



## **P560C – Guide de télétransmission**

---

2024-2025

**Version 1.0**

---

*Document généré le : 2024-04-26*  
RL190109

## HISTORIQUE DU DOCUMENT

Dans la version nouvellement émise (version en cours), les modifications sont surlignées et le texte enlevé est raturé (ex. : ~~texte~~).

Version	Date	Modifications
1.0	2024-04-26	<b>Modifications prévues pour le 1<sup>er</sup> juillet 2024 :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>❖ <b>Section 7.2.4.3 Validations des données d'une participation aux cours</b><ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Modification au niveau d'un type de service de formation permis pour le service d'enseignement « Intégration sociale ».</b></li></ul></li></ul>

## TABLE DES MATIÈRES

<b>AVANT-PROPOS .....</b>	<b>1</b>
<b>1 INTRODUCTION.....</b>	<b>2</b>
1.1 BUT.....	2
1.2 UNITÉS ADMINISTRATIVES UTILISATRICES .....	2
1.3 UNITÉS ADMINISTRATIVES RESPONSABLES .....	2
1.4 DESCRIPTION DU CONTENU .....	2
1.5 PARTICULARITÉS.....	3
1.6 PRÉCONDITIONS .....	3
1.7 POSTCONDITIONS .....	3
<b>2 DEMANDE DE SERVICES.....</b>	<b>4</b>
2.1 NATURE DU SERVICE ET DE LA DEMANDE .....	4
2.2 TYPES DE TRANSACTION.....	4
2.3 CODES DE TRANSACTION.....	4
<b>3 FONCTIONNEMENT DE LA TÉLÉTRANSMISSION .....</b>	<b>6</b>
3.1 TRANSMISSION DES DONNÉES .....	6
3.2 DÉPÔT SÉCURITAIRE DES DONNÉES .....	7
3.3 VALIDATION DES DONNÉES .....	7
3.4 RÉPONSE À L'ORGANISME SCOLAIRE .....	8
3.4.1 Demande de services de type « TRA ».....	8
3.4.2 Demande de service de type « FIC ».....	9
<b>4 CALENDRIER DE PRODUCTION .....</b>	<b>10</b>
4.1 OPÉRATIONS .....	10
<b>5 FICHER DE TRANSMISSION .....</b>	<b>11</b>
5.1 FORMAT DU FICHER .....	11
5.2 COMMANDE .....	14
5.3 DEMANDE.....	15
5.4 TRANSACTION DE SYSTÈME .....	16
<b>6 CONTENU DES TRANSACTIONS .....</b>	<b>17</b>
6.1 TRANSACTION DE CRÉATION D'UNE « DÉCLARATION DE L'EFFECTIF SCOLAIRE EN FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES (FGJ) ».....	17
6.2 TRANSACTION DE MODIFICATION D'UNE « DÉCLARATION DE L'EFFECTIF SCOLAIRE EN FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES (FGJ) ».....	22
6.3 TRANSACTION DE SUPPRESSION D'UNE « DÉCLARATION DE L'EFFECTIF SCOLAIRE EN FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES (FGJ) ».....	27

6.4	TRANSACTION DE CRÉATION D'UNE « DÉCLARATION DE L'EFFECTIF SCOLAIRE EN FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES (FGA) » .....	28
6.5	TRANSACTION DE MODIFICATION D'UNE « DÉCLARATION DE L'EFFECTIF SCOLAIRE EN FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES (FGA) » .....	30
6.6	TRANSACTION DE SUPPRESSION D'UNE « DÉCLARATION DE L'EFFECTIF SCOLAIRE EN FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES (FGA) » .....	32
6.7	TRANSACTION DE CRÉATION D'UNE « DÉCLARATION DE L'EFFECTIF SCOLAIRE EN FORMATION PROFESSIONNELLE (FP) » .....	33
6.8	TRANSACTION DE MODIFICATION D'UNE « DÉCLARATION DE L'EFFECTIF SCOLAIRE EN FORMATION PROFESSIONNELLE (FP) » .....	36
6.9	TRANSACTION DE SUPPRESSION D'UNE « DÉCLARATION DE L'EFFECTIF SCOLAIRE EN FORMATION PROFESSIONNELLE (FP) » .....	40
6.10	TRANSACTION DE CRÉATION D'UNE « DÉCLARATION DE SANCTION EN FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES (FGJ) » .....	41
6.11	TRANSACTION DE MODIFICATION D'UNE « DÉCLARATION DE SANCTION EN FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES (FGJ) » .....	42
6.12	TRANSACTION DE SUPPRESSION D'UNE « DÉCLARATION DE SANCTION EN FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES (FGJ) » .....	43
6.13	TRANSACTION DE CRÉATION D'UNE « DÉCLARATION DE SERVICE EN FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES (FGA) » .....	44
6.14	TRANSACTION DE MODIFICATION D'UNE « DÉCLARATION DE SERVICE EN FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES (FGA) » .....	45
6.15	TRANSACTION DE SUPPRESSION D'UNE « DÉCLARATION DE SERVICE EN FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES (FGA) » .....	46
6.16	TRANSACTION DE CRÉATION D'UNE « DÉCLARATION DE SERVICE EN FORMATION PROFESSIONNELLE (FP) » .....	47
6.17	TRANSACTION DE MODIFICATION D'UNE « DÉCLARATION DE SERVICE EN FORMATION PROFESSIONNELLE (FP) » .....	48
6.18	TRANSACTION DE SUPPRESSION D'UNE « DÉCLARATION DE SERVICE EN FORMATION PROFESSIONNELLE (FP) » .....	50
6.19	TRANSACTION DE CRÉATION OU DE MODIFICATION D'UNE « ADRESSE RELIÉE AU DOSSIER DE L'ÉLÈVE » .....	51
6.20	TRANSACTION DE CRÉATION OU DE MODIFICATION D'UNE « ADRESSE RELIÉE À L'AIDE À LA PENSION OU AU DÉPLACEMENT » .....	53
6.21	TRANSACTION DE CRÉATION D'UNE « PARTICIPATION AUX COURS EN FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES (FGA) » .....	55
6.22	TRANSACTION DE SUPPRESSION D'UNE « PARTICIPATION AUX COURS EN FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES (FGA) » .....	56
6.23	TRANSACTION DE CRÉATION D'UN « RÉSULTAT LOCAL EN FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES (FGJ) » .....	57
6.24	TRANSACTION DE MODIFICATION D'UN « RÉSULTAT LOCAL EN FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES (FGJ) » .....	58
6.25	TRANSACTION DE CRÉATION D'UN « RÉSULTAT LOCAL EN FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES (FGA) » .....	59

6.26	TRANSACTION DE MODIFICATION D'UN « RÉSULTAT LOCAL EN FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES (FGA) » .....	60
6.27	TRANSACTION DE CRÉATION D'UN « RÉSULTAT LOCAL EN FORMATION PROFESSIONNELLE (FP) » .....	61
6.28	TRANSACTION DE MODIFICATION D'UN « RÉSULTAT LOCAL EN FORMATION PROFESSIONNELLE (FP) » .....	62
6.29	TRANSACTION DE CRÉATION D'UN « RÉSULTAT D'ÉPREUVE UNIQUE À SANCTIONNER EN FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES (FGJ) » .....	63
6.30	TRANSACTION DE MODIFICATION D'UN « RÉSULTAT D'ÉPREUVE UNIQUE EN FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES (FGJ) » .....	66
6.31	TRANSACTION DE CRÉATION D'UNE « INSCRIPTION EN FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES (FGJ) » .....	69
6.32	TRANSACTION DE MODIFICATION D'UNE « INSCRIPTION EN FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES (FGJ) » .....	70
6.33	TRANSACTION DE SUPPRESSION D'UNE « INSCRIPTION EN FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES (FGJ) » .....	71
6.34	TRANSACTION DE CRÉATION D'UNE « ÉQUIVALENCE EN FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES (FGA) » .....	72
6.35	TRANSACTION DE PRODUCTION DE LA « LISTE DES ÉLÈVES OBTENANT DES SERVICES PAR DÉLÉGATION » .....	73
6.35.1	Structure de la « Liste des élèves obtenant des services par délégation » .....	74
6.36	TRANSACTION DE PRODUCTION DE LA « LISTE DES CLÉS DE CORRECTION » .....	76
6.36.1	Structure de la « Liste des clés de correction » .....	76
6.37	TRANSACTION DE PRODUCTION DE LA « LISTE DES ÉCHECS PAR COURS DE LA FGJ » .....	78
6.37.1	Structure de la « Liste des échecs par cours de la FGJ » .....	79
6.38	TRANSACTION DE PRODUCTION DE LA « LISTE DES ÉCHECS PAR ÉLÈVE DE LA FGJ » .....	81
6.38.1	Structure de la « Liste des échecs par élève de la FGJ » .....	82
6.39	TRANSACTION DE PRODUCTION DU « RAPPORT DES TABLES DE CONVERSION / MODÉRATION » .....	83
6.39.1	Structure du « Rapport des tables de conversion / modération » .....	84
6.40	TRANSACTION DE DEMANDE DE PRODUCTION DES « FICHIERS DE RÉTRO-INFORMATION DES DONNÉES AU BILAN » .....	86
6.40.1	Structure des « Fichiers de rétro-information des données au bilan » .....	86
6.41	TRANSACTION DE DEMANDE DE PRODUCTION DU « FICHIER DE RÉTRO-INFORMATION OPÉRATIONNELLE DES DÉCLARATIONS » .....	98
6.41.1	Structure du « Fichier de rétro-information opérationnelle des déclarations » .....	98
6.41.2	Éléments retournés à l'intérieur du « Fichier de rétro-information opérationnelle des déclarations » .....	106
6.42	TRANSACTION DE DEMANDE DE PRODUCTION DU « FICHIER DE RÉTRO-INFORMATION OPÉRATIONNELLE DES RÉSULTATS DES APPRENTISSAGES » .....	107
6.42.1	Structure du « Fichier de rétro-information opérationnelle des résultats des apprentissages » .....	108

6.43	TRANSACTION DE PRODUCTION DU « FICHER DE RÉTRO-INFORMATION OPÉRATIONNELLE DES RÉPONSES ET DES CRITÈRES D'ÉVALUATION DES RÉSULTATS DES APPRENTISSAGES » .....	110
6.43.1	Structure du « Fichier de rétro-information opérationnelle des réponses et des critères d'évaluation des résultats des apprentissages » .....	111
6.44	TRANSACTION DE PRODUCTION DU « FICHER DES RÉSULTATS DES APPRENTISSAGES SANCTIONNÉS » .....	113
6.44.1	Structure du « Fichier des résultats des apprentissages sanctionnés » .....	114
6.45	TRANSACTION DE PRODUCTION DU « FICHER DES MENTIONS » .....	116
6.45.1	Structure du « Fichier des mentions » .....	117
6.46	TRANSACTION DE PRODUCTION DE LA « LISTE DES INSCRIPTIONS AUX ÉPREUVES MINISTÉRIELLES » .....	118
6.46.1	Structure de la « Liste des inscriptions aux épreuves ministérielles » .....	119
6.47	EXEMPLE D'UN FICHER .....	120
<b>7</b>	<b>VALIDATIONS .....</b>	<b>127</b>
7.1	VALIDATIONS EFFECTUÉES PAR LE SYSTÈME <i>ÉCHANGEUR</i> .....	127
7.1.1	Validation de la structure du fichier .....	127
7.1.2	Validation du format.....	127
7.1.3	Validation de la commande .....	128
7.1.4	Validation des demandes de services .....	129
7.1.5	Validation partielle des transactions de système.....	130
7.1.6	Inscription des compteurs.....	131
7.2	VALIDATIONS EFFECTUÉES PAR LE SYSTÈME CHARLEMAGNE.....	131
7.2.1	Validation de l'état du dossier de l'élève .....	131
7.2.2	Validation du code de l'organisme scolaire et du code de l'immeuble.....	131
7.2.3	Validation des données d'une demande de services DJ, DA, DP, DS, SA ou SP .....	132
7.2.4	Validation d'une demande de services PC.....	197
7.2.5	Validation d'une demande de services AD et AA.....	202
7.2.6	Validation des données d'une demande de services RJ, RA ou RP.....	207
7.2.7	Validation des données d'une demande de services IJ .....	209
7.2.8	Validation des données d'une demande de services UJ.....	210
7.2.9	Validation des données d'une demande de services EA .....	212
7.2.10	Validation des données d'une transaction de sanction.....	213
7.3	RÈGLES D'ASSOCIATION D'UNE DÉCLARATION AVEC UNE INSCRIPTION OU UN RÉSULTAT.....	228
7.4	INSCRIPTION DES COMPTEURS .....	230
<b>8</b>	<b>MESSAGES .....</b>	<b>232</b>
8.1	MESSAGES DU SYSTÈME <i>ÉCHANGEUR</i> .....	232

<b>9</b>	<b>RAPPORTS DE CONTRÔLE .....</b>	<b>235</b>
9.1	RAPPORT DE CONTRÔLE RELATIF À LA COMMANDE.....	235
9.2	RAPPORT DE CONTRÔLE RELATIF À LA DEMANDE.....	237
<b>10</b>	<b>ANNEXE – DOMAINES DE VALEURS.....</b>	<b>241</b>

## AVANT-PROPOS

La télétransmission de données de Fréquentation concerne les renseignements relatifs à :

- La déclaration de l'effectif scolaire des jeunes en formation générale (FGJ);
- La déclaration de l'effectif scolaire des adultes en formation générale (FGA);
- La déclaration de l'effectif scolaire en formation professionnelle (FP);
- Le traitement de l'adresse reliée au dossier de l'élève;
- Le traitement de l'adresse reliée à l'aide à la pension ou au déplacement;
- La participation aux cours en formation générale des adultes (FGA);
- Les résultats de l'élève en formation générale des jeunes (FGJ), en formation générale des adultes (FGA) et en formation professionnelle (FP).

Elle couvre ainsi l'éducation préscolaire, le primaire et le secondaire (PPS).

Le point de départ du présent guide est le système *ÉCHANGEUR* où se localisent les transactions transmises par les organismes scolaires (OS).

Le guide explique le fonctionnement général de la télétransmission et les demandes de services pouvant être transmises.



# 1 INTRODUCTION

## 1.1 BUT

Le présent guide est destiné aux fournisseurs de services informatiques qui soutiennent les organismes scolaires, aux organismes scolaires qui procèdent au moyen de leur propre système informatique et aux unités administratives du Ministère, responsables de la collecte des données.

Il fournit une information de nature technique (ex. nomenclature et structure de fichier, types ou codes de transactions, critères exacts de validation, messages, valeurs, etc.) sur toute question de télétransmission des données. Il est complémentaire à tout guide administratif du Ministère (voir entre autres la section « Documentation » du [site extranet de Charlemagne](#) et particulièrement les procédures opérationnelles pour ce qui touche notamment les fichiers de rétro-information) qui fournit une information de nature administrative (ex. : appellations représentatives, signification et utilité des données, règles administratives, procédures, contrôles administratifs, etc.).

La télétransmission s'effectue par voie d'échange électronique de fichiers sur un réseau de télécommunication informatique.

## 1.2 UNITÉS ADMINISTRATIVES UTILISATRICES

Les organismes scolaires (centres de services scolaires, commissions scolaires, établissements d'enseignement privés et écoles gouvernementales) sont autorisés à transmettre les données relatives à l'effectif scolaire et à la sanction des études de leurs élèves alors que les fournisseurs de services informatiques sont autorisés à soutenir ces organismes scolaires pour l'organisation et la transmission de ces données.

## 1.3 UNITÉS ADMINISTRATIVES RESPONSABLES

La Direction des systèmes d'information (DGI) est responsable du pilotage de l'application et la Direction générale des systèmes et des technologies (DGST) est responsable de l'entretien des programmes informatiques de l'application.

## 1.4 DESCRIPTION DU CONTENU

Le document présente les diverses modalités relatives aux normes, formats et résultats de transmission :

- Les demandes de service et le calendrier de transmission;
- Le fonctionnement de la télétransmission;
- La description des fichiers et des transactions;
- La validation ainsi que les messages et rapports résultants;
- Les domaines de valeurs de l'ensemble des données.

## **1.5 PARTICULARITÉS**

Les règles et les instructions qu'on trouve dans les guides et les manuels administratifs s'appliquent également aux renseignements transmis par téléinformatique. Le présent guide révèle des particularités techniques reliées à la structure des données transmises et à leur validation.

## **1.6 PRÉCONDITIONS**

Les renseignements transmis par téléinformatique doivent suivre les règles et les instructions qu'on retrouve dans les guides et les manuels administratifs.

## **1.7 POSTCONDITIONS**

Une confirmation est retournée aux organismes scolaires à la suite de la télétransmission.

## 2 DEMANDE DE SERVICES

### 2.1 NATURE DU SERVICE ET DE LA DEMANDE

Deux types de demandes de services sont permis dans le système Charlemagne :

- TRA : Les transactions contenues dans les demandes de services de ce type permettent de transmettre de l'information dans le but d'actualiser le dossier de l'élève dans le système Charlemagne.
- FIC : Les transactions contenues dans les demandes de services de ce type permettent de demander la production d'information, sous forme de fichier, extraite à partir du système Charlemagne. Ces informations peuvent concerner les dossiers d'élèves ou les données de référence générales du système Charlemagne.

### 2.2 TYPES DE TRANSACTION

Le type de transaction représente un regroupement de transactions de système possédant les mêmes attributs. Dans le cadre du présent guide, les types de transactions possibles sont :

Pour les transactions « TRA » :

- **DJ** Déclaration de l'effectif scolaire en FGJ
- **DA** Déclaration de l'effectif scolaire en FGA
- **DP** Déclaration de l'effectif scolaire en FP
- **AD** Adresse reliée au Dossier de l'élève
- **AA** Adresse reliée à l'Aide à la pension ou au déplacement
- **PC** Participation aux Cours en FGA
- **IJ** Inscription en FGJ
- **UJ** Résultat d'épreuve Unique en FGJ
- **RJ** Résultat local en FGJ
- **RA** Résultat local en FGA
- **RP** Résultat local en FP
- **EA** Equivalence en FGA
- **SA** Déclaration de Service en FGA
- **SP** Déclaration de Service en FP

Pour les transactions « FIC » :

- **FI** Fichier

### 2.3 CODES DE TRANSACTION

Les transactions de système suivantes peuvent être effectuées, selon les actes administratifs correspondants, avec les codes suivants :

Pour les transactions « TRA » :

- Création (**CRE**) d'une nouvelle déclaration pour un élève qui reçoit de la formation générale ou professionnelle, d'une nouvelle adresse reliée au dossier de l'élève ou à l'aide à la pension ou au déplacement, d'une nouvelle participation aux cours en FGA, d'un résultat local en formation

générale ou professionnelle, d'un résultat d'épreuve unique, d'une inscription en FGJ ou d'une équivalence.

- Modification (**MOD**) de renseignements dans une déclaration ou d'une adresse reliée au dossier de l'élève ou à l'aide à la pension ou au déplacement, d'un résultat local en formation générale ou professionnelle ou d'un résultat d'épreuve unique. Il n'est pas permis de modifier une participation aux cours en FGA, une inscription en FGJ ou une équivalence.
- Suppression (**SUP**) d'une déclaration, d'une participation aux cours en FGA ou d'une inscription. Il est à noter que la suppression n'entraîne pas la suppression physique de la déclaration qui demeure présente dans le système Charlemagne, mais indique une date d'annulation. La suppression d'une participation aux cours ou d'une inscription entraîne leur suppression physique. Il n'est pas permis de supprimer une adresse, un résultat local, un résultat d'épreuve unique ou une équivalence.

Pour les transactions « FIC » :

- Obtenir les Clés de Correction (**OCC**) des épreuves
- Liste des Échecs par Cours (**LEC**) de la FGJ
- Liste des Échecs par Élèves (**LEE**) de la FGJ
- Liste des élèves obtenant des services par délégation (**LET**)
- Produire le Rapport des tables de Conversion / Modération (**RCM**)
- Produire les fichiers de rétro-information des données au bilan (**RIB**)
- Produire les fichiers de rétro-information opérationnelle des déclarations (**RID**)
- Produire le fichier de rétro-information opérationnelle des résultats des apprentissages (**RIR**)
- Produire le fichier de rétro-information opérationnelle des réponses et des critères d'évaluation des résultats des apprentissages (**RCR**)
- Produire le fichier de rétro-information opérationnelle des résultats des apprentissages sanctionnés (**RAS**)
- Produire le fichier des mentions (**RIM**)
- Produire la liste des inscriptions aux épreuves ministérielles (**EPR**)

## 3 FONCTIONNEMENT DE LA TÉLÉTRANSMISSION

### 3.1 TRANSMISSION DES DONNÉES

Dans le cadre d'échanges électroniques de données, le Ministère et ses partenaires utilisent les infrastructures d'échanges sécurisés de fichiers et de documents qui existent déjà entre les organismes scolaires du réseau et le Ministère.

Le transfert des données s'effectue selon le protocole de transfert de fichiers SFTP (SSH File Transfer Protocol). L'organisme scolaire autorisé au service SFTP possède un code d'identification et un mot de passe pour accéder au serveur SFTP ainsi qu'une zone de travail (répertoires) qui lui est assignée sur le serveur SFTP.

L'organisme a la responsabilité de gérer le contenu de sa zone de travail sur le serveur SFTP. La capacité de ce serveur est prévue pour assurer la disponibilité d'une zone de transit et les répertoires ne peuvent en aucun cas servir de dépôt de fichiers. L'organisme doit supprimer tous les fichiers du serveur après s'être assuré du succès de l'opération de récupération.

Le serveur SFTP du Ministère porte le nom `echanges.education.gouv.qc.ca`. On s'y connecte en utilisant un logiciel client SFTP ou un progiciel offert par un fournisseur autorisé.

Afin d'assurer la confidentialité des données qui transitent par le réseau Internet, le Ministère et les organismes scolaires utilisent un système cryptographique à clé publique et à clé privée. Le chiffrement des données est réalisé à l'aide d'un logiciel comme PGP Symantec (logiciel licencié) ou GPG (logiciel libre). Ces logiciels permettent le chiffrement des données et l'utilisation d'une signature électronique essentielle à l'authentification de l'expéditeur.

Chaque organisme scolaire génère sa paire de clés (privée et publique). Il doit ensuite transmettre sa clé publique au Ministère et récupérer la clé publique du Ministère. (Cet échange de clés est déjà effectué depuis longtemps dans la plupart des organismes scolaires. Dans le doute, veuillez vous adresser à votre service informatique.)

La convention de nomenclature des clés publiques est la suivante :

Nom de l'organisme scolaire <Adresse de courrier électronique pour l'envoi des messages du Ministère>

Exemple : Nom de l'organisme scolaire <transmetteur@etablissement.qc.ca>

Au moment d'une transmission, l'organisme scolaire doit chiffrer le fichier en utilisant la clé publique du Ministère et signer le fichier en utilisant sa clé privée. Le transfert des données s'effectue par SFTP en mode binaire.

La table de codage de caractères (code page) Latin-1 (ANSI) est utilisée pour tous les transferts de fichier dans le cadre du système Charlemagne.

Les différents fichiers doivent être déposés dans le répertoire privé :

`C:\RMT238\INTERNET\codeSFTPétablissement\INTRANT\`

selon la nomenclature suivante :

ZzZ.CHA

ZzZ : est une chaîne de 146 caractères (maximum) utilisée pour identifier le fichier de transmission (ex : date de transmission, numéro séquentiel, etc.);

CHA : identifie un fichier qui sera traité par le ministère de l'Éducation dans le cadre du système Charlemagne.

### 3.2 DÉPÔT SÉCURITAIRE DES DONNÉES

Le système *ÉCHANGEUR* (ECH) regroupe les données et les processus nécessaires pour soutenir et pour contrôler les échanges électroniques d'information entre les organismes fournisseurs ou exploitants de données et le Ministère. Plus précisément, la gestion des types d'échanges électroniques de données suivants est assurée par le système *ÉCHANGEUR* :

- La transmission en lot de données par les organismes scolaires au Ministère;
- La transmission de requêtes d'exploitation par les organismes scolaires au Ministère;
- Le retour des résultats de transmission de données aux organismes scolaires.

### 3.3 VALIDATION DES DONNÉES

Dès la réception du fichier au Ministère, un programme de contrôle traite le fichier reçu. Pour que ce programme puisse effectuer correctement son travail, le fichier doit être déposé dans le répertoire convenu et respecter la nomenclature en vigueur. Un fichier déposé dans un mauvais répertoire ou sous un mauvais nom ne peut pas être traité par le programme de contrôle.

Les données sont reçues sur le système *ÉCHANGEUR* sous la forme d'un [fichier XML](#) (section 5) contenant des [demandes de service](#) (section 6). Tous les types de transactions relatives au système Charlemagne peuvent être inclus dans un même fichier XML.

Un fichier XML de transactions Charlemagne constitue donc un ensemble de transactions regroupées en demandes de service structurées comme suit :

Une **Commande** identifiant l'organisme transmetteur et comprenant :

- une ou plusieurs *Demandes de service* de *Déclarations* en FGJ, FGA ou FP;
  - une ou plusieurs *Transactions de système* de création, de modification ou de suppression de déclaration;
- une ou plusieurs *Demandes de service* d'*Adresses* reliées au *Dossier de l'élève* ou à l'*Aide à la pension ou au déplacement*;
  - une ou plusieurs *Transactions de système* de création ou de modification d'adresse;
- une ou plusieurs *Demandes de service* de *Participations aux cours en FGA*;
  - une ou plusieurs *Transactions de système* de création ou de suppression de participation aux cours en FGA;
- une ou plusieurs *Demandes de service* de *Résultat local* en FGJ, FGA ou FP;
  - une ou plusieurs *Transactions de système* de création ou de modification de résultat local;
- une ou plusieurs *Demandes de service* de *Résultat d'épreuve unique*;
  - une ou plusieurs *Transactions de système* de création ou de modification de résultat d'épreuve unique;
- une ou plusieurs *Demandes de service* d'*Inscription*;
  - une ou plusieurs *Transactions de système* de création ou de suppression d'inscription;

- une ou plusieurs **Demandes de service d'Équivalence**;
  - une ou plusieurs Transactions de système de création d'équivalence;
- une ou plusieurs **Demandes de service de Production de Fichier**;
  - une ou plusieurs Transactions de système de production de liste, rapport ou extraction.

Toute transmission qui ne respecte pas le format est automatiquement rejetée par le système ÉCHANGEUR qui en avise l'organisme transmetteur par un rapport de transmission.

La **validation** (section 7) porte sur la commande, sur chacune des demandes de service et chacune des transactions de système, avec les **domaines de valeurs**. Cette validation s'effectue d'abord par le système ÉCHANGEUR, mais aussi par le système Charlemagne et par rapport à d'autres systèmes comme le système ARIANE (pour la gestion des données d'identification de l'élève) ou le système GDUNO (pour la gestion du dossier unique sur les organismes). Toute transaction invalide génère un message d'erreur ainsi qu'un code de rejet qui sont inscrits dans un rapport transmis à l'organisme scolaire.

### 3.4 RÉPONSE À L'ORGANISME SCOLAIRE

Le Ministère informe l'organisme scolaire par un message (courrier électronique) dès qu'une liste ou un fichier est disponible sur le serveur SFTP. L'adresse de courrier utilisée à cet effet est celle qui est indiquée en référence dans la clé de chiffrement.

L'organisme scolaire a la responsabilité de venir récupérer le fichier et dispose d'un délai de 30 jours pour le récupérer. Après ce délai, le fichier est détruit.

L'organisme scolaire récupère le fichier chiffré et signé dans le répertoire suivant :

C:\RMT238\INTERNET\codeSFTPétablissement\LISTE\

Lors de la réception, l'organisme scolaire doit déchiffrer le fichier en utilisant sa clé privée. Il peut vérifier la signature du Ministère en utilisant la clé publique du Ministère, ce qui lui permet d'authentifier la source du document.

#### 3.4.1 Demande de services de type « TRA »

La nomenclature du fichier produit est la suivante :

CHARR9999999ZzZ.TTT

CHA : identifie un fichier de retour produit par le ministère de l'Éducation dans le cadre du système Charlemagne;

RR : correspond au type de rapport, CO pour commande, DE pour demande;

9999999 : correspond au numéro de commande ou au numéro de demande selon le cas;

ZzZ : correspond au nom du fichier transmis sans le point et l'extension (un maximum de 146 caractères);

TTT : correspond au format de diffusion demandé (PDF, XML ou TXT).

Voir les sections correspondantes pour **les messages** (section 8) ou pour **les rapports** (section 9).

### 3.4.2 Demande de service de type « FIC »

La nomenclature du fichier produit est la suivante :

CHAFICTS999999999999\_9999ZzZ.ZIP

CHA : identifie un fichier de retour produit par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre du système Charlemagne;  
FI : indique une demande de production de fichiers à l'aide d'une demande de service FIC;  
CTS : code de transaction de système (LET, OCC, LEC, LEE, RCM, RIB, RID, etc.)  
999999999999 : correspond au numéro de demande;  
\_9999 : correspond au numéro de transaction dans la demande précédé du caractère "\_";  
ZZZ : correspond au nom du fichier transmis sans le point et l'extension (un maximum de 146 caractères) précédé du caractère;  
ZIP : fichier archive ZIP.

Le numéro de demande et le numéro de transaction sont complétés à gauche par des "0" afin que ces nombres aient toujours la même longueur.

Ce fichier archive peut contenir un ou plusieurs fichiers XML qui ont tous la même nomenclature que celle décrite précédemment, sauf l'extension qui devient XML à la place de ZIP.

De plus, lorsqu'une transaction produit plus d'un fichier, tel que la rétro-information des données au bilan, un numéro séquentiel est ajouté à la suite du nom afin de distinguer les différents fichiers produits. La nomenclature devient donc : CHAFICTS\_9999999\_9999999\_ZzZ9.XML

Exemple : Pour une demande de « Liste des clés de correction » (OCC) demandée par le fichier « DemandeCle.XML », le fichier retourné sera :

CHAFIOCC\_0004569\_0000001\_DemandeCle.ZIP qui contiendra le fichier  
CHAFIOCC\_0004569\_0000001\_DemandeCle.XML

**Il est à noter que les transactions FIC, qui ne disposent pas du format PDF dans les paramètres de soumission, ne permettent de générer que des fichiers de format XML.**



## 4 CALENDRIER DE PRODUCTION

### 4.1 OPÉRATIONS

Ce calendrier s'articule autour de cinq « bilans » produits sur une période d'environ 20 mois pour un même cycle budgétaire. Ces cinq bilans sont des rapports d'activités synchronisés pour les 3 types d'effectifs scolaires à qui sont fournis les services d'enseignement.

On doit aussi se rappeler que deux cycles budgétaires se chevauchent, mais que les bilans d'un cycle sont produits à des moments distincts des bilans de l'autre cycle.

Les règles budgétaires annuelles fixent certaines de ces dates et des documents ou des règles administratives précisent les traitements lorsque les données sont reçues en dehors des périodes prévues :

		Périodes
<b>Vers le bilan 1</b>		
1.	Ouverture du cycle budgétaire	1 <sup>er</sup> juillet
2.	Ouverture des transmissions FGA et FP (Fréquentation)	1 <sup>er</sup> juillet
3.	Ouverture des transmissions FGJ / Financement (30 septembre)	1 <sup>er</sup> octobre
4.	Détection des dossiers à contrôler	Continu
5.	Bilan 1 (surtout pour faciliter le suivi de la collecte FGJ)	Novembre
<b>Vers le bilan 2</b>		
6.	Mise en attente des nouvelles déclarations FGJ (Financement)	Lendemain du bilan 1
7.	Début de validation des dossiers EHDA	Lendemain du bilan 1
8.	Mise en attente de modifications de données sensibles FGJ	Lendemain du bilan 1
9.	Bilan 2 (1 <sup>er</sup> certification budgétaire) (Consultation R. B.)	Janvier
<b>Vers le bilan 3</b>		
10.	Bilan 3 (2 <sup>e</sup> certification budgétaire) (paramètres initiaux)	Avril
11.	Production des échantillons pour les vérificateurs externes en FGJ	Avril
<b>Vers le bilan 4</b>		
12.	Fin de validation des dossiers EHDA	Entre les bilans 3 et 4
13.	Fermeture des transmissions des établissements d'enseignement privés	Veille du bilan 4
14.	Bilan 4 (certification pour les états financiers)	Août
15.	Production des échantillons pour les vérificateurs externes en FGA et FP	Août
<b>Vers le bilan 5</b>		
16.	Mise en attente des nouvelles déclarations FGJ, FGA et FP (Fréquentation)	Lendemain du bilan 4
17.	Retour des dossiers des vérificateurs externes	Entre les bilans 4 et 5
18.	Dernières activités de contrôle et décisions de financement	Veille du bilan 5
19.	Fermeture de tous les dossiers de contrôle en circulation	Veille du bilan 5
20.	Bilan 5 (rapport final)	Janvier
<b>Après le bilan 5</b>		
21.	Réception de déclarations partielles et sanctions oubliées	Sans limite

Dès le lendemain de l'ouverture du système Charlemagne à la réception des déclarations, les activités de contrôle débutent instantanément. Dans la même logique, les OS peuvent corriger ou modifier les déclarations initiales dès qu'elles sont acceptées dans le système Charlemagne. Lors de la fermeture de la période de transmission pour la période de mise en attente, toutes les créations ou modifications sur les déclarations initiales pour des données « sensibles » (ayant une incidence sur le financement) sont soumises à la décision de l'équipe des contrôles qui peut les accepter ou les refuser.

Le module des « adresses » reste ouvert en permanence et n'est pas soumis au principe des deux cycles puisque ce module reçoit des mises à jour sous l'adresse active la plus récente.

## 5 FICHER DE TRANSMISSION

### 5.1 FORMAT DU FICHER

La transmission des données au Ministère s'effectue en format *XML* (**Extensible Markup Language**). Ce format est fort différent du format positionnel et contient principalement une commande d'identification de la transaction qui constitue l'unité de base de la transmission.

Une commande *XML* contient des structures, des sous-structures et des éléments de données (associés à la structure et aux sous-structures) délimités par une étiquette de début et de fin. Cette commande contient donc un certain nombre de demandes de service qui, à leur tour, contiennent des transactions de système.

Chacune des demandes de service possède aussi un attribut *Type de transaction* (pour indiquer, par exemple, le traitement d'un type de déclaration, d'adresse, de résultat local ou encore de production de fichier) et chacune des transactions de système comporte aussi deux attributs, le premier étant le *Code de transaction* (soit création, modification, suppression ou encore l'un des rapports d'une transaction de fichier) et le second étant l'identification de la transaction elle-même (déclaration 1, ..., adresse 59, ..., résultat local 90, etc.).

Tout fichier transmis doit absolument débiter avec les données suivantes :

```
<?xml version="1.0" encoding="ISO-8859-1"?>.
```

Schématiquement, le fichier XML peut se représenter ensuite comme suit :

<?xml version="1.0" encoding="ISO-8859-1"?>

**Commande**, code d'organisme = ABC,

**Demande de service**, type de transaction = traiter une **déclaration FGJ**,

**Transaction de système**, code de transaction *Création*, déclaration 1

**Transaction de système**, code de transaction *Modification*, déclaration 2

**Transaction de système**, code de transaction *Suppression*, déclaration 3

...

**Transaction de système**, code de transaction ..., déclaration 14

**Demande de service**, type de transaction = traiter une **déclaration FGA**,

**Transaction de système**, code de transaction *Création*, déclaration 15

**Transaction de système**, code de transaction *Modification*, déclaration 16

**Transaction de système**, code de transaction *Suppression*, déclaration 17

...

**Transaction de système**, code de transaction ..., déclaration 31

**Demande de service**, type de transaction = traiter une **déclaration FP**,

**Transaction de système**, code de transaction *Création*, déclaration 32

**Transaction de système**, code de transaction *Modification*, déclaration 33

**Transaction de système**, code de transaction *Suppression*, déclaration 34

...

**Transaction de système**, code de transaction ..., déclaration 58

**Demande de service**, type de transaction = traiter une **adresse reliée au dossier de l'élève**,

**Transaction de système**, code de transaction *Création*, adresse 59

**Transaction de système**, code de transaction *Modification*, adresse 60

...

**Transaction de système**, code de transaction ..., adresse 65

**Demande de service**, type de transaction = traiter une **adresse reliée à l'aide à la pension ou au déplacement**,

**Transaction de système**, code de transaction *Création*, adresse 66

**Transaction de système**, code de transaction *Modification*, adresse 67

...

**Transaction de système**, code de transaction ..., adresse 72

**Demande de service**, type de transaction = traiter une **participation aux cours FGA**,

**Transaction de système**, code de transaction *Création*, participation 73

**Transaction de système**, code de transaction *Suppression*, participation 74

...

**Transaction de système**, code de transaction ..., participation 89

**Demande de service**, type de transaction = traiter un **résultat local FGJ**,

**Transaction de système**, code de transaction *Création*, résultat local 90

**Transaction de système**, code de transaction *Modification*, résultat local 91

...

**Transaction de système**, code de transaction ..., résultat local 100

**Demande de service**, type de transaction = traiter un **résultat local FGA**,

**Transaction de système**, code de transaction *Création*, résultat local 101

**Transaction de système**, code de transaction *Modification*, résultat local 102

...

**Transaction de système**, code de transaction ..., résultat local 110

**Demande de service**, type de transaction = traiter un **résultat local FP**,

**Transaction de système**, code de transaction *Création*, résultat local 111

**Transaction de système**, code de transaction *Modification*, résultat local 112

...

**Transaction de système**, code de transaction ..., résultat local 120

**Demande de service**, type de transaction = traiter un **résultat d'épreuve unique à sanctionner FGJ**,

**Transaction de système**, code de transaction *Création*, résultat d'épreuve unique 121

**Transaction de système**, code de transaction *Modification*, résultat d'épreuve unique 122

...

**Transaction de système**, code de transaction ..., résultat d'épreuve unique 130

**Demande de service**, type de transaction = traiter une **inscription FGJ**,

**Transaction de système**, code de transaction *Création*, inscription 131

**Transaction de système**, code de transaction *Suppression*, inscription 132

...

**Transaction de système**, code de transaction ..., inscription 140

**Demande de service**, type de transaction = traiter une **équivalence FGA**,

**Transaction de système**, code de transaction *Création*, équivalence 141

...

**Transaction de système**, code de transaction ..., équivalence 150

**Demande de service**, type de transaction = Produire un **fichier**,

**Transaction de système**, code de transaction *Obtenir les clés de correction*, fichier 151

...

**Transaction de système**, code de transaction ..., fichier 160

**Demande de service**, type de transaction = Produire un **fichier**,

**Transaction de système**, code de transaction *Liste des échecs par cours de la FGJ*, fichier 161

**Transaction de système**, code de transaction *Liste des échecs par élèves de la FGJ*, fichier 162

...

**Transaction de système**, code de transaction ..., fichier 170

**Demande de service**, type de transaction = traiter une **déclaration SA**,

**Transaction de système**, code de transaction *Création*, déclaration 171

**Transaction de système**, code de transaction *Modification*, déclaration 172

**Transaction de système**, code de transaction *Suppression*, déclaration 173

**Demande de service**, type de transaction = traiter une **déclaration SP**,

**Transaction de système**, code de transaction *Création*, déclaration 174

**Transaction de système**, code de transaction *Modification*, déclaration 16

**Transaction de système**, code de transaction *Suppression*, déclaration 17

## 5.2 COMMANDE

La commande représente l'identifiant d'un fichier de télétransmission. Toute télétransmission soumise au Ministère doit contenir les informations d'identification générale de toutes les demandes de services contenues dans le fichier.

Cette « commande » est de niveau 1, obligatoire, et permet d'identifier le système concerné, l'organisme transmetteur autorisé à utiliser le système, le format de diffusion électronique dans lequel seront produits les rapports et le destinataire de ces rapports.

Niveau	Élément	Nom	Format	Description
1	<commande>	Commande		La commande est immédiatement suivie d'un autre élément de niveau 2.
2	<sigleSysteme>	Sigle du système	Alphanumérique (20)	Identifie le sigle du système du Ministère concerné par cette télétransmission. Dans ce contexte, la valeur requise est « Charlemagne » (la forme est importante, c'est-à-dire la première lettre en majuscule et les suivantes en minuscules).
2	<codeOrganismeTransmetteur>	Code de l'organisme transmetteur	Alphanumérique (6)	Désigne le code de l'organisme reconnu et autorisé par le Ministère pour utiliser ce service d'échange électronique de données.
2	<formatDiffusionElectroniqueRapport>	Format de la diffusion électronique des rapports	Alphanumérique (1)	Indique le format choisi pour tous les rapports à produire dans le cadre de cette commande. Le rapport de chacune des demandes de service contenues dans cette commande sera donc produit dans ce format. « P » pour PDF « X » pour XML « A » pour ASCII
2	<destination>	Destination des rapports	Alphanumérique (100)	Contient de l'information d'utilisation locale (pour l'organisme scolaire) seulement. Cette information apparaît sur le rapport relatif à la commande. Les attributs contenus dans ce paramètre sont de format libre.

### 5.3 DEMANDE

La demande représente l'identification et la caractérisation d'un ensemble de transactions de même nature. La « demande » (étiquette <demande>) doit être incluse dans la commande au niveau 2.

Elle permet d'identifier l'organisme à qui le résultat de la demande doit être transmis, le type de transaction, le mode de traitement de la mise à jour et le nombre de transactions de système transmises.

À l'intérieur d'un même fichier (Commande), on peut présenter jusqu'à 999 demandes de service.

L'étiquette <autresParametresDemandeService> contient une structure propre au client et ne doit pas dépasser 4000 caractères.

Niveau	Élément	Nom	Format	Description
2	<demande>	Type de demande de service		Indique le type de demande de service relatif à toutes les transactions contenues dans la demande de service. Elle est précisée par l'attribut <codeTransactionDemandeService>. Dans ce contexte sa valeur peut être « TRA » ou « FIC ».
3	<codeOrganismeTransmis>	Code de l'organisme transmis	Alphanumérique (6)	Code de l'organisme scolaire à qui appartiennent les renseignements transmis. Ce code est obligatoire pour toutes les transactions « TRA » et optionnel pour certaines transactions « FIC ».
3	<typeTransaction>	Type de transaction	Alphanumérique (2)	Indique un regroupement de transactions possédant les mêmes attributs.
3	<modeTraitementMaj>	Mode de traitement de la mise à jour	Alphanumérique (1)	Indique le genre de traitement de mise à jour désiré. Dans ce contexte sa valeur doit être « P ».
3	<nbTransactionsSystemeTransmises>	Nombre de transactions de système transmises	Numérique (6)	Indique le nombre de transactions de système contenues dans la demande de service.
3	<autresParametresDemandeService>	Autres paramètres de la demande de service	Alphanumérique (4000)	Indique les paramètres d'identification de la demande de service propres au transmetteur. Les attributs contenus dans ce paramètre sont de format libre. Ils ne seront pas traités par le Ministère. Il est suggéré d'y insérer un attribut <nolot> pour permettre à l'organisme d'établir une relation entre un lot et une demande de service. Cette information apparaît sur le rapport relatif à la demande.

## 5.4 TRANSACTION DE SYSTÈME

La transaction de système contient les informations requises par l'opération que le système Charlemagne doit effectuer sur un dossier d'élève (pour les transactions « TRA ») ou pour la production de fichiers (pour les transactions « FIC »). Elle est composée d'étiquettes (<transaction système> et <codeOrganismeTransmis>) qui permettent de délimiter et de caractériser la transaction et d'une étiquette (<parametreTransaction>) qui permet de regrouper l'ensemble des informations de l'opération.

L'étiquette <transactionSysteme> doit être incluse dans la demande de service au niveau 3. Elle apparaît autant de fois qu'il y a de transactions, dans l'ordre de traitement souhaité par le transmetteur. Le système Charlemagne effectue le traitement des transactions selon leur séquence d'apparition dans la demande de service.

**À l'intérieur de la transaction, la présence d'un élément dont la valeur de la donnée est nulle n'est pas nécessaire. Si l'élément est absent, la donnée représentée sera considérée comme une demande de mise à nul. L'omission de ces éléments permet de réduire la taille du fichier de transaction.**

Niveau	Élément	Nom	Format	Description
3	<transactionSysteme>	Transaction de système		Permet de délimiter le contenu de la transaction de système. Cette étiquette est précisée par les attributs :  codeTransactionSysteme : Identifie le code de transaction de cette transaction de système (« CRE », « MOD », « SUP », « LET », « OCC », « LEC », « LEE », « RCM », « RIB », « RID », « RIR », « RCR », IdTransaction <sup>1</sup> : « Information d'identification de la transaction ».
4	<codeOrganismeTransmis>	Code de l'organisme transmis	Alphanumérique (6)	Code de l'organisme scolaire relatif aux données de la transaction à qui appartiennent les renseignements transmis. Par exemple, l'école fréquentée, dans le cadre d'une déclaration.
4	<parametreTransaction>	Paramètres de la transaction		Contient l'ensemble des données requises dans une transaction (réf. section 6).

1. Le contenu du champ <IdTransaction> est à la discrétion du transmetteur. Toutefois, pour permettre d'identifier facilement une transaction sur le rapport de contrôle, il doit contenir une partie ou la totalité de la clé fonctionnelle de l'occurrence visée par la transaction. Cette information apparaît sur le rapport relatif aux transactions de système.

## 6 CONTENU DES TRANSACTIONS

Cette section permet de décrire le contenu de chacune des transactions de système selon les divers types de demandes de service.

**La présentation des éléments à l'intérieur d'une transaction comprise dans un fichier XML doit respecter l'ordre des éléments tel qu'il est précisé dans la présente section.**

### 6.1 TRANSACTION DE CRÉATION D'UNE « DÉCLARATION DE L'EFFECTIF SCOLAIRE EN FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES (FGJ) »

Pour la création (code de transaction *CRE*) d'une déclaration de l'effectif scolaire en FGJ (type de transaction *DJ*), la définition XML de la transaction de système est la suivante :

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
4	<CHFFREDR_DECLR_DJ_CRE>	Structure principale d'une déclaration	Nb min. : 1 Nb max. : 1	Oui	
5	<CD_PERMN>	Code permanent de l'élève	Alpha-numérique (12)	Oui	Clé d'identification « officielle » d'un élève au Ministère.
5	<NOM>	Nom de famille de l'élève	Alpha-numérique (40)	Oui	Nom de famille de l'élève tel qu'il est inscrit dans le système Ariane pour vérifier son identité.
5	<PRENM>	Prénom de l'élève	Alpha-numérique (25)	Oui	Prénom de l'élève tel qu'il est inscrit dans le système Ariane pour vérifier son identité.
5	<AN_SCOLR_PPS>	Année scolaire	Alpha-numérique (8)	Oui	Indique l'année scolaire PPS, couverte par cette déclaration.
5	<CD_ORGNS>	Code de l'organisme scolaire	Alpha-numérique (6)	Oui	Indique le code d'organisme de l'établissement d'enseignement que fréquente l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<TYPE_PARCR>	Type de parcours	Alpha-numérique (2)	Non	Indique le parcours de formation suivi par l'élève conformément au Régime pédagogique en vigueur.
5	<IND_GRAT_SCOLR>	Indicateur de gratuité scolaire	Alpha-numérique (1)	Oui	Indique si l'élève est exempté des droits de scolarité en vertu de son statut de résidence au Québec.
5	<CD_POSTL_RESDN>	Code postal de la résidence	Alpha-numérique (6)	Oui	Indique le code postal de la résidence.
5	<CD_LANG_MATRN_DETL>	Code de langue maternelle	Alpha-numérique (3)	Oui	Indique le code de la langue maternelle de l'élève.
5	<CD_LANG_USAGE_DETL>	Code de langue parlée à la maison	Alpha-numérique (3)	Oui	Indique le code de la langue généralement utilisée à la maison par l'élève.
5	<LANG_ENSEI>	Langue d'enseignement	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique la langue d'enseignement dans laquelle l'élève reçoit l'enseignement dans le cadre de cette déclaration.
5	<CD_IMMBLE>	Code de l'immeuble	Alpha-numérique (6)	Non	Code de l'immeuble (réseau public seulement) fréquenté par l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<DT_FIN_FREQN>	Date de fin de fréquentation	Date aaaa-mm-jj	Non	Indique la date où l'élève a cessé sa fréquentation dans le cadre de cette déclaration.



5	<MOTIF_FIN_FREQN>	Motif de fin de fréquentation	Alpha-numérique (2)	Non	Indique le motif pour lequel l'élève a cessé sa fréquentation dans le cadre de cette déclaration.
5	<NB_HEURE_FREQN>	Nombre d'heures de fréquentation	Numérique (4)	Non	Indique le nombre d'heures prévues de fréquentation de l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<CD_PROGR>	Code de programme	Alpha-numérique (10)	Non	Code de programme suivi par l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<CD_GRAT_SCOLR>	Code d'exemption pour la gratuité scolaire	Alpha-numérique (2)	Non	Indique le code d'exemption qui permet à l'élève d'obtenir le droit à la gratuité scolaire.
5	<NO_DOSR_ORGAN_SCOLR>	Numéro de dossier de l'organisme scolaire	Alpha-numérique (10)	Non	Indique le numéro de dossier de l'élève (numéro de fiche) tel qu'il est géré localement par l'organisme responsable de cette déclaration.
5	<CD_LIEU_NAISN_MERE>	Code du lieu de naissance de la mère	Alpha-numérique (3)	Oui	Indique le code du lieu géographique où est née la mère de l'élève.
5	<CD_LIEU_NAISN_PERE>	Code du lieu de naissance du père	Alpha-numérique (3)	Oui	Indique le code du lieu géographique où est né le père de l'élève.
5	<TYPE_DECLR>	Type de déclaration	Alpha-numérique (3)	Oui	Indique s'il s'agit d'une déclaration de financement ou de fréquentation.
5	<ORDRE_ENSEI>	Ordre d'enseignement	Alpha-numérique (1)	Oui	Indique la « grande division » de l'enseignement relative à la formation scolaire de l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<DT_DEBUT_FREQN>	Date de début de fréquentation	Date aaaa-mm-jj	Non	Indique la date de début de fréquentation de l'élève dans le cadre de cette déclaration. Cet élément est facultatif pour une déclaration de financement et obligatoire pour une déclaration de fréquentation.
5	<CLAS>	Classe	Alpha-numérique (1)	Non	Indique l'échelon de l'ordre d'enseignement de cette déclaration.
5	<CYCLE_ENSEI>	Cycle d'enseignement	Alpha-numérique (1)	Non	Indique le cycle d'enseignement de la formation de l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<AN_ENSEI>	Nombre d'années dans le cycle d'enseignement	Alpha-numérique (1)	Non	Indique l'année du cycle d'enseignement de la formation de l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<NATR_TRANS_SCOLR>	Transport scolaire	Alpha-numérique (2)	Non	Indique la nature du service de transport scolaire offert à l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<CHFFREJS_DECLR_JEUNE_SPECIF>	Structure des données spécifiques de la déclaration en formation générale des jeunes	Nb min. : 1 Nb max. : 1	Oui	Cette section contient les attributs déclaratoires, pour le financement ou la fréquentation, spécifiques d'un élève en formation générale des jeunes.
6	<IND_ELEVE_PENSN>	Indicateur élève pensionnaire	Alpha-numérique (1)	Oui	Indique, pour cette déclaration, si l'élève est pensionnaire de l'installation de l'établissement d'enseignement du réseau privé qu'il fréquente.
6	<GROUP_ELEVE>	Numéro du groupe d'élèves	Alpha-numérique (3)	Non	Indique le groupe dont fait partie l'élève dans le cadre de cette déclaration.

6	<TYPE_SERVC_GARDE>	Type de service de garde	Alpha-numérique (2)	Non	Précise le niveau de présence de l'élève en service de garde dans le cadre de cette déclaration.
6	<CD_IMMBLE>	Code de l'immeuble du service de garde	Alpha-numérique (6)	Non	Indique le code de l'immeuble où l'élève reçoit des services de garde dans le cadre de cette déclaration.
6	<CD_ADMIS_EXCEP>	Code d'admission exceptionnelle	Alpha-numérique (2)	Non	Précise la nature de la dérogation de la déclaration de fréquentation, en référence au règlement sur l'admissibilité exceptionnelle, dans le cadre de cette déclaration.
6	<CD_LANG_PELO>	Code de langue PELO	Alpha-numérique (3)	Non	Indique le code de langue du programme d'enseignement des langues d'origine dont bénéficie l'élève dans le cadre de cette déclaration.
6	<CATGR_PROGR_PARTC>	Catégorie de programme particulier	Alpha-numérique (2)	Non	Identifie le programme particulier de formation suivi par l'élève dans le cadre de cette déclaration.
6	<TYPE_PROGR_PARTC>	Type de programme particulier	Alpha-numérique (4)	Non	Précise la nature du programme particulier de formation suivi par l'élève dans le cadre de cette déclaration.
6	<IND_AUTOCH_RESND_RESRV>	Indicateur autochtone résidant sur une réserve	Alpha-numérique (1)	Non	Lorsque la valeur est égale à « O » (Oui), cela indique que l'élève est un autochtone ET qu'il réside sur une réserve autochtone.
6	<LANG_INTEN>	Langue intensive	Alpha-numérique (3)	Non	Précise la langue étudiée de façon intensive par l'élève.
6	<MODL_ENSEI_INTEN_LANG>	Modèle d'enseignement intensif de la langue	Alpha-numérique (2)	Non	Précise le modèle d'enseignement intensif de la langue appliqué à l'élève au primaire.
6	<LANG_SANCT_DES>	Langue de sanction du DES	Alpha-numérique (2)	Non	Précise le secteur linguistique selon lequel l'analyse d'un dossier d'élève sera exécuté à l'égard de l'obtention du DES.
6	<CHFFREEH_EHDAA>	Structure des données EHDAA	Nb min. : 0 Nb max. : 1	Non	Cette section permet de préciser les attributs relatifs à un élève handicapé ou en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation dans le cadre de cette déclaration.
7	<CATGR_EHDAA>	Catégorie EHDAA	Alpha-numérique (2)	Non	Indique le genre de handicap ou de difficulté affectant l'élève.
7	<REGRP_EHDAA>	Regroupement EHDAA	Alpha-numérique (2)	Non	Indique si l'élève suit un enseignement spécial dans un groupe approprié, ou s'il reçoit des services particuliers tout en étant inscrit à l'enseignement ordinaire.
7	<IND_PLAN_INTER>	Indicateur de plan d'intervention	Alpha-numérique (1)	Non	Indique si l'élève bénéficie au cours de l'année scolaire, dans le cadre de cette déclaration, d'un plan d'intervention individualisé.
7	<TYPE_PLAN_INTER>	Type de plan d'intervention	Numérique (2)	Non	Indique le type de plan d'intervention dont bénéficie l'élève HDAA.
7	<PROGR_EHDAA_DIMS_DIP >	Programme pour élève ayant une DIM-S ou une DIP	Alpha-numérique (2)	Non	Indique si l'élève ayant une déficience intellectuelle moyenne à sévère (DIM-S) ou profonde (DIP) bénéficie d'un programme d'études adapté.

6	<CHFFREPD_AIDE_PENSN_DEPLC>	Structure des données de l'aide à la pension ou au déplacement	Nb min. : 0 Nb max. : n	Non	Cette section contient les attributs qui précisent la demande d'aide à la pension ou au déplacement dans le cadre de cette déclaration.
7	<TYPE_PENSN_DEPLC>	Type d'aide à la pension ou au déplacement	Alpha-numérique (1)	Oui	Indique si l'aide que l'élève reçoit concerne la pension ou le déplacement.
7	<DT_DEBUT_PENSN_DEPLC>	Date de début de l'aide à la pension ou au déplacement	Date aaaa-mm-jj	Oui	Dans le cadre de cette déclaration, indique la date où la pension ou le déplacement débute pour l'élève pour lequel il peut recevoir de l'aide.
7	<DT_FIN_PENSN_DEPLC>	Date de fin de l'aide à la pension ou au déplacement	Date aaaa-mm-jj	Non	Dans le cadre de cette déclaration, indique la date où a cessé la pension ou le déplacement de l'élève pour lequel il peut recevoir de l'aide.
7	<RAISN_PENSN_DEPLC>	Raison de l'aide à la pension ou au déplacement	Alpha-numérique (2)	Non	Dans le cadre de cette déclaration, indique la raison pour laquelle une allocation d'aide à la pension ou au déplacement est demandée pour l'élève.
6	<CHFFRESE_SERVC_EDUCT_SECND>	Structure des données des services éducatifs au secondaire	Nb min. : 0 Nb max. : n	Non	Cette section contient les attributs qui précisent les services éducatifs au secondaire dans le cadre de cette déclaration.
7	<NO_GROUP>	Numéro du groupe	Alpha-numérique (3)	Oui	Dans le cadre de cette déclaration, indique le groupe auquel appartient l'élève dans le cours.
7	<CHSCRECO_CD_COURS>	Code de cours	Alpha-numérique (10)	Oui	Dans le cadre de cette déclaration, indique le cours pour lequel un service éducatif spécialisé doit être saisi.
5	<CHFFREEN_ENTEN_ORGAN>	Structure des données des ententes entre organismes	Nb min. : 0 Nb max. : n	Non	Cette section permet de spécifier les ententes survenues entre organismes dans le cadre de cette déclaration.
6	<TYPE_ENTEN_ORGAN>	Type d'entente entre organismes	Alpha-numérique (2)	Oui	Précise la nature de l'entente conclue avec l'organisme scolaire qui dispense l'enseignement à l'élève dans le cadre de cette déclaration.
6	<CD_ORGNS>	Code de l'organisme en cause	Alpha-numérique (6)	Non	Indique le code de l'organisme qui fait l'objet d'une entente avec l'organisme scolaire qui dispense l'enseignement à l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<CHFFREAM_AUTRE_MESR>	Structure des données des autres mesures	Nb min. : 0 Nb max. : n	Non	Cette section indique les mesures spéciales appliquées à l'élève, relativement à un enseignement adapté à une clientèle particulière qui demande un appui temporaire, dans le cadre de cette déclaration.
6	<TYPE_AUTRE_MESR>	Type d'autre mesure	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique le type de mesure spéciale appliquée à l'élève dans le cadre de cette déclaration.
6	<DT_DEBUT_AUTRE_MESR>	Date de début de l'autre mesure	Date aaaa-mm-jj	Non	Indique la date, au cours de la période couverte par cette déclaration, où la mesure spéciale débute.

6	<DT_FIN_AUTRE_MESR>	Date de fin de l'autre mesure	Date aaaa-mm-jj	Non	Indique la date, au cours de la période couverte par cette déclaration, où la mesure spéciale prend fin.
---	---------------------	-------------------------------	--------------------	-----	--

## 6.2 TRANSACTION DE MODIFICATION D'UNE « DÉCLARATION DE L'EFFECTIF SCOLAIRE EN FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES (FGJ) »

Pour la modification (code de transaction *MOD*) d'une déclaration de l'effectif scolaire en FGJ (type de transaction *DJ*), tous les éléments de la déclaration originale doivent être présents, même ceux dont la valeur n'a pas subi de modification. Par exemple, les ententes déjà présentes sur la déclaration originale doivent être répétées sur la transaction de modification de la déclaration, même si la demande de modification ne concerne pas cette partie de la déclaration. L'absence d'un élément sera interprétée comme une demande de mise à nul de la donnée.

De plus, à l'exception de la date de début de fréquentation d'une déclaration de fréquentation, aucun élément qui fait partie de la clé fonctionnelle d'une déclaration en FGJ (voir section 7.2.3.2 Validation de la clé fonctionnelle) n'est modifiable. À ces éléments non modifiables, il faut ajouter le code de programme, même s'il ne fait partie de la clé fonctionnelle.

La définition XML de la transaction de système est la suivante :

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
4	<CHFFREDR_DECLR_DJ_MOD>	Structure principale d'une déclaration	Nb min. : 1 Nb max. : 1	Oui	
5	<CD_PERMN>	Code permanent de l'élève	Alpha-numérique (12)	Oui	Clé d'identification « officielle » d'un élève au Ministère.
5	<NOM>	Nom de famille de l'élève	Alpha-numérique (40)	Oui	Nom de famille de l'élève tel qu'il est inscrit dans le système Ariane pour vérifier son identité.
5	<PRENM >	Prénom de l'élève	Alpha-numérique (25)	Oui	Prénom de l'élève tel qu'il est inscrit dans le système Ariane pour vérifier son identité.
5	<AN_SCOLR_PPS>	Année scolaire	Alpha-numérique (8)	Oui	Indique l'année scolaire PPS, couverte par cette déclaration.
5	<CD_ORGNS>	Code de l'organisme scolaire	Alpha-numérique (6)	Oui	Indique le code d'organisme de l'établissement d'enseignement que fréquente l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<TYPE_PARCR>	Type de parcours	Alpha-numérique (2)	Non	Indique le parcours de formation suivi par l'élève conformément au Régime pédagogique en vigueur.
5	<IND_GRAT_SCOLR>	Indicateur de gratuité scolaire	Alpha-numérique (1)	Oui	Indique si l'élève est exempté des droits de scolarité en vertu de son statut de résidence au Québec.
5	<CD_POSTL_RESDN>	Code postal de la résidence	Alpha-numérique (6)	Oui	Indique le code postal de la résidence.
5	<CD_LANG_MATRN_DETL>	Code de langue maternelle	Alpha-numérique (3)	Oui	Indique le code de la langue maternelle de l'élève.
5	<CD_LANG_USAGE_DETL>	Code de langue parlée à la maison	Alpha-numérique (3)	Oui	Indique le code de la langue généralement utilisée à la maison par l'élève.
5	<LANG_ENSEI>	Langue d'enseignement	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique la langue d'enseignement dans laquelle l'élève reçoit l'enseignement dans le cadre de cette déclaration.
5	<CD_IMMBLE>	Code de l'immeuble	Alpha-numérique (6)	Non	Code de l'immeuble (réseau public seulement) fréquenté par l'élève dans le cadre de cette déclaration.

5	<DT_FIN_FREQN>	Date de fin de fréquentation	Date aaaa-mm-jj	Non	Indique la date où l'élève a cessé sa fréquentation dans le cadre de cette déclaration.
5	<MOTIF_FIN_FREQN>	Motif de fin de fréquentation	Alpha-numérique (2)	Non	Indique le motif pour lequel l'élève a cessé sa fréquentation dans le cadre de cette déclaration.
5	<NB_HEURE_FREQN>	Nombre d'heures de fréquentation	Numérique (4)	Non	Indique le nombre d'heures prévues de fréquentation de l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<CD_PROGR>	Code de programme	Alpha-numérique (10)	Non	Code du programme suivi par l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<CD_GRAT_SCOLR>	Code d'exemption pour la gratuité scolaire	Alpha-numérique (2)	Non	Indique le code d'exemption qui permet à l'élève d'obtenir le droit à la gratuité scolaire.
5	<NO_DOSR_ORGAN_SCOLR>	Numéro de dossier de l'organisme scolaire	Alpha-numérique (10)	Non	Indique le numéro de dossier de l'élève (numéro de fiche) tel qu'il est géré localement par l'organisme responsable de cette déclaration.
5	<CD_LIEU_NAISN_MERE>	Code du lieu de naissance de la mère	Alpha-numérique (3)	Oui	Indique le code du lieu géographique où est née la mère de l'élève.
5	<CD_LIEU_NAISN_PERE>	Code du lieu de naissance du père	Alpha-numérique (3)	Oui	Indique le code du lieu géographique où est né le père de l'élève.
5	<TYPE_DECLR>	Type de déclaration	Alpha-numérique (3)	Oui	Indique s'il s'agit d'une déclaration de financement ou de fréquentation.
5	<ORDRE_ENSEI>	Ordre d'enseignement	Alpha-numérique (1)	Oui	Indique la « grande division » de l'enseignement relative à la formation scolaire de l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<DT_DEBUT_FREQN>	Date de début de fréquentation	Date aaaa-mm-jj	Non	Indique la date de début de fréquentation de l'élève dans le cadre de cette déclaration.  Cet élément est facultatif pour une déclaration de financement et obligatoire pour une déclaration de fréquentation.
5	<ANCIE_DT_DEBUT_FREQN>	Ancienne date de début de fréquentation	Date aaaa-mm-jj	Non	Dans le cadre d'une demande de modification de la date de début de fréquentation, cette donnée indique la date de début de fréquentation actuelle de la déclaration.
5	<CLAS>	Classe	Alpha-numérique (1)	Non	Indique l'échelon de l'ordre d'enseignement de cette déclaration.
5	<CYCLE_ENSEI>	Cycle d'enseignement	Alpha-numérique (1)	Non	Indique le cycle d'enseignement de la formation de l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<AN_ENSEI>	Nombre d'années dans le cycle d'enseignement	Alpha-numérique (1)	Non	Indique l'année du cycle d'enseignement de la formation de l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<NATR_TRANS_SCOLR>	Transport scolaire	Alpha-numérique (2)	Non	Indique la nature du service de transport scolaire offert à l'élève dans le cadre de cette déclaration.

5	<CHFFREJS_DECLR_JEUNE_SPECF>	Structure des données spécifiques de la déclaration en formation générale des jeunes	Nb min. : 1 Nb max. : 1	Oui	Cette section contient les attributs déclaratoires, pour le financement ou la fréquentation, spécifiques d'un élève en formation générale des jeunes.
6	<IND_ELEVE_PENSN>	Indicateur élève pensionnaire	Alpha-numérique (1)	Oui	Indique, pour cette déclaration, si l'élève est pensionnaire de l'installation de l'établissement d'enseignement du réseau privé qu'il fréquente.
6	<GROUP_ELEVE>	Numéro du groupe d'élèves	Alpha-numérique (3)	Non	Indique le groupe dont fait partie l'élève dans le cadre de cette déclaration.
6	<TYPE_SERVC_GARDE>	Type de service de garde	Alpha-numérique (2)	Non	Précise le niveau de présence de l'élève en service de garde dans le cadre de cette déclaration.
6	<CD_IMMBLE>	Code de l'immeuble du service de garde	Alpha-numérique (6)	Non	Indique le code de l'immeuble où l'élève reçoit des services de garde dans le cadre de cette déclaration.
6	<CD_ADMIS_EXCEP>	Code d'admission exceptionnelle	Alpha-numérique (2)	Non	Précise la nature de la dérogation de la déclaration de fréquentation, en référence au règlement sur l'admissibilité exceptionnelle, dans le cadre de cette déclaration.
6	<CD_LANG_PELO>	Code de langue PELO	Alpha-numérique (3)	Non	Indique le code de langue du programme d'enseignement des langues d'origine dont bénéficie l'élève dans le cadre de cette déclaration.
6	<CATGR_PROGR_PARTC>	Catégorie de programme particulier	Alpha-numérique (2)	Non	Identifie le programme particulier de formation suivi par l'élève dans le cadre de cette déclaration.
6	<TYPE_PROGR_PARTC>	Type de programme particulier	Alpha-numérique (4)	Non	Précise la nature du programme particulier de formation suivi par l'élève dans le cadre de cette déclaration.
6	<IND_AUTOC_RESDN_RESRV>	Indicateur autochtone résidant sur une réserve	Alpha-numérique (1)	Non	Lorsque la valeur est égale à « O » (Oui), cela indique que l'élève est un autochtone ET qu'il réside sur une réserve autochtone.
6	<LANG_INTEN>	Langue intensive	Alpha-numérique (3)	Non	Précise la langue étudiée de façon intensive par l'élève.
6	<MODL_ENSEI_INTEN_LANG>	Modèle d'enseignement intensif de la langue	Alpha-numérique (2)	Non	Précise le modèle d'enseignement intensif de la langue appliqué à l'élève au primaire.
6	<LANG_SANCT_DES>	Langue de sanction du DES	Alpha-numérique (2)	Non	Précise le secteur linguistique selon lequel l'analyse d'un dossier d'élève sera exécuté à l'égard de l'obtention du DES.
6	<CHFFREEH_EHDAA>	Structure des données EHDAA	Nb min. : 0 Nb max. : 1	Non	Cette section permet de préciser les attributs relatifs à un élève handicapé ou en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation dans le cadre de cette déclaration.
7	<CATGR_EHDAA>	Catégorie EHDAA	Alpha-numérique (2)	Non	Indique le genre de handicap ou de difficulté affectant l'élève.

7	<REGRP_EHDAA>	Regroupement EHDAA	Alpha-numérique (2)	Non	Indique si l'élève suit un enseignement spécial dans un groupe approprié, ou s'il reçoit des services particuliers tout en étant inscrit à l'enseignement ordinaire.
7	<IND_PLAN_INTER>	Indicateur de plan d'intervention	Alpha-numérique (1)	Non	Indique si l'élève bénéficie au cours de l'année scolaire, dans le cadre de cette déclaration, d'un plan d'intervention individualisé.
7	<TYPE_PLAN_INTER>	Type de plan d'intervention	Numérique (2)	Non	Indique le type de plan d'intervention dont bénéficie l'élève HDAA.
7	< PROGR_EHDAA_DIMS_DIP >	Programme pour élève ayant une DIM-S ou une DIP	Alpha-numérique (2)	Non	Indique si l'élève ayant une déficience intellectuelle moyenne à sévère (DIM-S) ou profonde (DIP) bénéficie d'un programme d'études adapté.
6	<CHFFREPD_AIDE_PENSN_DEPLC>	Structure des données de l'aide à la pension ou au déplacement	Nb min. : 0 Nb max. : n	Non	Cette section contient les attributs qui précisent la demande d'aide à la pension ou au déplacement dans le cadre de cette déclaration.
7	<TYPE_PENSN_DEPLC>	Type d'aide à la pension ou au déplacement	Alpha-numérique (1)	Oui	Indique si l'aide que l'élève reçoit concerne la pension ou le déplacement.
7	<DT_DEBUT_PENSN_DEPLC>	Date de début de l'aide à la pension ou au déplacement	Date aaaa-mm-jj	Oui	Dans le cadre de cette déclaration, indique la date où a débuté la pension ou le déplacement de l'élève pour lequel il peut recevoir de l'aide.
7	<DT_FIN_PENSN_DEPLC>	Date de fin de l'aide à la pension ou au déplacement	Date aaaa-mm-jj	Non	Dans le cadre de cette déclaration, indique la date où a cessé la pension ou le déplacement de l'élève pour lequel il peut recevoir de l'aide.
7	<RAISN_PENSN_DEPLC>	Raison de l'aide à la pension ou au déplacement	Alpha-numérique (2)	Non	Dans le cadre de cette déclaration, indique la raison pour laquelle une allocation d'aide à la pension ou au déplacement est demandée pour l'élève.
6	<CHFFRESE_SERVC_EDUCT_SECND>	Structure des données des services éducatifs au secondaire	Nb min. : 0 Nb max. : n	Non	Cette section contient les attributs qui précisent les services éducatifs au secondaire dans le cadre de cette déclaration.
7	<NO_GROUP>	Numéro du groupe	Alpha-numérique (3)	Oui	Dans le cadre de cette déclaration, indique le groupe auquel appartient l'élève dans le cours.
7	<CHSCRECO_CD_COURS>	Code de cours	Alpha-numérique (10)	Oui	Dans le cadre de cette déclaration, indique le cours pour lequel un service éducatif spécialisé doit être saisi.
5	<CHFFREEN_ENTEN_ORGAN>	Structure des données des ententes entre organismes	Nb min. : 0 Nb max. : n	Non	Cette section permet de spécifier les ententes survenues entre organismes dans le cadre de cette déclaration.
6	<TYPE_ENTEN_ORGAN>	Type d'entente entre organismes	Alpha-numérique (2)	Oui	Précise la nature de l'entente conclue avec l'organisme scolaire qui dispense l'enseignement à l'élève dans le cadre de cette déclaration.
6	<CD_ORGNS>	Code de l'organisme en cause	Alpha-numérique (6)	Non	Indique le code de l'organisme qui fait l'objet d'une entente avec l'organisme scolaire qui dispense l'enseignement à l'élève dans le cadre de cette déclaration.



5	<CHFFREAM_AUTRE_MESR>	Structure des données des autres mesures	Nb min. : 0 Nb max. : n	Non	Cette section indique les mesures spéciales reçues par l'élève relativement à un enseignement adapté à une clientèle particulière qui demande un appui temporaire, dans le cadre de cette déclaration.
6	<TYPE_AUTRE_MESR>	Type d'autre mesure	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique le type de mesure spéciale appliquée à l'élève dans le cadre de cette déclaration.
6	<DT_DEBUT_AUTRE_MESR>	Date de début de l'autre mesure	Date aaaa-mm-jj	Non	Indique la date, au cours de la période couverte par cette déclaration, où la mesure spéciale débute.
6	<DT_FIN_AUTRE_MESR>	Date de fin de l'autre mesure	Date aaaa-mm-jj	Non	Indique la date, au cours de la période couverte par cette déclaration, où la mesure spéciale prend fin.

### 6.3 TRANSACTION DE SUPPRESSION D'UNE « DÉCLARATION DE L'EFFECTIF SCOLAIRE EN FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES (FGJ) »

Pour la suppression (code de transaction *SUP*) d'une déclaration de l'effectif scolaire en FGJ (type de transaction *DJ*), la définition *XML* de la transaction doit seulement contenir les éléments qui font partie de la clé fonctionnelle d'une déclaration en FGJ (voir section 7.2.3.2 *Validation de la clé fonctionnelle*).

La définition *XML* de la transaction de système est la suivante :

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
4	<CHFFREDR_DECLR_DJ_SUP>	Structure principale d'une déclaration	Nb min. : 1 Nb max. : 1	Oui	
5	<CD_PERMN>	Code permanent	Alpha-numérique (12)	Oui	Clé d'identification « officielle » d'un élève au Ministère.
5	<NOM>	Nom de famille de l'élève	Alpha-numérique (40)	Oui	Nom de famille de l'élève tel qu'il est inscrit dans le système Ariane pour vérifier son identité.
5	<PRENM>	Prénom de l'élève	Alpha-numérique (25)	Oui	Prénom de l'élève tel qu'il est inscrit dans le système Ariane pour vérifier son identité.
5	<AN_SCOLR_PPS>	Année scolaire	Alpha-numérique (8)	Oui	Indique l'année scolaire PPS, couverte par cette déclaration.
5	<CD_ORGNS>	Code de l'organisme scolaire	Alpha-numérique (6)	Oui	Indique le code d'organisme de l'établissement d'enseignement que fréquente l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<TYPE_DECLR>	Type de déclaration	Alpha-numérique (3)	Oui	Indique s'il s'agit d'une déclaration de financement ou de fréquentation.
5	<DT_DEBUT_FREQN>	Date de début de fréquentation	Date aaaa-mm-jj	Non	Indique la date de début de fréquentation de l'élève dans le cadre de cette déclaration. Cet élément est facultatif pour une déclaration de financement et obligatoire pour une déclaration de fréquentation.

## 6.4 TRANSACTION DE CRÉATION D'UNE « DÉCLARATION DE L'EFFECTIF SCOLAIRE EN FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES (FGA) »

Pour la création (code de transaction *CRE*) d'une déclaration de l'effectif scolaire en FGA (type de transaction *DA*), la définition *XML* de la transaction de système est la suivante :

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
4	<CHFFREDR_DECLR_DA_CRE>	Structure principale d'une déclaration	Nb min. : 1 Nb max. : 1	Oui	
5	<CD_PERMN>	Code permanent de l'élève	Alpha-numérique (12)	Oui	Clé d'identification « officielle » d'un élève au Ministère.
5	<NOM>	Nom de famille de l'élève	Alpha-numérique (40)	Oui	Nom de famille de l'élève tel qu'il est inscrit dans le système Ariane pour vérifier son identité.
5	<PRENM>	Prénom de l'élève	Alpha-numérique (25)	Oui	Prénom de l'élève tel qu'il est inscrit dans le système Ariane pour vérifier son identité.
5	<AN_SCOLR_PPS>	Année scolaire	Alpha-numérique (8)	Oui	Indique l'année scolaire PPS, couverte par cette déclaration.
5	<CD_ORGNS>	Code de l'organisme scolaire	Alpha-numérique (6)	Oui	Indique le code d'organisme de l'établissement d'enseignement que fréquente l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<TYPE_PARCR>	Type de parcours	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique le parcours de formation suivi par l'élève conformément au Régime pédagogique en vigueur.
5	<IND_GRAT_SCOLR>	Indicateur de gratuité scolaire	Alpha-numérique (1)	Oui	Indique si l'élève est exempté des droits de scolarité en vertu de son statut de résidence au Québec.
5	<CD_POSTL_RESDN>	Code postal de la résidence	Alpha-numérique (6)	Oui	Indique le code postal de la résidence.
5	<CD_LANG_MATRN_DETL>	Code de la langue maternelle	Alpha-numérique (3)	Oui	Indique le code de la langue maternelle de l'élève.
5	<CD_LANG_USAGE_DETL>	Code de la langue parlée à la maison	Alpha-numérique (3)	Oui	Indique le code de la langue généralement utilisée à la maison par l'élève.
5	<LANG_ENSEI>	Langue d'enseignement	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique la langue d'enseignement dans laquelle l'élève reçoit l'enseignement dans le cadre de cette déclaration.
5	<CD_IMMBLE>	Code de l'immeuble	Alpha-numérique (6)	Non	Code du bâtiment fréquenté par l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<DT_FIN_FREQN>	Date de fin de fréquentation	Date aaaa-mm-jj	Non	Indique la date où l'élève a cessé sa fréquentation dans le cadre de cette déclaration.
5	<MOTIF_FIN_FREQN>	Motif de fin de fréquentation	Alpha-numérique (2)	Non	Indique le motif pour lequel l'élève a cessé sa fréquentation dans le cadre de cette déclaration.
5	<NB_HEURE_FREQN>	Nombre d'heures de fréquentation	Numérique (4)	Non	Indique le nombre d'heures réelles de fréquentation de l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<CD_PROGR>	Code de programme	Alpha-numérique (10)	Non	Code du programme suivi par l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<CD_GRAT_SCOLR>	Code d'exemption pour la gratuité scolaire	Alpha-numérique (2)	Non	Indique le code d'exemption qui permet à l'élève d'obtenir le droit à la gratuité scolaire.

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
5	<NO_DOSR_ORGAN_SCOLR>	Numéro de dossier dans l'organisme scolaire	Alpha-numérique (10)	Non	Indique le numéro de dossier de l'élève (numéro de fiche) tel qu'il est géré localement par l'organisme responsable de cette déclaration.
5	<CD_LIEU_NAISN_MERE>	Code du lieu de naissance de la mère	Alpha-numérique (3)	Non	Indique le code du lieu géographique où est née la mère de l'élève.
5	<CD_LIEU_NAISN_PERE>	Code du lieu de naissance du père	Alpha-numérique (3)	Non	Indique le code du lieu géographique où est né le père de l'élève.
5	<DT_DEBUT_FREQN>	Date de début de fréquentation	Date aaaa-mm-jj	Oui	Indique la date de début de fréquentation de l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<SOURC_FINCM>	Source de financement	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique la source de financement du service de formation fourni à l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<CD_SERVC_ENSEI>	Code du service d'enseignement	Alpha-numérique (2)	Non	Service d'enseignement de la formation générale aux adultes.
5	<SOUS_CENTR>	Sous-centre	Alpha-numérique (3)	Non	Permet de désigner le sous-centre pour lequel une déclaration d'effectif scolaire est transmise au Ministère, pour un élève donné.
5	<CHFFREEN_ENTEN_ORGAN>	Structure des données des ententes entre organismes	Nb min. : 0 Nb max. : n	Non	Cette section permet de spécifier les ententes conclues entre organismes dans le cadre de cette déclaration.
6	<TYPE_ENTEN_ORGAN>	Type d'entente entre organismes	Alpha-numérique (2)	Oui	Précise la nature de l'entente conclue avec l'organisme scolaire qui dispense l'enseignement à l'élève dans le cadre de cette déclaration.
6	<CD_ORGNS>	Code de l'organisme en cause	Alpha-numérique (6)	Non	Indique le code de l'organisme qui fait l'objet d'une entente avec l'organisme scolaire qui dispense l'enseignement à l'élève dans le cadre de cette déclaration.

## 6.5 TRANSACTION DE MODIFICATION D'UNE « DÉCLARATION DE L'EFFECTIF SCOLAIRE EN FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES (FGA) »

Pour la modification (code de transaction *MOD*) d'une déclaration de l'effectif scolaire en FGA (type de transaction *DA*), tous les éléments de la déclaration originale doivent être présents, même ceux dont la valeur n'a pas subi de modification. L'absence d'un élément sera interprétée comme une demande de mise à nul de la donnée.

De plus, à l'exception de la date de début de fréquentation, du type de parcours et de la source de financement, aucun élément qui fait partie de la clé fonctionnelle d'une déclaration en FGA (voir section 7.2.3.2 Validation de la clé fonctionnelle) n'est modifiable.

La définition XML de la transaction de système est la suivante :

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
4	<CHFFREDR_DECLR_DA_MOD>	Structure principale d'une déclaration	Nb min. : 1 Nb max. : 1	Oui	
5	<CD_PERMN>	Code permanent de l'élève	Alpha-numérique (12)	Oui	Clé d'identification « officielle » d'un élève au Ministère.
5	<NOM>	Nom de famille de l'élève	Alpha-numérique (40)	Oui	Nom de famille de l'élève tel qu'il est inscrit dans le système Ariane pour vérifier son identité.
5	<PRENM>	Prénom de l'élève	Alpha-numérique (25)	Oui	Prénom de l'élève tel qu'il est inscrit dans le système Ariane pour vérifier son identité.
5	<AN_SCOLR_PPS>	Année scolaire	Alpha-numérique (8)	Oui	Indique l'année scolaire PPS, couverte par cette déclaration.
5	<CD_ORGNS>	Code de l'organisme scolaire	Alpha-numérique (6)	Oui	Indique le code d'organisme de l'établissement d'enseignement que fréquente l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<TYPE_PARCR>	Type de parcours	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique le parcours de formation suivi par l'élève conformément au Régime pédagogique en vigueur.
5	<IND_GRAT_SCOLR>	Indicateur de gratuité scolaire	Alpha-numérique (1)	Oui	Indique si l'élève est exempté des droits de scolarité en vertu de son statut de résidence au Québec.
5	<CD_POSTL_RESDN>	Code postal de la résidence	Alpha-numérique (6)	Oui	Indique le code postal de la résidence.
5	<CD_LANG_MATRN_DETL>	Code de langue maternelle	Alpha-numérique (3)	Oui	Indique le code de la langue maternelle de l'élève.
5	<CD_LANG_USAGE_DETL>	Code de langue parlée à la maison	Alpha-numérique (3)	Oui	Indique le code de la langue généralement utilisée à la maison par l'élève.
5	<LANG_ENSEI>	Langue d'enseignement	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique la langue d'enseignement dans laquelle l'élève reçoit l'enseignement dans le cadre de cette déclaration.
5	<CD_IMMBLE>	Code de l'immeuble	Alpha-numérique (6)	Non	Code du bâtiment fréquenté par l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<DT_FIN_FREQN>	Date de fin de fréquentation	Date aaaa-mm-jj	Non	Indique la date où l'élève a cessé sa fréquentation dans le cadre de cette déclaration.
5	<MOTIF_FIN_FREQN>	Motif de fin de fréquentation	Alpha-numérique (2)	Non	Indique le motif pour lequel l'élève a cessé sa fréquentation dans le cadre de cette déclaration.
5	<NB_HEURE_FREQN>	Nombre d'heures de fréquentation	Numérique (4)	Non	Indique le nombre d'heures réelles de fréquentation de l'élève dans le cadre de cette déclaration.

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
5	<CD_PROGR>	Code de programme	Alpha-numérique (10)	Non	Code de programme suivi par l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<CD_GRAT_SCOLR>	Code d'exemption pour la gratuité scolaire	Alpha-numérique (2)	Non	Indique le code d'exemption qui permet à l'élève d'obtenir le droit à la gratuité scolaire.
5	<NO_DOSR_ORGAN_SCOLR>	Numéro de dossier dans l'organisme scolaire	Alpha-numérique (10)	Non	Indique le numéro de dossier de l'élève (numéro de fiche) tel qu'il est géré localement par l'organisme responsable de cette déclaration.
5	<CD_LIEU_NAISN_MERE>	Code du lieu de naissance de la mère	Alpha-numérique (3)	Non	Indique le code du lieu géographique où est née la mère de l'élève.
5	<CD_LIEU_NAISN_PERE>	Code du lieu de naissance du père	Alpha-numérique (3)	Non	Indique le code du lieu géographique où est né le père de l'élève.
5	<DT_DEBUT_FREQN>	Date de début de fréquentation	Date aaaa-mm-jj	Oui	Indique la date de début de fréquentation de l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<ANCIE_DT_DEBUT_FREQN>	Ancienne date de début de fréquentation	Date aaaa-mm-jj	Non	Dans le cadre d'une demande de modification de la date de début de fréquentation, cette donnée indique la date de début de fréquentation actuelle de la déclaration.
5	<SOURC_FINCM>	Source de financement	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique la source de financement du service de formation fourni à l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<ANCIE_SOURC_FINCM >	Ancienne source de financement	Alpha-numérique (2)	Non	Dans le cadre d'une demande de modification de la source de financement, cette donnée indique la source de financement actuelle de la déclaration.
5	<CD_SERVC_ENSEI>	Code du service d'enseignement	Alpha-numérique (2)	Non	Service d'enseignement de la formation générale aux adultes.
5	<SOUS_CENTR>	Sous-centre	Alpha-numérique (3)	Non	Permet de désigner le sous-centre pour lequel une déclaration d'effectif scolaire est transmise au Ministère, pour un élève donné.
5	<ANCIE_TYPE_PARCR>	Ancien type de parcours	Alpha-numérique (2)	Non	Dans le cadre d'une demande de modification du type de parcours, cette donnée indique le parcours actuel de la déclaration.
5	<ANCIE_CD_PROGR>	Ancien code de programme	Alpha-numérique (10)	Non	Dans le cadre d'une demande de modification du code de programme, cette donnée indique le code de programme actuel de la déclaration.
5	<CHFFREEN_ENTEN_ORGAN>	Structure des données des ententes entre organismes	Nb min. : 0 Nb max. : n	Non	Cette section permet de spécifier les ententes conclues entre organismes dans le cadre de cette déclaration.
6	<TYPE_ENTEN_ORGAN>	Type d'entente entre organismes	Alpha-numérique (2)	Oui	Précise la nature de l'entente conclue avec l'organisme scolaire qui dispense l'enseignement à l'élève dans le cadre de cette déclaration.
6	<CD_ORGNS>	Code de l'organisme en cause	Alpha-numérique (6)	Non	Indique le code de l'organisme qui fait l'objet d'une entente avec l'organisme scolaire qui dispense l'enseignement à l'élève dans le cadre de cette déclaration.

## 6.6 TRANSACTION DE SUPPRESSION D'UNE « DÉCLARATION DE L'EFFECTIF SCOLAIRE EN FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES (FGA) »

Pour la suppression (code de transaction *SUP*) d'une déclaration de l'effectif scolaire en FGA (type de transaction *DA*), la définition *XML* de la transaction doit seulement contenir les éléments qui font partie de la clé fonctionnelle d'une déclaration en FGA (voir section 7.2.3.2 Validation de la clé fonctionnelle).

La définition *XML* de la transaction de système est la suivante :

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
4	<CHFFREDR_DECLR_DA_SUP>	Structure principale d'une déclaration	Nb min. : 1 Nb max. : 1	Oui	
5	<CD_PERMN>	Code permanent de l'élève	Alpha-numérique (12)	Oui	Clé d'identification « officielle » d'un élève au Ministère.
5	<NOM>	Nom de famille de l'élève	Alpha-numérique (40)	Oui	Nom de famille de l'élève tel qu'il est inscrit dans le système Ariane pour vérifier son identité.
5	<PRENM>	Prénom de l'élève	Alpha-numérique (25)	Oui	Prénom de l'élève tel qu'il est inscrit dans le système Ariane pour vérifier son identité.
5	<AN_SCOLR_PPS>	Année scolaire	Alpha-numérique (8)	Oui	Indique l'année scolaire PPS, couverte par cette déclaration.
5	<CD_ORGNS>	Code de l'organisme scolaire	Alpha-numérique (6)	Oui	Indique le code d'organisme de l'établissement d'enseignement que fréquente l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<DT_DEBUT_FREQN>	Date de début de fréquentation	Date aaaa-mm-jj	Oui	Indique la date de début de fréquentation de l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<SOURC_FINCM>	Source de financement	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique la source de financement du service de formation fourni à l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<CD_SERVC_ENSEI>	Code du service d'enseignement	Alpha-numérique (2)	Non	Service d'enseignement de la formation générale des adultes.
5	<CD_PROGR>	Code de programme	Alpha-numérique (8)	Non	Code du programme suivi par l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<TYPE_PARCR>	Type de parcours	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique le parcours de formation suivi par l'élève conformément au Régime pédagogique en vigueur.

## 6.7 TRANSACTION DE CRÉATION D'UNE « DÉCLARATION DE L'EFFECTIF SCOLAIRE EN FORMATION PROFESSIONNELLE (FP) »

Pour la création (code de transaction *CRE*) d'une déclaration de l'effectif scolaire en FP (type de transaction *DP*), la définition XML de la transaction de système est la suivante :

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
4	<CHFFREDR_DECLR_DP_CRE>	Structure principale d'une déclaration	Nb min. : 1 Nb max. : 1	Oui	
5	<CD_PERMN>	Code permanent de l'élève	Alpha-numérique (12)	Oui	Clé d'identification « officielle » d'un élève au Ministère.
5	<NOM>	Nom de famille de l'élève	Alpha-numérique (40)	Oui	Nom de famille de l'élève tel qu'il est inscrit dans le système Ariane pour vérifier son identité.
5	<PRENM>	Prénom de l'élève	Alpha-numérique (25)	Oui	Prénom de l'élève tel qu'il est inscrit dans le système Ariane pour vérifier son identité.
5	<AN_SCOLR_PPS>	Année scolaire	Alpha-numérique (8)	Oui	Indique l'année scolaire PPS, couverte par cette déclaration.
5	<CD_ORGNS>	Code de l'organisme scolaire	Alpha-numérique (6)	Oui	Indique le code d'organisme de l'établissement d'enseignement que fréquente l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<TYPE_PARCR>	Type de parcours	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique le parcours de formation suivi par l'élève conformément au Régime pédagogique en cours.
5	<IND_GRAT_SCOLR>	Indicateur pour la gratuité scolaire	Alpha-numérique (1)	Oui	Indique si l'élève est exempté des droits de scolarité en vertu de son statut de résidence au Québec.
5	<CD_POSTL_RESND>	Code postal de la résidence	Alpha-numérique (6)	Oui	Indique le code postal de la résidence.
5	<CD_LANG_MATRN_DETL>	Code de langue maternelle	Alpha-numérique (3)	Oui	Indique le code de la langue maternelle de l'élève.
5	<CD_LANG_USAGE_DETL>	Code de langue parlée à la maison	Alpha-numérique (3)	Oui	Indique le code de la langue généralement utilisée à la maison par l'élève.
5	<LANG_ENSEI>	Langue d'enseignement	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique la langue d'enseignement dans laquelle l'élève reçoit l'enseignement dans le cadre de cette déclaration.
5	<CD_IMMBLE>	Code de l'immeuble	Alpha-numérique (6)	Non	Code du bâtiment fréquenté par l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<DT_FIN_FREQN>	Date de fin de fréquentation	Date aaaa-mm-jj	Non	Indique la date où l'élève a cessé sa fréquentation dans le cadre de cette déclaration.
5	<MOTIF_FIN_FREQN>	Motif de fin de fréquentation	Alpha-numérique (2)	Non	Indique le motif pour lequel l'élève a cessé sa fréquentation dans le cadre de cette déclaration.
5	<NB_HEURE_FREQN>	Nombre d'heures de fréquentation	Numérique (4)	Non	Indique le nombre d'heures prévues de fréquentation de l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<CD_PROGR>	Code de programme	Alpha-numérique (10)	Non	Code de programme suivi par l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<CD_GRAT_SCOLR>	Code d'exemption pour la gratuité scolaire	Alpha-numérique (2)	Non	Indique le code d'exemption qui permet à l'élève d'obtenir le droit à la gratuité scolaire.



Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
5	<NO_DOSR_ORGAN_SCOLR>	Numéro de dossier dans l'organisme scolaire	Alpha-numérique (10)	Non	Indique le numéro de dossier de l'élève (numéro de fiche) tel qu'il est géré localement par l'organisme responsable de cette déclaration.
5	<CD_LIEU_NAISN_MERE>	Code du lieu de naissance de la mère	Alpha-numérique (3)	Non	Indique le code du lieu géographique où est née la mère de l'élève.
5	<CD_LIEU_NAISN_PERE>	Code du lieu de naissance du père	Alpha-numérique (3)	Non	Indique le code du lieu géographique où est né le père de l'élève.
5	<DT_DEBUT_FREQN>	Date de début de fréquentation	Date aaaa-mm-jj	Oui	Indique la date de début de fréquentation de l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<SECTR_ENSEI>	Secteur d'enseignement	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique si l'élève doit être considéré comme jeune ou adulte dans le cadre de cette déclaration.
5	<SOURC_FINCM>	Source de financement	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique la source de financement du service de formation fourni à l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<SOUS_CENTR>	Sous-centre	Alpha-numérique (3)	Non	Permet de désigner le sous-centre pour lequel une déclaration d'effectif scolaire est transmise au Ministère, pour un élève donné.
5	<COHRT>	Cohorte	Alpha-numérique (9)	Non	Indique dans quelle cohorte l'élève fait partie pour les programmes d'AEP.
5	<CHFFREPS_DECLR_PROFS_SPECIF>	Structure des données spécifiques de la déclaration en formation professionnelle	Nb min. : 1 Nb max. : 1	Oui	
6	<CONDT_ADMIS_DECLR>	Condition d'admission	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique la raison invoquée pour autoriser l'admission de l'élève au programme de formation professionnelle indiqué dans cette déclaration.
6	<NB_HEURE_FG>	Nombre d'heures en FG	Numérique (3)	Non	Indique le nombre d'heures de formation générale que l'élève en concomitance doit effectuer.
6	<TYPE_PRODCA>	Type de production animale	Alpha-numérique (2)	Non	Précise le type de production animale suivi par l'élève dans les programmes « 5338 » ou « 5354 » (Production animale).
6	<TYPE_CLIEN>	Type de clientèle	Alpha-numérique (2)	Non	Précise si l'élève a suivi sa formation d'infirmière ou infirmier auxiliaire au Québec ou à l'étranger afin de renseigner le Ministère sur la provenance de cet élève dans cette formation d'appoint (5340 ou 5840).
5	<CHFFREEN_ENTEN_ORGAN>	Structure des données des ententes entre organismes	Nb min. : 0 Nb max. : n	Non	
6	<TYPE_ENTEN_ORGAN>	Type d'entente entre organismes	Alpha-numérique (2)	Oui	Précise la nature de l'entente conclue avec l'organisme scolaire qui dispense l'enseignement à l'élève dans le cadre de cette déclaration.
6	<CD_ORGNS>	Code de l'organisme en cause	Alpha-numérique (6)	Non	Indique le code de l'organisme qui fait l'objet d'une entente avec l'organisme scolaire qui dispense l'enseignement à l'élève dans le cadre de cette déclaration.

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
5	<CHFFREAM_AUTRE_MESR>	Structure des données des autres mesures	Nb min. : 0 Nb max. : n	Non	Cette section indique les mesures spéciales appliquées à l'élève, relativement à un enseignement adapté à une clientèle particulière qui demande un appui temporaire, dans le cadre de cette déclaration.
6	<TYPE_AUTRE_MESR>	Type d'autre mesure	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique le type de mesure spéciale appliquée à l'élève dans le cadre de cette déclaration.
6	<DT_DEBUT_AUTRE_MESR>	Date de début de l'autre mesure	Date aaaa-mm-jj	Non	Indique la date, au cours de la période couverte par cette déclaration, où la mesure spéciale débute. En FP cette date ne doit pas être transmise.
6	<DT_FIN_AUTRE_MESR>	Date de fin de l'autre mesure	Date aaaa-mm-jj	Non	Indique la date, au cours de la période couverte par cette déclaration, où la mesure spéciale prend fin. En FP cette date ne doit pas être transmise.

## 6.8 TRANSACTION DE MODIFICATION D'UNE « DÉCLARATION DE L'EFFECTIF SCOLAIRE EN FORMATION PROFESSIONNELLE (FP) »

Pour la modification (code de transaction *MOD*) d'une déclaration de l'effectif scolaire en FP (type de transaction *DP*), tous les éléments de la déclaration originale doivent être présents, même ceux dont la valeur n'a pas subi de modification. L'absence d'un élément sera interprétée comme une demande de mise à nul de la donnée.

De plus, à l'exception de la date de début de fréquentation, du type de parcours et de la source de financement, aucun élément qui fait partie de la clé fonctionnelle d'une déclaration en FP (voir section 7.2.3.2 Validation de la clé fonctionnelle) n'est modifiable.

La définition *XML* de la transaction de système est la suivante :

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
4	<CHFFREDR_DECLR_DP_MOD>	Structure principale d'une déclaration	Nb min. : 1 Nb max. : 1	Oui	
5	<CD_PERMN>	Code permanent de l'élève	Alpha-numérique (12)	Oui	Clé d'identification « officielle » d'un élève au Ministère.
5	<NOM>	Nom de famille de l'élève	Alpha-numérique (40)	Oui	Nom de famille de l'élève tel qu'il est inscrit dans le système Ariane pour vérifier son identité.
5	<PRENM>	Prénom de l'élève	Alpha-numérique (25)	Oui	Prénom de l'élève tel qu'il est inscrit dans le système Ariane pour vérifier son identité.
5	<AN_SCOLR_PPS>	Année scolaire	Alpha-numérique (8)	Oui	Indique l'année scolaire PPS, couverte par cette déclaration.
5	<CD_ORGNS>	Code de l'organisme scolaire	Alpha-numérique (6)	Oui	Indique le code d'organisme de l'établissement d'enseignement que fréquente l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<TYPE_PARCR>	Type de parcours	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique le parcours de formation suivi par l'élève conformément au régime pédagogique en cours.
5	<IND_GRAT_SCOLR>	Indicateur pour la gratuité scolaire	Alpha-numérique (1)	Oui	Indique si l'élève est exempté des droits de scolarité en vertu de son statut de résidence au Québec.
5	<CD_POSTL_RESDN>	Code postal de la résidence	Alpha-numérique (6)	Oui	Indique le code postal de la résidence.
5	<CD_LANG_MATRN_DETL>	Code de langue maternelle	Alpha-numérique (3)	Oui	Indique le code de la langue maternelle de l'élève.
5	<CD_LANG_USAGE_DETL>	Code de langue parlée à la maison	Alpha-numérique (3)	Oui	Indique le code de la langue généralement utilisée à la maison par l'élève.
5	<LANG_ENSEI>	Langue d'enseignement	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique la langue d'enseignement dans laquelle l'élève reçoit l'enseignement dans le cadre de cette déclaration.

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
5	<CD_IMMBLE>	Code de l'immeuble	Alpha-numérique (6)	Non	Code du bâtiment fréquenté par l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<DT_FIN_FREQN>	Date de fin de fréquentation	Date aaaa-mm-jj	Non	Indique la date où l'élève a cessé sa fréquentation dans le cadre de cette déclaration.
5	<MOTIF_FIN_FREQN>	Motif de fin de fréquentation	Alpha-numérique (2)	Non	Indique le motif pour lequel l'élève a cessé sa fréquentation dans le cadre de cette déclaration.
5	<NB_HEURE_FREQN>	Nombre d'heures de fréquentation	Numérique (4)	Non	Indique le nombre d'heures prévues de fréquentation de l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<CD_PROGR>	Code de programme	Alpha-numérique (10)	Non	Code de programme suivi par l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<CD_GRAT_SCOLR>	Code d'exemption pour la gratuité scolaire	Alpha-numérique (2)	Non	Indique le code d'exemption qui permet à l'élève d'obtenir le droit à la gratuité scolaire.
5	<NO_DOSR_ORGAN_SCOLR>	Numéro de dossier dans l'organisme scolaire	Alpha-numérique (10)	Non	Indique le numéro de dossier de l'élève (numéro de fiche) tel qu'il est géré localement par l'organisme responsable de cette déclaration.
5	<CD_LIEU_NAISN_MERE>	Code du lieu de naissance de la mère	Alpha-numérique (3)	Non	Indique le code du lieu géographique où est née la mère de l'élève.
5	<CD_LIEU_NAISN_PERE>	Code du lieu de naissance du père	Alpha-numérique (3)	Non	Indique le code du lieu géographique où est né le père de l'élève.
5	<DT_DEBUT_FREQN>	Date de début de fréquentation	Date aaaa-mm-jj	Oui	Indique la date de début de fréquentation de l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<ANCIE_DT_DEBUT_FREQN>	Ancienne date de début de fréquentation	Date aaaa-mm-jj	Non	Dans le cadre d'une demande de modification de la date de début de fréquentation, cette donnée indique la date de début de fréquentation actuelle de la déclaration.
5	<SECTR_ENSEI>	Secteur d'enseignement	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique si l'élève doit être considéré comme jeune ou adulte dans le cadre de cette déclaration.
5	<SOURC_FINCM>	Source de financement	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique la source de financement du service de formation donné à l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<ANCIE_SOURC_FINCM >	Ancienne source de financement	Alpha-numérique (2)	Non	Dans le cadre d'une demande de modification de la source de financement, cette donnée indique la source de financement actuelle de la déclaration.

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
5	<SOUS_CENTR>	Sous-centre	Alpha-numérique (3)	Non	Permet de désigner le sous-centre pour lequel une déclaration d'effectif scolaire est transmise au Ministère, pour un élève donné.
5	<ANCIE_TYPE_PARCR>	Ancien type de parcours	Alpha-numérique (2)	Non	Dans le cadre d'une demande de modification du type de parcours, cette donnée indique le parcours actuel de la déclaration.
5	<COHRT>	Cohorte	Alpha-numérique (9)	Non	Indique dans quelle cohorte l'élève fait partie pour les programmes d'AEP.
5	<CHFFREPS_DECLR_PROFS_SPECIF>	Structure des données spécifiques de la déclaration en formation professionnelle	Nb min. : 1 Nb max. : 1	Oui	
6	<CONDT_ADMIS_DECLR>	Condition d'admission	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique la raison invoquée pour autoriser l'admission de l'élève au programme de formation professionnelle de cette déclaration.
6	<NB_HEURE_FG>	Nombre d'heures en FG	Numérique (3)	Non	Indique le nombre d'heures de formation générale que l'élève en concomitance doit effectuer.
6	<TYPE_PRODUC>	Type de production animale	Alpha-numérique (2)	Non	Précise le type de production animale suivi par l'élève dans les programmes « 5338 » ou « 5354 » (Production animale).
6	<TYPE_CLIEN>	Type de clientèle	Alpha-numérique (2)	Non	Précise si l'élève a suivi sa formation d'infirmière ou infirmier auxiliaire au Québec ou à l'étranger afin de renseigner le Ministère sur la provenance de cet élève dans cette formation d'appoint (5340 ou 5840).
5	<CHFFREEN_ENTEN_ORGAN>	Structure des données des ententes entre organismes	Nb min. : 0 Nb max. : n	Non	
6	<TYPE_ENTEN_ORGAN>	Type d'entente entre organismes	Alpha-numérique (2)	Oui	Précise la nature de l'entente conclue avec l'organisme scolaire qui dispense l'enseignement à l'élève dans le cadre de cette déclaration.
6	<CD_ORGNS>	Code de l'organisme en cause	Alpha-numérique (6)	Non	Indique le code de l'organisme qui fait l'objet d'une entente avec l'organisme scolaire qui dispense l'enseignement à l'élève dans le cadre de cette déclaration.

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
5	<CHFFREAM_AUTRE_MESR>	Structure des données des autres mesures	Nb min. : 0 Nb max. : n	Non	Cette section indique les mesures spéciales appliquées à l'élève, relativement à un enseignement adapté à une clientèle particulière qui demande un appui temporaire, dans le cadre de cette déclaration.
6	<TYPE_AUTRE_MESR>	Type d'autre mesure	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique le type de mesure spéciale appliquée à l'élève dans le cadre de cette déclaration.
6	<DT_DEBUT_AUTRE_MESR>	Date de début de l'autre mesure	Date aaaa-mm-jj	Non	Indique la date, au cours de la période couverte par cette déclaration, où la mesure spéciale débute. En FP cette date ne doit pas être transmise.
6	<DT_FIN_AUTRE_MESR>	Date de fin de l'autre mesure	Date aaaa-mm-jj	Non	Indique la date, au cours de la période couverte par cette déclaration, où la mesure spéciale prend fin. En FP cette date ne doit pas être transmise.

## 6.9 TRANSACTION DE SUPPRESSION D'UNE « DÉCLARATION DE L'EFFECTIF SCOLAIRE EN FORMATION PROFESSIONNELLE (FP) »

Pour la suppression (code de transaction *SUP*) d'une déclaration de l'effectif scolaire en FP (type de transaction *DP*), la définition XML de la transaction doit seulement contenir les éléments qui font partie de la clé fonctionnelle d'une déclaration en FP (voir section 7.2.3.2 Validation de la clé fonctionnelle).

La définition XML de la transaction de système est la suivante :

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
4	<CHFFREDR_DECLR_DP_SUP>	Structure principale d'une déclaration	Nb min. : 1 Nb max. :1	Oui	
5	<CD_PERMN>	Code permanent de l'élève	Alpha-numérique (12)	Oui	Clé d'identification « officielle » d'un élève au Ministère.
5	<NOM>	Nom de famille de l'élève	Alpha-numérique (40)	Oui	Nom de famille de l'élève tel qu'il est inscrit dans le système Ariane pour vérifier son identité.
5	<PRENM>	Prénom de l'élève	Alpha-numérique (25)	Oui	Prénom de l'élève tel qu'il est inscrit dans le système Ariane pour vérifier son identité.
5	<AN_SCOLR_PPS>	Année scolaire	Alpha-numérique (8)	Oui	Indique l'année scolaire PPS, couverte par cette déclaration.
5	<CD_ORGNS>	Code de l'organisme scolaire	Alpha-numérique (6)	Oui	Indique le code d'organisme de l'établissement d'enseignement que fréquente l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<DT_DEBUT_FREQN>	Date de début de fréquentation	Date aaaa-mm-jj	Oui	Indique la date de début de fréquentation de l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<SOURC_FINCM>	Source de financement	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique la source de financement du service de formation fourni à l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<CD_PROGR>	Code de programme	Alpha-numérique (10)	Non	Code de programme suivi par l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<TYPE_PARCR>	Type de parcours	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique le parcours de formation suivi par l'élève conformément au Régime pédagogique en vigueur.

## 6.10 TRANSACTION DE CRÉATION D'UNE « DÉCLARATION DE SANCTION EN FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES (FGJ) »

Pour une création (code de transaction *CRE*) d'une déclaration de sanction en FGJ (type de transaction *DS*), la définition *XML* de la transaction système est la suivante :

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
4	<CHFFREDR_DECLR_DS_CRE>	Structure principale d'une déclaration	Nb min. : 1 Nb max. : 1	Oui	
5	<CD_PERMN>	Code permanent de l'élève	Alpha-numérique (12)	Oui	Clé d'identification « officielle » d'un élève au Ministère.
5	<NOM>	Nom de famille de l'élève	Alpha-numérique (40)	Oui	Nom de famille de l'élève tel qu'il est inscrit dans le système Ariane pour vérifier son identité.
5	<PRENM >	Prénom de l'élève	Alpha-numérique (25)	Oui	Prénom de l'élève tel qu'il est inscrit dans le système Ariane pour vérifier son identité.
5	<AN_SCOLR_PPS>	Année scolaire	Alpha-numérique (8)	Oui	Indique l'année scolaire PPS, couverte par cette déclaration.
5	<CD_ORGNS>	Code de l'organisme scolaire	Alpha-numérique (6)	Oui	Indique le code d'organisme de l'établissement d'enseignement que fréquente l'élève dans le cadre de cette déclaration de sanction.
5	<LANG_ENSEI>	Langue d'enseignement	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique la langue d'enseignement dans laquelle l'élève reçoit l'enseignement dans le cadre de cette déclaration.
5	<NO_DOSR_ORGAN_SCOLR>	Numéro de dossier de l'organisme scolaire	Alpha-numérique (10)	Non	Indique le numéro de dossier de l'élève (numéro de fiche) tel que géré localement dans l'organisme de cette déclaration.
5	<ORDRE_ENSEI>	Ordre d'enseignement	Alpha-numérique (1)	Oui	Indique la « grande division » de l'enseignement relative à la formation scolaire de l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<DT_DEBUT_FREQN>	Date de début de fréquentation	Date aaaa-mm-jj	Oui	Indique la date de début de fréquentation de l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<CLAS>	Classe	Alpha-numérique (1)	Non	Indique l'échelon de l'ordre d'enseignement de cette déclaration. N.B. La combinaison de classe/cycle/année est obligatoire.
5	<CYCLE_ENSEI>	Cycle d'enseignement	Alpha-numérique (1)	Non	Indique le cycle d'enseignement de la formation de l'élève dans le cadre de cette déclaration. N.B. La combinaison de classe/cycle/année est obligatoire.
5	<AN_ENSEI>	Nombre d'années dans le cycle d'enseignement	Alpha-numérique (1)	Non	Indique l'année du cycle d'enseignement de la formation de l'élève dans le cadre de cette déclaration. N.B. La combinaison de classe/cycle/année est obligatoire.
5	<CD_PROGR>	Code de programme	Alpha-numérique (10)	Non	Code de programme suivi par l'élève dans le cadre de cette déclaration.



## 6.11 TRANSACTION DE MODIFICATION D'UNE « DÉCLARATION DE SANCTION EN FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES (FGJ) »

Pour une modification (code de transaction *MOD*) d'une déclaration de sanction en FGJ (type de transaction *DS*), tous les éléments de la déclaration originale doivent être présents, même ceux dont la valeur n'a pas subi de modification. L'absence d'un élément sera interprétée comme une demande de mise à nul de la donnée.

De plus, à l'exception de la date de début de fréquentation, aucun élément qui fait partie de la clé fonctionnelle d'une déclaration de sanction en FGJ (voir section 7.2.3.2 Validation de la clé fonctionnelle) n'est modifiable.

La définition XML de la transaction système est la suivante :

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
4	<CHFFREDR_DECLR_DS_MOD>	Structure principale d'une déclaration	Nb min. : 1 Nb max : 1	Oui	
5	<CD_PERMN>	Code permanent de l'élève	Alpha-numérique (12)	Oui	Clé d'identification « officielle » d'un élève au Ministère.
5	<NOM>	Nom de famille de l'élève	Alpha-numérique (40)	Oui	Nom de famille de l'élève tel qu'il est inscrit dans le système Ariane pour vérifier son identité.
5	<PRENM >	Prénom de l'élève	Alpha-numérique (25)	Oui	Prénom de l'élève tel qu'il est inscrit dans le système Ariane pour vérifier son identité.
5	<AN_SCOLR_PPS>	Année scolaire	Alpha-numérique (8)	Oui	Indique l'année scolaire PPS, couverte par cette déclaration.
5	<CD_ORGNS>	Code de l'organisme scolaire	Alpha-numérique (6)	Oui	Indique le code d'organisme de l'établissement d'enseignement que fréquente l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<LANG_ENSEI>	Langue d'enseignement	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique la langue d'enseignement dans laquelle l'élève reçoit l'enseignement dans le cadre de cette déclaration.
5	<NO_DOSR_ORGAN_SCOLR>	Numéro de dossier de l'organisme scolaire	Alpha-numérique (10)	Non	Indique le numéro de dossier de l'élève (numéro de fiche) tel que géré localement dans l'organisme de cette déclaration.
5	<ORDRE_ENSEI>	Ordre d'enseignement	Alpha-numérique (1)	Oui	Indique la « grande division » de l'enseignement relative à la formation scolaire de l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<DT_DEBUT_FREQN>	Date de début de fréquentation	Date aaaa-mm-jj	Non	Indique la date de début de fréquentation de l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<ANCIE_DT_DEBUT_FREQN>	Ancienne date de début de fréquentation	Date aaaa-mm-jj	Non	Dans le cadre d'une demande de modification de la date de début de fréquentation, cette donnée indique la date de début de fréquentation actuelle de la déclaration.
5	<CLAS>	Classe	Alpha-numérique (1)	Non	Indique l'échelon de l'ordre d'enseignement de cette déclaration.
5	<CYCLE_ENSEI>	Cycle d'enseignement	Alpha-numérique (1)	Non	Indique le cycle d'enseignement de la formation de l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<AN_ENSEI>	Nombre d'années dans le cycle d'enseignement	Alpha-numérique (1)	Non	Indique l'année du cycle d'enseignement de la formation de l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<CD_PROGR>	Code de programme	Alpha-numérique (10)	Non	Code de programme suivi par l'élève dans le cadre de cette déclaration.

## 6.12 TRANSACTION DE SUPPRESSION D'UNE « DÉCLARATION DE SANCTION EN FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES (FGJ) »

Pour une suppression (code de transaction *SUP*) d'une déclaration de sanction en FGJ (type de transaction *DS*), la définition *XML* de la transaction doit seulement contenir les éléments qui font partie de la clé fonctionnelle d'une déclaration de sanction en FGJ (voir section 7.2.3.2 *Validation de la clé fonctionnelle*).

La définition *XML* de la transaction système est la suivante :

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
4	<CHFFREDR_DECLR_DS_SUP>	Structure principale d'une déclaration	Nb min. : 1 Nb max. : 1	Oui	
5	<CD_PERMN>	Code permanent	Alpha-numérique (12)	Oui	Clé d'identification « officielle » d'un élève au Ministère.
5	<NOM>	Nom de famille de l'élève	Alpha-numérique (40)	Oui	Nom de famille de l'élève tel qu'il est inscrit dans le système Ariane pour vérifier son identité.
5	<PRENM>	Prénom de l'élève	Alpha-numérique (25)	Oui	Prénom de l'élève tel qu'il est inscrit dans le système Ariane pour vérifier son identité.
5	<AN_SCOLR_PPS>	Année scolaire	Alpha-numérique (8)	Oui	Indique l'année scolaire PPS, couverte par cette déclaration.
5	<CD_ORGNS>	Code de l'organisme scolaire	Alpha-numérique (6)	Oui	Indique le code d'organisme de l'établissement d'enseignement que fréquente l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<DT_DEBUT_FREQN>	Date de début de fréquentation	Date aaaa-mm-jj	Non	Indique la date de début de fréquentation de l'élève dans le cadre de cette déclaration.

### 6.13 TRANSACTION DE CRÉATION D'UNE « DÉCLARATION DE SERVICE EN FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES (FGA) »

**Important** : L'adresse de l'élève n'est pas obligatoire pour transmettre une déclaration de service.

Pour la création (code de transaction *CRE*) d'une déclaration de service en FGA (type de transaction *SA*), la définition *XML* de la transaction de système est la suivante :

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
4	<CHFFREDR_DECLR_SA_CRE>	Structure principale d'une déclaration	Nb min. : 1 Nb max. : 1	Oui	
5	<CD_PERMN>	Code permanent	Alpha-numérique (12)	Oui	Clé d'identification « officielle » d'un élève au Ministère.
5	<NOM>	Nom de famille de l'élève	Alpha-numérique (40)	Oui	Nom de famille de l'élève tel qu'il est inscrit dans le système Ariane pour vérifier son identité.
5	<PRENM>	Prénom de l'élève	Alpha-numérique (25)	Oui	Prénom de l'élève tel qu'il est inscrit dans le système Ariane pour vérifier son identité.
5	<AN_SCOLR_PPS>	Année scolaire	Alpha-numérique (8)	Oui	Indique l'année scolaire PPS, couverte par cette déclaration.
5	<CD_ORGNS>	Code de l'organisme scolaire	Alpha-numérique (6)	Oui	Indique le code d'organisme de l'établissement d'enseignement que fréquente l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<TYPE_PARCR>	Type de parcours	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique le parcours de formation suivi par l'élève conformément au régime pédagogique en cours.
5	<LANG_ENSEI>	Langue d'enseignement	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique la langue d'enseignement dans laquelle l'élève reçoit l'enseignement dans le cadre de cette déclaration.
5	<DT_FIN_FREQN>	Date de fin de fréquentation	Date aaaa-mm-jj	Non	Indique la date de fin de fréquentation de l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<MOTIF_FIN_FREQN>	Motif de fin de fréquentation	Alpha-numérique (2)	Non	Indique le motif pour lequel l'élève a cessé sa fréquentation dans le cadre de cette déclaration.
5	<NO_DOSR_ORGAN_SCOLR>	Numéro de dossier de l'organisme scolaire	Alpha-numérique (10)	Non	Indique le numéro de dossier de l'élève (numéro de fiche) tel que géré localement dans l'organisme de cette déclaration.
5	<DT_DEBUT_FREQN>	Date de début de fréquentation	Date aaaa-mm-jj	Oui	Indique la date de début de fréquentation de l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<SOUS_CENTR>	Sous-centre	Alpha-numérique (3)	Non	Permet de désigner le sous-centre pour lequel une déclaration d'effectif scolaire est transmise au Ministère, pour un élève donné.

## 6.14 TRANSACTION DE MODIFICATION D'UNE « DÉCLARATION DE SERVICE EN FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES (FGA) »

Pour la modification (code de transaction *MOD*) d'une déclaration de service en FGA (type de transaction *SA*), à l'exception de la date de début de fréquentation et de la source de financement, aucun élément qui fait partie de la clé fonctionnelle d'une déclaration en FGA (voir section 7.2.3.2 Validation de la clé fonctionnelle) n'est modifiable.

La définition *XML* de la transaction de système est la suivante :

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
4	<CHFFREDR_DECLR_SA_MOD>	Structure principale d'une déclaration	Nb min. : 1 Nb max. : 1	Oui	
5	<CD_PERMN>	Code permanent	Alpha-numérique (12)	Oui	Clé d'identification « officielle » d'un élève au Ministère.
5	<NOM>	Nom de famille de l'élève	Alpha-numérique (40)	Oui	Nom de famille de l'élève tel qu'il est inscrit dans le système Ariane pour vérifier son identité.
5	<PRENM >	Prénom de l'élève	Alpha-numérique (25)	Oui	Prénom de l'élève tel qu'il est inscrit dans le système Ariane pour vérifier son identité.
5	<AN_SCOLR_PPS>	Année scolaire	Alpha-numérique (8)	Oui	Indique l'année scolaire PPS, couverte par cette déclaration.
5	<CD_ORGNS>	Code de l'organisme scolaire	Alpha-numérique (6)	Oui	Indique le code d'organisme de l'établissement d'enseignement que fréquente l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<TYPE_PARCR>	Type de parcours	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique le parcours de formation suivi par l'élève conformément au régime pédagogique en cours.
5	<LANG_ENSEI>	Langue d'enseignement	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique la langue d'enseignement dans laquelle l'élève reçoit l'enseignement dans le cadre de cette déclaration.
5	<DT_FIN_FREQN>	Date de fin de fréquentation	Date aaaa-mm-jj	Non	Indique la date de fin de fréquentation de l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<MOTIF_FIN_FREQN>	Motif de fin de fréquentation	Alpha-numérique (2)	Non	Indique le motif pour lequel l'élève a cessé sa fréquentation dans le cadre de cette déclaration.
5	<NO_DOSR_ORGAN_SCOLR>	Numéro de dossier de l'organisme scolaire	Alpha-numérique (10)	Non	Indique le numéro de dossier de l'élève (numéro de fiche) tel que géré localement dans l'organisme de cette déclaration.
5	<DT_DEBUT_FREQN>	Date de début de fréquentation	Date aaaa-mm-jj	Oui	Indique la date de début de fréquentation de l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<ANCIE_TYPE_PARCR>	Ancien type de parcours	Alpha-numérique (2)	Non	Dans le cadre d'une demande de modification du parcours, cette donnée indique le type de parcours actuel de la déclaration de service. Il est ainsi possible de repérer la déclaration concernée pour modifier cette donnée (par la valeur de <TYPE_PARCR>)
5	<SOUS_CENTR>	Sous-centre	Alpha-numérique (3)	Non	Permet de désigner le sous-centre pour lequel une déclaration d'effectif scolaire est transmise au Ministère, pour un élève donné.

## 6.15 TRANSACTION DE SUPPRESSION D'UNE « DÉCLARATION DE SERVICE EN FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES (FGA) »

Pour la suppression (code de transaction *SUP*) d'une déclaration de service en FGA (type de transaction *SA*), la définition *XML* de la transaction doit seulement contenir les éléments qui font partie de la clé fonctionnelle d'une déclaration en FGA (voir section 7.2.3.2 Validation de la clé fonctionnelle).

La définition *XML* de la transaction de système est la suivante :

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
4	<CHFFREDR_DECLR_SA_SUP>	Structure principale d'une déclaration	Nb min. : 1 Nb max. : 1	Oui	
5	<CD_PERMN>	Code permanent	Alpha-numérique (12)	Oui	Clé d'identification « officielle » d'un élève au Ministère.
5	<NOM>	Nom de famille de l'élève	Alpha-numérique (40)	Oui	Nom de famille de l'élève tel qu'il est inscrit dans le système Ariane pour vérifier son identité.
5	<PRENM>	Prénom de l'élève	Alpha-numérique (25)	Oui	Prénom de l'élève tel qu'il est inscrit dans le système Ariane pour vérifier son identité.
5	<AN_SCOLR_PPS>	Année scolaire	Alpha-numérique (8)	Oui	Indique l'année scolaire PPS, couverte par cette déclaration.
5	<CD_ORGNS>	Code de l'organisme scolaire	Alpha-numérique (6)	Oui	Indique le code d'organisme de l'établissement d'enseignement que fréquente l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<TYPE_PARCR>	Type de parcours	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique le parcours de formation suivi par l'élève conformément au régime pédagogique en cours.

## 6.16 TRANSACTION DE CRÉATION D'UNE « DÉCLARATION DE SERVICE EN FORMATION PROFESSIONNELLE (FP) »

**Important** : L'adresse de l'élève n'est pas obligatoire pour transmettre une déclaration de service.

Pour la création (code de transaction *CRE*) d'une déclaration de service en FP (type de transaction SP), la définition XML de la transaction de système est la suivante :

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
4	<CHFFREDR_DECLR_SP_CRE>	Structure principale d'une déclaration	Nb min. : 1 Nb max. : 1	Oui	
5	<CD_PERMN>	Code permanent	Alpha-numérique (12)	Oui	Clé d'identification « officielle » d'un élève au Ministère.
5	<NOM>	Nom de famille de l'élève	Alpha-numérique (40)	Oui	Nom de famille de l'élève tel qu'il est inscrit dans le système Ariane pour vérifier son identité.
5	<PRENM>	Prénom de l'élève	Alpha-numérique (25)	Oui	Prénom de l'élève tel qu'il est inscrit dans le système Ariane pour vérifier son identité.
5	<AN_SCOLR_PPS>	Année scolaire	Alpha-numérique (8)	Oui	Indique l'année scolaire PPS, couverte par cette déclaration.
5	<CD_ORGNS>	Code de l'organisme scolaire	Alpha-numérique (6)	Oui	Indique le code d'organisme de l'établissement d'enseignement que fréquente l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<TYPE_PARCR>	Type de parcours	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique le parcours de formation suivi par l'élève conformément au régime pédagogique en cours.
5	<LANG_ENSEI>	Langue d'enseignement	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique la langue d'enseignement dans laquelle l'élève reçoit l'enseignement dans le cadre de cette déclaration.
5	<DT_FIN_FREQN>	Date de fin de fréquentation	Date aaaa-mm-jj	Non	Indique la date de fin de fréquentation de l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<MOTIF_FIN_FREQN>	Motif de fin de fréquentation	Alpha-numérique (2)	Non	Indique le motif pour lequel l'élève a cessé sa fréquentation dans le cadre de cette déclaration.
5	<NO_DOSR_ORGAN_SCOLR>	Numéro de dossier de l'organisme scolaire	Alpha-numérique (10)	Non	Indique le numéro de dossier de l'élève (numéro de fiche) tel que géré localement dans l'organisme de cette déclaration.
5	<DT_DEBUT_FREQN>	Date de début de fréquentation	Date aaaa-mm-jj	Oui	Indique la date de début de fréquentation de l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<SECTR_ENSEI>	Secteur d'enseignement	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique si l'élève doit être considéré comme jeune ou adulte dans le cadre de cette déclaration.
5	<SOUS_CENTR>	Sous-centre	Alpha-numérique (3)	Non	Permet de désigner le sous-centre pour lequel une déclaration d'effectif scolaire est transmise au Ministère, pour un élève donné.

## 6.17 TRANSACTION DE MODIFICATION D'UNE « DÉCLARATION DE SERVICE EN FORMATION PROFESSIONNELLE (FP) »

Pour la modification (code de transaction *MOD*) d'une déclaration de service en FP (type de transaction SP), à l'exception de la date de début de fréquentation et de la source de financement, aucun élément qui fait partie de la clé fonctionnelle d'une déclaration en FP (voir section 7.2.3.2 Validation de la clé fonctionnelle) n'est modifiable.

La définition XML de la transaction de système est la suivante :

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
4	<CHFFREDR_DECLR_SP_MOD>	Structure principale d'une déclaration	Nb min. : 1 Nb max. : 1	Oui	
5	<CD_PERMN>	Code permanent	Alpha-numérique (12)	Oui	Clé d'identification « officielle » d'un élève au Ministère.
5	<NOM>	Nom de famille de l'élève	Alpha-numérique (40)	Oui	Nom de famille de l'élève tel qu'il est inscrit dans le système Ariane pour vérifier son identité.
5	<PRENM >	Prénom de l'élève	Alpha-numérique (25)	Oui	Prénom de l'élève tel qu'il est inscrit dans le système Ariane pour vérifier son identité.
5	<AN_SCOLR_PPS>	Année scolaire	Alpha-numérique (8)	Oui	Indique l'année scolaire PPS, couverte par cette déclaration.
5	<CD_ORGNS>	Code de l'organisme scolaire	Alpha-numérique (6)	Oui	Indique le code d'organisme de l'établissement d'enseignement que fréquente l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<TYPE_PARCR>	Type de parcours	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique le parcours de formation suivi par l'élève conformément au régime pédagogique en cours.
5	<LANG_ENSEI>	Langue d'enseignement	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique la langue d'enseignement dans laquelle l'élève reçoit l'enseignement dans le cadre de cette déclaration.
5	<DT_FIN_FREQN>	Date de fin de fréquentation	Date aaaa-mm-jj	Non	Indique la date de fin de fréquentation de l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<MOTIF_FIN_FREQN>	Motif de fin de fréquentation	Alpha-numérique (2)	Non	Indique le motif pour lequel l'élève a cessé sa fréquentation dans le cadre de cette déclaration.
5	<NO_DOSR_ORGAN_SCOLR>	Numéro de dossier de l'organisme scolaire	Alpha-numérique (10)	Non	Indique le numéro de dossier de l'élève (numéro de fiche) tel que géré localement dans l'organisme de cette déclaration.
5	<DT_DEBUT_FREQN>	Date de début de fréquentation	Date aaaa-mm-jj	Oui	Indique la date de début de fréquentation de l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<SECTR_ENSEI>	Secteur d'enseignement	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique si l'élève doit être considéré comme jeune ou adulte dans le cadre de cette déclaration.
5	<ANCIÉ_TYPE_PARCR>	Ancien type de parcours	Alpha-numérique (2)	Non	Dans le cadre d'une demande de modification du parcours, cette donnée indique le type de parcours actuel de la déclaration de service. Il est ainsi possible de repérer la déclaration concernée pour modifier cette donnée (par la valeur de <TYPE_PARCR>)
5	<SOUS_CENTR>	Sous-centre	Alpha-numérique (3)	Non	Permet de désigner le sous-centre pour lequel une déclaration d'effectif scolaire est transmise au Ministère, pour un élève donné.





## 6.18 TRANSACTION DE SUPPRESSION D'UNE « DÉCLARATION DE SERVICE EN FORMATION PROFESSIONNELLE (FP) »

Pour la suppression (code de transaction *SUP*) d'une déclaration de service en FP (type de transaction SP), la définition XML de la transaction doit seulement contenir les éléments qui font partie de la clé fonctionnelle d'une déclaration en FP (voir section 7.2.3.2 Validation de la clé fonctionnelle).

La définition XML de la transaction de système est la suivante :

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
4	<CHFFREDR_DECLR_SP_SUP>	Structure principale d'une déclaration	Nb min. : 1 Nb max. : 1	Oui	
5	<CD_PERMN>	Code permanent	Alpha-numérique (12)	Oui	Clé d'identification « officielle » d'un élève au Ministère.
5	<NOM>	Nom de famille de l'élève	Alpha-numérique (40)	Oui	Nom de famille de l'élève tel qu'il est inscrit dans le système Ariane pour vérifier son identité.
5	<PRENM>	Prénom de l'élève	Alpha-numérique (25)	Oui	Prénom de l'élève tel qu'il est inscrit dans le système Ariane pour vérifier son identité.
5	<AN_SCOLR_PPS>	Année scolaire	Alpha-numérique (8)	Oui	Indique l'année scolaire PPS, couverte par cette déclaration.
5	<CD_ORGNS>	Code de l'organisme scolaire	Alpha-numérique (6)	Oui	Indique le code d'organisme de l'établissement d'enseignement que fréquente l'élève dans le cadre de cette déclaration.
5	<TYPE_PARCR>	Type de parcours	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique le parcours de formation suivi par l'élève conformément au régime pédagogique en cours.

## 6.19 TRANSACTION DE CRÉATION OU DE MODIFICATION D'UNE « ADRESSE RELIÉE AU DOSSIER DE L'ÉLÈVE »

Pour la modification (code de transaction *MOD*) d'une adresse liée au dossier de l'élève (type de transaction *AD*), tous les éléments de l'adresse originale doivent être présents, même ceux dont la valeur n'a pas subi de modification. L'absence d'un élément sera interprétée comme une demande de mise à nul de la donnée. Seul l'organisme ayant fourni une adresse peut la modifier.

De plus, aucun élément qui fait partie de la clé fonctionnelle d'une adresse (voir section 7.2.5.2 Validation de la clé fonctionnelle) n'est modifiable.

Il est impossible de supprimer matériellement une adresse. Cependant, une adresse dont la date de fin d'application est égale à la date de début d'application est considérée comme supprimée logiquement par le système Charlemagne.

**Mise en garde aux fournisseurs de services informatiques :** ne pas mettre en place une procédure informatique de génération d'une date de fin d'effectivité de l'adresse de correspondance, pour tout élève qui termine son année scolaire ou qui quitte son organisme scolaire; veuillez laisser au nouvel organisme scolaire (éventuel) le soin de créer une nouvelle adresse.

La définition XML de la transaction de système est la suivante :

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
4	<CHADEECA_COMNC_ADRES_AD>	Structure principale d'une adresse	Nb min. : 1 Nb max. :1	Oui	
5	<CD_PERMN>	Code permanent de l'élève	Alpha-numérique (12)	Oui	Clé d'identification « officielle » d'un élève au Ministère.
5	<NOM>	Nom de famille de l'élève	Alpha-numérique (40)	Oui	Nom de famille de l'élève tel qu'il est inscrit dans le système Ariane pour vérifier son identité.
5	<PRENM>	Prénom de l'élève	Alpha-numérique (25)	Oui	Prénom de l'élève tel qu'il est inscrit dans le système Ariane pour vérifier son identité.
5	<CD_ORGNS>	Code de l'organisme de référence	Alpha-numérique (6)	Oui	Permet d'identifier l'organisme qui a fourni l'adresse.
5	<FORMT_ADRES>	Format d'adresse	Alpha-numérique (2)	Oui	Détermine la structure des éléments de données qui composent cette adresse.
5	<TYPE_ADRES>	Type d'adresse	Alpha-numérique (1)	Oui	Indique si l'adresse est postale ou municipale.
5	<TYPE_UTILS_ADRES>	Type d'utilisation de l'adresse	Alpha-numérique (3)	Oui	Indique la fin pour laquelle l'adresse est utilisée.
5	<DT_DEBUT_APPLI>	Date de début d'application de l'adresse	Date aaaa-mm-jj	Oui	Indique la date de début d'application de cette adresse.
5	<CD_PAYS>	Code de pays	Alpha-numérique (3)	Oui	Indique le code de pays de cette adresse.
5	<DT_FIN_APPLI>	Date de fin d'application de l'adresse	Date aaaa-mm-jj	Non	Indique la date de fin d'application de cette adresse.
5	<NO_IMMEU>	Numéro de l'immeuble	Alpha-numérique (10)	Non	Indique le numéro civique de l'immeuble de cette adresse.

5	<APPAR>	Numéro d'appartement	Alpha-numérique (6)	Non	Indique le numéro attribué à l'appartement ou au logement de l'immeuble de cette adresse.
5	<NOM_RUE>	Nom de la rue	Alpha-numérique (25)	Non	Indique le nom de la rue (avec, au besoin, son orientation) de cette adresse.
5	<CD_MUNCP>	Code de la municipalité	Alpha-numérique (10)	Non	Indique le code de la municipalité de cette adresse selon les codes officiels d'identification des municipalités au Québec.
5	<NOM_MUNCP>	Ville, village ou municipalité	Alpha-numérique (38)	Non	Indique le nom de la ville, du village ou de la municipalité où se situe cette adresse.
5	<CD_POSTL>	Code postal	Alpha-numérique (6)	Non	Indique le code postal de cette adresse.
5	<CD_PROVN>	Code de la province ou de territoire du Canada	Alpha-numérique (3)	Non	Indique le code de la province ou du territoire de cette adresse.
5	<ADRES_LIGNE_1>	1 <sup>re</sup> ligne de l'adresse	Alpha-numérique (40)	Non	Dans le cas d'une adresse postale au Québec ou au Canada, indique la case, la succursale postale ou la route rurale.  Dans le cas d'une adresse aux États-Unis ou internationale, indique l'adresse de localisation postale ou municipale en format libre.
5	<ADRES_LIGNE_2>	2 <sup>e</sup> ligne de l'adresse	Alpha-numérique (40)	Non	Dans le cas d'une adresse aux États-Unis, permet d'indiquer, en format libre, la ville, le nom abrégé de l'État américain et le code postal américain.  Dans le cas d'une adresse internationale, indique l'adresse de localisation postale ou municipale en format libre.
5	<ADRES_LIGNE_3>	3 <sup>e</sup> ligne de l'adresse	Alpha-numérique (40)	Non	Dans le cas d'une adresse internationale, indique l'adresse de localisation postale ou municipale en format libre.
5	<NO_TEL>	Numéro de téléphone	Alpha-numérique (10)	Non	Indique le numéro de téléphone permettant de joindre l'élève.

## 6.20 TRANSACTION DE CRÉATION OU DE MODIFICATION D'UNE « ADRESSE RELIÉE À L'AIDE À LA PENSION OU AU DÉPLACEMENT »

Pour la modification (code de transaction *MOD*) d'une adresse liée à l'aide à la pension ou au déplacement (type de transaction *AA*), tous les éléments de l'adresse originale doivent être présents, même ceux dont la valeur n'a pas subi de modification. L'absence d'un élément sera interprétée comme une demande de mise à nul de la donnée.

De plus, aucun élément qui fait partie de la clé fonctionnelle d'une adresse (voir section 7.2.5.2 Validation de la clé fonctionnelle) n'est modifiable.

Il est impossible de supprimer matériellement une adresse. Cependant, une adresse dont la date de fin d'application est égale à la date de début d'application est considérée comme supprimée logiquement par le système Charlemagne.

La définition *XML* de la transaction de système est la suivante :

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
4	<CHADEECA_COMNC_ADRES_AA>	Structure principale d'une adresse	Nb min. : 1 Nb max. :1	Oui	
5	<CD_PERMN >	Code permanent de l'élève	Alpha-numérique (12)	Oui	Clé d'identification « officielle » d'un élève au Ministère.
5	<NOM>	Nom de famille de l'élève	Alpha-numérique (40)	Oui	Nom de famille de l'élève tel qu'il est inscrit dans le système Ariane pour vérifier son identité.
5	<PRENM>	Prénom de l'élève	Alpha-numérique (25)	Oui	Prénom de l'élève tel qu'il est inscrit dans le système Ariane pour vérifier son identité.
5	<CD_ORGNS>	Code de l'organisme de référence	Alpha-numérique (6)	Oui	Indique le code de l'organisme sur la déclaration liée à l'occurrence d'aide à la pension ou au déplacement, qui doit être associé à cette adresse.
5	<FORMT_ADRES>	Format d'adresse	Alpha-numérique (2)	Oui	Détermine la structure des éléments de données qui composent cette adresse.
5	<TYPE_ADRES>	Type d'adresse	Alpha-numérique (1)	Oui	Indique si l'adresse est postale ou municipale.
5	<TYPE_UTILS_ADRES>	Type d'utilisation de l'adresse	Alpha-numérique (3)	Oui	Indique la fin pour laquelle l'adresse est utilisée.
5	<DT_DEBUT_APPLI>	Date de début d'application de l'adresse	Date aaaa-mm-jj	Oui	Indique la date de début d'application de cette adresse.
5	<CD_PAYS>	Code de pays	Alpha-numérique (3)	Oui	Indique le code de pays de cette adresse.
5	<DT_FIN_APPLI>	Date de fin d'application de l'adresse	Date aaaa-mm-jj	Non	Indique la date de fin d'application de cette adresse.
5	<NO_IMMEU>	Numéro de l'immeuble	Alpha-numérique (10)	Non	Indique le numéro civique de l'immeuble de cette adresse.
5	<APPAR>	Numéro d'appartement	Alpha-numérique (6)	Non	Indique le numéro attribué au logement de l'immeuble de cette adresse.
5	<NOM_RUE>	Nom de rue	Alpha-numérique (25)	Non	Indique le nom de la rue (avec, au besoin, son orientation) de cette adresse.

5	<CD_MUNCP>	Code de la municipalité	Alpha-numérique (10)	Non	Indique le code de la municipalité de cette adresse selon les codes officiels d'identification des municipalités au Québec.
5	<NOM_MUNCP>	Ville, village ou municipalité	Alpha-numérique (38)	Non	Indique le nom de la ville, du village ou de la municipalité de cette adresse.
5	<CD_POSTL>	Code postal	Alpha-numérique (6)	Non	Indique le code postal de cette adresse.
5	<CD_PROVN>	Code de la province ou du territoire du Canada	Alpha-numérique (3)	Non	Indique le code de province ou du territoire de cette adresse.
5	<ADRES_LIGNE_1>	1 <sup>re</sup> ligne de l'adresse	Alpha-numérique (40)	Non	Dans le cas d'une adresse postale au Québec ou au Canada, indique la case, la succursale postale ou la route rurale.  Dans le cas d'une adresse aux États-Unis ou internationale, indique l'adresse de localisation postale ou municipale en format libre.
5	<ADRES_LIGNE_2>	2 <sup>e</sup> ligne de l'adresse	Alpha-numérique (40)	Non	Dans le cas d'une adresse aux États-Unis, permet d'indiquer, en format libre, la ville, le nom abrégé de l'État américain et le code postal américain.  Dans le cas d'une adresse internationale, indique l'adresse de localisation postale ou municipale en format libre.
5	<ADRES_LIGNE_3>	3 <sup>e</sup> ligne de l'adresse	Alpha-numérique (40)	Non	Dans le cas d'une adresse internationale, indique l'adresse de localisation postale ou municipale en format libre.
5	<NO_TEL>	Numéro de téléphone	Numérique (10)	Non	Indique le numéro de téléphone permettant de joindre l'élève
5	<AN_SCOLR_PPS>	Année scolaire de la déclaration	Alpha-numérique (8)	Oui	Indique l'année scolaire de la déclaration liée à l'occurrence d'aide à la pension ou au déplacement, qui doit être associée à cette adresse.
5	<DT_DEBUT_FREQN>	Date de début de fréquentation de la déclaration	Date aaaa-mm-jj	Oui	Indique la date de début de fréquentation de la déclaration liée à l'occurrence d'aide à la pension ou au déplacement, qui doit être associée à cette adresse.
5	<DT_DEBUT_PENSN_DEPLC>	Date de début de l'aide à la pension ou au déplacement	Date aaaa-mm-jj	Oui	Indique la date de début de l'aide à la pension ou au déplacement, qui doit être associée à cette adresse.

## 6.21 TRANSACTION DE CRÉATION D'UNE « PARTICIPATION AUX COURS EN FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES (FGA) »

Pour la création (code de transaction *CRE*) d'une participation aux cours en FGA (type de transaction *PC*), la définition *XML* de la transaction de système est la suivante :

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
4	< CHFFREPA_PARTC_COURS_CRE >	Structure principale d'une participation aux cours	Nb min. : 1 Nb max. :1	Oui	
5	< CD_PERMN >	Code permanent de l'élève	Alpha-numérique (12)	Oui	Clé d'identification « officielle » d'un élève au Ministère.
5	<NOM>	Nom de famille de l'élève	Alpha-numérique (40)	Oui	Nom de famille de l'élève tel qu'il est inscrit dans le système Ariane pour vérifier son identité.
5	<PRENM>	Prénom de l'élève	Alpha-numérique (25)	Oui	Prénom de l'élève tel qu'il est inscrit dans le système Ariane pour vérifier son identité.
5	<CD_ORGNS>	Code de l'organisme scolaire	Alpha-numérique (6)	Oui	Indique le code d'organisme de l'établissement d'enseignement associé à cette participation aux cours.
5	<CD_SERVC_ENSEI>	Code du service d'enseignement	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique le service d'enseignement fourni à l'élève adulte dans le cadre de cette participation aux cours.
5	<SOURC_FINCM>	Source de financement	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique la source de financement demandée pour cette participation aux cours.
5	<CD_COURS>	Code de cours	Alpha-numérique (10)	Oui	Indique le code du cours de cette participation aux cours.
5	<DT_DEBUT_PARTC_COURS>	Date de début de participation aux cours	Date aaaa-mm-jj	Oui	Indique la date où l'élève a commencé cette participation aux cours.
5	<CD_PROGR>	Code de programme	Alpha-numérique (10)	Non	Indique le programme offert à l'élève dans le cadre de cette participation aux cours.
5	<TYPE_SERVC_FORMT>	Type de service de formation	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique le type de service de formation offert à l'élève dans le cadre de cette participation aux cours.
5	<TYPE_PARCR>	Type de parcours	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique le type de parcours de la déclaration à laquelle rattacher cette participation aux cours.

## 6.22 TRANSACTION DE SUPPRESSION D'UNE « PARTICIPATION AUX COURS EN FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES (FGA) »

Pour la suppression (code de transaction *SUP*) d'une participation aux cours en FGA (type de transaction *PC*), la définition XML de la transaction doit seulement contenir les éléments qui font partie de la clé fonctionnelle d'une participation aux cours (voir section 7.2.4.2 Validation de la clé fonctionnelle).

La définition XML de la transaction de système est la suivante :

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
4	< CHFFREPA_PARTC_COURS_SUP >	Structure principale d'une participation aux cours	Nb min. : 1 Nb max. :1	Oui	
5	< CD_PERMN >	Code permanent de l'élève	Alpha-numérique (12)	Oui	Clé d'identification « officielle » d'un élève au Ministère.
5	<NOM>	Nom de famille de l'élève	Alpha-numérique (40)	Oui	Nom de famille de l'élève tel qu'il est inscrit dans le système Ariane pour vérifier son identité.
5	<PRENM>	Prénom de l'élève	Alpha-numérique (25)	Oui	Prénom de l'élève tel qu'il est inscrit dans le système Ariane pour vérifier son identité.
5	<CD_ORGNS>	Code de l'organisme scolaire	Alpha-numérique (6)	Oui	Indique le code d'organisme de l'établissement d'enseignement associé à cette participation aux cours.
5	<CD_SERVC_ENSEI>	Code du service d'enseignement	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique le service d'enseignement fourni à l'élève adulte dans le cadre de cette participation aux cours.
5	<SOURC_FINCM>	Source de financement	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique la source de financement demandée pour cette participation aux cours.
5	<CD_COURS>	Code de cours	Alpha-numérique (10)	Oui	Indique le code du cours de cette participation aux cours.
5	<DT_DEBUT_PARTC_COURS>	Date de début de participation aux cours	Date aaaa-mm-jj	Oui	Indique la date où l'élève a commencé cette participation aux cours.
5	<CD_PROGR>	Code de programme	Alpha-numérique (10)	Non	Indique le programme offert à l'élève dans le cadre de cette participation aux cours.
5	<TYPE_SERVC_FORMT>	Type de service de formation	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique le type de service de formation offert à l'élève dans le cadre de cette participation aux cours.
5	<TYPE_PARCR>	Type de parcours	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique le type de parcours de la déclaration à laquelle cette participation aux cours est rattachée.

## 6.23 TRANSACTION DE CRÉATION D'UN « RÉSULTAT LOCAL EN FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES (FGJ) »

Pour la création (code de transaction *CRE*) d'un résultat local en FGJ (type de transaction RJ), la définition XML de la transaction de système est la suivante :

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
4	< CHSIRERL_RESLT_LOCAL_RJ_CRE >	Structure principale d'un résultat local	Nb min. : 1 Nb max. : 1	Oui	
5	<CD_PERMN>	Code permanent de l'élève	Alpha-numérique (12)	Oui	Clé d'identification « officielle » d'un élève au Ministère.
5	< CD_ORGNS >	Code de l'organisme scolaire	Alpha-numérique (6)	Oui	Indique le code d'organisme de l'établissement d'enseignement pour lequel est transmis le résultat.
5	< CD_COURS >	Code de cours	Alpha-numérique (10)	Oui	Indique le cours donné à l'élève dans le cadre de la réception de ce résultat.
5	<AN_OBTEN_RESLT>	Année d'obtention du résultat	Numérique (4)	Oui	Indique l'année visée par l'évaluation pour laquelle est transmis le résultat.
5	<SESN_OBTEN_RESLT>	Session d'obtention du résultat	Numérique (2)	Oui	Indique le mois (session) visé par l'évaluation pour laquelle est transmis le résultat.
5	<NO_GROUP_ELEVE>	Numéro du groupe d'élèves	Numérique (2)	Oui	Indique le numéro du groupe d'élèves auquel appartient l'élève de qui on obtient le résultat, dans l'organisme scolaire.
5	<NOTE_ECOLE_BRUT>	Note école brute	Alpha-numérique (3)	Oui	Il s'agit du résultat brut de l'élève transmis par l'organisme à la suite des évaluations d'un organisme scolaire.
5	<RANG_CINQM>	Rang cinquième	Alpha-numérique (1)	Non	Indique le rang d'un élève parmi tous les élèves d'un même groupe pour un cours donné.



## 6.24 TRANSACTION DE MODIFICATION D'UN « RÉSULTAT LOCAL EN FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES (FGJ) »

Pour la modification (code de transaction *MOD*) d'un résultat local en FGJ (type de transaction RJ), tous les éléments du résultat local original doivent être présents, même ceux dont la valeur n'a pas subi de modification. L'absence d'un élément sera interprétée comme une demande de mise à nul de la donnée.

De plus, aucun élément qui fait partie de la clé fonctionnelle d'un résultat local en formation générale des jeunes (voir section 7.2.6.2 Validation de la clé fonctionnelle) n'est modifiable.

La définition XML de la transaction de système est la suivante :

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
4	<CHSIRERL_RESLT_LOCAL_RJ_MOD>	Structure principale d'un résultat local	Nb min. : 1 Nb max. : 1	Oui	
5	<CD_PERMN>	Code permanent de l'élève	Alpha-numérique (12)	Oui	Clé d'identification « officielle » d'un élève au Ministère.
5	<CD_ORGNS>	Code de l'organisme scolaire	Alpha-numérique (6)	Oui	Indique le code d'organisme de l'établissement d'enseignement pour lequel est transmis le résultat.
5	<CD_COURS>	Code de cours	Alpha-numérique (10)	Oui	Indique le cours donné à l'élève dans le cadre de la réception de ce résultat.
5	<AN_OBTEN_RESLT>	Année d'obtention du résultat	Numérique (4)	Oui	Indique l'année visée par l'évaluation pour laquelle est transmis le résultat.
5	<SESN_OBTEN_RESLT>	Session d'obtention du résultat	Numérique (2)	Oui	Indique le mois (session) visé par l'évaluation pour laquelle est transmis le résultat.
5	<NO_GROUP_ELEVE>	Numéro du groupe d'élèves	Numérique (2)	Oui	Indique le numéro du groupe d'élèves auquel appartient l'élève de qui on obtient le résultat, dans l'organisme scolaire.
5	<NOTE_ECOLE_BRUT>	Note école brute	Alpha-numérique (3)	Oui	Il s'agit du résultat brut de l'élève transmis par l'organisme à la suite des évaluations d'un organisme scolaire.
5	<RANG_CINQM>	Rang cinquième	Alpha-numérique (1)	Non	Indique le rang d'un élève parmi tous les élèves d'un même groupe pour un cours donné.

## 6.25 TRANSACTION DE CRÉATION D'UN « RÉSULTAT LOCAL EN FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES (FGA) »

Pour la création (code de transaction *CRE*) d'un résultat local en FGA (type de transaction *RA*), la définition *XML* de la transaction de système est la suivante :

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
4	<CHSIRERL_RESLT_LOCAL_RA_CRE>	Structure principale d'un résultat local	Nb min. : 1 Nb max. : 1	Oui	
5	<CD_PERMN>	Code permanent de l'élève	Alpha-numérique (12)	Oui	Clé d'identification « officielle » d'un élève au Ministère.
5	< CD_ORGNS >	Code de l'organisme scolaire	Alpha-numérique (6)	Oui	Indique le code d'organisme de l'établissement d'enseignement pour lequel est transmis le résultat.
5	<CD_COURS>	Code de cours	Alpha-numérique (10)	Oui	Indique le cours donné à l'élève dans le cadre de la réception de ce résultat.
5	<DT_OBTEN_RESLT>	Date d'obtention du résultat	Date aaaa-mm-jj	Oui	Indique la date visée par l'évaluation pour laquelle est transmis le résultat.
5	<NOTE_ECOLE_BRUT>	Note école brute	Alpha-numérique (3)	Oui	Il s'agit du résultat brut transmis par l'organisme à la suite des évaluations d'un organisme scolaire.

## 6.26 TRANSACTION DE MODIFICATION D'UN « RÉSULTAT LOCAL EN FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES (FGA) »

Pour la modification (code de transaction *MOD*) d'un résultat local en FGA (type de transaction *RA*), tous les éléments du résultat local original doivent être présents, même ceux dont la valeur n'a pas subi de modification. L'absence d'un élément sera interprétée comme une demande de mise à nul de la donnée.

De plus, aucun élément qui fait partie de la clé fonctionnelle d'un résultat local en formation générale des adultes (voir section 7.2.6.2 Validation de la clé fonctionnelle) n'est modifiable.

La définition *XML* de la transaction de système est la suivante :

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
4	< CHSIRERL_RESLT_LOCAL_RA_MOD >	Structure principale d'un résultat local	Nb min. : 1 Nb max. : 1	Oui	
5	<CD_PERMN>	Code permanent de l'élève	Alpha-numérique (12)	Oui	Clé d'identification « officielle » d'un élève au Ministère.
5	< CD_ORGNS >	Code de l'organisme scolaire	Alpha-numérique (6)	Oui	Indique le code d'organisme de l'établissement d'enseignement pour lequel est transmis le résultat.
5	< CD_COURS >	Code de cours	Alpha-numérique (10)	Oui	Indique le cours donné à l'élève dans le cadre de la réception de ce résultat.
5	<DT_OBTEN_RESLT>	Date d'obtention du résultat	Date aaaa-mm-jj	Oui	Indique la date visée par l'évaluation pour laquelle est transmis le résultat.
5	<NOTE_ECOLE_BRUT>	Note école brute	Alpha-numérique (3)	Oui	Il s'agit du résultat brut de l'élève transmis par l'organisme à la suite des évaluations d'un organisme scolaire.

## 6.27 TRANSACTION DE CRÉATION D'UN « RÉSULTAT LOCAL EN FORMATION PROFESSIONNELLE (FP) »

Pour la création (code de transaction *CRE*) d'un résultat local en FP (type de transaction RP), la définition XML de la transaction de système est la suivante :

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
4	< CHSIRERL_RESLT_LOCAL_RP_CRE >	Structure principale d'un résultat local	Nb min. : 1 Nb max. : 1	Oui	
5	<CD_PERMN>	Code permanent de l'élève	Alpha-numérique (12)	Oui	Clé d'identification « officielle » d'un élève au Ministère.
5	< CD_ORGNS >	Code de l'organisme scolaire	Alpha-numérique (6)	Oui	Indique le code d'organisme de l'établissement d'enseignement pour lequel est transmis le résultat.
5	< CD_COURS >	Code de cours	Alpha-numérique (10)	Oui	Indique le cours donné à l'élève dans le cadre de la réception de ce résultat.
5	<DT_OBTEN_RESLT>	Date d'obtention du résultat	Date aaaa-mm-jj	Oui	Indique la date visée par l'évaluation pour laquelle est transmis le résultat.
5	<NOTE_ECOLE_BRUT>	Note école brute	Alpha-numérique (3)	Oui	Il s'agit du résultat brut de l'élève transmis par l'organisme à la suite des évaluations d'un organisme scolaire.
5	<NO_GROUP_ELEVE>	Numéro du groupe d'élèves	Numérique (2)	Non	Indique le numéro du groupe d'élèves auquel appartient l'élève de qui on obtient le résultat, dans l'organisme scolaire.
5	<CD_PROGR>	Code de programme	Alpha-numérique (10)	Non	S'applique seulement pour les cours de catégorie «Stage».
5	<NB_HEURE_STAGE>	Nombre d'heures de stage	Numérique (4)	Non	Nombre d'heures de stage d'un cours pour lequel est transmis ce résultat.
5	<TYPE_SERVC_FORMT>	Type de service de formation	Alpha-numérique (2)	Non	Type de service de formation d'un cours pour lequel est transmis ce résultat.
5	<SOURC_FINCM>	Source de financement	Alpha-numérique (2)	Oui	Source de financement d'un cours pour lequel est transmis ce résultat.

## 6.28 TRANSACTION DE MODIFICATION D'UN « RÉSULTAT LOCAL EN FORMATION PROFESSIONNELLE (FP) »

Pour la modification (code de transaction *MOD*) d'un résultat local en FP (type de transaction RP), tous les éléments du résultat local original doivent être présents, même ceux dont la valeur n'a pas subi de modification. L'absence d'un élément sera interprétée comme une demande de mise à nul de la donnée.

De plus, aucun élément qui fait partie de la clé fonctionnelle d'un résultat local en formation professionnelle (voir section 7.2.6.2 Validation de la clé fonctionnelle) n'est modifiable.

La définition XML de la transaction de système est la suivante :

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
4	< CHSIRERL_RESLT_LOCAL_RP_MOD >	Structure principale d'un résultat local	Nb min. : 1 Nb max. : 1	Oui	
5	<CD_PERMN>	Code permanent de l'élève	Alpha-numérique (12)	Oui	Clé d'identification « officielle » d'un élève au Ministère.
5	< CD_ORGNS >	Code de l'organisme scolaire	Alpha-numérique (6)	Oui	Indique le code d'organisme de l'établissement d'enseignement pour lequel est transmis le résultat.
5	< CD_COURS >	Code de cours	Alpha-numérique (10)	Oui	Indique le cours donné à l'élève dans le cadre de la réception de ce résultat.
5	<DT_OBTEN_RESLT>	Date d'obtention du résultat	Date aaaa-mm-jj	Oui	Indique la date visée par l'évaluation pour laquelle est transmis le résultat.
5	<NOTE_ECOLE_BRUT>	Note école brute	Alpha-numérique (3)	Oui	Il s'agit du résultat brut de l'élève transmis par l'organisme à la suite des évaluations d'un organisme scolaire.
5	<NO_GROUP_ELEVE>	Numéro du groupe d'élèves	Numérique (2)	Non	Indique le numéro du groupe d'élèves auquel appartient l'élève de qui on obtient le résultat, dans l'organisme scolaire.
5	<CD_PROGR>	Code de programme	Alpha-numérique (10)	Non	S'applique seulement aux cours de catégorie « Stage ».
5	<NB_HEURE_STAGE>	Nombre d'heures de stage	Numérique (4)	Non	Nombre d'heures de stage d'un cours pour lequel est transmis ce résultat.
5	<TYPE_SERVC_FORMAT>	Type de service de formation	Alpha-numérique (2)	Non	Type de service de formation d'un cours pour lequel est transmis ce résultat.
5	<SOURC_FINCM>	Source de financement	Alpha-numérique (2)	Oui	Source de financement d'un cours pour lequel est transmis ce résultat.

## 6.29 TRANSACTION DE CRÉATION D'UN « RÉSULTAT D'ÉPREUVE UNIQUE À SANCTIONNER EN FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES (FGJ) »

Un résultat d'épreuve unique comporte quatre éléments optionnels qui peuvent être transmis en même temps ou séparément. Ces quatre éléments sont :

- Note école brute
- Note de la partie objective
- Partie à développement (réponses aux questions)
- Rang cinquième

La première télétransmission d'un élément doit obligatoirement s'effectuer à l'aide d'une transaction (UJ) de création (CRE). Par exemple, une première transaction de création peut permettre de créer la note école brute et le rang cinquième. Une deuxième transaction de création, pour le même résultat des apprentissages, peut permettre de créer la note de la partie objective. Et une dernière transaction de création, toujours pour le même résultat des apprentissages, peut permettre de créer les réponses aux questions pour la partie à développement.

Une transaction (UJ) de modification (MOD) s'utilise uniquement pour modifier un élément déjà transmis par une transaction de création. Par exemple, si une première transaction de création a permis de créer la note école brute et le rang cinquième, seuls ces deux éléments peuvent, par la suite, faire l'objet d'une transaction de modification.

Il est à noter que seuls le ou les éléments à modifier doivent être présents dans le contexte d'une transaction de modification.

Dans l'exemple précédent, l'utilisation d'une transaction de modification pour ajouter l'élément note de la partie objective est refusée, car la note de la partie objective n'existe pas dans le résultat des apprentissages présent dans Charlemagne. Pour ajouter l'élément note de la partie objective, il faut plutôt utiliser une transaction de création.

Par ailleurs, si la modification porte sur des réponses aux questions, l'ensemble des réponses doit être transmis.

En dernier lieu, pour supprimer l'un de ces éléments présents dans le résultat des apprentissages, il faut utiliser une transaction de modification et transmettre une étiquette vide.

Pour la création (code de transaction CRE) d'un résultat d'épreuve unique à sanctionner en FGJ (type de transaction UJ), la définition XML de la transaction de système est la suivante :

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
4	<CHSIRERE_RESLT_EPREU_UJ_CRE>	Structure principale d'un résultat d'épreuve unique	Nb min. : 1 Nb max. : 1	Oui	
5	<CD_PERMN>	Code permanent de l'élève	Alpha-numérique (12)	Oui	Clé d'identification « officielle » d'un élève au Ministère.
5	<CD_ORGNS>	Code de l'organisme scolaire	Alpha-numérique (6)	Oui	Indique le code d'organisme de l'établissement d'enseignement pour lequel est transmis le résultat.
5	<CD_COURS>	Code de cours	Alpha-numérique (10)	Oui	Indique le cours donné à l'élève dans le cadre de la réception de ce résultat.
5	<AN_EPREU_DNR>	Année de l'épreuve	Numérique (4)	Oui	Indique l'année civile durant laquelle a lieu la passation de l'épreuve.
5	<SESN_EPREU_DNR>	Session de l'épreuve	Numérique (2)	Oui	Indique le mois (session) durant lequel a lieu la passation de l'épreuve.

5	<NO_GROUP_ELEVE>	Numéro du groupe d'élèves	Numérique (2)	Oui	Indique le numéro du groupe d'élèves auquel appartient l'élève de qui on obtient le résultat, dans l'organisme scolaire.
5	<NOTE_ECOLE_BRUT>	Note école brute	Alpha-numérique (3)	Non	Il s'agit du résultat brut de l'élève transmis par l'organisme à la suite des évaluations d'un organisme scolaire.
5	<RANG_CINQM>	Rang cinquième	Alpha-numérique (1)	Non	Indique le rang d'un élève parmi tous les élèves d'un même groupe pour un cours donné.
5	<NOTE_MINST_BRUT>	Note ministérielle brute	Alpha-numérique (3)	Non	Permet de transmettre uniquement la valeur « ABS » pour une épreuve unique.
5	<NOTE_CALC_PART_OBJEC>	Note de la partie objective	Numérique (3)	Non	Représente le résultat de la partie objective de l'épreuve corrigée localement.  Si « Indicateur total pour la partie objective » (IND_TOTAL_PART_OBJEC) du fichier EPREUVE.XML au cadre pédagogique est à « O » pour cette partie de l'épreuve, le résultat total doit être transmis dans cette balise. Sinon, si cet indicateur est à « N », cette balise ne peut pas être utilisée.
5	<NOTE_CALC_PART_DEVLP>	Note de la partie à développement	Numérique (3)	Non	Représente le résultat de la partie à développement de l'épreuve corrigée localement.  Si « Indicateur total pour la partie à développement » (IND_TOTAL_PART_DEVLP) du fichier EPREUVE.XML au cadre pédagogique est à « O » pour cette partie de l'épreuve, le résultat total doit être transmis dans cette balise. Sinon, si cet indicateur est à « N », cette balise ne peut pas être utilisée.
5	<NOTE_CALC_PART_DEVLP_COURT>	Note de la partie à développement court	Numérique (3)	Non	Représente le résultat de la partie à développement court de l'épreuve corrigée localement.  Si « Indicateur total pour la partie à développement court » (IND_TOTAL_PART_DEVLP_COURT) du fichier EPREUVE.XML au cadre pédagogique est à « O » pour cette partie de l'épreuve, le résultat total doit être transmis dans cette balise. Sinon, si cet indicateur est à « N », cette balise ne peut pas être utilisée.
5	<CHSIRERT_RESLT_QUESTION>	Structure de données du résultat à une question (élément)	Nb min. : 0 Nb max. : n	Non	Cette section est itérative selon qu'il existe ou non plusieurs éléments à la partie de l'épreuve concernée.  Lors de la transmission, ou bien il n'y a aucun résultat transmis ou bien l'ensemble des résultats doit être transmis.
6	<TYPE_QUESTION>	Type de question	Alpha-numérique (2)	Oui	Type de question concerné par cette transaction soit :  - « AD » pour une question à développement; - « DC » pour une question à développement court; - « OB » pour une question objective.

6	<NO_QUESTION>	Numéro de l'élément	Numérique (3)	Oui	Représente le numéro de la question de la partie de l'épreuve concernée.
6	<REPNS_QUESTION_OBJEC>	Réponse à la question objective	Alpha-numérique (1)	Non	Résultat obtenu par l'élève à cette question.  Si « Indicateur total pour la partie objective » (IND_TOTAL_PART_OBJEC) du fichier EPREUVE.XML au cadre pédagogique est à « N » pour cette partie de l'épreuve, la réponse à chacune des questions doit être transmise dans cette balise. Sinon, si cet indicateur est à « O », cette balise ne peut pas être utilisée.
6	<RESLT_QUESTION_DEVLP>	Résultat à la question à développement (long ou court)	Numérique (3)	Non	Nombre de points obtenus par l'élève à cette question.  Si « Indicateur total pour la partie à développement » (IND_TOTAL_PART_DEVLP) ou « Indicateur total pour la partie à développement court » (IND_TOTAL_PART_DEVLP_COURT) du fichier EPREUVE.XML au cadre pédagogique est à « N » pour cette partie de l'épreuve, le résultat à chacune des questions doit être transmis dans cette balise. Sinon, si cet indicateur est à « O », cette balise ne peut pas être utilisée.



### 6.30 TRANSACTION DE MODIFICATION D'UN « RÉSULTAT D'ÉPREUVE UNIQUE EN FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES (FGJ) »

Pour la modification (code de transaction *MOD*) d'un résultat d'épreuve unique en FGJ (type de transaction *UJ*), seuls les éléments à modifier doivent être présents dans la transaction de même que la clé fonctionnelle. Par ailleurs, si la modification porte sur les réponses aux questions, l'ensemble des réponses doit être transmis.

De plus, aucun élément qui fait partie de la clé fonctionnelle d'un résultat d'épreuve unique en formation générale des jeunes (voir section 7.2.8.2 Validation de la clé fonctionnelle) n'est modifiable.

Normalement, en télétransmission, il est possible de modifier seulement un résultat d'épreuve unique à sanctionner (avant une publication). Cependant, il est également possible, sur demande de la Direction de la sanction des études (DSE), d'accorder une autorisation spéciale à un organisme scolaire afin qu'il modifie, à la hausse, des résultats d'épreuve unique déjà sanctionnés (après une publication). Cette autorisation spéciale peut être donnée à un organisme scolaire entier, mais il est également possible de n'accorder cette autorisation qu'à cet organisme pour une seule école, pour une année scolaire en particulier, pour une session précise, pour une seule épreuve unique ou même pour un seul groupe d'élèves. L'autorisation accordée se fera toujours en fonction de la situation nécessitant une intervention massive.

La définition XML de la transaction de système est la suivante :

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
4	< CHSIRERE_RESLT_EPREU_UJ_MOD >	Structure principale d'un résultat d'épreuve unique	Nb min. : 1 Nb max. : 1	Oui	
5	<CD_PERMN>	Code permanent de l'élève	Alpha-numérique (12)	Oui	Clé d'identification « officielle » d'un élève au Ministère.
5	<CD_ORGNS>	Code de l'organisme scolaire	Alpha-numérique (6)	Oui	Indique le code d'organisme de l'établissement d'enseignement pour lequel est transmis le résultat.
5	<CD_COURS>	Code de cours	Alpha-numérique (10)	Oui	Indique le cours donné à l'élève dans le cadre de la réception de ce résultat.
5	<AN_EPREU_DNR>	Année de l'épreuve	Numérique (4)	Oui	Indique l'année civile durant laquelle a lieu la passation de l'épreuve.
5	<SESN_EPREU_DNR>	Session de l'épreuve	Numérique (2)	Oui	Indique le mois (session) durant lequel a lieu la passation de l'épreuve.
5	<NO_GROUP_ELEVE>	Numéro du groupe d'élèves	Numérique (2)	Oui	Indique le numéro du groupe d'élèves auquel appartient l'élève, dans l'organisme scolaire, pour qui on obtient ce résultat.
5	<NOTE_ECOLE_BRUT>	Note école brute	Alpha-numérique (3)	Non	Il s'agit du résultat brut de l'élève transmis par l'organisme à la suite des évaluations d'un organisme scolaire.
5	<RANG_CINQM>	Rang cinquième	Alpha-numérique (1)	Non	Indique le rang d'un élève parmi tous les élèves d'un même groupe pour un cours donné.
5	<NOTE_MINST_BRUT>	Note ministérielle brute	Alpha-numérique (3)	Non	Permet de transmettre uniquement la valeur « ABS » pour une épreuve unique.

5	<NOTE_CALC_PART_OBJEC>	Note de la partie objective	Numérique (3)	Non	Représente le résultat de la partie objective de l'épreuve corrigée localement.  Si « Indicateur total pour la partie objective » (IND_TOTAL_PART_OBJEC) du fichier EPREUVE.XML au cadre pédagogique est à « O » pour cette partie de l'épreuve, le résultat total doit être transmis dans cette balise. Sinon, si cet indicateur est à « N », cette balise ne peut pas être utilisée.
5	<NOTE_CALC_PART_DEVLP>	Note de la partie à développement	Numérique (3)	Non	Représente le résultat de la partie à développement de l'épreuve corrigée localement.  Si « Indicateur total pour la partie à développement » (IND_TOTAL_PART_DEVLP) du fichier EPREUVE.XML au cadre pédagogique est à « O » pour cette partie de l'épreuve, le résultat total doit être transmis dans cette balise. Sinon, si cet indicateur est à « N », cette balise ne peut pas être utilisée.
5	<NOTE_CALC_PART_DEVLP_COURT>	Note de la partie à développement court	Numérique (3)	Non	Représente le résultat de la partie à développement court de l'épreuve corrigée localement.  Si « Indicateur total pour la partie à développement court » (IND_TOTAL_PART_DEVLP_COURT) du fichier EPREUVE.XML au cadre pédagogique est à « O » pour cette partie de l'épreuve, le résultat total doit être transmis dans cette balise. Sinon, si cet indicateur est à « N », cette balise ne peut pas être utilisée.
5	< CHSIRERT_RESLT_QUESTION >	Structure de données du résultat à une question (élément)	Nb min. : 0 Nb max. : n	Non	Cette section est itérative selon qu'il existe ou non plusieurs éléments à la partie de l'épreuve concernée.  Lors de la transmission, ou bien il n'y a aucun résultat transmis ou bien l'ensemble des résultats doit être transmis.
6	<TYPE_QUESTION>	Type de question	Alpha-numérique (2)	Oui	Type de question concerné par cette transaction soit :  - « AD » pour une question à développement; - « DC » pour une question à développement court; - « OB » pour une question objective.
6	<NO_QUESTION>	Numéro de l'élément	Numérique (3)	Oui	Représente le numéro de la question de la partie de l'épreuve concernée.

6	<REPNS_QUEST_OBJEC>	Réponse à la question objective	Alpha-numérique (1)	Non	<p>Résultat obtenu par l'élève à cette question.</p> <p>Si « Indicateur total pour la partie objective » (IND_TOTAL_PART_OBJEC) du fichier EPREUVE.XML au cadre pédagogique est à « N » pour cette partie de l'épreuve, la réponse à chacune des questions doit être transmise dans cette balise. Sinon, si cet indicateur est à « O », cette balise ne peut pas être utilisée.</p>
6	<RESLT_QUEST_DEVLP>	Résultat à la question à développement (long ou court)	Numérique (3)	Non	<p>Nombre de points obtenus par l'élève à cette question.</p> <p>Si « Indicateur total pour la partie à développement » (IND_TOTAL_PART_DEVLP) ou « Indicateur total pour la partie à développement court » (IND_TOTAL_PART_DEVLP_COURT) du fichier EPREUVE.XML au cadre pédagogique est à « N » pour cette partie de l'épreuve, le résultat à chacune des questions doit être transmis dans cette balise. Sinon, si cet indicateur est à « O », cette balise ne peut pas être utilisée.</p>

### 6.31 TRANSACTION DE CRÉATION D'UNE « INSCRIPTION EN FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES (FGJ) »

Pour la création (code de transaction *CRE*) d'une inscription en FGJ (type de transaction *IJ*), la définition *XML* de la transaction de système est la suivante :

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
4	< CHSIRERE_RESLT_EPREU_IJ_CRE >	Structure principale d'une inscription	Nb min. : 1 Nb max. : 1	Oui	
5	<CD_PERMN>	Code permanent de l'élève	Alpha-numérique (12)	Oui	Clé d'identification « officielle » d'un élève au Ministère.
5	<CD_ORGNS>	Code de l'organisme scolaire	Alpha-numérique (6)	Oui	Indique le code d'organisme de l'établissement d'enseignement pour lequel est transmis le résultat.
5	<CD_COURS>	Code de cours	Alpha-numérique (10)	Oui	Indique le cours donné à l'élève dans le cadre de la réception de ce résultat.
5	<AN_EPREU_DNR>	Année de l'épreuve	Numérique (4)	Oui	Indique l'année civile durant laquelle a lieu la passation de l'épreuve.
5	<SESN_EPREU_DNR>	Session de l'épreuve	Numérique (2)	Oui	Indique le mois (session) durant lequel a lieu la passation de l'épreuve.
5	<NO_GROUP_ELEVE>	Numéro du groupe d'élèves	Numérique (2)	Oui	Indique le numéro du groupe d'élèves auquel appartient l'élève de qui on obtient le résultat, dans l'organisme scolaire.
5	<MODE_PASTN_EPREU>	Mode de passation de l'épreuve	Alpha-numérique (3)	Non	Indique le mode de passation prévu pour l'épreuve unique concernée.
5	<MOTIF_PASTN_NUMRQ>	Motif de passation numérique	Alpha-numérique (2)	Non	Lorsque le mode de passation est « NUM » (Numérique) ou « IMN » (Imprimé et numérique), indique le motif de passation numérique pour l'épreuve unique concernée.
5	<IND_UTILS_LOGCL_CORCT>	Indicateur d'utilisation d'un logiciel de correction	Alpha-numérique (1)	Non	Indique si l'élève utilisera un logiciel de correction lors de l'épreuve unique concernée.

## 6.32 TRANSACTION DE MODIFICATION D'UNE « INSCRIPTION EN FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES (FGJ) »

Pour la modification (code de transaction *MOD*) d'une inscription en FGJ (type de transaction *IJ*), la définition *XML* de la transaction de système est dans le tableau ci-dessous. Elle permet de seulement mettre à jour les champs « Mode de passation de l'épreuve », « Motif de passation numérique » et « Indicateur d'utilisation d'un logiciel de correction ».

Il est important de noter que l'absence d'une balise pour un de ces trois champs par cette transaction de modification sera interprétée comme une suppression de l'information s'y trouvant déjà.

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
4	< CHSIRERE_RESLT_EPREU_IJ_MOD >	Structure principale d'une inscription	Nb min. : 1 Nb max. : 1	Oui	
5	<CD_PERMN>	Code permanent de l'élève	Alpha-numérique (12)	Oui	Clé d'identification « officielle » d'un élève au Ministère.
5	<CD_ORGNS>	Code de l'organisme scolaire	Alpha-numérique (6)	Oui	Indique le code d'organisme de l'établissement d'enseignement pour lequel est transmis le résultat.
5	<CD_COURS>	Code de cours	Alpha-numérique (10)	Oui	Indique le cours donné à l'élève dans le cadre de la réception de ce résultat.
5	<AN_EPREU_DNR>	Année de l'épreuve	Numérique (4)	Oui	Indique l'année civile durant laquelle a lieu la passation de l'épreuve.
5	<SESN_EPREU_DNR>	Session de l'épreuve	Numérique (2)	Oui	Indique le mois (session) durant lequel a lieu la passation de l'épreuve.
5	<NO_GROUP_ELEVE>	Numéro du groupe d'élèves	Numérique (2)	Oui	Indique le numéro du groupe d'élèves auquel appartient l'élève de qui on obtient le résultat, dans l'organisme scolaire.
5	<MODE_PASTN_EPREU>	Mode de passation de l'épreuve	Alpha-numérique (3)	Non	Indique le mode de passation prévu pour l'épreuve unique concernée.
5	<MOTIF_PASTN_NUMRQ>	Motif de passation numérique	Alpha-numérique (2)	Non	Lorsque le mode de passation est « NUM » (Numérique) ou « IMN » (Imprimé et numérique), indique le motif de passation numérique pour l'épreuve unique concernée.
5	<IND_UTILS_LOGCL_CORCT>	Indicateur d'utilisation d'un logiciel de correction	Alpha-numérique (1)	Non	Indique si l'élève utilisera un logiciel de correction lors de l'épreuve unique concernée.

### 6.33 TRANSACTION DE SUPPRESSION D'UNE « INSCRIPTION EN FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES (FGJ) »

Pour la suppression (code de transaction *SUP*) d'une inscription en FGJ (type de transaction IJ), la définition XML de la transaction doit seulement contenir les éléments qui font partie de la clé fonctionnelle d'une inscription en formation générale des jeunes (voir section 7.2.7.2 *Validation de la clé fonctionnelle*).

La définition XML de la transaction de système est la suivante :

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
4	< CHSIRERE_RESLT_EPREU_IJ_SUP >	Structure principale d'une inscription	Nb min. : 1 Nb max. : 1	Oui	
5	<CD_PERMN>	Code permanent de l'élève	Alpha-numérique (12)	Oui	Clé d'identification « officielle » d'un élève au Ministère.
5	<CD_ORGNS>	Code de l'organisme scolaire	Alpha-numérique (6)	Oui	Indique le code d'organisme de l'établissement d'enseignement pour lequel est transmis le résultat.
5	<CD_COURS>	Code de cours	Alpha-numérique (10)	Oui	Indique le cours donné à l'élève dans le cadre de la réception de ce résultat.
5	<AN_EPREU_DNR>	Année de l'épreuve	Numérique (4)	Oui	Indique l'année civile durant laquelle a lieu la passation de l'épreuve.
5	<SESN_EPREU_DNR>	Session de l'épreuve	Numérique (2)	Oui	Indique le mois (session) durant lequel a lieu la passation de l'épreuve.
5	<NO_GROUP_ELEVE>	Numéro du groupe d'élèves	Numérique (2)	Oui	Indique le numéro du groupe d'élèves auquel appartient l'élève de qui on obtient le résultat, dans l'organisme scolaire.

### 6.34 TRANSACTION DE CRÉATION D'UNE « ÉQUIVALENCE EN FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES (FGA) »

Pour la création (code de transaction *CRE*) d'une équivalence en FGA (type de transaction *EA*), la définition *XML* de la transaction de système est la suivante :

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
4	< CHSIRERL_RESLT_LOCAL_EA_CRE >	Structure principale d'une équivalence	Nb min. : 1 Nb max. : 1	Oui	
5	<CD_PERMN>	Code permanent de l'élève	Alpha-numérique (12)	Oui	Clé d'identification « officielle » d'un élève au Ministère.
5	<CD_ORGNS>	Code de l'organisme scolaire	Alpha-numérique (6)	Oui	Indique le code d'organisme de l'établissement d'enseignement pour lequel est transmis le résultat.
5	<CD_COURS>	Code de cours	Alpha-numérique (10)	Oui	Indique le cours donné à l'élève dans le cadre de la réception de ce résultat.
5	<DT_OBTEN_RESLT>	Date d'obtention du résultat	Date aaaa-mm-jj	Oui	Indique la date visée par l'évaluation pour laquelle est transmis le résultat.

### 6.35 TRANSACTION DE PRODUCTION DE LA « LISTE DES ÉLÈVES OBTENANT DES SERVICES PAR DÉLÉGATION »

Pour la production de la liste des élèves obtenant des services par délégation (code de transaction LET) d'une transaction « FIC » (type de transaction FI), la définition XML de la transaction est la suivante :

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
4	< TRANSACTION_FI_LET >	Structure principale d'une liste des élèves obtenant des services par délégation	Nb min. : 1 Nb max. : n	Oui	
5	<CD_ORGNS>	Code de l'organisme scolaire	Alpha-numérique (6)	Oui	Indique le code de l'organisme scolaire pour lequel le rapport est produit.
5	<AN_SCOLR_PPS>	Année scolaire	Alpha-numérique (8)	Oui	Année scolaire pour laquelle l'utilisateur désire obtenir la liste des élèves bénéficiant de services par délégation.
5	<TYPE_DELGTE>	Type de délégation	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique pour quel type de délégation de service le rapport doit être produit. Les valeurs possibles sont « 1 » (service de garde), « 2 » (transport scolaire) et « 3 » (tous).
5	<FORMT>	Format	Alpha-numérique (3)	Oui	Indique dans quel format le rapport doit être produit. Les valeurs possibles sont « pdf » et « xml ».



### 6.35.1 Structure de la « Liste des élèves obtenant des services par délégation »

Si le fichier est demandé dans un format « XML », la définition du fichier de sortie est la suivante :

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
1	<?xml version="1.0" encoding="ISO-8859-1" ?>				
1	< TRANSACTION_FI_LET >	Structure principale des listes des élèves obtenant des services par délégation	Nb min. : 1 Nb max. : 1	Oui	
2	< FICHER_LET >	Structure principale d'une liste des élèves obtenant des services par délégation pour un organisme	Nb min. : 0 Nb max. : n	Non	L'absence de cet élément indique qu'il n'y a pas des données pour l'organisme scolaire pour lequel le rapport est produit.
3	<CD_ORGNS>	Code de l'organisme scolaire	Alpha-numérique (6)	Oui	Indique le code de l'organisme scolaire pour lequel le rapport est produit.
3	< DEGLT_SERVC >	Structure de la délégation de service	Nb min. : 1 Nb max. : 2	Oui	
4	<TYPE_DEGLT>	Type de délégation de service	Alpha-numérique (30)	Oui	Indique le type du service délégué présenté dans cette structure. Les deux valeurs possibles sont « Service de garde » et « Transport scolaire ».
4	<DECLR>	Structure principale de la déclaration	Nb min. : 0 Nb max. : n		
5	<CD_ORGNS>	Code de l'organisme scolaire	Alpha-numérique (6)	Oui	Indique le code de l'organisme scolaire qui scolarise l'élève et qui a déclaré l'entente entre organismes de type « Service de garde » dans le cas de la délégation du service de garde, ou l'entente entre organismes de type « Transport scolaire » dans le cas de la délégation du transport scolaire.
5	<CD_PERMN>	Code permanent de l'élève	Alpha-numérique (12)	Oui	Clé d'identification « officielle » d'un élève au Ministère. Elle permet d'identifier l'élève qui bénéficie du service de garde ou du transport scolaire.
5	<AN_SCOLR_PPS>	Année scolaire	Alpha-numérique (8)	Oui	Indique l'année scolaire PPS, couverte par cette déclaration.
5	<TYPE_DECLR>	Type de déclaration	Alpha-numérique (3)	Oui	Indique s'il s'agit d'une déclaration de financement ou de fréquentation.
5	<TYPE_SERVC_GARDE>	Type de service de garde	Alpha-numérique (2)	Non	Précise le niveau de présence de l'élève en service de garde dans le cadre de cette déclaration.  Cet élément est obligatoire lorsque le service délégué est « Service de garde ». Sinon, il ne contient aucune valeur.
5	<NATR_TRANS_SCOLR>	Transport scolaire	Alpha-numérique (2)	Non	Indique la nature du service de transport scolaire offert à l'élève dans le cadre de cette déclaration.  Cet élément est obligatoire lorsque le service délégué est « Transport scolaire ». Sinon, il ne contient aucune valeur.

5	<CATGR_EHDAA>	Catégorie EHDAA	Alpha-numérique (2)	Non	Indique le genre de handicap ou de difficulté affectant l'élève. Cet élément est facultatif lorsque le service délégué est « Service de garde ». Sinon, il ne contient aucune valeur.
5	<INDCT_CATGR_EHDAA>	Indicateur de catégorie EHDAA	Alpha-numérique (1)	Non	Précise s'il y a une catégorie EHDAA dans le cadre de cette déclaration et si elle est différente des valeurs « Troubles graves avec entente » (13) ou « Troubles graves sans entente » (14). Cet élément est obligatoire lorsque le service délégué est « Transport scolaire ». Sinon, il ne contient aucune valeur.
5	<REGRP_EHDAA>	Regroupement EHDAA	Alpha-numérique (2)	Non	Indique si l'élève suit un enseignement spécial dans un groupe approprié, ou s'il reçoit des services particuliers tout en étant inscrit à l'enseignement ordinaire. Cet élément est facultatif lorsque le service délégué est « Service de garde ». Sinon, il ne contient aucune valeur.
5	<INDCT_ENTNT_SCOLR>	Indicateur d'entente de scolarisation	Alpha-numérique (1)	Non	Précise s'il y a une entente entre organismes de type « Scolarisation » dans le cadre de cette déclaration. Cet élément est obligatoire lorsque le service délégué est « Service de garde ». Sinon, il ne contient aucune valeur.

## 6.36 TRANSACTION DE PRODUCTION DE LA « LISTE DES CLÉS DE CORRECTION »

Le format du fichier du rapport des clés de correction (code de transaction OCC), produit par une transaction « FIC » (type de transaction FI), ne peut être que XML.

La définition XML de la transaction est la suivante :

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
4	< TRANSACTION_FI_OCC >	Structure principale d'une clés de correction	Nb min. : 1 Nb max. : n	Oui	
5	< AN_EPREU >	Année de l'épreuve	Numérique (4)	Oui	Année pour laquelle l'utilisateur désire obtenir les clés de correction des épreuves.
5	< SESN_EPREU >	Session de l'épreuve	Numérique (2)	Oui	Session pour laquelle l'utilisateur désire obtenir les clés de correction des épreuves.
5	< CD_COURS >	Code de cours	Alpha-numérique (10)	Non	Indique l'épreuve pour laquelle l'utilisateur souhaite obtenir les clés de correction.  S'il est absent, toutes les épreuves uniques de l'année et la session spécifiées et dont la diffusion est autorisée sont retournées.

### 6.36.1 Structure de la « Liste des clés de correction »

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
0	<LISTE_CLE_CORR_EPRESVES>				
1	<CLE_CORR_EPRESVES>	Détail de la transaction			
2	<NO_SEQNC_CHSCPOQE>	Numéro séquentiel	Numérique (12)	Oui	Numéro séquentiel unique non significatif de l'épreuve dans le cadre pédagogique optimisé utilisé par Charlemagne.
2	<CD_COURS>	Code de cours	Alpha-numérique (10)	Oui	Indique le code du cours de cette épreuve.
2	<AN_EPREU>	Année de l'épreuve	Numérique (4)	Oui	Année pour laquelle le fichier des clés de correction est produit.
2	<SESN_EPREU>	Session de l'épreuve	Numérique (2)	Oui	Session pour laquelle le fichier des clés de correction est produit.
2	<NO_SEQNC_QUEST_EPREU>	Numéro séquentiel de la question à l'épreuve	Numérique (12)	Oui	Numéro séquentiel unique non significatif de la question reliée l'épreuve.
2	<NO_SEQNC_EPREU>	Numéro séquentiel de l'épreuve	Numérique (12)	Oui	Numéro séquentiel unique non significatif de l'épreuve.
2	<NO_VERSN_EPREU>	Numéro de version de l'épreuve	Numérique (2)	Oui	Numéro qui permet d'identifier de façon unique une version d'épreuve.
2	<TYPE_QUEST>	Type de question	Alpha-numérique (2)	Non	Précise le type de question (objective / à développement).
2	<NO_QUEST>	Numéro de question	Numérique (3)	Non	Numéro d'identification unique à chacune des questions/éléments associés à une épreuve en combinaison avec le type de question/élément.
2	<IND_ANNUL>	Indicateur d'annulation de la question	Alpha-numérique (1)	Non	Un indicateur OUI indique que la question a été annulée.

2	<NB_POINT_ALLOU_QUESTION>	Nombre de points alloués pour la question	Numérique (5,2)	Non	Nombre de points alloués pour la question.
2	<REPNS_QUESTION>	Réponse à la question	Alpha-numérique (1)	Non	Identifie la bonne réponse correspondant à la question.
2	<LIBL_QUESTION>	Libellé de la question	Alpha-numérique (60)	Non	Le libellé sert à décrire un élément à développement.
2	<CD_BLOC_EVALT>	Code de bloc d'évaluation référence	Alpha-numérique (2)	Non	Code de bloc d'évaluation auquel se réfère le critère.
2	<CD_CRITR_EVALT>	Code de critère d'évaluation	Alpha-numérique (2)	Non	Ce code définit un critère d'évaluation associé à un élément à développement; jumelé à l'identifiant de l'élément à développement, il permet d'identifier de façon unique un critère d'évaluation.
2	<NB_POINT_ALLOU_CRITR>	Nombre de points alloués pour le critère	Numérique (5,2)	Non	Nombre de points alloués pour le critère.
2	<TYPE_RESLT_CRITR>	Type de résultat du critère d'évaluation	Alpha-numérique (1)	Non	Spécifie le domaine du résultat à recevoir pour ce critère d'évaluation.
2	<NO_INTRV_EVALT>	Numéro d'intervalle de l'évaluation	Numérique (2)	Non	Ce numéro permet d'identifier de façon unique un intervalle à l'intérieur d'une échelle d'évaluation.
2	<COTE_CORSP>	Cote de correspondance de l'intervalle	Alpha-numérique (1)	Non	Cette donnée précise la cote correspondante à allouer relativement à un intervalle de résultats obtenus pour un critère d'évaluation.
2	<NB_POINT_ALLOU_INTRV>	Nombre de points alloués pour l'intervalle	Numérique (5,2)	Non	Cette donnée précise la note à allouer relativement à un intervalle de résultats (échelle) obtenus pour un critère d'évaluation.
2	<VALR_MAX_INTRV>	Valeur max.imale de l'intervalle	Alpha-numérique (3)	Non	Cette donnée précise la valeur maximale d'un intervalle composant une échelle d'évaluation.
2	<VALR_MIN_INTRV>	Valeur minimale de l'intervalle	Alpha-numérique (3)	Non	Cette donnée précise la valeur minimale d'un intervalle composant une échelle d'évaluation.
2	<DT_MAJ_SATLT>	Date de mise à jour	Date aaaa-mm-jj	Non	Date de mise à jour de l'épreuve.
2	<MESSG>	Message d'information	Alpha-numérique (200)	Non	Message d'information.
1	</CLE_CORR_EPRES>				
0	</LISTE_CLE_CORR_EPRES>				

### 6.37 TRANSACTION DE PRODUCTION DE LA « LISTE DES ÉCHECS PAR COURS DE LA FGJ »

Pour la production de la liste des échecs par cours de la FGJ (code de transaction LEC) d'une transaction « FIC » (type de transaction FI), la définition XML de la transaction est la suivante :

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
4	< TRANSACTION_FI_LEC >	Structure principale d'une liste des échecs par cours de la FGJ	Nb min. : 1 Nb max. : n	Oui	
5	< AN_EPREU >	Année de l'épreuve	Numérique (4)	Oui	Année pour laquelle l'utilisateur désire obtenir la liste des échecs par cours de la FGJ.
5	< SESN_EPREU >	Session de l'épreuve	Numérique (2)	Oui	Session pour laquelle l'utilisateur désire obtenir les clés de correction des épreuves.
5	< FORMT >	Format	Alpha-numérique (3)	Oui	Indique dans quel format le rapport doit être produit. Les valeurs possibles sont « pdf » et « xml ».
5	< CD_ORGNS >	Code organisme	Numérique (6)	Oui	Organisme scolaire pour lequel le rapport est produit.

### 6.37.1 Structure de la « Liste des échecs par cours de la FGJ »

Si le fichier est demandé dans un format « XML », la définition du fichier de sortie est la suivante :

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
1	< TRANSACTION_FI_LEC >	Structure principale des listes des échecs par cours de la FGJ.	Nb min. : 1 Nb max. :1	Oui	
2	< FICHIER_LEC >	Structure principale d'une liste des échecs par cours de la FGJ pour un organisme	Nb min. : 1 Nb max. : n	Oui	
3	< CD_ORGNS >	Code de l'organisme	Alpha-numérique (6)	Oui	Indique le code de l'organisme scolaire pour lequel le rapport est produit.
3	< AN_EPREU >	Année de l'épreuve	Numérique (4)	Oui	Année pour laquelle le rapport est produit.
3	< SESN_EPREU >	Session de l'épreuve	Numérique (2)	Oui	Session pour laquelle le rapport est produit.
4	< COURS >	Épreuve pour laquelle des échecs existent, pour l'organisme scolaire et l'année / session choisis	Nb min. : 1 Nb max. : n		
5	< CD_COURS >	Code du cours en échec. Les volets ne sont pas présentés	Alpha-numérique (10)	Oui	Indique le code du cours pour lequel un échec (au moins) existe.
6	< GROUP >	Groupe pour lequel des échecs existent pour l'organisme scolaire et l'année /session choisis	Nb min. : 1 Nb max. : n		
7	< NO_GROUPE_ELEVE >	Numéro de groupe	Numérique (2)	Oui	Indique le numéro de groupe auquel appartiennent les élèves qui ont échoué au cours.
8	< ELEVE >	Élèves ayant échoué au cours pour l'organisme scolaire, l'année et la session choisis.	Nb min. : 1 Nb max. : n		
9	< NOM_ELEVE >	Nom de l'élève	Alpha-numérique (40)	Oui	Indique le nom de l'élève ayant échoué au cours.
9	< PRENOM_ELEVE >	Prénom de l'élève	Alpha-numérique (25)	Oui	Indique le prénom de l'élève ayant échoué au cours.
9	< CD_PERMN >	Code permanent de l'élève.	Alpha-numérique (12)	Oui	Clé d'identification « officielle » d'un élève au Ministère.
9	< REGM_PEDGQ_SANCT >	Régime de sanction.	Alpha-numérique (3)	Oui	Régime pour lequel l'élève a été sanctionné.
9	< NO_DOSR_ORGAN_SCOLR >	Numéro de dossier de l'organisme scolaire	Alpha-numérique (10)	Oui	Indique le numéro de dossier de l'élève (numéro de fiche) tel que géré localement dans l'organisme.

9	< RESLT_FINAL >	Résultat final	Alpha-numérique (5)	Oui	Indique le résultat obtenu par l'élève.
---	-----------------	----------------	------------------------	-----	---

### 6.38 TRANSACTION DE PRODUCTION DE LA « LISTE DES ÉCHECS PAR ÉLÈVE DE LA FGJ »

Pour la production de la liste des échecs par élève de la FGJ (code de transaction LEE) d'une transaction « FIC » (type de transaction FI), la définition XML de la transaction est la suivante :

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
4	< TRANSACTION_FI_LEE >	Structure principale d'une liste des échecs par élève de la FGJ	Nb min. : 1 Nb max. : n	Oui	
5	< AN_EPREU >	Année de l'épreuve	Numérique (4)	Oui	Année pour laquelle l'utilisateur désire obtenir la liste des échecs par élève de la FGJ.
5	< SESN_EPREU >	Session de l'épreuve	Numérique (2)	Oui	Session pour laquelle l'utilisateur désire obtenir les clés de correction des épreuves.
5	< FORMT >	Format	Alpha-numérique (3)	Oui	Indique dans quel format le rapport doit être produit. Les valeurs possibles sont « pdf » et « xml ».
5	< CD_ORGNS >	Code organisme	Numérique (6)	Oui	Organisme scolaire pour lequel le rapport est produit. Lorsque l'organisme scolaire indiqué est un centre de services scolaire, une commission scolaire ou un regroupement scolaire, tous les organismes scolaires affiliés à l'organisme scolaire indiqué sont aussi inclus dans le fichier.



### 6.38.1 Structure de la « Liste des échecs par élève de la FGJ »

Si le fichier est demandé dans un format « XML », la définition du fichier de sortie est la suivante :

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
1	<TRANSACTION_FI_LEE>	Structure principale des listes des échecs par élève de la FGJ.	Nb min. : 1 Nb max. : 1	Oui	
2	< FICHER_LEE >	Structure principale d'une liste d'échec par élèves de la FGJ pour un organisme	Nb min. : 1 Nb max. : n	Oui	
3	< CD_ORGNS >	Code de l'organisme	Alpha-numérique (6)	Oui	Indique le code de l'organisme scolaire pour lequel le rapport est produit.
3	< AN_EPREU >	Année de l'épreuve	Numérique (4)	Oui	Année pour laquelle le rapport est produit.
3	<SESN_EPREU>	Session de l'épreuve	Numérique (2)	Oui	Session pour laquelle le rapport est produit.
4	< ELEVE >	Élèves ayant échoué au moins à un cours pour l'organisme scolaire, l'année et la session choisis.	Nb min. : 1 Nb max. : n		
5	< NOM_ELEVE >	Nom de l'élève	Alpha-numérique (40)	Oui	Indique le nom de l'élève ayant échoué au moins à un cours.
5	< PRENOM_ELEVE >	Prénom de l'élève	Alpha-numérique (25)	Oui	Indique le prénom de l'élève ayant échoué au moins à un cours.
5	< CD_PERMN >	Code permanent de l'élève.	Alpha-numérique (12)	Oui	Clé d'identification « officielle » d'un élève au ministère.
5	< REGM_PEDGQ_SANCT >	Régime de sanction.	Alpha-numérique (3)	Oui	Régime pour lequel l'élève a été sanctionné.
5	< NO_DOSR_ORGAN_SCOLR >	Numéro de dossier dans l'organisme scolaire	Alpha-numérique (10)	Oui	Indique le numéro de dossier de l'élève (numéro de fiche) tel que géré localement dans l'organisme.
6	< COURS >	Épreuve(s) échouées par l'élève pour l'organisme scolaire, l'année et la session choisis.	Nb min. : 1 Nb max. : n		
7	< CD_COURS >	Code du cours en échec. Les volets ne sont pas présentés	Alpha-numérique (10)	Oui	Indique le code de cours pour lequel un échec (au moins) existe.
7	< NO_GROUPE_ELEVE >	Numéro de groupe	Numérique (2)	Oui	Indique le numéro de groupe auquel appartient l'élève qui a échoué au cours.
7	< RESLT_FINAL >	Résultat final	Alpha-numérique (5)	Oui	Indique le résultat obtenu par l'élève.

### 6.39 TRANSACTION DE PRODUCTION DU « RAPPORT DES TABLES DE CONVERSION / MODÉRATION »

Pour la production du rapport des tables de conversion / modération (code de transaction RCM) d'une transaction « FIC » (type de transaction FI), la définition XML de la transaction est la suivante :

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
4	< TRANSACTION_FI_RCM >	Structure principale d'une clé de correction	Nb min. : 1 Nb max. : n	Oui	
5	< AN_EPREU >	Année de l'épreuve	Numérique (4)	Oui	Année pour laquelle l'utilisateur désire obtenir les tables de conversion / modération.
5	< SESN_EPREU >	Session de l'épreuve	Numérique (2)	Oui	Session pour laquelle l'utilisateur désire obtenir les tables de conversion / modération.
5	< FORMT >	Format	Alpha-numérique (3)	Oui	Indique dans quel format le rapport doit être produit. Les valeurs possibles sont « pdf » et « xml ».
5	< CD_ORGNS >	Code de l'organisme	Numérique (6)	Oui	Organisme scolaire pour lequel le rapport est produit.
5	< CD_EPREU >	Code de l'épreuve	Alpha-numérique (10)	Non	Indique l'épreuve pour laquelle l'utilisateur souhaite obtenir les tables de conversion / modération.  S'il est absent, les tables de conversion de toutes les épreuves uniques de l'année et de la session sont retournées. De plus, les tables de modération demandées de toutes les épreuves uniques pour tous les groupes de l'organisme sont retournées.

### 6.39.1 Structure du « Rapport des tables de conversion / modération »

Si le fichier est demandé dans un format « XML », la définition du fichier de sortie est la suivante :

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
1	<TRANSACTION_FI_RCM>	Structure principale du rapport des tables de conversion / modération	Nb min. : 1 Nb max. :1	Oui	
2	< FICHER_RCM >	Structure principale d'une liste des échecs par élève de la FGJ pour un organisme	Nb min. : 1 Nb max. : n	Oui	
3	< SECTION_TABLE_CONVR >	Structure principale d'une table de conversion par épreuve unique.	Nb min. : 1 Nb max. : n	Oui	
4	< AN_EPREU >	Année de l'épreuve	Numérique (4)	Oui	Année pour laquelle le rapport est produit.
4	< SESN_EPREU >	Session de l'épreuve	Numérique (2)	Oui	Session pour laquelle le rapport est produit.
4	< CD_COURS >	Code de l'épreuve	Alpha-numérique (10)	Oui	Code de l'épreuve pour laquelle la table de conversion est produite.
4	< TITRE_COURS >	Titre de l'épreuve	Alpha-numérique (500)	Oui	Titre de l'épreuve pour laquelle la table de conversion est produite.
4	< CD_VOLET >	Code du volet de l'épreuve	Alpha-numérique (10)	Non	Code du volet de l'épreuve pour lequel la table de conversion est produite.
4	< TITRE_VOLET >	Titre du volet de l'épreuve	Alpha-numérique (500)	Non	Titre du volet de l'épreuve pour lequel la table de conversion est produite.
5	< TABLE_CONVR >	Table de conversion pour une épreuve unique	Nb min. :1 Nb max. : 1	Oui	
6	< NMC >	Note du Ministère convertie	Numérique (3)	Oui	Note du Ministère convertie.
3	< SECTION_TABLE_MODRT >	Structure principale d'une table de modération par épreuve unique et groupe organisme	Nb min. : 1 Nb max. : n	Oui	
4	< CD_ORGNS >	Code de l'organisme	Alpha-numérique (6)	Oui	Indique le code de l'organisme scolaire pour lequel les tables de modération sont produites.
4	< CD_COURS >	Code de l'épreuve	Alpha-numérique (10)	Oui	Code de l'épreuve pour laquelle la table de conversion est produite.
4	< TITRE_COURS >	Titre de l'épreuve	Alpha-numérique (500)	Oui	Titre de l'épreuve pour laquelle la table de conversion est produite
4	< CD_VOLET >	Code du volet de l'épreuve	Alpha-numérique (10)	Non	Code du volet de l'épreuve pour lequel la table de conversion est produite.
4	< TITRE_VOLET >	Titre du volet de l'épreuve	Alpha-numérique (500)	Non	Titre du volet de l'épreuve pour lequel la table de conversion est produite.

5	< GROUPE >	Critères de modération pour un groupe organisme	Nb min. : 1 Nb max. : 1	Oui	
6	< NO_GROUPE >	Numéro groupe	Numérique (2)	Oui	Numéro du groupe pour lequel les critères de modérations sont présentés.
6	< NB_ELEVE_CONSD >	Nombre d'élèves considérés pour le groupe	Numérique (5)	Oui	Nombre d'élèves considérés pour le groupe dont les critères de modérations sont présentés.
6	< MOYN_NOTE_ECOLE_BRUT >	Moyenne de la note école brute	Numérique (5,2)	Oui	Moyenne de la note école brute du groupe pour lequel les critères de modération sont présentés.
6	< ECART_TYPE_NOTE_ECOLE_BRUT >	Écart type de la note école brute	Numérique (5,2)	Oui	Écart type de la note école brute du groupe pour lequel les critères de modération sont présentés.
6	< MOYN_NOTE_MINST_CONV R >	Moyenne de la note ministère convertie	Numérique (5,2)	Oui	Moyenne de la note ministère convertie du groupe pour lequel les critères de modération sont présentés.
6	< ECART_TYPE_NOTE_MINST_CONV R >	Écart type de la note école brute	Numérique (5,2)	Oui	Écart type de la note école brute du groupe pour lequel les critères de modération sont présentés.
6	< POURC_NOTE_ECOLE_BRUT >	Moyenne de la note ministère convertie	Numérique (5,2)	Oui	Moyenne de la note ministère convertie du groupe pour lequel les critères de modération sont présentés.
6	< POURC_NOTE_MINST_BRUT >	Écart type de la note école brute	Numérique (5,2)	Oui	Écart type de la note école brute du groupe pour lequel les critères de modération sont présentés.
6	< FACTR_R >	Valeur du facteur R	Numérique (5,2)	Oui	Valeur du facteur R pour le groupe de l'organisme.
6	< FACTR_Q >	Valeur du facteur Q	Numérique (5,2)	Oui	Valeur du facteur Q pour le groupe de l'organisme.
7	< TABLE_MODR >	Table de modération pour un groupe organisme épreuve.	Nb min. : 100 Nb max. : 100	Oui	
8	< NEM >	Note école modérée	Numérique (5,2)	Oui	Note école modérée.
3	< SECTION_GROUP_SANS_CRITR >	Table des groupes sans critères de modération	Nb min. : 0 Nb max. : n	Oui	
4	< CD_ORGNS >	Code de l'organisme	Alpha-numérique (6)	Oui	Indique le code de l'organisme scolaire pour lequel le groupe organisme n'a pas de critères de modération.
4	< CD_COURS >	Code de l'épreuve	Alpha-numérique (10)	Oui	Code de l'épreuve pour lequel le groupe organisme n'a pas de critères de modération.
4	< NO_GROUPE >	Numéro de groupe	Numérique (2)	Oui	Numéro du groupe n'ayant pas de critères de modération.
4	< RESLT_EXECT_MODRT >	Raison de la non exécution de la modération	Alpha-numérique (3)	Oui	Indique la raison pour laquelle le groupe n'a pas de critères de modération.

## 6.40 TRANSACTION DE DEMANDE DE PRODUCTION DES « FICHIERS DE RÉTRO-INFORMATION DES DONNÉES AU BILAN »

Pour la production des fichiers de rétro-information des données au bilan (code de transaction RIB) d'une transaction « FIC » (type de transaction FI), la définition XML de la transaction est la suivante :

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
4	<TRANSACTION_FI_RIB>	Structure principale des fichiers de rétro-information des données au bilan	Nb min. : 1 Nb max. : n	Oui	
5	<CD_ORGNS>	Code de l'organisme	Numérique (6)	Oui	Organisme scolaire pour lequel les fichiers de rétro-information des données au bilan sont produits. Lorsque l'organisme scolaire indiqué est un centre de services scolaires, une commission scolaire ou un regroupement scolaire, tous les organismes scolaires affiliés à l'organisme scolaire indiqué sont aussi inclus dans le fichier.
5	<AN_SCOLR_PPS>	Année scolaire	Numérique (8)	Oui	Année scolaire pour laquelle les fichiers de rétro-information des données au bilan sont produits.
5	<TYPE_DENMB>	Type de dénombrement	Alpha-numérique (2)	Oui	Type de dénombrement de l'effectif scolaire (numéro du bilan) pour lequel les fichiers de rétro-information des données au bilan sont produits. Les valeurs possibles vont de «B1» à «B6».
5	<TYPE_FORMT>	Type de formation	Alpha-numérique (2)	Oui	Le type de formation désigne des grands regroupements d'activités d'enseignement.
5	<SECTR_ENSEI>	Secteur d'enseignement	Alpha-numérique (2)	Non	Indique de quel grand regroupement d'activités d'enseignement fait partie l'élève. Lorsque le type de formation est « Formation générale » (FG), le secteur d'enseignement doit être fourni. Lorsque le type de formation est « Formation professionnelle » (FP), le secteur d'enseignement doit être en blanc.
4	</TRANSACTION_FI_RIB>				

Il est à noter qu'il est même si un bilan a été complété, il n'est pas nécessairement disponible. En effet, les données produites lors d'un bilan font l'objet de vérifications dans les semaines suivantes. Si une demande de production pour le fichier de rétro-information des données au bilan est demandée pour un bilan non complété ou complété mais non validé, le message d'erreur suivant sera retourné au niveau de la demande :

CHA-670316 : Les informations du {bilan} pour l'année scolaire demandée ne sont pas encore accessibles car elles sont en cours de validation par le Ministère ou le bilan demandé n'a pas encore été exécuté, vérifier les paramètres de votre demande.

### 6.40.1 Structure des « Fichiers de rétro-information des données au bilan »

*Une demande de production des données de rétro-information des données au bilan produit les huit fichiers suivants :*

1. La déclaration;
2. L'entente entre organismes;

3. Les autres mesures;
4. L'aide à la pension et au déplacement;
5. Le financement SAF;
6. La participation aux cours;
7. Les résultats des apprentissages;
8. Les déclarations non reconnues au financement.

*À noter que :*

- pour la FGJ, seuls les fichiers 1, 2, 3, 4, 5 et 8 sont produits;
- pour la FGA, seuls les fichiers 1, 2, 6 et 8 sont produits;
- pour la FP, seuls les fichiers 1, 2, 3, 7 et 8 sont produits.

## 6.40.1.1 Fichier des déclarations

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
0	<FICHIER_RIB>				
1	<CHFDBEDR_DECLR>	Détail de la déclaration			
2	<CD_PERMN>	Code permanent de l'élève	Alpha-numérique (12)	Oui	Clé d'identification « officielle » d'un élève au Ministère.
2	<NOM>	Nom de famille l'élève	Alpha-numérique (40)	Oui	Nom de famille de l'élève tel qu'il est inscrit dans le système Ariane pour vérifier son identité.
2	<PRENM>	Prénom de l'élève	Alpha-numérique (25)	Oui	Prénom de l'élève tel qu'il est inscrit dans le système Ariane pour vérifier son identité.
2	<NO_SEQNC_DECLR>	Numéro séquentiel de la déclaration	Numérique (12)	Oui	Numéro séquentiel unique non significatif de la déclaration utilisé par Charlemagne
2	<NO_DOSR_ORGAN_SCOLR>	Numéro de dossier dans l'organisme scolaire	Alpha-numérique (10)	Non	Indique le numéro de dossier de l'élève (numéro de fiche) tel qu'il est géré localement par l'organisme de cette déclaration.
2	<AN_SCOLR_PPS>	Année scolaire	Alpha-numérique (8)	Oui	Indique l'année scolaire PPS, couverte par cette déclaration.
2	<TYPE_DENMB>	Type de dénombrement	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique le type de dénombrement de l'effectif scolaire (numéro du bilan)
2	<TYPE_DECLR>	Type de déclaration	Alpha-numérique (3)	Oui	Indique s'il s'agit d'une déclaration de financement ou de fréquentation.
2	<CD_PROGR>	Code de programme	Alpha-numérique (10)	Non	Code du programme suivi par l'élève dans le cadre de cette déclaration.
2	<CD_ORGNS>	Code de l'organisme scolaire	Alpha-numérique (6)	Oui	Code de l'organisme de l'établissement d'enseignement que fréquente l'élève dans le cadre de cette déclaration.
2	<CD_IMMBLE>	Code de l'immeuble	Alpha-numérique (6)	Non	Code de l'immeuble (réseau public seulement) fréquenté par l'élève dans le cadre de cette déclaration.
2	<ORDRE_ENSEI>	Ordre d'enseignement	Alpha-numérique (1)	Oui	Indique la « grande division » de l'enseignement relative à la formation scolaire de l'élève dans le cadre de cette déclaration.
2	<TYPE_FORMT>	Type de formation	Alpha-numérique (2)	Oui	Le type de formation désigne des grands regroupements d'activités d'enseignement.
2	<SECTR_ENSEI>	Secteur d'enseignement	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique de quel grand regroupement d'activités d'enseignement fait partie l'élève.
2	<LANG_ENSEI>	Code de la langue d'enseignement	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique la langue d'enseignement dans laquelle l'élève reçoit l'enseignement dans le cadre de cette déclaration.
2	<DT_DEBUT_FREQN>	Date de début de fréquentation	Date aaaa-mm-jj	Oui	Indique la date de début de fréquentation de l'élève dans le cadre de cette déclaration.
2	<DT_FIN_FREQN>	Date de fin de fréquentation	Date aaaa-mm-jj	Non	Indique la date où l'élève a cessé sa fréquentation dans le cadre de cette déclaration.

2	<MOTIF_FIN_FREQN>	Motif de fin de fréquentation	Alpha-numérique (2)	Non	Indique le motif pour lequel l'élève a cessé sa fréquentation dans le cadre de cette déclaration.
2	<CLAS>	Classe	Alpha-numérique (1)	Non	Indique l'échelon de l'ordre d'enseignement de cette déclaration.
2	<CYCLE_ENSEI>	Cycle d'enseignement	Alpha-numérique (1)	Non	Indique le cycle d'enseignement de la formation de l'élève dans le cadre de cette déclaration.
2	<AN_ENSEI>	Année de fréquentation dans le cycle d'enseignement	Alpha-numérique (1)	Non	Indique l'année du cycle d'enseignement de la formation de l'élève dans le cadre de cette déclaration.
2	<NB_HEURE_FREQN>	Nombre d'heures de fréquentation	Numérique (4)	Non	Indique le nombre d'heures prévues de fréquentation de l'élève dans le cadre de cette déclaration.
2	<CD_SERVC_ENSEI>	Service d'enseignement	Alpha-numérique (2)	Non	Service d'enseignement de la formation générale aux adultes.
2	<NB_HEURE_SANCT_DECLR>	Nombre d'heures sanctionnés de la déclaration	Numérique (4)	Non	Contient la somme des heures relatives aux résultats sanctionnés rattachés à la déclaration
2	<SOURC_FINCM>	Source de financement	Alpha-numérique (2)	Non	Source de financement d'un cours pour lequel est transmis ce résultat.
2	<NB_HEURE_MINST_REC_N_FINCM>	Nombre d'heures reconnues au financement par le Ministère	Numérique (4)	Non	Contient le nombre d'heures sanctionnées reconnues pour les fins de financement lorsque la source de financement du résultat est "Ministère".
2	<NB_STAGE>	Nombre de stages	Numérique (2)	Non	Nombre de stages déclarés dans le cadre de cette déclaration.
2	<NB_HEURE_STAGE>	Nombre d'heures de stage	Numérique (4)	Non	Nombre d'heures de stage déclarés dans le cadre de cette déclaration.
2	<NB_MS_TRANS_RES>	Nombre de mois de transfert entre réseau	Numérique (2)	Non	Dans le cadre d'une déclaration « FIN », indique le nombre de mois à transférer dans l'organisme de « l'autre réseau ». Dans le cadre d'une déclaration « FRE », indique le nombre de mois à recevoir de l'organisme de « l'autre réseau ».
2	<NB_MS_AIDE_PENSN>	Nombre de mois d'aide à la pension	Numérique (2)	Non	Indique le nombre total de mois d'aide à la pension dans le cadre de cette déclaration.
2	<NB_MS_AIDE_DEPLC>	Nombre de mois d'aide au déplacement	Numérique (2)	Non	Indique le nombre total de mois d'aide au déplacement dans le cadre de cette déclaration.
2	<TYPE_PARCR>	Type de parcours	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique le parcours de formation suivi par l'élève conformément au Régime pédagogique en vigueur.
2	<CD_POSTL_RESND>	Code postal de la résidence	Alpha-numérique (6)	Oui	Indique le code postal de la résidence.
2	<SOUS_CENTR>	Sous-centre	Alpha-numérique (3)	Non	Permet de désigner le sous-centre pour lequel une déclaration d'effectif scolaire est transmise au Ministère, pour un élève donné.
2	<NATR_TRANS_SCOLR>	Nature du transport scolaire	Alpha-numérique (2)	Non	Indique la nature du service de transport scolaire offert à l'élève dans le cadre de cette déclaration.
2	<IND_GRAT_SCOLR>	Indicateur de droit pour la gratuité scolaire	Alpha-numérique (1)	Oui	Indique si l'élève est exempté des droits de scolarité en vertu de son statut de résidence au Québec.



2	<CD_GRAT_SCOLR>	Code d'exemption à la gratuité scolaire	Alpha-numérique (2)	Non	Indique le code d'exemption qui permet à l'élève d'obtenir le droit à la gratuité scolaire.
2	<CD_LANG_PELO>	Code de langue PELO	Alpha-numérique (3)	Non	Indique le code de langue du programme d'enseignement des langues d'origine dont bénéficie l'élève dans le cadre de cette déclaration.
2	<IND_ELEVE_PENSN>	Indicateur d'un élève pensionnaire	Alpha-numérique (1)	Non	Indique, pour cette déclaration, si l'élève est pensionnaire de l'installation d'enseignement du réseau privé qu'il fréquente.
2	<CATGR_PROGR_PARTC>	Catégorie de programme particulier	Alpha-numérique (2)	Non	Identifie le programme particulier de formation suivi par l'élève dans le cadre de cette déclaration.
2	<TYPE_PROGR_PARTC>	Type de programme particulier	Alpha-numérique (4)	Non	Précise la nature du programme particulier de formation suivi par l'élève dans le cadre de cette déclaration.
2	<DECSN_FINCM>	Décision de financement de la déclaration après contrôle	Alpha-numérique (3)	Non	Indique la décision de financement rendue, concernant l'ensemble de la déclaration de fréquentation, à la suite de l'opération de contrôle effectuée sur cette déclaration.
2	<TYPE_SERVC_GARDE>	Type de service de garde	Alpha-numérique (2)	Non	Précise le niveau de présence de l'élève en service de garde dans le cadre de cette déclaration.
2	<CD_ADMIS_EXCEP>	Code d'admissibilité exceptionnelle	Alpha-numérique (2)	Non	Précise la nature de la dérogation de la déclaration de fréquentation, en référence au règlement sur l'admissibilité exceptionnelle, dans le cadre de cette déclaration.
2	<GROUP_ELEVE>	Numéro du groupe de l'élève	Alpha-numérique (3)	Non	Indique le groupe dont fait partie l'élève dans le cadre de cette déclaration.
2	<CD_IMMBLE_GARDE>	Code de l'immeuble du service de garde	Alpha-numérique (6)	Non	Indique le code de l'immeuble où l'élève reçoit des services de garde dans le cadre de cette déclaration.
2	<CATGR_EHDAA>	Catégorie de difficulté	Alpha-numérique (2)	Non	Indique le genre de handicap ou de difficulté affectant l'élève.
2	<REGRP_EHDAA>	Type de regroupement	Alpha-numérique (2)	Non	Indique si l'élève suit un enseignement spécial dans un groupe approprié, ou s'il reçoit des services particuliers tout en étant inscrit à l'enseignement ordinaire.
2	<IND_PLAN_INTER>	Indicateur de plan d'intervention actif	Alpha-numérique (1)	Non	Indique si l'élève bénéficie au cours de l'année scolaire, dans le cadre de cette déclaration, d'un plan d'intervention individualisé.
2	<TYPE_PLAN_INTER>	Type de plan d'intervention	Numérique (2)	Non	Indique le type de plan d'intervention dont bénéficie l'élève HDAA.
2	<PROGR_EHDAA_DIMS_DIP>	Programme pour élève ayant une DIM-S ou une DIP	Alpha-numérique (2)	Non	Indique si l'élève ayant une déficience intellectuelle moyenne à sévère (DIM-S) ou profonde (DIP) bénéficie d'un programme d'études adapté.
2	DT_CREAT>	Date de création de la déclaration	Date aaaa-mm-jj	Oui	Indique la date de création de la déclaration de l'élève
2	<COHRT>	Cohorte	Alpha-numérique (9)	Non	Indique dans quelle cohorte l'élève fait partie pour les programmes d'AEP.
1	</CHFDGEDR_DECLR>				
0	</FICHER_RIB>				

### 6.40.1.2 Fichier des ententes entre organismes

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
0	<FICHER_RIB>				
1	<CHFD BEEN_ENTEN_ORGAN>	Détail de la transaction			
2	<CD_PERMN>	Code permanent de l'élève	Alpha-numérique (12)	Oui	Clé d'identification « officielle » d'un élève au Ministère.
2	<NOM>	Nom de famille de l'élève	Alpha-numérique (40)	Oui	Nom de famille de l'élève tel qu'il est inscrit dans le système Ariane pour vérifier son identité.
2	<PRENM>	Prénom de l'élève	Alpha-numérique (25)	Oui	Prénom de l'élève tel qu'il est inscrit dans le système Ariane pour vérifier son identité.
2	<NO_SEQNC_DECLR>	Numéro séquentiel de la déclaration	Numérique (12)	Oui	Numéro séquentiel unique non significatif de la déclaration utilisé par Charlemagne.
2	<NO_DOSR_ORGAN_SCOLR>	Numéro de dossier dans l'organisme scolaire	Alpha-numérique (10)	Non	Indique le numéro de dossier de l'élève (numéro de fiche) tel qu'il est géré localement par l'organisme responsable de cette déclaration.
2	<AN_SCOLR_PPS>	Année scolaire	Alpha-numérique (8)	Oui	Indique l'année scolaire PPS, couverte par cette déclaration.
2	<TYPE_DENMB>	Type de dénombrement	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique le type de dénombrement de l'effectif scolaire (numéro du bilan).
2	<TYPE_ENTEN_ORGAN>	Type d'entente entre organismes	Alpha-numérique (2)	Oui	Précise la nature de l'entente conclue avec l'organisme scolaire qui dispense l'enseignement à l'élève dans le cadre de cette déclaration.
2	<CD_ORGNS>	Code de l'organisme scolaire de l'entente	Alpha-numérique (6)	Non	Indique le code de l'organisme qui fait l'objet d'une entente avec l'organisme scolaire qui dispense l'enseignement à l'élève dans le cadre de cette déclaration.
1	</CHFD BEEN_ENTEN_ORGAN>				
0	</FICHER_RIB>				

## 6.40.1.3 Fichier des autres mesures

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
0	<FICHER_RIB>				
1	<CHFDBEAM_AUTRE_MESR>	Détail de la transaction			
2	<CD_PERMN>	Code permanent de l'élève	Alpha-numérique (12)	Oui	Clé d'identification « officielle » d'un élève au Ministère.
2	<NOM>	Nom de famille de l'élève	Alpha-numérique (40)	Oui	Nom de famille de l'élève tel qu'il est inscrit dans le système Ariane pour vérifier son identité.
2	<PRENM>	Prénom de l'élève	Alpha-numérique (25)	Oui	Prénom de l'élève tel qu'il est inscrit dans le système Ariane pour vérifier son identité.
2	<NO_SEQNC_DECLR>	Numéro séquentiel de la déclaration	Numérique (12)	Oui	Numéro séquentiel unique non significatif de la déclaration, utilisé par Charlemagne.
2	<NO_DOSR_ORGAN_SCOLR>	Numéro de dossier dans l'organisme scolaire	Alpha-numérique (10)	Non	Indique le numéro de dossier de l'élève (numéro de fiche) tel qu'il est géré localement par l'organisme responsable de cette déclaration.
2	<AN_SCOLR_PPS>	Année scolaire	Alpha-numérique (8)	Oui	Indique l'année scolaire PPS, couverte par cette déclaration.
2	<TYPE_DENMB>	Type de dénombrement	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique le type de dénombrement de l'effectif scolaire (numéro du bilan).
2	<TYPE_AUTRE_MESR>	Type d'autres mesures	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique le type de mesure spéciale appliquée à l'élève dans le cadre de cette déclaration.
2	<DT_DEBUT_AUTRE_MESR>	Date de début de l'autre mesure	Date aaaa-mm-jj	Non	Indique la date, au cours de la période couverte par cette déclaration, où la mesure spéciale débute.
2	<DT_FIN_AUTRE_MESR>	Date de fin de l'autre mesure	Date aaaa-mm-jj	Non	Indique la date, au cours de la période couverte par cette déclaration, où la mesure spéciale prend fin.
1	</CHFDBEAM_AUTRE_MESR>				
0	</FICHER_RIB>				

#### 6.40.1.4 Fichier d'aide à la pension ou au déplacement

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
0	<FICHER_RIB>				
1	<CHFDBEPD_AIDE_PENSN_DEPLC>	Détail de la transaction			
2	<CD_PERMN>	Code permanent de l'élève	Alpha-numérique (12)	Oui	Clé d'identification « officielle » d'un élève au Ministère.
2	<NOM>	Nom de famille de l'élève	Alpha-numérique (40)	Oui	Nom de famille de l'élève tel qu'il est inscrit dans le système Ariane pour vérifier son identité.
2	<PRENM>	Prénom de l'élève	Alpha-numérique (25)	Oui	Prénom de l'élève tel qu'il est inscrit dans le système Ariane pour vérifier son identité.
2	<NO_SEQNC_DECLR>	Numéro séquentiel de la déclaration	Numérique (12)	Oui	Numéro séquentiel unique non significatif de la déclaration, utilisé par Charlemagne.
2	<NO_DOSR_ORGAN_SCOLR>	Numéro de dossier dans l'organisme scolaire	Alpha-numérique (10)	Non	Indique le numéro de dossier de l'élève (numéro de fiche) tel qu'il est géré localement par l'organisme responsable de cette déclaration.
2	<AN_SCOLR_PPS>	Année scolaire	Alpha-numérique (8)	Oui	Indique l'année scolaire PPS, couverte par cette déclaration.
2	<TYPE_DENMB>	Type de dénombrement	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique le type de dénombrement de l'effectif scolaire (numéro du bilan).
2	<TYPE_PENSN_DEPLC>	Type d'aide à la pension ou au déplacement	Alpha-numérique (1)	Oui	Indique si l'aide que l'élève reçoit concerne la pension ou le déplacement.
2	<NB_MOIS_PENSN_DEPLC>	Nombre de mois de l'aide à la pension ou au déplacement	Numérique (2)	Oui	Indique le nombre de mois d'aide à la pension qui doit être considéré. Calculé d'après la date de début et la date de fin de d'aide à la pension ou au déplacement.
2	<RAISN_PENSN_DEPLC>	Raison de l'aide à la pension ou au déplacement	Alpha-numérique (2)	Non	Indique la raison pour laquelle une allocation d'aide à la pension ou au déplacement est demandée pour l'élève.
2	<DECSN_FINCM>	Décision de financement de l'aide à la pension ou au déplacement	Alpha-numérique (3)	Non	Indique la décision de financement rendue, concernant l'aide à la pension ou au déplacement, à la suite de l'opération de contrôle effectuée sur cette déclaration.
1	</CHFDBEPD_AIDE_PENSN_DEPLC>				
0	</FICHER_RIB>				

### 6.40.1.5 Fichier du financement SAF

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
0	<FICHIER_RIB>				
1	<CHFDBEFI_FINCM_SAF>	Détail de la transaction			
2	<CD_PERMN>	Code permanent de l'élève	Alpha-numérique (12)	Oui	Clé d'identification « officielle » d'un élève au Ministère.
2	<NOM>	Nom de famille de l'élève	Alpha-numérique (40)	Oui	Nom de famille de l'élève tel qu'il est inscrit dans le système Ariane pour vérifier son identité.
2	<PRENM>	Prénom de l'élève	Alpha-numérique (25)	Oui	Prénom de l'élève tel qu'il est inscrit dans le système Ariane pour vérifier son identité.
2	<NO_SEQNC_DECLR>	Numéro séquentiel de la déclaration	Numérique (12)	Oui	Numéro séquentiel unique non significatif de la déclaration, utilisé par Charlemagne
2	<NO_DOSR_ORGAN_SCOLR>	Numéro de dossier dans l'organisme scolaire	Alpha-numérique (10)	Non	Indique le numéro de dossier de l'élève (numéro de fiche) tel qu'il est géré localement par l'organisme responsable de cette déclaration.
2	<AN_SCOLR_PPS>	Année scolaire	Alpha-numérique (8)	Oui	Indique l'année scolaire PPS, couverte par cette déclaration.
2	<TYPE_DENMB>	Type de dénombrement	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique le type de dénombrement de l'effectif scolaire (numéro du bilan)
1	<ORDRE_ENSEI>	Ordre d'enseignement	Alpha-numérique (1)	Oui	Indique la « grande division » de l'enseignement relative à la formation scolaire de l'élève dans le cadre de cette déclaration.
2	<CATGR_NB_MOIS_SAF>	Catégorie du nombre de mois SAF	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique la catégorie de durée du nombre de mois du service de soutien à l'apprentissage du français (0-10 mois, 11-20 mois et 21-30 mois).
2	<NB_MOIS_SAF>	Nombre de mois SAF	Numérique (2)	Oui	Indique le nombre de mois de financement attribué par le Ministère dans le cadre de cette déclaration.
2	<DECSN_FINCM>	Décision de financement du financement SAF	Alpha-numérique (3)	Non	Indique la décision de financement rendue, concernant la mesure de soutien à l'apprentissage du français, à la suite de l'opération de contrôle effectuée sur cette déclaration.
1	</CHFDBEFI_FINCM_SAF>				
0	<FICHIER_RIB>				

## 6.40.1.6 Fichier de participation aux cours

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
0	<FICHIER_RIB>				
1	<CHFDBEPA_PARTC_COURS>	Détail de la transaction			
2	<CD_PERMN>	Code permanent de l'élève	Alpha-numérique (12)	Oui	Clé d'identification « officielle » d'un élève au Ministère.
2	<NOM>	Nom de famille de l'élève	Alpha-numérique (40)	Oui	Nom de famille de l'élève tel qu'il est inscrit dans le système Ariane pour vérifier son identité.
2	<PRENM>	Prénom de l'élève	Alpha-numérique (25)	Oui	Prénom de l'élève tel qu'il est inscrit dans le système Ariane pour vérifier son identité.
2	<NO_SEQNC_DECLR>	Numéro séquentiel de la déclaration	Numérique (12)	Oui	Numéro séquentiel unique non significatif de la déclaration, utilisé par Charlemagne.
2	<NO_DOSR_ORGAN_SCOLR>	Numéro de dossier dans l'organisme scolaire	Alpha-numérique (10)	Non	Indique le numéro de dossier de l'élève (numéro de fiche) tel qu'il est géré localement par l'organisme responsable de cette déclaration.
2	<AN_SCOLR_PPS>	Année scolaire	Alpha-numérique (8)	Oui	Indique l'année scolaire PPS, couverte par cette déclaration.
2	<TYPE_DENMB>	Type de dénombrement	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique le type de dénombrement de l'effectif scolaire (numéro du bilan)
2	<DT_DEBUT_PARTC_COURS>	Date de début de participation au cours	Date aaaa-mm-jj	Oui	Indique la date où l'élève a commencé cette participation aux cours.
2	<TYPE_SERVC_FORMT>	Type de service de formation	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique le type de service de formation offert à l'élève dans le cadre de cette participation aux cours.
2	<CD_COURS>	Code de cours	Alpha-numérique (10)	Oui	Indique le code du cours de cette participation aux cours.
1	</CHFDBEPA_PARTC_COURS>				
0	</FICHIER_RIB>				

### 6.40.1.7 Fichier des résultats des apprentissages

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
0	<FICHER_RIB>				
1	<CHFDBEAS_RESLT_APPRE_SANCT>	Détail de la transaction			
2	<CD_PERMN>	Code permanent de l'élève	Alpha-numérique (12)	Oui	Clé d'identification « officielle » d'un élève au Ministère.
2	<NOM>	Nom de famille de l'élève	Alpha-numérique (40)	Oui	Nom de famille de l'élève tel qu'il est inscrit dans le système Ariane pour vérifier son identité.
2	<PRENM>	Prénom de l'élève	Alpha-numérique (25)	Oui	Prénom de l'élève tel qu'il est inscrit dans le système Ariane pour vérifier son identité.
2	<NO_SEQNC_DECLR>	Numéro séquentiel de la déclaration	Numérique (12)	Oui	Numéro séquentiel unique non significatif de la déclaration, utilisé par Charlemagne.
2	<NO_DOSR_ORGAN_SCOLR>	Numéro de dossier dans l'organisme scolaire	Alpha-numérique (10)	Non	Indique le numéro de dossier de l'élève (numéro de fiche) tel qu'il est géré localement par l'organisme responsable de cette déclaration.
2	<AN_SCOLR_PPS>	Année scolaire	Alpha-numérique (8)	Oui	Indique l'année scolaire PPS, couverte par cette déclaration.
2	<TYPE_DENMB>	Type de dénombrement	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique le type de dénombrement de l'effectif scolaire (numéro du bilan)
2	<CD_COURS>	Code du cours	Alpha-numérique (10)	Oui	Indique le cours donné à l'élève dans le cadre de ce résultat des apprentissages.
2	<DT_OBTEN_RESLT>	Date d'obtention du résultat	Date aaaa-mm-jj	Oui	Indique la date visée par l'évaluation pour laquelle est transmis ce résultat des apprentissages.
2	<RESLT_FINAL>	Résultat final	Alpha-numérique (3)	Oui	Résultat final de ce résultat des apprentissages.
2	<SOURC_FINCM>	Source de financement	Alpha-numérique (2)	Non	Source de financement relatif à ce résultat des apprentissages.
2	<TYPE_SERVC_FMT>	Type de service de formation	Alpha-numérique (2)	Non	Type de service de formation dans le cadre de ce résultat des apprentissages.
2	<NB_HEURE_STAGE>	Nombre d'heures de stage	Numérique (4)	Non	Nombre d'heures de stage relatif à ce résultat des apprentissages.
2	<DECSN_FINCM>	Décision de financement du cours.	Alpha-numérique (3)	Non	Indique la décision de financement rendue, à la suite de l'opération de contrôle effectuée sur cette déclaration.
1	</CHFDBEAS_RESLT_APPRE_SANCT>				
0	<FICHER_RIB>				

**6.40.1.8 Fichier des déclarations et des résultats non reconnus au financement**

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
0	<FICHER_RIB>				
1	<CHFDBEDF_DECSN_FINCM>	Détail de la transaction			
2	<NO_SEQNC_DECLR>	Numéro séquentiel de la déclaration	Numérique (12)	Oui	Numéro séquentiel unique non significatif de la déclaration, utilisé par Charlemagne.
2	<TYPE_CONTR>	Type de contrôle	Alpha-numérique (2)	Non	Type de contrôle à l'origine de cette décision de financement.
2	<ELEMN_DECLR>	Élément de déclaration	Alpha-numérique (3)	Non	Élément de déclaration concerné par la décision de financement.
2	<NO_SEQNC_RESLT_APPRE>	Numéro séquentiel du résultat d'apprentissages	Numérique (12)	Non	Numéro séquentiel unique non significatif du résultat, utilisé par Charlemagne.
1	</CHFDBEDF_DECSN_FINCM >				
0	<FICHER_RIB>				



## 6.41 TRANSACTION DE DEMANDE DE PRODUCTION DU « FICHER DE RÉTRO-INFORMATION OPÉRATIONNELLE DES DÉCLARATIONS »

Pour la production du fichier de rétro-information opérationnelle des déclarations (code de transaction RID) d'une transaction « FIC » (type de transaction FI), la définition XML de la transaction est la suivante :

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
4	<TRANSACTION_FI_RID>	Structure principale du fichier de rétro-information opérationnelle	Nb min. : 1 Nb max. : n	Oui	
5	<CD_ORGNS>	Code de l'organisme	Numérique (6)	Oui	Organisme scolaire pour lequel le fichier de rétro-information opérationnelle des déclarations est produit. Lorsque l'organisme scolaire indiqué est un centre de services scolaire, une commission scolaire ou un regroupement scolaire, tous les organismes scolaires affiliés à l'organisme scolaire indiqué sont aussi inclus dans le fichier.
5	<AN_SCOLR_PPS>	Année scolaire	Numérique (8)	Oui	Année scolaire pour laquelle le fichier de rétro-information opérationnelle des déclarations est produit.
5	<TYPE_FORMT>	Type de formation	Alpha-numérique (2)	Oui	Le type de formation désigne des grands regroupements d'activités d'enseignement.
5	<SECTR_ENSEI>	Secteur d'enseignement	Alpha-numérique (2)	Non	Indique de quel grand regroupement d'activités d'enseignement fait partie l'élève. Lorsque le type de formation est « Formation générale » (FG), le secteur d'enseignement doit être fourni. Lorsque le type de formation est « Formation professionnelle » (FP), le secteur d'enseignement doit être en blanc.
5	<TYPE_DECLR>	Type de déclaration	Alpha-numérique (3)	Non	Indique le type de déclaration à extraire : « Fréquentation » (FRE), « Financement » (FIN), « Sanction » (SAN), « Service » (SER).  Si le type de déclaration est à blanc, tous les types seront extraits.
4	</TRANSACTION_FI_RID>				

### 6.41.1 Structure du « Fichier de rétro-information opérationnelle des déclarations »

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
0	<FICHER_RID>				
1	<CHFFREDR_DECLR>	Détail de la transaction			
2	<CD_PERMN>	Code permanent de l'élève	Alpha-numérique (12)	Oui	Clé d'identification « officielle » d'un élève au Ministère.
2	<NOM>	Nom de famille de l'élève	Alpha-numérique (40)	Oui	Nom de famille de l'élève tel qu'il est inscrit dans le système Ariane pour vérifier son identité.
2	<PRENM>	Prénom de l'élève	Alpha-numérique (25)	Oui	Prénom de l'élève tel qu'il est inscrit dans le système Ariane pour vérifier son identité.
2	<NO_SEQNC_DECLR>	Numéro séquentiel de la déclaration	Numérique (12)	Oui	Numéro séquentiel unique non significatif de la déclaration, utilisé par Charlemagne.
2	<NO_DOSR_ORGAN_SCOLR>	Numéro de dossier dans l'organisme scolaire	Alpha-numérique (10)	Non	Indique le numéro de dossier de l'élève (numéro de fiche) tel qu'il est géré localement par l'organisme responsable de cette déclaration.

2	<AN_SCOLR_PPS>	Année scolaire	Alpha-numérique (8)	Oui	Indique l'année scolaire PPS, couverte par cette déclaration.
2	<TYPE_DECLR>	Type de déclaration	Alpha-numérique (3)	Oui	Indique si cette déclaration en est une de financement ou de fréquentation.
2	<CD_PROGR>	Code de programme	Alpha-numérique (10)	Non	Code de programme suivi par l'élève dans le cadre de cette déclaration.
2	<CD_ORGNS>	Code de l'organisme scolaire	Alpha-numérique (6)	Oui	Code d'organisme de l'établissement d'enseignement auquel est lié le résultat.
2	<CD_IMMBLE>	Code de l'immeuble	Alpha-numérique (6)	Non	Code de l'immeuble (réseau public seulement) fréquenté par l'élève dans le cadre de cette déclaration.
2	<ORDRE_ENSEI>	Ordre d'enseignement	Alpha-numérique (1)	Oui	Indique la « grande division » de l'enseignement relative à la formation scolaire de l'élève dans le cadre de cette déclaration.
2	<SECTR_ENSEI>	Secteur d'enseignement	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique de quel grand regroupement d'activités d'enseignement fait partie l'élève.
2	<LANG_ENSEI>	Code de la langue d'enseignement	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique la langue d'enseignement dans laquelle l'élève reçoit l'enseignement dans le cadre de cette déclaration.
2	<DT_DEBUT_FREQN>	Date de début de fréquentation	Date aaaa-mm-jj	Oui	Indique la date de début de fréquentation de l'élève dans le cadre de cette déclaration.
2	<DT_FIN_FREQN>	Date de fin de fréquentation	Date aaaa-mm-jj	Non	Indique la date où l'élève a cessé sa fréquentation dans le cadre de cette déclaration.
2	<MOTIF_FIN_FREQN>	Motif de fin de fréquentation	Alpha-numérique (2)	Non	Indique le motif pour lequel l'élève a cessé sa fréquentation dans le cadre de cette déclaration.
2	<CLAS>	Classe	Alpha-numérique (1)	Non	Indique l'échelon de l'ordre d'enseignement de cette déclaration.
2	<CYCLE_ENSEI>	Cycle d'enseignement	Alpha-numérique (1)	Non	Indique le cycle d'enseignement de la formation de l'élève dans le cadre de cette déclaration.
2	<AN_ENSEI>	Année de fréquentation dans le cycle d'enseignement	Alpha-numérique (1)	Non	Indique l'année du cycle d'enseignement de la formation de l'élève dans le cadre de cette déclaration.
2	<NB_HEURE_FREQN>	Nombre d'heures de fréquentation	Numérique (4)	Non	Indique le nombre d'heures prévues de fréquentation de l'élève dans le cadre de cette déclaration.
2	<CD_SERVC_ENSEI>	Service d'enseignement	Alpha-numérique (2)	Non	Service d'enseignement de la formation générale des adultes.
2	<NB_HEURE_SANCT_DECLR>	Nombre d'heures sanctionnées de la déclaration	Numérique (4)	Non	Contient la somme des heures relatives aux résultats sanctionnés rattachés à la déclaration
2	<SOURC_FINCM>	Source de financement	Alpha-numérique (2)	Non	Source de financement d'un cours pour lequel est transmis ce résultat.
2	<NB_HEURE_MINST_REC_N_FINCM>	Nombre d'heures reconnues au financement par le Ministère	Numérique (4)	Non	Contient le nombre d'heures sanctionnées reconnues pour les fins de financement lorsque la source de financement du résultat est "Ministère".
2	<NB_STAGE>	Nombre de stages	Numérique (2)	Non	Le nombre de stages déclarés dans le cadre d'un programme en particulier.
2	<TYPE_PARCR>	Type de parcours	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique le parcours de formation suivi par l'élève conformément au régime pédagogique en vigueur.
2	<CD_POSTL_RESN>	Code postal de la résidence	Alpha-numérique (6)	Oui	Indique le code postal de la résidence.

2	<SOUS_CENTR>	Sous-centre	Alpha-numérique (3)	Non	Permet de désigner le sous-centre pour lequel est transmise au Ministère une déclaration d'effectif scolaire, pour un élève donné.
2	<NATR_TRANS_SCOLR>	Nature du transport scolaire	Alpha-numérique (2)	Non	Indique la nature du service de transport scolaire qui est offert à l'élève dans le cadre de cette déclaration.
2	<IND_GRAT_SCOLR>	Indicateur de droit pour la gratuité scolaire	Alpha-numérique (1)	Oui	Indique si l'élève est exempté des droits de scolarité en vertu de son statut de résidence au Québec.
2	<CD_GRAT_SCOLR>	Code d'exemption relatif à la gratuité scolaire	Alpha-numérique (2)	Non	Indique le code d'exemption qui permet à l'élève d'obtenir le droit à la gratuité scolaire.
2	<DT_RADTN>	Date de radiation de la déclaration	Date aaaa-mm-jj	Non	Indique la date où la déclaration a été radiée dans Charlemagne.
2	<DT_CREAT>	Date de création de la déclaration	Date aaaa-mm-jj	Oui	Indique la date où la déclaration a été créée dans Charlemagne.
2	<IND_DECLR_COMPL>	Indicateur de déclaration complète	Alpha-numérique (1)	Oui	Indique si la déclaration est complète ou non (partielle). Une déclaration est partielle si elle est créée (en interactif) après la fermeture de l'année scolaire. Il est à noter que les déclarations de service sont considérées comme étant partielles.
2	<CD_LIEU_NAISN_MERE>	Code de lieu de naissance de la mère	Alpha-numérique (3)	Non	C'est une information déclarée par un organisme scolaire pour indiquer le lieu de naissance de la mère de l'élève.
2	<CD_LIEU_NAISN_PERE>	Code de lieu de naissance du père	Alpha-numérique (3)	Non	C'est une information déclarée par un organisme scolaire pour indiquer le lieu de naissance du père de l'élève.
2	<CD_LANG_MATRN_DETL>	Code de langue maternelle	Alpha-numérique (3)	Oui	Le code de langue maternelle détaillée représente la première langue apprise et encore comprise par une personne. Le domaine de valeur de la langue maternelle couvre l'ensemble des langues parlées dans le monde.
2	<CD_LANG_USAGE_DETL>	Code de langue parlée à la maison	Alpha-numérique (3)	Oui	Le code de langue parlée à la maison représente la langue généralement utilisée à la maison. Le domaine de valeur de la langue d'usage couvre l'ensemble des langues parlées dans le monde.
2	<COHRT>	Cohorte	Alpha-numérique (9)	Non	Indique dans quelle cohorte l'élève fait partie pour les programmes d'AEP.
2	<CHFREJS_DECLR_JEUNE_SPECIF>	Structure des données spécifiques de la déclaration en formation des jeunes			
3	<CD_LANG_PELO>	Code de langue PELO	Alpha-numérique (3)	Non	Indique le code de langue du programme d'enseignement des langues d'origine dont bénéficie l'élève dans le cadre de cette déclaration.
3	<IND_ELEVE_PENSN>	Indicateur pour l'élève pensionnaire	Alpha-numérique (1)	Non	Indique, pour cette déclaration, si l'élève est pensionnaire de l'installation d'enseignement du réseau privé qu'il fréquente.
3	<CATGR_PROGR_PARTC>	Catégorie de programme particulier	Alpha-numérique (2)	Non	Identifie le programme particulier de formation suivi par l'élève dans le cadre de cette déclaration.
3	<TYPE_PROGR_PARTC>	Type de programme particulier	Alpha-numérique (4)	Non	Précise la nature du programme particulier de formation suivi par l'élève dans le cadre de cette déclaration.
3	<TYPE_SERVC_GARDE>	Type de service de garde	Alpha-numérique (2)	Non	Précise le niveau de présence de l'élève en service de garde dans le cadre de cette déclaration.

3	<CD_ADMIS_EXCEP>	Code d'admissibilité exceptionnelle	Alpha-numérique (2)	Non	Précise la nature de la dérogation de la déclaration de fréquentation, en référence au règlement sur l'admissibilité exceptionnelle, dans le cadre de cette déclaration.
3	<GROUP_ELEVE>	Numéro du groupe d'élèves	Alpha-numérique (3)	Non	Indique le groupe dont fait partie l'élève dans le cadre de cette déclaration.
3	<NO_SEQNC_DECLR>	Numéro séquentiel de la déclaration	Numérique (12)	Oui	Numéro séquentiel unique non significatif de la déclaration, utilisé par Charlemagne.
3	<CD_IMMBLE>	Code de l'immeuble du service de garde	Alpha-numérique (6)	Non	Indique le code de l'immeuble où l'élève reçoit des services de garde dans le cadre de cette déclaration.
3	<IND_AUTOE_RESNDN_RESRV>	Indicateur autochtone résidant sur une réserve	Alpha-numérique (1)	Non	Lorsque la valeur est égale à « O » (Oui), cela indique que l'élève est un autochtone ET qu'il réside sur une réserve autochtone.
3	<LANG_INTEN>	Langue intensive	Alpha-numérique (3)	Non	Précise la langue étudiée de façon intensive par l'élève.
3	<MODL_ENSEI_INTEN_LANG>	Modèle d'enseignement intensif de la langue	Alpha-numérique (2)	Non	Précise le modèle d'enseignement intensif de la langue appliqué à l'élève au primaire.
3	<LANG_SANCT_DES>	Langue de sanction du DES	Alpha-numérique (2)	Non	Précise le secteur linguistique selon lequel l'analyse d'un dossier d'élève sera exécuté à l'égard de l'obtention du DES.
3	<CHFFREEH_EHDAA>	Structure des données EHDAA.			
4	<CATGR_EHDAA>	Catégorie de difficulté	Alpha-numérique (2)	Non	Indique le genre de handicap ou de difficulté affectant l'élève.
4	<REGRP_EHDAA>	Type de regroupement	Alpha-numérique (2)	Non	Indique si l'élève suit un enseignement spécial dans un groupe approprié, ou s'il reçoit des services particuliers tout en étant inscrit à l'enseignement ordinaire.
4	<IND_PLAN_INTER>	Indicateur de plan d'intervention actif	Alpha-numérique (1)	Non	Indique si l'élève bénéficie au cours de l'année scolaire, dans le cadre de cette déclaration, d'un plan d'intervention individualisé.
4	<TYPE_PLAN_INTER>	Type de plan d'intervention	Numérique (2)	Non	Indique le type de plan d'intervention dont bénéficie l'élève HDAA.
4	<PROGR_EHDAA_DIMS_DIP>	Programme pour élève ayant une DIM-S ou une DIP	Alpha-numérique (2)	Non	Indique si l'élève ayant une déficience intellectuelle moyenne à sévère (DIM-S) ou profonde (DIP) bénéficie d'un programme d'études adapté.
4	<NO_SEQNC_DECLR>	Numéro séquentiel de la déclaration	Numérique (12)	Oui	Numéro séquentiel unique non significatif de la déclaration utilisé par Charlemagne.
3	</CHFFREEH_EHDAA>	Fin de la structure des données EHDAA			
3	<CHFFREPD_AIDE_PENSN_DEPLC>	Structure des données de l'aide à la pension ou au déplacement			
4	<NO_SEQNC_PENSN_DEPLC>	Numéro séquentiel de l'aide à la pension ou au déplacement	Numérique (12)	Oui	Permet d'identifier de façon unique une occurrence d'aide à la pension ou au déplacement.
4	<TYPE_PENSN_DEPLC>	Type d'aide à la pension ou au déplacement	Alpha-numérique (1)	Oui	Indique si l'aide que l'élève reçoit concerne la pension ou le déplacement.

4	<DT_DEBUT_PENSN_DEPLC>	Date de début de l'aide à la pension ou au déplacement	Date aaaa-mm-jj	Oui	Dans le cadre de cette déclaration, indique la date où a débuté la pension ou le déplacement de l'élève pour lequel il peut recevoir de l'aide.
4	<DT_FIN_PENSN_DEPLC>	Date de fin de l'aide à la pension ou au déplacement	Date aaaa-mm-jj	Non	Dans le cadre de cette déclaration, indique la date où a cessé la pension ou le déplacement de l'élève pour lequel il peut recevoir de l'aide.
4	<RAISN_PENSN_DEPLC>	Raison de l'aide à la pension ou au déplacement	Alpha-numérique (2)	Non	Indique la raison pour laquelle une allocation d'aide à la pension ou au déplacement est demandée pour l'élève.
4	<NO_SEQNC_DECLR>	Numéro séquentiel de la déclaration	Numérique (12)	Oui	Numéro séquentiel unique non significatif de la déclaration utilisé par Charlemagne.
4	<CHADEECA_COMNC_ADRES>	Structure des données de l'adresse de l'aide à la pension ou au déplacement			
5	<NO_SEQNC_COMNC_ADRES>	Numéro séquentiel de l'adresse d'aide à la pension ou au déplacement	Numérique (12)	Oui	Permet d'identifier de façon unique une adresse d'aide à la pension ou au déplacement.
5	<TYPE_ADRES>	Type d'adresse	Alpha-numérique (1)	Oui	Indique si l'adresse est municipale ou postale.
5	<DT_DEBUT_APPLI>	Date de début d'application de l'adresse	Date aaaa-mm-jj	Oui	Indique la date de début d'application de cette adresse.
5	<DT_FIN_APPLI>	Date de fin d'application de l'adresse	Date aaaa-mm-jj	Non	Indique la date de fin d'application de cette adresse.
5	<TYPE_UTILS_ADRES>	Type d'utilisation de l'adresse	Alpha-numérique (3)	Oui	Indique la fin pour laquelle l'adresse est utilisée.
5	<FORMAT_ADRES>	Format de l'adresse	Alpha-numérique (2)	Oui	Détermine la structure des éléments de données qui composent cette adresse.
5	<ADRES_LIGNE_1>	1 <sup>e</sup> ligne de l'adresse	Alpha-numérique (40)	Non	Dans le cas d'une adresse postale au Québec ou au Canada, indique la case, la succursale postale ou la route rurale.  Dans le cas d'une adresse aux États-Unis ou internationale, indique l'adresse de localisation postale ou municipale en format libre.
5	<ADRES_LIGNE_2>	2 <sup>e</sup> ligne de l'adresse	Alpha-numérique (40)	Non	Dans le cas d'une adresse postale au Québec ou au Canada, indique la case, la succursale postale ou la route rurale.  Dans le cas d'une adresse aux États-Unis ou internationale, indique l'adresse de localisation postale ou municipale en format libre.
5	<ADRES_LIGNE_3>	3 <sup>e</sup> ligne de l'adresse	Alpha-numérique (40)	Non	Dans le cas d'une adresse postale au Québec ou au Canada, indique la case, la succursale postale ou la route rurale.  Dans le cas d'une adresse aux États-Unis ou internationale, indique l'adresse de localisation postale ou municipale en format libre.
5	<NO_IMMEU>	Numéro de l'immeuble	Alpha-numérique (10)	Non	Indique le numéro civique de l'immeuble de cette adresse.
5	<NOM_RUE>	Nom de la rue	Alpha-numérique (25)	Non	Indique le nom de la rue (avec, au besoin, son orientation) de cette adresse.

5	<APPAR>	Numéro d'appartement	Alpha-numérique (6)	Non	Indique le numéro attribué à l'appartement ou au logement de l'immeuble de cette adresse.
5	<CD_MUNCP>	Code de la municipalité	Alpha-numérique (10)	Non	Indique le code de la municipalité de cette adresse selon les codes officiels d'identification des municipalités au Québec.
5	<NOM_MUNCP>	Ville, village ou municipalité	Alpha-numérique (38)	Non	Indique le nom de la ville, du village ou de la municipalité où se situe cette adresse.
5	<CD_POSTL>	Code postal	Alpha-numérique (6)	Non	Indique le code postal de cette adresse.
5	<CD_PROVN>	Code de la province ou de territoire du Canada	Alpha-numérique (3)	Non	Indique le code de la province ou du territoire de cette adresse.
5	<CD_PAYS>	Code de pays	Alpha-numérique (3)	Oui	Indique le code de pays de cette adresse.
5	<CHFFREPD_NO_SEQNC_PENSN_DEPLC>	Numéro de séquence de l'aide à la pension ou au déplacement	Numérique (12)	Oui	Numéro séquentiel unique non significatif de l'aide à la pension ou au déplacement utilisé par Charlemagne.
5	<NO_TEL>	Numéro de téléphone	Alpha-numérique (10)	Non	Indique le numéro de téléphone permettant de joindre l'élève.
4	</CHADEECA_COMNC_ADRES>	Fin de la structure des données de l'adresse de l'aide à la pension ou au déplacement			
3	</CHFFREPD_AIDE_PENSN_DEPLC>	Fin de la structure des données de l'aide à la pension ou au déplacement			
3	<CHFFRESE_SERVC_EDUCT_SECND>	Structure des données services éducatifs			
4	<NO_SEQNC_SERVC_EDUCT_SECND>	Numéro séquentiel du service éducatif	Numérique (12)	Oui	Permet d'identifier de façon unique un service éducatif au secondaire.
4	<CD_COURS>	Code de cours	Alphanumérique(10)	Oui	Code de cours. NOTE : Dans un premier temps seuls des codes de cours de mathématiques seront acceptés.
4	<NO_GROUP>	Numéro du groupe	Alphanumérique(3)	Oui	Numéro de groupe à l'intérieur du cours de mathématique.
4	<NO_SEQNC_DECLR>	Numéro séquentiel de la déclaration	Numérique (12)	Oui	Numéro séquentiel unique non significatif de la déclaration utilisé par Charlemagne.
3	</CHFFRESE_SERVC_EDUCT_SECND>	Fin de la structure des données services éducatifs			
2	</CHFFREJS_DECLR_JEUNE_SPECIF>	Fin de la structure des données spécifiques de la déclaration en formation des jeunes			
2	<CHFFREPS_DECLR_PROFS_SPECIF>	Structure des données spécifiques de la déclaration en formation professionnelle			

3	<CONDT_ADMIS_DECLR>	Condition d'admission	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique la raison invoquée pour autoriser l'admission de l'élève au programme de formation professionnelle dans le cadre de cette déclaration.
3	<NO_SEQNC_DECLR>	Numéro séquentiel de la déclaration	Numérique (12)	Oui	Numéro séquentiel unique non significatif de la déclaration utilisé par Charlemagne.
3	<NB_HEURE_FG>	Nombre d'heures FG	Numérique (3)	Non	Indique le nombre d'heures de formation générale que l'élève en concomitance doit effectuer.
3	<TYPE_PRODC>	Type de production animale	Alpha-numérique (2)	Non	Précise le type de production animale suivi par l'élève dans les programmes « 5338 » ou « 5354 » (Production animale).
3	<TYPE_CLIEN>	Type de clientèle	Alpha-numérique (2)	Non	Précise si l'élève a suivi sa formation d'infirmière ou infirmier auxiliaire au Québec ou à l'étranger afin de renseigner le Ministère sur la provenance de cet élève dans cette formation d'appoint (5340 ou 5840).
2	</CHFFREPS_DECLR_PROFS_SPECIF>	Fin de la structure des données spécifiques de la déclaration en formation professionnelle			
2	<CHFFREPA_PARTC_COURS>	Structure des données de la participation au cours			
3	<NO_SEQNC_PARTC_COURS >	Numéro séquentiel de la participation aux cours	Numérique (12)	Oui	Permet d'identifier de façon unique une participation aux cours.
3	<DT_DEBUT_PARTC_COURS>	Date de début de la participation au cours	Date aaaa-mm-jj	Oui	Indique la date où l'élève a commencé cette participation aux cours.
3	<TYPE_SERVC_FMT>	Type de service de formation	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique le type de service de formation offert à l'élève dans le cadre de cette participation aux cours.
3	<CD_COURS>	Code de cours	Alpha-numérique (10)	Oui	Indique le code du cours relatif à cette participation aux cours.
3	<NO_SEQNC_DECLR>	Numéro séquentiel de la déclaration	Numérique (12)	Oui	Numéro séquentiel unique non significatif de la déclaration utilisé par Charlemagne.
2	</CHFFREPA_PARTC_COURS>	Fin de la structure des données de la participation au cours			
2	<CHFFREEN_ENTEN_ORGAN>	Structure des données de l'entente entre organismes			
3	<NO_SEQNC_ENTEN>	Numéro séquentiel de l'entente	Numérique (12)	Oui	Permet d'identifier de façon unique une entente.
3	<TYPE_ENTEN_ORGAN>	Type d'entente entre organismes	Alpha-numérique (2)	Oui	Précise la nature de l'entente conclue avec l'organisme scolaire qui dispense l'enseignement à l'élève dans le cadre de cette déclaration.
3	<NO_SEQNC_DECLR>	Numéro séquentiel de la déclaration	Numérique (12)	Oui	Numéro séquentiel unique non significatif de la déclaration, utilisé par Charlemagne.
3	<CD_ORGAN>	Code de l'organisme scolaire de l'entente	Alpha-numérique (6)	Non	Indique le code de l'organisme qui fait l'objet d'une entente avec l'organisme scolaire qui dispense l'enseignement à l'élève dans le cadre de cette déclaration.

2	</CHFFREEN_ENTEN_ORGAN>	Fin de la structure des données de l'entente entre organismes			
2	<CHFFREAM_AUTRE_MESR>	Structure des données des autres mesures			
3	<NO_SEQNC_AUTRE_MESR>	Numéro séquentiel de l'autre mesure	Numérique (12)	Oui	Permet d'identifier de façon unique une autre mesure.
3	<TYPE_AUTRE_MESR>	Type d'autres mesures	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique le type de mesure spéciale appliquée par l'élève dans le cadre de cette déclaration.
3	<DT_DEBUT_AUTRE_MESR>	Date de début de l'autre mesure	Date aaaa-mm-jj	Non	Indique la date, au cours de la période couverte par cette déclaration, où la mesure spéciale débute.
3	<DT_FIN_AUTRE_MESR>	Date de fin de l'autre mesure	Date aaaa-mm-jj	Non	Indique la date, au cours de la période couverte par cette déclaration, où la mesure spéciale prend fin.
3	<NO_SEQNC_DECLR>	Numéro séquentiel de la déclaration	Numérique (12)	Oui	Numéro séquentiel unique non significatif de la déclaration utilisé par Charlemagne.
2	</CHFFREAM_AUTRE_MESR>	Fin de la structure des données des autres mesures			
1	</CHFFREDR_DECLR>	Fin de la structure principale d'une déclaration			
0	</FICHER_RID>				



### 6.41.2 Éléments retournés à l'intérieur du « Fichier de rétro-information opérationnelle des déclarations »

Plusieurs éléments de la déclaration sont retournés aux organismes scolaires dans le fichier de rétro-information opérationnelle des déclarations. Dans le cas des déclarations de financement (FIN) et de fréquentation (FRE), tous les éléments de la structure du « fichier de rétro-information opérationnelle des déclarations » peuvent être retournés.

Dans le cas des déclarations de service (SER) et de sanction (SAN), seulement certains éléments de cette structure peuvent être retournés. À titre informatif, voici les éléments qui peuvent être retournés dans le fichier de rétro-information opérationnelle des déclarations en lien avec ces deux types de déclaration :

Élément	Déclaration de sanction (SAN)	Déclaration de service (SER)
CD_PERMN	✓	✓
NOM	✓	✓
PRENM	✓	✓
NO_SEQNC_DECLR	✓	✓
NO_DOSR_ORGAN_SCOLR	✓	✓
AN_SCOLR_PPS	✓	✓
TYPE_DECLR	✓	✓
CD_PROGR	✓	
CD_ORGNS	✓	✓
ORDRE_ENSEI	✓	✓
SECTR_ENSEI	✓	✓
LANG_ENSEI	✓	✓
DT_DEBUT_FREQN	✓	✓
DT_FIN_FREQN	✓	✓
MOTIF_FIN_FREQN	✓	✓
CLAS	✓	
CYCLE_ENSEI	✓	
AN_ENSEI	✓	
TYPE_PARCR		✓
SOUS_CENTR		✓
CD_GRAT_SCOLR		✓
DT_RADTN	✓	✓
DT_CREAT	✓	✓
IND_DECLR_COMPL	✓	✓

## 6.42 TRANSACTION DE DEMANDE DE PRODUCTION DU « FICHIER DE RÉTRO-INFORMATION OPÉRATIONNELLE DES RÉSULTATS DES APPRENTISSAGES »

Cette demande permet la production du fichier de rétro-information opérationnelle des résultats des apprentissages (code de transaction RIR) d'une transaction « FIC » (type de transaction FIC).

Pour la FGJ, le fichier produit contient tous les résultats de l'année session indiquée au paramètre d'exécution. Pour la FP et FGA, le fichier contient tous les résultats de l'année scolaire courante et précédente pour la clientèle (FP ou FGA) spécifiée. De plus, pour les trois clientèles, seuls les résultats pour l'organisme spécifié seront fournis.

La définition XML de la transaction est la suivante :

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
4	<TRANSACTION_FI_RIR>	Structure principale du fichier de rétro-information opérationnelle	Nb min. : 1 Nb max. : n	Oui	
5	<CD_ORGNS>	Code de l'organisme	Numérique (6)	Oui	Organisme scolaire pour lequel le fichier de rétro-information opérationnelle des résultats des apprentissages est produit. Lorsque l'organisme scolaire indiqué est un centre de services scolaire, une commission scolaire ou un regroupement scolaire, tous les organismes scolaires affiliés à l'organisme scolaire indiqué sont aussi inclus dans le fichier.
5	<TYPE_FORMT>	Type de formation	Alpha-numérique (2)	Oui	Le type de formation désigne des grands regroupements d'activités d'enseignement.
5	<SECTR_ENSEI>	Secteur d'enseignement	Alpha-numérique (2)	Non	Indique de quel grand regroupement d'activités d'enseignement fait partie l'élève. Lorsque le type de formation est « Formation générale » (FG), le secteur d'enseignement doit être fourni. Lorsque le type de formation est « Formation professionnelle » (FP), le secteur d'enseignement doit être en blanc.
5	<AN_EPREU>	Année de l'épreuve.	Numérique (4)	Oui	Année pour laquelle le fichier de rétro-information opérationnelle des résultats des apprentissages est produit. Ne s'applique qu'à la FGJ.
5	<SESN_EPREU>	Session de l'épreuve.	Numérique (2)	Oui	Session pour laquelle le fichier de rétro-information opérationnelle des résultats des apprentissages est produit. Ne s'applique qu'à la FGJ.
4	</TRANSACTION_FI_RIR>				

## 6.42.1 Structure du « Fichier de rétro-information opérationnelle des résultats des apprentissages »

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
0	<FICHER_RIR>				
1	<CHSRSEAS_RESLT_APPRE_SANCT>	Détail de la transaction			
2	<CD_PERMN>	Code permanent de l'élève	Alpha-numérique (12)	Oui	Clé d'identification « officielle » d'un élève au Ministère.
2	<NOM>	Nom de famille de l'élève	Alpha-numérique (40)	Oui	Nom de famille de l'élève tel qu'il est inscrit dans le système Ariane pour vérifier son identité.
2	<PRENM>	Prénom de l'élève	Alpha-numérique (25)	Oui	Prénom de l'élève tel qu'il est inscrit dans le système Ariane pour vérifier son identité.
2	<CATGR_EPREU>	Catégorie de l'épreuve	Alpha-numérique (1)	Non	La catégorie d'épreuve détermine si c'est un résultat d'épreuve ministérielle (M).
2	<PROVN_DON>	La provenance de la donnée indique si le résultat est sanctionné ou non.	Alpha-numérique (2)	Oui	'AS' : Résultat des apprentissages sanctionné 'RL' : Résultat local à sanctionner 'RE' : Résultat d'épreuve unique à sanctionner
2	<CD_ORGNS>	Code de l'organisme scolaire	Alpha-numérique (6)	Oui	Code d'organisme de l'établissement d'enseignement auquel est lié le résultat.
2	<CD_COURS>	Code de cours	Alpha-numérique (10)	Oui	Code de cours donné à l'élève dans le cadre de ce résultat des apprentissages.
2	<NO_SEQNC_DECLR>	Numéro séquentiel de la déclaration	Numérique (12)	Oui	Numéro séquentiel unique non significatif de la déclaration associé à ce résultat.
2	<TYPE_FORMT>	Type de formation	Alpha-numérique (2)	Oui	Le type de formation désigne des grands regroupements d'activités d'enseignement.
2	<SECTR_ENSEI>	Secteur d'enseignement	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique de quel grand regroupement d'activités d'enseignement fait partie l'élève.
2	<AN_OBTEN_RESLT>	Année d'obtention du résultat	Numérique (4)	Oui	Indique l'année visée par l'évaluation de ce résultat des apprentissages.
2	<SESN_OBTEN_RESLT>	Session d'obtention du résultat	Numérique (2)	Oui	Indique le mois (session) visé par l'évaluation pour ce résultat des apprentissages.
2	<DT_OBTEN_RESLT>	Date d'obtention du résultat	Date aaaa-mm-jj	Oui	Indique la date visée par l'évaluation pour ce résultat des apprentissages.
2	<DT_RADTN>	Date de radiation du résultat	Date aaaa-mm-jj	Non	La présence de cette date indique que ce résultat des apprentissages doit être détruit.
2	<REGM_PEDGQ_ORIGN>	Régime pédagogique d'origine	Alpha-numérique (2)	Oui	Régime pédagogique dans lequel le résultat des apprentissages a été obtenu.
2	<SECTR_FORMT>	Secteur de formation	Alpha-numérique (2)	Non	Secteur de formation du cours relatif à ce résultat des apprentissages.
2	<CD_PROGR>	Code de programme	Alpha-numérique (10)	Non	Code du programme offert à l'élève dans le cadre de ce résultat des apprentissages.
2	<NO_GROUP_ELEVE>	Numéro du groupe d'élèves	Numérique (2)	Non	Indique le numéro du groupe d'élèves auquel appartient l'élève, dans l'organisme scolaire, pour ce résultat des apprentissages.
2	<NOTE_ECOLE_BRUT>	Note école brute	Alpha-numérique (3)	Non	Note brute de l'élève reçu transmise par l'organisme à la suite des évaluations d'un organisme scolaire.

2	<NOTE_ECOLE_MODR>	Note école modérée	Alpha-numérique (3)	Non	Note calculée par le système en appliquant les critères de modération à la note école brute de ce résultat des apprentissages.
2	<NOTE_MINST_BRUT>	Note ministérielle brute	Alpha-numérique (3)	Non	Note brute de l'élève obtenue à la suite de la passation de la partie ministérielle d'une épreuve unique.
2	<NOTE_MINST_CONVR>	Note ministérielle convertie	Alpha-numérique (3)	Non	Note calculée par le système en appliquant les critères de conversion à la note ministérielle brute de ce résultat des apprentissages.
2	<RESLT_FINAL>	Résultat final	Alpha-numérique (3)	Oui	Résultat final de ce résultat des apprentissages.
2	<REUST_COURS>	Indicateur de réussite du cours	Alpha-numérique (2)	Non	Indique si le cours a été réussi ou non réussi.
2	<NB_UNITE_ORIGN>	Nombre d'unités d'origine	Numérique (3)	Non	Nombre d'unités attribuées à ce cours en fonction du Régime pédagogique de sanction.
2	<RANG_CENTL>	Rang centile	Alpha-numérique (2)	Non	Indique le rang de l'élève parmi tous les élèves de la province pour le cours relatif à ce résultat des apprentissages.
2	<RANG_CINQM>	Rang cinquième	Alpha-numérique (1)	Non	Indique le rang d'un élève parmi tous les élèves d'un même groupe pour un cours donné.
2	<NB_HEURE_STAGE>	Nombre d'heures de stage	Numérique (4)	Non	Nombre d'heures de stage d'un cours relatif à ce résultat des apprentissages.
2	<SOURC_FINCM>	Source de financement	Alpha-numérique (2)	Non	Source de financement du cours relatif à ce résultat des apprentissages.
2	<TYPE_SERVC_FORMT>	Type de service de formation	Alpha-numérique (2)	Non	Type de service de formation du cours relatif à ce résultat des apprentissages.
2	<IND_TRANS_PERD_FINCM>	Indicateur de transmission en période de financement	Alpha-numérique (1)	Non	Indique si le résultat des apprentissages a été transmis à l'intérieur, ou non, de la période de financement
2	<CD_JUMLG>	Code de jumelage	Alpha-numérique (2)	Non	Code de jumelage du cours relatif à ce résultat des apprentissages avec un autre cours.
2	<ETAT_RESLT_SANCT>	État du résultat	Alpha-numérique (2)	Oui	Détermine si ce résultat des apprentissages peut être utilisé pour sanctionner le dossier de l'élève.
2	<REGM_PEDGQ_SANCT>	Régime pédagogique de sanction	Alpha-numérique (3)	Non	Régime pédagogique pour lequel le résultat des apprentissages a été sanctionné.
2	<NB_UNITE_SANCT>	Nombre d'unités de sanction	Numérique (3)	Non	Nombre d'unités attribuées à ce résultat des apprentissages en fonction du Régime pédagogique de sanction.
2	<CD_ORGNS_ORIGN>	Code de l'organisme scolaire d'origine de l'élève	Alpha-numérique (6)	Oui	Ce champ, qui concerne la formation générale des jeunes seulement, correspond à l'établissement de fréquentation de la déclaration FGJ la plus récente de l'élève pour l'année scolaire concernée.
1	</CHSRSEAS_RESLT_APPRE_SANCT>				
0	</FICHER_RIR>				

### 6.43 TRANSACTION DE PRODUCTION DU « FICHIER DE RÉTRO-INFORMATION OPÉRATIONNELLE DES RÉPONSES ET DES CRITÈRES D'ÉVALUATION DES RÉSULTATS DES APPRENTISSAGES »

Pour la production des fichiers de rétro-information opérationnelle des réponses et des critères d'évaluation des résultats des apprentissages (code de transaction RCR) d'une transaction « FIC » (type de transaction FI), la définition XML de la transaction est la suivante :

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
4	<TRANSACTION_FI_RCR>	Structure principale du fichier de rétro-information opérationnelle	Nb min. : 1 Nb max. : n	Oui	
5	<CD_ORGNS>	Code de l'organisme	Numérique (6)	Oui	Organisme scolaire pour lequel le fichier de rétro-information opérationnelle des résultats des apprentissages est produit. Lorsque l'organisme scolaire indiqué est un centre de services scolaire, une commission scolaire ou un regroupement scolaire, tous les organismes scolaires affiliés à l'organisme scolaire indiqué sont aussi inclus dans le fichier.
5	<AN_EPREU>	Année de l'épreuve	Numérique (4)	Oui	Année pour laquelle le fichier de rétro-information opérationnelle des critères d'évaluation des résultats des apprentissages est produit.
5	<SESN_EPREU>	Session de l'épreuve	Numérique (2)	Oui	Session pour laquelle le fichier de rétro-information opérationnelle des critères d'évaluation des résultats des apprentissages est produit.
5	<CD_EPREU>	Code de l'épreuve	Alpha-numérique (10)	Non	Code de l'épreuve pour laquelle le fichier de rétro-information opérationnelle des critères d'évaluation des résultats des apprentissages est produit. S'il est absent, les réponses et les critères d'évaluation des résultats des apprentissages pour toutes les épreuves selon l'organisme scolaire, l'année et la session indiqués, sont retournés.
5	<NO_GROUP>	Numéro du groupe	Numérique (2)	Non	Numéro de groupe pour laquelle le fichier de rétro-information opérationnelle des critères d'évaluation des résultats des apprentissages est produit. S'il est absent, les réponses et les critères d'évaluation des résultats des apprentissages pour tous les groupes de toutes les épreuves ou de l'épreuve indiquée sont retournés selon l'organisme scolaire pour l'année et la session indiquées. Lorsque le numéro est présent, le code d'épreuve doit aussi être présent.
4	<TRANSACTION_FI_RCR>				

### 6.43.1 Structure du « Fichier de rétro-information opérationnelle des réponses et des critères d'évaluation des résultats des apprentissages »

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
0	<FICHER_RCR>				
1	<CHSIRERE_RESLT_EPREU>	Structure principale d'un résultat d'épreuve			
2	<NO_SEQNC_RESLT_EPREU>	Numéro séquentiel du résultat d'épreuve	Numérique (12)	Oui	
2	<CD_PERMN>	Code permanent de l'élève	Alpha-numérique (12)	Oui	
2	<NOM>	Nom de famille de l'élève	Alpha-numérique (40)	Oui	
2	<PRENM>	Prénom de l'élève	Alpha-numérique (25)	Oui	
2	<CD_ORGNS>	Code de l'organisme scolaire auquel est lié le résultat	Alpha-numérique (6)	Oui	Code d'organisme correspondant au numéro d'organisme.
2	<CD_COURS>	Code de l'épreuve	Alpha-numérique (10)	Oui	
2	<NO_GROUP_ELEVE>	Numéro du groupe de l'élève	Numérique (2)	Non	
2	<AN_EPREU>	Année de l'épreuve	Numérique (4)	Oui	
2	<SESN_EPREU>	Session de l'épreuve	Numérique (2)	Oui	
2	<DT_OBTEN_RESLT>	Date d'obtention du résultat	Date aaaa-mm-jj	Oui	Format date : YYYY-MM-DD
2	<NOTE_CALC_PART_OBJEC>	Note calculée de la partie objective	Numérique (5,2)	Non	Format : Nombre maximal de cinq caractères numériques, dont deux décimales
2	<NOTE_CALC_PART_DEVLP>	Note calculée de la partie à développement	Numérique (5,2)	Non	Format : Nombre maximal de cinq caractères numériques, dont deux décimales
2	<NOTE_CALC_PART_DEVLP_COURT>	Note calculée de la partie à développement court	Numérique (5,2)	Non	Format : Nombre maximal de cinq caractères numériques, dont deux décimales
2	<CHSIRERT_RESLT_QUEST>	Structure des données spécifiques des résultats aux questions			
3	<CHSIRERE_NO_SEQNC_RESLT_EPREU >	Numéro séquentiel du résultat d'épreuve	Numérique (12)	Oui	
3	<NO_SEQNC_RESLT_QUEST>	Numéro séquentiel du résultat de la question	Numérique (12)	Oui	
3	<TYPE_QUEST>	Type de question	Alpha-numérique (2)	Oui	
3	<NO_QUEST>	Numéro de la question	Numérique (3)	Oui	
3	<RESLT_QUEST>	Résultat de la question	Numérique (3) (pour une question à développement) Alpha-numérique (1) (pour une question objective)	Non	Ce champ contient le résultat de la question dans le cas d'une partie à développement ou contient la réponse à la question dans le cas d'une partie objective. La présence de cette donnée n'est pas obligatoire dans le cas d'une question objective.
3	<CHSIRERC_RESLT_CRITR_EVALT>	Structure des données spécifiques aux résultats des critères d'évaluation			
4	<CHSIRERT_NO_SEQNC_RESLT_QUEST >	Numéro séquentiel du résultat de la question	Numérique (12)	Oui	

4	<CD_CRITR_EVALT>	Code de critère d'évaluation	Alpha-numérique (2)	Oui	
4	<RESLT_CRITR_EVALT>	Résultat du critère d'évaluation	Alpha-numérique (3)	Non	Ce champ est vide lorsque le critère se subdivise en sous-critère d'évaluation.
4	<SOUS-CRITÈRE >	Structure des données spécifiques aux résultats des sous-critères d'évaluation			
5	<CHSIRERT_NO_SEQNC_RESLT_QUEST>	Numéro séquentiel du résultat de la question	Numérique (12)	Oui	
5	<CHSIRERC_CD_CRITR_EVALT>	Code du bloc de sous-critères d'évaluation de référence	Alpha-numérique (2)	Oui	Ce champ correspond au code du critère d'évaluation de ce sous-critère.
5	<CD_CRITR_EVALT>	Code du sous critère d'évaluation	Alpha-numérique (2)	Oui	
5	<RESLT_CRITR_EVALT>	Résultat du sous-critère d'évaluation	Alpha-numérique (3)	Oui	
4	</SOUS-CRITÈRE>	Fin structure des données spécifiques aux résultats des sous-critères d'évaluation			
3	</CHSIRERC_RESLT_CRITR_EVALT>	Fin structure des données spécifiques aux résultats des critères d'évaluation			
2	</CHSIRERT_RESLT_QUEST>	Fin structure des données des résultats aux questions			
1	</CHSIRERE_RESLT_EPREU>	Fin structure principale d'un résultat d'épreuve			
0	</ FICHER_RCR>				

## 6.44 TRANSACTION DE PRODUCTION DU « FICHIER DES RÉSULTATS DES APPRENTISSAGES SANCTIONNÉS »

Cette demande permet la production du fichier des résultats des apprentissages sanctionnés (code de transaction RAS) d'une transaction « FIC » (type de transaction FI).

Le fichier produit contient tous les résultats des apprentissages sanctionnés que les élèves, de l'organisme scolaire précisé, possèdent à leur dossier.

La définition XML de la transaction est la suivante :

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
4	<TRANSACTION_FI_RAS>	Structure principale du fichier des résultats des apprentissages sanctionnés	Nb min. : 1 Nb max. : n	Oui	
5	<CD_ORGNS>	Code de l'organisme	Numérique (6)	Oui	Organisme scolaire pour lequel le fichier des résultats des apprentissages sanctionnés est produit. Lorsque l'organisme scolaire indiqué est un centre de services scolaire, une commission scolaire ou un regroupement scolaire, tous les organismes scolaires affiliés à l'organisme scolaire indiqué (pour le type de formation et le secteur d'enseignement spécifiés) sont aussi inclus dans le fichier.
5	<TYPE_FORMT>	Type de formation	Alpha-numérique (2)	Oui	Le type de formation désigne des grands regroupements d'activités d'enseignement.
5	<SECTR_ENSEI>	Secteur d'enseignement	Alpha-numérique (2)	Non	Indique de quel grand regroupement d'activités d'enseignement fait partie l'élève. Lorsque le type de formation est « Formation générale » (FG), le secteur d'enseignement doit être fourni. Lorsque le type de formation est « Formation professionnelle » (FP), le secteur d'enseignement doit être à blanc.
5	<AN_SCOLR_PPS>	Année scolaire	Alpha-numérique (8)	Oui	Indique l'année scolaire de fréquentation à vérifier pour la présence d'une déclaration dans l'organisme scolaire indiqué.
4	</TRANSACTION_FI_RAS>				



## 6.44.1 Structure du « Fichier des résultats des apprentissages sanctionnés »

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
0	<FICHIER_RAS>				
1	<CHSRSEAS_RESLT_APPRE_SANCT>	Détail de la transaction			
2	<CD_PERMN>	Code permanent de l'élève	Alpha-numérique (12)	Oui	Clé d'identification « officielle » d'un élève au Ministère.
2	<NOM>	Nom de famille de l'élève	Alpha-numérique (40)	Oui	
2	<PRENM>	Prénom de l'élève	Alpha-numérique (25)	Oui	
2	<CATGR_EPREU>	Catégorie de l'épreuve	Alpha-numérique (1)	Non	La catégorie d'épreuve détermine si c'est un résultat d'épreuve ministérielle (M).
2	<CD_ORGNS>	Code de l'organisme scolaire	Alpha-numérique (6)	Non	Code d'organisme de l'établissement d'enseignement auquel est lié le résultat.
2	<CD_COURS>	Code de cours	Alpha-numérique (10)	Oui	Code de cours donné à l'élève dans le cadre de ce résultat des apprentissages.
2	<NO_SEQNC_DECLR>	Numéro séquentiel de la déclaration	Numérique (12)	Non	Numéro séquentiel unique non significatif de la déclaration associée à ce résultat.
2	<TYPE_FORMT>	Type de formation	Alpha-numérique (2)	Oui	Le type de formation désigne des grands regroupements d'activités d'enseignement.
2	<SECTR_ENSEI>	Secteur d'enseignement	Alpha-numérique (2)	Oui	Indique de quel grand regroupement d'activités d'enseignement fait partie l'élève.
2	<AN_OBTEN_RESLT>	Année d'obtention du résultat	Numérique (4)	Non	Indique l'année visée par l'évaluation de ce résultat des apprentissages.
2	<SESN_OBTEN_RESLT>	Session d'obtention du résultat	Numérique (2)	Non	Indique le mois (session) visé par l'évaluation pour ce résultat des apprentissages.
2	<DT_OBTEN_RESLT>	Date d'obtention du résultat	Date aaaa-mm-jj	Oui	Indique la date visée par l'évaluation pour ce résultat des apprentissages.
2	<REGM_PEDGQ_ORIGN>	Régime pédagogique d'origine	Alpha-numérique (2)	Oui	Régime pédagogique dans lequel le résultat des apprentissages a été obtenu.
2	<NO_GROUP_ELEVE>	Numéro du groupe d'élèves	Numérique (2)	Non	Indique le numéro du groupe d'élèves auquel appartient l'élève, dans l'organisme scolaire, pour ce résultat des apprentissages.
2	<NOTE_ECOLE_BRUT>	Note école brute	Alpha-numérique (3)	Non	Note brute de l'élève transmise par l'organisme à la suite des évaluations d'un organisme scolaire.
2	<NOTE_ECOLE_MODR>	Note école modérée	Alpha-numérique (3)	Non	Note calculée par le système en appliquant les critères de modération à la note école brute de ce résultat des apprentissages.
2	<NOTE_MINST_BRUT>	Note ministérielle brute	Alpha-numérique (3)	Non	Note brute de l'élève obtenue à la suite de la passage de la partie ministérielle d'une épreuve unique.
2	<NOTE_MINST_CONVR>	Note ministérielle convertie	Alpha-numérique (3)	Non	Note calculée par le système en appliquant les critères de conversion à la note ministérielle brute de ce résultat des apprentissages.
2	<RESLT_FINAL>	Résultat final	Alpha-numérique (3)	Oui	Résultat final de ce résultat des apprentissages.
2	<REUST_COURS>	Indicateur de réussite du cours	Alpha-numérique (2)	Non	Indique si le cours a été réussi ou non réussi.

2	<NB_UNITE_ORIGN>	Nombre d'unités d'origine	Numérique (3)	Non	Nombre d'unités attribuées à ce cours en fonction du régime pédagogique de sanction.
2	<RANG_CENTL>	Rang centile	Alpha-numérique (2)	Non	Indique le rang centile de l'élève parmi tous les élèves de la province pour le cours relatif à ce résultat des apprentissages.
2	<RANG_CINQM>	Rang cinquième	Alpha-numérique (1)	Non	Indique le rang cinquième d'un élève parmi tous les élèves d'un même groupe pour un cours donné.
2	<NB_HEURE_STAGE>	Nombre d'heures de stage	Numérique (4)	Non	Nombre d'heures de stage d'un cours relatif à ce résultat des apprentissages.
2	<SOURC_FINCM>	Source de financement	Alpha-numérique (2)	Non	Source de financement du cours relatif à ce résultat des apprentissages.
2	<TYPE_SERVC_FORMT>	Type de service de formation	Alpha-numérique (2)	Non	Type de service de formation du cours relatif à ce résultat des apprentissages.
2	<CD_JUMLG>	Code de jumelage	Alpha-numérique (2)	Non	Code de jumelage du cours relatif à ce résultat des apprentissages avec un autre cours.
2	<REGM_PEDGQ_SANCT>	Régime pédagogique de sanction	Alpha-numérique (3)	Non	Régime pédagogique pour lequel le résultat des apprentissages a été sanctionné.
2	<NB_UNITE_SANCT>	Nombre d'unités de sanction	Numérique (3)	Non	Nombre d'unités attribuées à ce résultat des apprentissages en fonction du régime pédagogique de sanction.
1	</CHSRSEAS_RESLT_APPRE_SANCT>				
0	</FICHER_RAS>				

## 6.45 TRANSACTION DE PRODUCTION DU « FICHER DES MENTIONS »

Cette demande permet la production du fichier des mentions (code de transaction RIM) d'une transaction « FIC » (type de transaction FI).

Le fichier produit contient tous les sommaires de sanction (mentions obtenues ou non) que les élèves, de l'organisme scolaire précisé, possèdent à leur dossier. Dans le cas du DES, le résultat des règles de sanction apparaîtra également dans le fichier si la sanction a été effectuée dans le système Charlemagne (et non dans les anciens systèmes SESAME et SAGE).

Il est à noter qu'une mention peut-être considérée comme obtenue lorsqu'elle possède une date d'obtention de la mention.

La définition XML de la transaction est la suivante :

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
4	<TRANSACTION_FI_RIM>	Structure principale du fichier des mentions	Nb min. : 1 Nb max. : n	Oui	
5	<CD_ORGNS>	Code de l'organisme	Numérique (6)	Oui	Organisme scolaire pour lequel le fichier des mentions est produit. Lorsque l'organisme scolaire indiqué est un centre de services scolaire, une commission scolaire ou un regroupement scolaire, tous les organismes scolaires affiliés à l'organisme scolaire indiqué (pour le type de formation et le secteur d'enseignement spécifiés) sont aussi inclus dans le fichier.
5	<TYPE_FORMT>	Type de formation	Alpha-numérique (2)	Oui	Le type de formation désigne des grands regroupements d'activités d'enseignement.
5	<SECTR_ENSEI>	Secteur d'enseignement	Alpha-numérique (2)	Non	Indique de quel grand regroupement d'activités d'enseignement fait partie l'élève. Lorsque le type de formation est « Formation générale » (FG), le secteur d'enseignement doit être fourni. Lorsque le type de formation est « Formation professionnelle » (FP), le secteur d'enseignement doit être à blanc.
5	<AN_SCOLR_PPS>	Année scolaire	Alpha-numérique (8)	Oui	Indique l'année scolaire de fréquentation à vérifier pour la présence d'une déclaration dans l'organisme scolaire indiqué.
4	</TRANSACTION_FI_RIM>				

### 6.45.1 Structure du « Fichier des mentions »

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
0	<FICHIER_RIM>				
1	<CHRSSESA_RESLT_SOMR_SANCT>	Détail de la transaction			
2	<NO_SEQNC_RESLT_SANCT>	Clé résultat sommaire	Numérique	Oui	Clé unique d'un résultat sommaire de sanction
2	<CD_PERMN>	Code permanent de l'élève	Alpha-numérique (12)	Oui	Clé d'identification « officielle » d'un élève au Ministère.
2	<CD_ORGNS>	Code de l'organisme scolaire	Alpha-numérique (6)	Oui	Code d'organisme de l'établissement d'enseignement associé à la mention. Il est toujours retourné dans le fichier, mais peut tout de même être à blanc.
2	<CD_PROGR>	Code de programme	Alpha-numérique (10)	Oui	Code de programme associé à la mention. Note : La présence d'une occurrence pour le code de programme « 4981 » indique l'émission d'une lettre d'équivalence des Collèges Français, et ce, que la date d'obtention soit présente ou non.
2	<CD_CHEMN>	Code de cheminement	Alpha-numérique (3)	Non	Code de cheminement associé à la mention.
2	<TYPE_DIPLM>	Type de diplôme	Alpha-numérique (5)	Non	Type de diplôme associé à la mention.
2	<DT_OBTEN_MENTN>	Date d'obtention de la mention	Date aaaa-mm-jj	Non	Indique la date d'obtention de la mention.
2	<REGM_PEDGQ_SANCT>	Régime pédagogique de sanction	Alpha-numérique (3)	Non	Régime pédagogique de sanction.
2	<IND_REUST_SANCT>	Indicateur de réussite des règles de sanction	Alpha-numérique (1)	Oui	Indicateur de réussite des règles de sanction.
2	<DT_REUST_SANCT>	Date de réussite de sanction	Date aaaa-mm-jj	Non	Date de réussite des exigences de sanction.
2	<DT_SANCT>	Date d'exécution de la sanction	Date aaaa-mm-jj	Non	Date d'exécution de la sanction.
2	<IND_REUST_ADMIS>	Indicateur de réussite des règles d'admission	Alpha-numérique (1)	Non	Indicateur de réussite des règles d'admission.
2	<DT_REUST_ADMIS>	Date de réussite des conditions d'admission	Date aaaa-mm-jj	Non	Date de réussite des conditions d'admission.
2	<CHRSRSERS_RESLT_REGLE_SANCT>				
3	<NO_SEQNC_RESLT_SANCT>	No séquentiel du résultat sommaire de sanction	Numérique (12)	Oui	Clé unique d'un résultat sommaire de sanction
3	<NO_SEQNC_REGLE_SANCT>	No séquentiel du résultat de la règle de sanction	Numérique (12)	Oui	Clé unique d'une règle de sanction
3	<NO_SEQNC_REGLE>	No de la règle	Numérique (12)	Oui	Numéro de la règle évaluée
3	<IND_REUST>	Indicateur réussite règle	Alpha-numérique (1)	Non	Indicateur de réussite de la règle
3	<TYPE_EXIGN_REGLE>	Type exigence règle	Alpha-numérique (3)	Oui	Type d'exigence de règle
3	<NB_EXIGN_REQS>	Nombre exigences requises	Numérique (3)	Oui	Nombre d'exigences requises
3	<NB_EXIGN_OBTEN>	Nombre exigences obtenues	Numérique (3)	Oui	Nombre d'exigences obtenues
3	<DT_RESLT_REGLE>	Date résolution règle	Date aaaa-mm-jj	Oui	Date de résolution de la règle
2	</CHRSRSERS_RESLT_REGLE_SANCT>				
1	</CHRSSESA_RESLT_SOMR_SANCT>				
0	</FICHIER_RIM>				

## 6.46 TRANSACTION DE PRODUCTION DE LA « LISTE DES INSCRIPTIONS AUX ÉPREUVES MINISTÉRIELLES »

Cette demande permet la production de la liste des inscriptions aux épreuves ministérielles (code de transaction EPR) d'une transaction « FIC » (type de transaction FI).

La liste produite contient toutes les inscriptions aux épreuves ministérielles transmises par l'organisme scolaire selon les critères de recherche demandés afin de lui permettre de faire une vérification avant la production du matériel pré-identifié.

La définition XML de la transaction est la suivante :

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
4	<TRANSACTION_FI_EPR>	Structure principale du fichier des mentions	Nb min. : 1 Nb max. : n	Oui	
5	<CD_ORGNS>	Code de l'organisme scolaire	Numérique (6)	Oui	Organisme scolaire pour lequel la liste des inscriptions aux épreuves ministérielles est demandée. Lorsque l'organisme scolaire indiqué est un centre de service scolaire, une commission scolaire ou un regroupement scolaire, tous les organismes scolaires affiliés à l'organisme scolaire indiqué sont aussi inclus dans la liste.
5	<AN_EPREU>	Année de l'épreuve	Numérique (4)	Oui	Représente l'année des épreuves pour lesquelles les inscriptions seront retournées.
5	<SESN_EPREU>	Session de l'épreuve	Numérique (2)	Oui	Représente la session des épreuves pour lesquelles les inscriptions seront retournées.
5	<CD_EPREU>	Code de l'épreuve	Alpha-numérique (10)	Non	Représente l'épreuve pour laquelle les inscriptions seront retournées.
5	<NO_GROUP>	Numéro du groupe d'élèves	Numérique (2)	Non	Représente le groupe d'élève pour lequel les inscriptions seront retournées.
4	</TRANSACTION_FI_EPR>				

## 6.46.1 Structure de la « Liste des inscriptions aux épreuves ministérielles »

Niveau	Élément	Nom	Format	Obligatoire	Description
0	<FICHER_EPR>				
1	<CHSIRERE_RESLT_EPREU>	Détail de la transaction			
2	<AN_EPREU>	Année de l'épreuve	Numérique (4)	Oui	Représente l'année des épreuves pour lesquelles les inscriptions seront retournées.
2	<SESN_EPREU>	Session de l'épreuve	Numérique (2)	Oui	Représente la session des épreuves pour lesquelles les inscriptions seront retournées.
2	<DT_PASTN>	Date de passation de l'épreuve	Date aaaa-mm-jj	Oui	
2	<PERD_EPREU>	Période de passation de l'épreuve	Alpha-numérique (2)	Oui	« AM » ou « PM ».
2	<CD_ORGNS>	Code de l'organisme scolaire	Numérique (6)	Oui	Code d'organisme de l'établissement d'enseignement associé à l'inscription.
2	<NOM_ORGNS_SCOLR>	Nom de l'organisme scolaire	Alpha-numérique (40)	Oui	
2	<CD_EPREU>	Code de l'épreuve	Alpha-numérique (10)	Oui	Code de l'épreuve au cadre pédagogique.
2	<TITRE_EPREU>	Titre de l'épreuve	Alpha-numérique (500)	Oui	
2	<TYPE_EPREU>	Type d'épreuve	Alpha-numérique (3)	Oui	Type d'épreuve (« UNI » pour unique et « OBL » pour obligatoire).
2	<NO_GROUP>	Numéro du groupe d'élèves	Numérique (2)	Oui	Représente le groupe d'élève pour lequel les inscriptions seront retournées.
2	<CD_PERMN>	Code permanent de l'élève	Alpha-numérique (12)	Oui	Clé d'identification « officielle » d'un élève au Ministère.
2	<NOM>	Nom de l'élève	Alpha-numérique (40)	Oui	
2	<PRENM>	Prénom de l'élève	Alpha-numérique (25)	Oui	
2	<MODE_PASTN_EPREU>	Mode de passation de l'épreuve	Alpha-numérique (3)	Non	Indique le mode de passation prévu pour l'épreuve unique concernée.
2	<MOTIF_PASTN_NUMRQ>	Motif de passation numérique	Alpha-numérique (2)	Non	Lorsque le mode de passation est « NUM » (Numérique) ou « IMN » (Imprimé et numérique), indique le motif de passation numérique pour l'épreuve unique concernée.
2	<IND_UTILS_LOGCL_CORCT>	Indicateur d'utilisation d'un logiciel de correction	Alpha-numérique (1)	Non	Indique si l'élève utilisera un logiciel de correction lors de l'épreuve unique concernée.
1	</ CHSIRERE_RESLT_EPREU >				
0	<FICHER_EPR>				

## 6.47 EXEMPLE D'UN FICHIER

Le fichier XML suivant constitue un exemple d'une commande formée de sept demandes de services dont :

- la première contient une transaction de création d'une adresse reliée au dossier de l'élève;
- la deuxième contient une transaction de création d'une déclaration en FGJ et une transaction de modification d'une déclaration en FGJ;
- la troisième contient une transaction de création d'une adresse reliée à l'aide à la pension ou au déplacement;
- la quatrième contient une transaction de suppression d'une participation aux cours;
- la cinquième contient deux transactions de création de résultat à une épreuve unique à sanctionner en formation générale des jeunes et une transaction de modification d'un résultat à une épreuve unique à sanctionner en formation générale des jeunes;
- La sixième contient deux transactions de production de rapport de clés de corrections pour deux épreuves;
- La septième contient trois transactions de production des listes des échecs par cours et par élève ainsi que le rapport de production des tables de conversion / modération.

```
<?xml version="1.0" encoding="ISO-8859-1"?>
```

```
<commande>
```

```
<sigleSysteme>Charlemagne</sigleSysteme>
```

```
<codeOrganismeTransmetteur>689000</codeOrganismeTransmetteur>
```

```
<formatDiffusionElectroniqueRapport>P</formatDiffusionElectroniqueRapport>
```

```
<destination></destination>
```

```
<demande codeTransactionDemandeService="TRA">
```

```
<codeOrganismeTransmis>689001</codeOrganismeTransmis>
```

```
<typeTransaction>AD</typeTransaction>
```

```
<modeTraitementMaj>P</modeTraitementMaj>
```

```
<nbTransactionsSystemeTransmises>1</nbTransactionsSystemeTransmises>
```

```
<autresParametresDemandeService>
```

```
<lot>
```

```
<nolot>348</nolot>
```

```
<nomResponsableDonneesTransmises>Guy
```

```
Turcotte</nomResponsableDonneesTransmises>
```

```
</lot>
```

```
</autresParametresDemandeService>
```

```
<transactionSysteme codeTransactionSysteme="CRE" idTransaction=" PERS07567409-689001-050701">
```

```
<codeOrganismeTransmis>689001</codeOrganismeTransmis>
```

```
<parametreTransaction>
```

```
<CHADEECA_COMNC_ADRES_AD>
```

```
<CD_PERMN>PERS07567409</CD_PERMN>
```

```
<NOM>PERRON</NOM>
```

```
<PRENM>SYLVAIN</PRENM>
```

```
<CD_ORGNS>689001</CD_ORGNS>
```

```
<FORMT_ADRES>QC</FORMT_ADRES>
```

```
<TYPE_ADRES>M</TYPE_ADRES>
```

```
<TYPE_UTILS_ADRES>021</TYPE_UTILS_ADRES>
```

```
<DT_DEBUT_APPLI>2005-07-01</DT_DEBUT_APPLI>
```

```
<CD_PAYS>001</CD_PAYS>
```

```
<NO_IMMEU>4</NO_IMMEU>
```

```
<NOM_RUE>Route de l'Église</NOM_RUE>
```

```
<CD_MUNCP>04037</CD_MUNCP>
```

```
<CD_POSTL>G0A2L0</CD_POSTL>
```

```
<CD_PROVN>016</CD_PROVN>
```

```
</CHADEECA_COMNC_ADRES_AD>
```

1

2

```

        </parametreTransaction>
    </transactionSysteme>
</demande>
<demande codeTransactionDemandeService="TRA">
    <codeOrganismeTransmis>689001</codeOrganismeTransmis>
    <typeTransaction>DJ</typeTransaction>
    <modeTraitementMaj>P</modeTraitementMaj>
    <nbTransactionsSystemeTransmises>2</nbTransactionsSystemeTransmises>
    <autresParametresDemandeService>
        <lot>
            <nolot>349</nolot>
            <nomResponsableDonneesTransmises>Guy
Turcotte</nomResponsableDonneesTransmises>
        </lot>
    </autresParametresDemandeService>
    <transactionSysteme codeTransactionSysteme="CRE" idTransaction=" PERS07567409-2006-689001-060901">
        <codeOrganismeTransmis>689001</codeOrganismeTransmis>
        <parametreTransaction>
            <CHFFREDR_DECLR_DJ_CRE>
                <CD_PERMN>PERS07567409</CD_PERMN>
                <NOM>Perron</NOM>
                <PRENM>Serge</PRENM>
                <AN_SCOLR_PPS>20062007</AN_SCOLR_PPS>
                <CD_ORGNS>689001</CD_ORGNS>
                <TYPE_PARCR>02</TYPE_PARCR>
                <IND_GRAT_SCOLR>N</IND_GRAT_SCOLR>
                <CD_POSTL_RESDN>G0A2L0</CD_POSTL_RESDN>
                <CD_LANG_MATRN_DETL>001</CD_LANG_MATRN_DETL>
                <CD_LANG_USAGE_DETL>001</CD_LANG_USAGE_DETL>
                <LANG_ENSEI>FR</LANG_ENSEI>
                <CD_IMMBLE>689105</CD_IMMBLE>
                <NB_HEURE_FREQN>120</NB_HEURE_FREQN>
                <NO_DOSR_ORGAN_SCOLR>93548</NO_DOSR_ORGAN_SCOLR>
                <CD_LIEU_NAISON_MERE>001</CD_LIEU_NAISON_MERE>
                <CD_LIEU_NAISON_PERE>050</CD_LIEU_NAISON_PERE>
                <TYPE_DECLR>FIN</TYPE_DECLR>
                <ORDRE_ENSEI>S</ORDRE_ENSEI>
                <DT_DEBUT_FREQN>2006-09-01</DT_DEBUT_FREQN>
                <CYCLE_ENSEI>1</CYCLE_ENSEI>
                <AN_ENSEI>2</AN_ENSEI>

                <NATR_TRANS_SCOLR>01</NATR_TRANS_SCOLR>
            <CHFFREJS_DECLR_JEUNE_SPECF>
                <IND_ELEVE_PENSN>N</IND_ELEVE_PENSN>
                <GROUP_ELEVE>5</GROUP_ELEVE>
                <TYPE_SERVC_GARDE>02</TYPE_SERVC_GARDE>
                <CATGR_PROGR_PARTC>01</CATGR_PROGR_PARTC>
                <TYPE_PROGR_PARTC>0114</TYPE_PROGR_PARTC>
            <CHFFREEH_EHDAA>
                <CATGR_EHDAA>42</CATGR_EHDAA>
                <REGPR_EHDAA>01</REGPR_EHDAA>
                <IND_PLAN_INTER>O</IND_PLAN_INTER>
                <PROGR_EHDAA_DIMS_DIP>01</PROGR_EHDAA_DIMS_DIP>
            DIP>
            </CHFFREEH_EHDAA>
            <CHFFREPD_AIDE_PENSN_DEPLC>
                <TYPE_PENSN_DEPLC>P</TYPE_PENSN_DEPLC>
                <DT_DEBUT_PENSN_DEPLC>2006-09-01</DT_DEBUT_PENSN_DEPLC>
            </CHFFREPD_AIDE_PENSN_DEPLC>
        </CHFFREJS_DECLR_JEUNE_SPECF>
    </transactionSysteme>
</demande>
    </lot>
</autresParametresDemandeService>
</transactionSysteme>
</demande>
</transactionSysteme>

```



```

<CHFFREEN_ENTEN_ORGAN>
  <TYPE_ENTEN_ORGAN>03</TYPE_ENTEN_ORGAN>
  <CD_ORGNS>689013</CD_ORGNS>
</CHFFREEN_ENTEN_ORGAN>
<CHFFREAM_AUTRE_MESURE>
  <TYPE_AUTRE_MESR>02</TYPE_AUTRE_MESR>
  <DT_DEBUT_AUTRE_MESR>2006-09-
  01</DT_DEBUT_AUTRE_MESR>
</CHFFREAM_AUTRE_MESURE>
</CHFFREDR_DECLR_DJ_CRE>
</parametreTransaction>
</transactionSysteme>
<transactionSysteme codeTransactionSysteme="MOD" idTransaction=" PERS0756721-2006- 689001-
061001">
  <codeOrganismeTransmis>689001</codeOrganismeTransmis>
  <parametreTransaction>
    <CHFFREDR_DECLR_DJ_MOD>
      <CD_PERMN>PERS07567521</CD_PERMN>
      <NOM>PERCIVAL</NOM>
      <PRENM>SYLVIO</PRENM>
      <AN_SCOLR_PPS>20062007</AN_SCOLR_PPS>
      <CD_ORGNS>689001</CD_ORGNS>
      <TYPE_PARCR>02</TYPE_PARCR>
      <IND_GRAT_SCOLR>N</IND_GRAT_SCOLR>
      <CD_POSTL_RESND>G1X7T4</CD_POSTL_RESND>
      <CD_LANG_MATRN_DETL>001</CD_LANG_MATRN_DETL>
      <CD_LANG_USAGE_DETL>001</CD_LANG_USAGE_DETL>
      <LANG_ENSEI>FR</LANG_ENSEI>
      <CD_IMMBLE>689105</CD_IMMBLE>
      <NB_HEURE_FREQN>120</NB_HEURE_FREQN>
      <NO_DOSR_ORGAN_SCOLR>96521</NO_DOSR_ORGAN_SCOLR>
      <TYPE_DECLR>FRE</TYPE_DECLR>
      <ORDRE_ENSEI>S</ORDRE_ENSEI>
      <DT_DEBUT_FREQN>2006-11-15</DT_DEBUT_FREQN>
      <ANCI_DT_DEBUT_FREQN>2006-11-01</ANCI_DT_DEBUT_FREQN>
      <CYCLE_ENSEI>1</CYCLE_ENSEI>
      <AN_ENSEI>2</AN_ENSEI>

      <CHFFREJS_DECLR_JEUNE_SPECF>
        <IND_ELEVE_PENSN>N</IND_ELEVE_PENSN>
        <GROUP_ELEVE>42</GROUP_ELEVE>
        <CATGR_PROGR_PARTC>01</CATGR_PROGR_PARTC>
        <TYPE_PROGR_PARTC>0114</TYPE_PROGR_PARTC>
      </CHFFREJS_DECLR_JEUNE_SPECF>
    </CHFFREDR_DECLR_DJ_MOD>
  </parametreTransaction>
</transactionSysteme>
</demande>
<demande codeTransactionDemandeService="TRA">
  <codeOrganismeTransmis>689001</codeOrganismeTransmis>
  <typeTransaction>AA</typeTransaction>
  <modeTraitementMaj>P</modeTraitementMaj>
  <nbTransactionsSystemeTransmises>1</nbTransactionsSystemeTransmises>
  <autresParametresDemandeService>
    <lot>
      <nolot>350</nolot>
      <nomResponsableDonneesTransmises>Guy
Couture</nomResponsableDonneesTransmises>
    </lot>
  </autresParametresDemandeService>
  <transactionSysteme codeTransactionSysteme="CRE" idTransaction=" PERS07567409-2006-
689001-060901">

```

3

```

<codeOrganismeTransmis>689001</codeOrganismeTransmis>
<parametreTransaction>
  <CHADEECA_COMNC_ADRES_AA>
    <CD_PERMN>PERS07567409</CD_PERMN>
    <NOM>PERRON</NOM>
    <PRENM>SYLVIE</PRENM>
    <AN_SCOLR_PPS>20062007</AN_SCOLR_PPS>
    <CD_ORGNS>689001</CD_ORGNS>
    <FORMT_ADRES>QC</FORMT_ADRES>
    <TYPE_ADRES>M</TYPE_ADRES>
    <TYPE_UTILS_ADRES>012</TYPE_UTILS_ADRES>
    <DT_DEBUT_APPLI>2006-09-01</DT_DEBUT_APPLI>
    <CD_PAYS>001</CD_PAYS>
    <NO_IMMEU>56</NO_IMMEU>
    <NOM_RUE>Chemin Royal</NOM_RUE>
    <CD_MUNCP>04680</CD_MUNCP>
    <CD_POSTL>G1B9P8</CD_POSTL>
    <CD_PROV>016</CD_PROV>
    <DT_DEBUT_FREQN>2006-09-01</DT_DEBUT_FREQN>
    <DT_DEBUT_PENSN_DEPLC>2006-09-01</DT_DEBUT_PENSN_DEPLC>
  </CHADEECA_COMNC_ADRES_AA>
</parametreTransaction>

```

```

</transactionSysteme>

```

</demande>

<demande codeTransactionDemandeService="TRA">

```

<codeOrganismeTransmis>689320</codeOrganismeTransmis>
<typeTransaction>PC</typeTransaction>
<modeTraitementMaj>P</modeTraitementMaj>
<nbTransactionsSystemeTransmises>1</nbTransactionsSystemeTransmises>
<autresParametresDemandeService>
  <lot>

```

4

```

    <nolot>351</nolot>
    <nomResponsableDonneesTransmises>Guy

```

Tremblay</nomResponsableDonneesTransmises>

```

  </lot>

```

```

</autresParametresDemandeService>

```

<transactionSysteme codeTransactionSysteme="SUP" idTransaction=" PERS07567409-2006-689001-060901">

```

  <codeOrganismeTransmis>689320</codeOrganismeTransmis>
  <parametreTransaction>
    <CHRFREPA_PARTC_COURS_SUP>
      <CD_PERMN>PERS07567322</CD_PERMN>
      <NOM>PERRIN</NOM>
      <PRENM>SAM</PRENM>
      <CD_ORGNS>689320</CD_ORGNS>
      <CD_SERVC_ENSEI>02</CD_SERV_ENSEI>
      <SOURC_FINCM>01</SOURC_FINCM>
      <CD_COURS>FRA-B002-0</CD_COURS>
      <DT_DEBUT_PARTC_COURS>2006-09-01</DT_DEBUT_PARTC_COURS>
    </CHRFREPA_PARTC_COURS_SUP>

```

```

  </parametreTransaction>

```

```

</transactionSysteme>

```

</demande>

<demande codeTransactionDemandeService="TRA">

```

  <codeOrganismeTransmis>689001</codeOrganismeTransmis>
  <typeTransaction>UJ</typeTransaction>
  <modeTraitementMaj>P</modeTraitementMaj>
  <nbTransactionsSystemeTransmises>2</nbTransactionsSystemeTransmises>
  <autresParametresDemandeService>
    <lot>

```

5

```

      <nolot>352</nolot>

```

```

                <nomResponsableDonneesTransmises>Guy
Turcotte</nomResponsableDonneesTransmises>
        </lot>
        </autresParametresDemandeService>
        <transactionSysteme codeTransactionSysteme="CRE" idTransaction=" PERS07567303-568436-2009-06">
                <codeOrganismeTransmis>689001</codeOrganismeTransmis>
                <parametreTransaction>
                        <CHSIRERE_RESLT_EPREU_UJ_CRE>
                                <CD_PERMN>PERS07567303</CD_PERMN>
                                <CD_ORGNS>689001</CD_ORGNS>
                                <CD_COURS >568436</CD_COURS >
                                <AN_EPREU>2009</AN_EPREU>
                                <SESN_EPREU>06</SESN_EPREU>
                                <NO_GROUP_ELEVE>02</NO_GROUP_ELEVE>
                                <NOTE_ECOLE_BRUT>78</NOTE_ECOLE_BRUT>
                                <RANG_CINQM>2</RANG_CINQM>
                                <NOTE_PART_OBJEC>70</NOTE_PART_OBJEC>
                        </CHSIRERE_RESLT_EPREU_UJ_CRE>
                </parametreTransaction>
        </transactionSysteme>
        <transactionSysteme codeTransactionSysteme="CRE" idTransaction=" PERS07567303-568436-2009-06">
                <codeOrganismeTransmis>689001</codeOrganismeTransmis>
                <parametreTransaction>
                        <CHSIRERE_RESLT_EPREU_UJ_CRE>
                                <CD_PERMN> PERS07567303</CD_PERMN>
                                <CD_ORGNS>689001</CD_ORGNS>
                                <CD_COURS >568436</CD_COURS >
                                <AN_EPREU>2009</AN_EPREU>
                                <SESN_EPREU>06</SESN_EPREU>
                                <NO_GROUP_ELEVE>02</NO_GROUP_ELEVE>
                                < CHSIRERT_RESLT_QUEST >
                                        <NO_QUEST>1</NO_QUEST>
                                        <RESLT_QUEST_DEVLP>10</RESLT_QUEST_DEVLP>
                                </ CHSIRERT_RESLT_QUEST >
                                < CHSIRERT_RESLT_QUEST >
                                        <NO_QUEST>2</NO_QUEST>
                                        <RESLT_QUEST_DEVLP>9</RESLT_QUEST_DEVLP>
                                </ CHSIRERT_RESLT_QUEST >
                        </CHSIRERE_RESLT_EPREU_UJ_CRE>
                </parametreTransaction>
        </transactionSysteme>
        <transactionSysteme codeTransactionSysteme="MOD" idTransaction=" PERS07567303-568436-2009-06">
                <codeOrganismeTransmis>689001</codeOrganismeTransmis>
                <parametreTransaction>
                        <CHSIRERE_RESLT_EPREU_UJ_MOD>
                                <CD_PERMN>PERS07567303</CD_PERMN>
                                <CD_ORGNS>689001</CD_ORGNS>
                                < CD_COURS >568436< CD_COURS >
                                <AN_EPREU>2009<AN_EPREU>
                                <SESN_EPREU>06<SESN_EPREU>
                                <NO_GROUP_ELEVE>02<NO_GROUP_ELEVE>
                                <NOTE_ECOLE_BRUT>85<NOTE_ECOLE_BRUT>
                                <RANG_CINQM>1<RANG_CINQM>
                        </CHSIRERE_RESLT_EPREU_UJ_MOD>
                </parametreTransaction>
        </transactionSysteme>
</demande>
<demande codeTransactionDemandeService="FIC">
        <typeTransaction>FI</typeTransaction>

```

```

<modeTraitementMaj>P</modeTraitementMaj>
<nbTransactionsSystemeTransmises>2</nbTransactionsSystemeTransmises>
<autresParametresDemandeService>
  <lot>
    <nolot>348</nolot>
    <nomResponsableDonneesTransmises>Guy
Turcotte</nomResponsableDonneesTransmises>
  </lot>
</autresParametresDemandeService>
<transactionSysteme codeTransactionSysteme="OCC" idTransaction="OCC-2007-6-636520">
  <parametreTransaction>
    <TRANSACTION_FI_OCC>
      <AN_EPREU>2007</AN_EPREU>
      <SESN_EPREU>6</SESN_EPREU>
      <CD_COURS>636520</CD_COURS>
    </TRANSACTION_FI_OCC>
  </parametreTransaction>
</transactionSysteme>
<transactionSysteme codeTransactionSysteme="OCC" idTransaction="OCC-2006-6-634580">
  <parametreTransaction>
    <TRANSACTION_FI_OCC>
      <AN_EPREU>2006</AN_EPREU>
      <SESN_EPREU>6</SESN_EPREU>
      <CD_COURS>634580</CD_COURS>
    </TRANSACTION_FI_OCC>
  </parametreTransaction>
</transactionSysteme>
</demande>
<demande codeTransactionDemandeService="FIC">
  <codeOrganismeTransmis>689001</codeOrganismeTransmis>
  <typeTransaction>FI</typeTransaction>
  <modeTraitementMaj>P</modeTraitementMaj>
  <nbTransactionsSystemeTransmises>3</nbTransactionsSystemeTransmises>
  <autresParametresDemandeService>
    <lot>
      <nolot>348</nolot>
      <nomResponsableDonneesTransmises> Guy Turcotte
</nomResponsableDonneesTransmises>
    </lot>
  </autresParametresDemandeService>
  <transactionSysteme codeTransactionSysteme="LEC" idTransaction="LEC-2007-6-89001">
    <codeOrganismeTransmis>689001</codeOrganismeTransmis>
    <parametreTransaction>
      <TRANSACTION_FI_LEC>
        <AN_EPREU>2007</AN_EPREU>
        <SESN_EPREU>6</SESN_EPREU>
        <CD_ORGNS>689001</CD_ORGNS>
        <FORMAT>XML</FORMAT>
      </TRANSACTION_FI_LEC>
    </parametreTransaction>
  </transactionSysteme>
  <transactionSysteme codeTransactionSysteme="LEE" idTransaction="LEE-2007-6-689001">
    <codeOrganismeTransmis>689001</codeOrganismeTransmis>
    <parametreTransaction>
      <TRANSACTION_FI_LEE>
        <AN_EPREU>2007</AN_EPREU>
        <SESN_EPREU>6</SESN_EPREU>
        <CD_ORGNS>689001</CD_ORGNS>
        <FORMAT>XML</FORMAT>
      </TRANSACTION_FI_LEE>
    </parametreTransaction>
  </transactionSysteme>

```

7

```
<transactionSysteme codeTransactionSysteme="RCM" idTransaction="RCM-2007-6-689001">  
  <codeOrganismeTransmis>689001</codeOrganismeTransmis>  
  <parametreTransaction>  
    <TRANSACTION_FI_RCM>  
      <AN_EPREU>2007</AN_EPREU>  
      <SESN_EPREU>6</SESN_EPREU>  
      <CD_ORGNS>689001</CD_ORGNS>  
      <FORMT>XML</FORMT>  
      <CD_COURS>CoursSom01</CD_COURS>  
    </TRANSACTION_FI_RCM>  
  </parametreTransaction>  
</transactionSysteme>  
</demande>  
</commande>
```

## 7 VALIDATIONS

### 7.1 VALIDATIONS EFFECTUÉES PAR LE SYSTÈME *ÉCHANGEUR*

Les données transmises au système *ÉCHANGEUR* sont en partie validées par ce système et traitées sous la forme de fichiers *XML*. Les validations portent sur la structure et le format du fichier et, partiellement, sur son contenu.

#### 7.1.1 Validation de la structure du fichier

Le type de contenu, la syntaxe et la sémantique du fichier *XML* sont d'abord validés au moyen de règles décrites dans un document XSD (*XML Schema Description*). Le Ministère remet préalablement ce document aux fournisseurs de services informatiques pour leur permettre d'effectuer une prévalidation.

Lors de la réception du fichier, si la validation par le système *ÉCHANGEUR* détecte une erreur dans le fichier *XML*, le processus s'arrête immédiatement et un message (*ECH-800015* ou *ECH-800020*) est généré. L'ensemble de la commande est alors rejeté.

#### 7.1.2 Validation du format

Les fichiers de transactions doivent respecter le format (*XML*) suivant :

- l'identification d'une **Commande** qui permet, entre autres, d'identifier l'organisme transmetteur;
- chacune des commandes est formée d'une ou de plusieurs **Demandes de services** regroupant les **déclarations** de l'effectif scolaire d'un même type : **FGJ**, **FGA** ou **FP**, d'une ou de plusieurs **Demandes de services** regroupant des **adresses** reliées au **dossier de l'élève** ou à **l'aide à la pension ou au déplacement**, d'une ou de plusieurs **Demandes de services** regroupant des **participations aux cours en FGA**, d'une ou de plusieurs **Demandes de services** regroupant les **inscriptions** de l'effectif scolaire en **FGJ**, d'une ou de plusieurs **Demandes de services** regroupant les **résultats aux épreuves uniques** de l'effectif scolaire en **FGJ**, d'une ou de plusieurs **Demandes de services** regroupant les **résultats locaux** de l'effectif scolaire d'un même type : **FGJ**, **FGA** ou **FP**, d'une ou de plusieurs **Demandes de services** regroupant les **équivalences** de l'effectif scolaire en **FGA**, d'une ou de plusieurs **Demandes de services** regroupant les demandes d'obtention des **clés de correction**, et/ou d'une ou de plusieurs **Demandes de services** regroupant les demandes de production de **listes et de rapports**;
- chacune de ces *demandes de services* est constituée d'une ou de plusieurs **Transactions de système** permises pour la demande de service.

Toute transmission qui ne respecte pas ce format est automatiquement rejetée par le système *ÉCHANGEUR* et un message approprié (*ECH-800016*) est généré.

### 7.1.3 Validation de la commande

Le système *ÉCHANGEUR* effectue certaines validations à partir des informations contenues dans la commande. Par exemple, il valide le code de l'organisme transmetteur identifié sur la commande. Il détermine si l'organisme existe, s'il est actif et s'il est autorisé à transmettre des données au système client visé (en l'occurrence le système Charlemagne).

Au moment de la validation de la commande, si une erreur est détectée, la commande est rejetée et un message correspondant à la validation est généré. Aucune des demandes de services contenues dans la commande ne sera traitée par la suite. Le tableau suivant présente la liste des validations.

Code de règle / Message	Titre	Conséquence du non respect de la règle
ECH-201001	Validation du code de l'organisme transmetteur	Commande refusée
ECH-201002	Vérification de l'activité du code de l'organisme transmetteur	Commande refusée
ECH-201004	Vérification du répertoire FTP associé à l'organisme transmetteur	Commande refusée
ECH-203001	Validation du code de transaction de la commande	Commande refusée
ECH-206003	Validation de l'ensemble des demandes d'une commande pour qu'elles aient le même mode de traitement de mise à jour, selon le désir du système client	Commande refusée
ECH-206501	Validation du format de diffusion	Commande refusée
ECH-209001	Validation du sigle de système	Commande refusée
ECH-209002	Vérification de l'existence du sigle de système dans la banque ministérielle des systèmes	Commande refusée
ECH-209003	Vérification de l'état opérationnel planifié du système	Commande refusée
ECH-209004	Vérification de l'état opérationnel provisoire du système	Commande en suspens
ECH-209101	Vérification du nombre de demandes transmises	Commande refusée
ECH-800013	Vérification du transmetteur autorisé à soumettre plus d'une demande par fichier de commande	Commande refusée

### 7.1.4 Validation des demandes de services

Le système *ÉCHANGEUR* effectue certaines validations à partir des informations contenues dans la demande de services.

Si une erreur est détectée lors de la validation de la demande de services, la demande est rejetée et un message correspondant à la validation est généré. Aucune des transactions de système, contenues dans la demande de service, ne sera traitée par la suite. Le tableau suivant présente la liste des validations.

Code de règle / Message	Titre	Conséquence du non respect de la règle
ECH-201003	Vérification de l'autorisation de l'organisme transmetteur à transmettre ou exploiter pour l'organisme transmis	Demande de service refusée
ECH-202001	Validation du code de l'organisme transmis	Demande de service refusée
ECH-202002	Vérification de l'existence du code de l'organisme transmis dans la banque ministérielle des organismes (système GDUNO)	Demande de service refusée
ECH-202003	Vérification de la présence du code de l'organisme transmis	Demande de service refusée
ECH-202004	Vérification de l'absence du code de l'organisme transmis	Demande de service acceptée
ECH-202005	Vérification de la cohérence du code de l'organisme transmis selon le type d'organisme	Demande de service refusée
ECH-202006	Vérification de la cohérence du code de l'organisme transmis inscrit sur la transaction « TRA » avec celui inscrit sur les transactions de système correspondantes.	Demande de service refusée
ECH-202007	Vérification que l'organisme transmis est inactif pour la période.	Demande de service refusée
ECH-203101	Validation du code de transaction de demande de service	Demande de service refusée
ECH-203103	Vérification de l'état opérationnel planifié du code de transaction de demande de service	Demande de service refusée
ECH-203104	Vérification de l'état opérationnel provisoire du code de transaction de demande de service	Demande de service mise en suspens
ECH-204001	Validation du code de transaction de système	Demande de service refusée
ECH-204002	Vérification de la cohérence du code de transaction de système selon le type de transaction	Demande de service refusée
ECH-204003	Vérification de l'autorisation de l'organisme transmis à utiliser le code de transaction de système	Demande de service refusée
ECH-204004	Vérification de l'autorisation de l'organisme transmetteur à utiliser le code de transaction de système	Demande de service refusée
ECH-205001	Validation du type de transaction	Demande de service refusée
ECH-205002	Vérification de l'état opérationnel planifié du type de transaction	Demande de service refusée
ECH-205003	Vérification de l'état opérationnel provisoire du type de transaction	Demande de service mise en suspens
ECH-205004	Vérification du nombre maximal de transactions de système dépassé	Demande de service refusée
ECH-206001	Validation du mode de traitement de mise à jour	Demande de service refusée
ECH-206002	Validation que le mode de traitement de mise à jour «S» (simulation) n'est pas autorisé	Demande de service refusée
ECH-207001	Validation du nombre de transactions transmises	Demande de service refusée
ECH-207002	Vérification du nombre de transactions transmises en fonction du nombre de transactions présentes	Demande de service refusée
ECH-208001	Validation de la période	Demande de service refusée
ECH-208002	Vérification de la cohérence de la période « TRA » avec celle inscrite sur les transactions de système correspondantes	Demande de service refusée



### 7.1.5 Validation partielle des transactions de système

Le système *ÉCHANGEUR* peut effectuer certaines validations à partir des informations contenues dans la transaction de système. Dans le cadre du système Charlemagne, les seules validations effectuées concernent l'identification de l'élève (code permanent, nom et prénom).

Si une erreur est détectée lors de la validation de la transaction de système, par le système *ÉCHANGEUR*, la transaction est rejetée et un message correspondant à la validation est généré. Le tableau suivant présente la liste des validations.

Code de règle / Message	Titre	Conséquence du non respect de la règle
ECH-210001	Validation de la composition du code permanent	Transaction de système refusée
ECH-210002	Validation de l'existence du code permanent	Transaction de système refusée
ECH-210003	Validation de l'activité du code permanent (nom et prénom non correspondant)	Transaction de système refusée
ECH-210004	Validation de l'activité du code permanent (nom et prénom correspondants)	Transaction de système acceptée
ECH-211001	Validation du nom de famille – Nom de famille absent	Transaction de système refusée
ECH-211002	Validation du nom de famille – Nom de famille présent	Transaction de système acceptée
ECH-211003	Validation du nom de famille – Nom de famille invalide	Transaction de système refusée
ECH-211004	Validation du nom de famille - Différent de celui enregistré dans la banque des données d'identification (avec variantes orthographiques non tolérées)	Transaction de système refusée
ECH-211005	Validation du nom de famille - Différent de celui enregistré dans la banque des données d'identification (avec certaines variantes orthographiques tolérées)	Transaction de système acceptée
ECH-212001	Validation du prénom - Prénom absent	Transaction de système refusée
ECH-212002	Validation du prénom - Prénom présent	Transaction de système acceptée
ECH-212003	Validation du prénom - Prénom invalide	Transaction de système refusée
ECH-212004	Validation du prénom - Différent de celui enregistré dans la banque des données d'identification (avec variantes orthographiques non tolérées)	Transaction de système refusée
ECH-212005	Validation du prénom - Différent de celui enregistré dans la banque des données d'identification (avec certaines variantes orthographiques tolérées)	Transaction de système acceptée

### 7.1.6 Inscription des compteurs

En fin de processus, le système *ÉCHANGEUR* permet d'ajouter des compteurs qui servent à ventiler les demandes de services de la façon suivante :

- Type de transaction (CRE/MOD/SUP/OCC/LEC/LEE/RCM);
- Nombre de transactions transmises;
- Nombre de transactions acceptées sans message;
- Nombre de transactions acceptées avec message;
- Nombre de transactions refusées.

## 7.2 VALIDATIONS EFFECTUÉES PAR LE SYSTÈME CHARLEMAGNE

Les validations expliquées dans le présent document n'incluent pas celles qui sont faites au regard des domaines de valeurs afin de ne pas en alourdir le contenu. Précisons que, pour la majorité des données, les validations suivantes sont réalisées :

- la vérification de l'existence de la valeur dans son domaine respectif;
- la vérification de l'état de la valeur, à savoir qu'elle est active (reconnue comme étant en fonction), par exemple, à la date de début de fréquentation de la déclaration produite ou, en sanction, à la date d'obtention d'un résultat.

### 7.2.1 Validation de l'état du dossier de l'élève

L'élément code permanent (CD\_PERMN) présent dans une transaction de système est préalablement validé pour s'assurer qu'il n'est pas touché par une fusion ou une scission en provenance du système Ariane. Dans le cas contraire, et selon le volet considéré, l'un des messages d'erreur suivants est généré :

#### Fréquentation

*CHA-610204* : Le dossier de l'élève au PPS de Charlemagne n'est pas synchronisé avec le dossier unique du système Ariane.

*CHA-610203* : Il y a présentement un avis de changement du dossier unique de l'élève en provenance du système Ariane en cours d'application au dossier de l'élève au PPS du système Charlemagne.

#### Sanction

*CHA-600815* : Le dossier de l'élève ayant le code permanent...(valeur transmise par l'organisme) n'existe pas dans Charlemagne.

*CHA-600820* : Le dossier de l'élève ayant le code permanent ...(valeur transmise par l'organisme) est en réorganisation.

*CHA-600821* : Le code permanent transmis ...(valeur transmise par l'organisme) n'est pas actif dans Ariane. Il est remplacé par le code permanent ...(nouveau code permanent).

### 7.2.2 Validation du code de l'organisme scolaire et du code de l'immeuble

L'élément code de l'organisme scolaire (CD\_ORGNS) présent dans une transaction de système est préalablement validé pour s'assurer qu'il est présent dans le système GDUNO et qu'il est unique (certains codes sont partagés par plus d'un organisme scolaire). Dans le cas contraire, l'un des deux messages d'erreur suivants est généré :

*CHA-604901* : Le code de l'organisme ...(valeur transmise par l'organisme) correspond à plusieurs organismes dans GDUNO.

*CHA-604900* : L'organisme doit être ouvert en date de début de fréquentation.

L'élément code de l'immeuble (CD\_IMMBLE) présent dans une transaction de système est préalablement validé pour s'assurer qu'il est présent dans le système GDUNO. Dans le cas contraire, l'un des deux messages d'erreur suivants est généré :

CHA-610103 : Le code de l'immeuble ...(valeur transmise par l'organisme) est absent dans le système GDUNO.

CHA-610110 : Le code de l'immeuble du service de garde ...(valeur transmise par l'organisme) est absent dans le système GDUNO.

Lors de la création d'une déclaration, le code de l'organisme est vérifié selon sa validité et selon sa situation dans le réseau scolaire et l'un des deux messages d'erreur suivants est généré :

CHF-210162 : L'organisme doit être ouvert en date de début de fréquentation.

CHF-210163 : L'organisme doit être du réseau public, du réseau privé avec un permis valide ou une école gouvernementale.

## 7.2.3 Validation des données d'une demande de services DJ, DA, DP, DS, SA ou SP

### 7.2.3.1 Validation de format (unitaire)

La validation unitaire porte sur le format de chaque élément du fichier XML tel qu'il est présenté dans la section 6 (contenu des transactions). Si une erreur de format (unitaire) survient, le message d'erreur suivant est généré :

*CHA-610101 : La valeur ... (celle qui est transmise par l'organisme scolaire) pour l'élément ... (concerné par la validation) ne respecte pas le format attendu.*

Si la balise principale d'une transaction est erronée, le message d'erreur suivant est généré :

*CHA-601012 : La balise XML initiale de la transaction (balise transmise) ne correspond pas au type de demande de service (type de demande de service).*

Si une balise secondaire d'une transaction est erronée, le message d'erreur suivant est généré :

*CHA-601013 : La balise XML suivante : (balise transmise) n'est pas définie dans la liste des balises permises pour le type de demande de service (type de demande de service).*

### 7.2.3.2 Validation de la clé fonctionnelle

Une clé fonctionnelle est formée de données qui permettent d'identifier une déclaration, de façon unique.

La clé fonctionnelle de la déclaration de l'effectif scolaire **FGJ** est formée des éléments suivants :

Pour une déclaration de type **Financement** (<TYPE\_DECLR> = FIN)

Nom de l'élément	Élément
Code permanent de l'élève	<CD_PERMN>
Année scolaire	<AN_SCOLR_PPS>

Pour une déclaration de type **Fréquentation** (<TYPE\_DECLR> = FRE)

Nom de l'élément	Élément
Code permanent de l'élève	<CD_PERMN>
Année scolaire	<AN_SCOLR_PPS>
Code de l'organisme scolaire	<CD_ORGNS>
Date de début de fréquentation	<ANCIE_DT_DEBUT_FREQN> pour une modification de la donnée, sinon <DT_DEBUT_FREQN>

La clé fonctionnelle de la déclaration de l'effectif scolaire **FGA** est formée des éléments suivants :

Nom de l'élément	Élément
Code permanent de l'élève	<CD_PERMN>
Année scolaire	<AN_SCOLR_PPS>
Code de l'organisme scolaire	<CD_ORGNS>
Date de début de fréquentation	<ANCIE_DT_DEBUT_FREQN> pour une modification de la donnée, sinon <DT_DEBUT_FREQN>
Code de programme	<ANCIE_CD_PROGR> pour une modification de la donnée, sinon <CD_PROGR> Note : L'ajout du code de programme est considéré comme une modification. C'est-à-dire que si une des modifications transmises consiste à ajouter le code de programme sur une déclaration déjà existante, la balise <ANCIE_CD_PROGR> doit être transmise vide afin de dire au système Charlemagne de trouver la bonne déclaration et où le code de programme est actuellement vide.
Service d'enseignement	<CD_SERV_ENSEI>
Source de financement	<ANCIE_SOURC_FINCM> pour une modification de la donnée, sinon <SOURC_FINCM>
Type de parcours	<ANCIE_TYPE_PARCR> pour une modification de la donnée, sinon <TYPE_PARCR>
Date de radiation	Cette donnée n'est pas transmise. Elle est générée à la suite du traitement d'une transaction de suppression. Il est ensuite possible de créer une nouvelle déclaration de service, qui comporte la même clé fonctionnelle que celle supprimée, car la déclaration déjà présente comporte une date de radiation.

La clé fonctionnelle de la déclaration de l'effectif scolaire en **FP** est formée des éléments suivants :

Nom de l'élément	Élément
Code permanent de l'élève	<CD_PERMN>
Année scolaire	<AN_SCOLR_PPS>
Code de l'organisme scolaire	<CD_ORGNS>
Date de début de fréquentation	<ANCIE_DT_DEBUT_FREQN> pour une modification de la donnée, sinon <DT_DEBUT_FREQN>
Code de programme	<CD_PROGR>
Source de financement	<ANCIE_SOURC_FINCM> pour une modification de la donnée, sinon <SOURC_FINCM>
Type de parcours	<ANCIE_TYPE_PARCR> pour une modification de la donnée, sinon <TYPE_PARCR>

S'il s'agit d'une **création**, il faut valider que la déclaration de l'effectif scolaire pour laquelle la création est demandée n'existe pas déjà dans le système Charlemagne. Dans le cas contraire, le message suivant est généré :

*CHA-610106 : La déclaration existe déjà dans le système CHARLEMAGNE.*

S'il s'agit d'une **modification** ou d'une **suppression**, il faut valider que la déclaration de l'effectif scolaire pour laquelle la modification ou la suppression est demandée existe dans le système Charlemagne. Dans le cas contraire, le message suivant est généré :

*CHA-610104 : La déclaration est inexistante dans le système CHARLEMAGNE.*

Si le type de la déclaration est égal à « Financement » :

Les champs suivants correspondent à la clé fonctionnelle d'une déclaration en FGJ de type financement :

- Code permanent de l'élève;
- Année scolaire;

- Date de radiation.

Si la déclaration en FGJ de type « financement » n'est pas unique lors de la création ou de la modification, afficher le message d'erreur suivant :

CHF-210117 : Une déclaration de financement identique en FGJ existe déjà pour l'élève dans l'organisme (code et nom de l'organisme).

Si le type de la déclaration est « Fréquentation » :

Les champs suivants correspondent à la clé fonctionnelle d'une déclaration en FGJ de type fréquentation :

- Code permanent de l'élève;
- Année scolaire;
- Numéro d'organisme scolaire;
- Date de début de fréquentation;
- Date de radiation.

Si la déclaration en FGJ du type « fréquentation » n'est pas unique lors de la création ou de la modification, afficher le message d'erreur suivant :

CHF-210118 : Une déclaration de fréquentation identique en FGJ existe déjà pour l'élève.

Pour une déclaration de « Sanction » en FGJ

Les données suivantes doivent être absentes:

- Numéro d'immeuble
- Type de parcours
- Code postal de résidence
- Sous-centre
- Indicateur de déclaration en attente
- Nature du transport scolaire
- Indicateur de gratuité scolaire
- Code d'exemption
- Code de lieu de naissance de la mère
- Code de lieu de naissance du père
- Code de langue maternelle
- Code de langue d'usage
- Programme
- Nombre d'heures de fréquentation

Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant:

CHF310204 - « Une ou plusieurs données saisies doivent être absentes d'une déclaration de sanction en FGJ. »

Pour une déclaration de fréquentation en **FP**, l'ordre d'enseignement prend la valeur « S » (Secondaire).

Pour une déclaration de fréquentation en **FGA**,

Si le service d'enseignement est égal à « 06 » (Intégration social) ou « ND » (Non disponible):

L'ordre d'enseignement prend la valeur « H » (Hors ordre).

Si le service d'enseignement est égal à « 02 » (Alphabétisation) ou « 03 » (Présecondaire):

L'ordre d'enseignement prend la valeur 'P' (Primaire).

Si le service d'enseignement est absent ou différent de « 06 » (Intégration social), « ND » (Non disponible), « 02 » (Alphabétisation), ou « 03 » (Présecondaire):

L'ordre d'enseignement prend la valeur 'S' (Secondaire).

Lors de la création d'une déclaration,

Si le type de déclaration est 'Sanction',

La date du jour doit être plus grande ou égale à la date de début de la période d'acceptation d'une déclaration complète (Paramètre de pilotage: CHAPPVD70A) .Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant:

Si l'indicateur de déclaration complète est à 'Oui' :

Si c'est un usager interne qui a accès à l'action sécurisée permettant la modification d'une déclaration après la période de gel (CHF\_RAFR\_180)

La date du jour doit être plus grande ou égale à la date de début de la période d'acceptation d'une déclaration complète (Paramètre de pilotage: CHAPPVD70A)

Sinon

La date du jour doit être plus grande ou égale à la date de début de la période d'acceptation d'une déclaration complète (Paramètre de pilotage: CHAPPVD70A) et plus petite que la date de gel du financement (Paramètre de pilotage CHAPPVD62B).

Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant:

CHF310119 - " La création de la déclaration doit être transmise dans la période prévue pour la transmission. "

Sinon si l'indicateur de déclaration complète est à 'Non' (i.e. 'FGA' et 'FP' uniquement):

Si le type de déclaration est 'Fréquentation'

La date du jour doit être plus grande ou égale à la date de gel du financement (Paramètre de pilotage: CHAPPVD62B).

Si le type de déclaration est 'Service'

La date du jour doit être plus petite que la date de gel du financement (Paramètre de pilotage: CHAPPVD62B).

Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant:

CHF310120 - " La création de la déclaration partielle doit être transmise dans la période prévue pour la transmission. "

Lors de la modification d'une déclaration,

Si la déclaration en cours est une déclaration complète en FGJ, en FGA ou en FP ET

Si au moins une donnée différente des données ci-dessous a été modifiée

- Indicateur déclaration complète
- Code utilisateur MAJ
- Date MAJ
- Statut déclaration
- Nombre heures sanctionnées déclarées
- Nombre d'heures ministère reconnues financement
- Indicateur transfert réseau
- Nombre mois transfert réseau
- Nombre de mois aide pension
- Nombre de mois aide déplacement
- Nombre de stage
- Nombre d'heures de stage

La date du jour doit être plus grande ou égale à la date de début de la période d'acceptation d'une déclaration complète (Paramètre de pilotage: CHAPPVD70A) et plus petite que la date de gel du financement (Paramètre de pilotage: CHAPPVD62B).

Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant:

CHF310160 - " La modification de la déclaration doit être transmise dans la période prévue pour la transmission. "

Lors de la création ou de la modification d'une déclaration en FGJ (Secteur d'enseignement 'Jeune' et type de formation 'Formation générale') :

Si le type de la déclaration est 'Financement' ou 'Fréquentation' :

Si l'organisme fréquenté est du réseau 'privé' :

Si l'ordre d'enseignement est du préscolaire, du primaire ou du secondaire :

Si la date du jour est plus grande que la date de saisie maximale (bilan 4)

Afficher le message suivant :

CHF210030 - "Il n'est plus possible de créer ou modifier une déclaration de financement ou de fréquentation en réseau privé en FGJ."

Si la déclaration en cours est une déclaration partielle

Si la déclaration en cours est en FGA ou en FP et de type 'Fréquentation'

La date du jour doit être plus grande ou égale à la date de gel du financement (Paramètre de pilotage CHAPPVD62B).

Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant:

CHF310161 - "La modification de la déclaration partielle doit être transmise dans la période prévue pour la transmission."

Si la déclaration en cours est en FGA ou en FP et de type 'Service'

La date du jour doit être plus petite que la date de gel du financement (Paramètre de pilotage CHAPPVD62B).

Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant:

CHF310161 - "La modification de la déclaration partielle doit être transmise dans la période prévue pour la transmission."

Si la déclaration en cours est en FGJ et qu'elle est de type « Financement » ou « Fréquentation » (déclaration convertie)

Si au moins une donnée différente des données ci-dessous a été modifiée

- Indicateur déclaration complète
- Code utilisateur MAJ
- Date MAJ
- Statut déclaration
- Nombre heures sanctionnées déclarées
- Nombre d'heures ministère reconnues financement
- Indicateur transfert réseau
- Nombre mois transfert réseau
- Nombre de mois aide pension
- Nombre de mois aide déplacement
- Nombre de stage
- Nombre d'heures de stage

Afficher le message d'erreur suivant:

CHF310206 - " La modification de la déclaration partielle en FGJ n'est pas permise. "

S'il s'agit de la **suppression** d'une déclaration en FGJ ou en FP, il faut vérifier s'il existe des résultats rattachés à la déclaration de l'effectif scolaire pour laquelle la suppression est demandée. Si c'est le cas, le message suivant est généré :

CHF-310139 : Des résultats sont rattachés à cette déclaration, la radiation est impossible.

S'il s'agit de la **suppression** d'une déclaration et que la date de gel de financement est atteinte, alors afficher le message d'erreur suivant :

CHF410134 - "La date de gel de financement est atteinte, la radiation de la déclaration est impossible."

Si la déclaration en FGA n'est pas unique (au regard des champs de la clé fonctionnelle) lors de la création ou de la modification, afficher le message suivant :

CHF-210101 : L'élève possède déjà une déclaration en FGA pour le même organisme scolaire, le même service d'enseignement, le même programme, la même source de financement, le même parcours et la même date de début de fréquentation.

S'il s'agit de la **suppression** d'une déclaration en FGA, il faut vérifier s'il existe des résultats rattachés à la déclaration de l'effectif scolaire pour laquelle la suppression est demandée et, le cas échéant, vérifier s'il est possible de relier ces résultats à une déclaration, déjà présente au dossier de l'élève, qui permet d'associer ces résultats selon les règles d'association en vigueur. Si c'est le cas, les résultats seront liés



à la déclaration trouvée et la radiation demandée sera faite. Dans le cas contraire, le message suivant est généré :

CHF-310212 : Les résultats rattachés à cette déclaration ne peuvent être reliés à aucune autre déclaration, la radiation est impossible.

Si la déclaration en FP n'est pas unique (au regard des champs de la clé fonctionnelle) lors de la création ou de la modification, afficher le message suivant :

CHF-210170 : L'élève possède déjà une déclaration en FP pour le même organisme scolaire, le même programme, la même source de financement, le même parcours et la même date de début de fréquentation.

Pour une déclaration de type **Service** (<TYPE\_DECLR> = SER)

Lors de la création d'une déclaration de service (type de déclaration 'Service') en **FGA** (type de formation 'Générale' et secteur d'enseignement 'Adulte') ou en **FP** (type de formation 'Professionnelle')

OU

de la modification des données faisant partie de la clé fonctionnelle d'une déclaration de service en **FGA** ou en **FP** (énumérées ci-bas) :

La clé fonctionnelle d'une déclaration de service en **FGA** ou en **FP** doit être unique et formée des éléments suivants :

Nom de l'élément	Élément
Code permanent de l'élève	<CD_PERMN>
Année scolaire	<AN_SCOLR_PPS>
Type de parcours	<ANCIE_TYPE_PARCR> pour une modification de la donnée, sinon <TYPE_PARCR>
Date de radiation	Cette donnée n'est pas transmise. Elle est générée à la suite du traitement d'une transaction de suppression. Il est ensuite possible de créer une nouvelle déclaration de service, qui comporte la même clé fonctionnelle que celle supprimée, car la déclaration déjà présente comporte une date de radiation.

Si le type de la déclaration est « Service » :

Si la déclaration de service n'est pas unique lors de la création ou de la modification, afficher le message d'erreur suivant :

CHF-210171 : L'élève possède déjà une déclaration de service en %0 pour la même année scolaire et le même type de parcours.

%0 prend la valeur FGA ou FP selon le type de la déclaration.

Pour une déclaration de service en **FP** l'ordre d'enseignement prend la valeur « **H** » (hors d'ordre).

Pour une déclaration de service en FGA ou en FP

Les données suivantes doivent être absentes :

- Numéro d'immeuble
- Code postal de résidence
- Sous-centre
- Indicateur de déclaration en attente
- Nature du transport scolaire
- Indicateur de gratuité scolaire
- Code d'exemption

- Code de lieu de naissance de la mère
- Code de lieu de naissance du père
- Code de langue maternelle
- Code de langue d'usage
- Programme
- Nombre d'heures de fréquentation
- Régime pédagogique
- Nombre de compétences requises
- Classe
- Cycle d'enseignement
- Année d'enseignement
- Code de service d'enseignement

Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :

CHF-310213 - Une ou plusieurs données saisies doivent être absentes d'une déclaration de service.

Pour une déclaration de service (**SER**), l'organisme de la déclaration doit être du réseau public.

Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :

CHF-210227 : L'organisme scolaire de la déclaration de service doit être du réseau public.

Pour une déclaration de service en **FP** ou **FGA**, l'ordre d'enseignement prend la valeur « **H** » (Hors d'ordre).

### 7.2.3.3 Validation des données d'une déclaration

Élément	Type de transaction	Critères de validation
Adresse de correspondance	DJ, DA, DP	<p>Pour une déclaration de type FGA, FP ou FGJ, l'élève doit avoir une adresse de correspondance active.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-410104 : L'élève doit avoir une adresse de correspondance active.</p>
Âge de l'élève	DJ	<p>Si la validation de l'âge en FGJ n'est pas respectée, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210182 : L'âge de l'élève ne respecte pas les conditions du régime pédagogique des jeunes.</p> <p>Si l'ordre d'enseignement est égal à 'M' (Préscolaire) et si la classe est égale à '4' :</p> <p>    Si l'élève est de la CS Crie ou Kativik et n'est pas âgé de 3 ou 4 ans au 30 septembre de l'année scolaire,     ou     si l'élève est d'un autre organisme et n'est pas âgé de 4 ans au 30 septembre de l'année scolaire, afficher le message d'erreur.</p> <p>Si l'ordre d'enseignement est égal à 'M' (Préscolaire) et si la classe est égale à '5' :</p> <p>    Si l'élève est âgé de moins de 4 ans ou de plus de 6 ans au 30 septembre de l'année scolaire, afficher le message d'erreur.</p> <p>Si l'ordre d'enseignement est égal à 'P' (Primaire) et l'élève est âgé de moins de 5 ans ou de plus de 14 ans au 30 septembre de l'année scolaire, afficher le message d'erreur.</p> <p>Si l'ordre d'enseignement est égal à 'P' (Primaire) et la classe différente de 1 (cycle différent de 1 ou nombre d'années différent de 1) et l'élève est âgé de 5 ans au 30 septembre de l'année scolaire, afficher le message d'erreur.</p> <p>Si l'ordre d'enseignement est égal à 'S' (Secondaire) et si la déclaration est de type 'Financement',</p> <p>    si l'élève est de la commission scolaire Crie ou Kativik (catégorie EHDAA présente et différente du code 14) et est âgé de plus de 25 ans au 30 juin de l'année scolaire précédente, afficher le message d'erreur;</p> <p>    si l'élève est d'un autre organisme (catégorie EHDAA présente et différente du code 14) et est âgé de plus de 21 ans au 30 juin de l'année scolaire précédente, afficher le message d'erreur;</p> <p>    si l'élève est d'un organisme du réseau privé, ou d'une école gouvernementale, offrant des services aux EHDAA et la catégorie EHDAA est absente,     si l'élève a plus de 21 ans au 30 juin de l'année scolaire précédente, afficher le message d'erreur.</p> <p>Si l'ordre d'enseignement est égal à 'S' (Secondaire), si la déclaration est de type 'Fréquentation' et si l'élève est âgé de moins de 10 ans au 30 juin de l'année scolaire précédente, afficher le message d'erreur.</p> <p>Pour une déclaration de type 'FIN' (Financement) et une date de début de fréquentation égale ou postérieure au 1er juillet 2008, et un organisme du réseau public, privé ou une école gouvernementale en date de début de fréquentation, si la validation sur l'âge maximal n'est pas respectée, afficher le message suivant : CHF-310189 : L'âge de l'élève est supérieur à la limite permise pour ce type de déclaration.</p> <p>Au réseau public,</p> <p>    si l'élève est d'un centre de services scolaire ou d'une commission scolaire autre que Crie et Kativik,</p> <p>        si la catégorie EHDAA est '14' ou absente,         si l'élève a 19 ans ou plus au 30 juin de l'année scolaire précédente,         afficher le message d'erreur;</p> <p>    si l'élève a 18 ans au 30 juin de l'année scolaire précédente,     si l'élève a déjà un type de diplôme 'DES',     afficher le message d'erreur;</p> <p>    si la catégorie EHDAA est présente et différente de '14',     si l'élève a 21 ans au 30 juin de l'année scolaire précédente,     si l'élève a déjà un type de diplôme 'DES',     afficher le message d'erreur.</p> <p>Si l'élève est de la commission scolaire Crie ou Kativik,</p>

Élément	Type de transaction	Critères de validation
		<p>si la catégorie EHDAA est '14' ou absente, si l'élève a 22 ans ou plus au 30 juin de l'année scolaire précédente, afficher le message d'erreur;</p> <p>si l'élève a 21 ans au 30 juin de l'année scolaire précédente, si l'élève a déjà un type de diplôme 'DES', afficher le message d'erreur;</p> <p>si la catégorie EHDAA est présente et différente de '14', si l'élève a 25 ans au 30 juin de l'année scolaire précédente, si l'élève a déjà un type de diplôme 'DES', afficher le message d'erreur.</p> <p>Au réseau privé ou pour une école gouvernementale en date de début de fréquentation,</p> <p>si l'organisme ne fait pas partie de la liste des organismes offrant des services aux EHDAA,</p> <p>si la catégorie EHDAA est absente ou égale à '14',</p> <p>si l'élève a plus de 18 ans au 30 juin de l'année scolaire précédente, afficher le message d'erreur;</p> <p>si l'élève a 18 ans au 30 juin de l'année scolaire précédente, si l'élève a déjà un type de diplôme 'DES', afficher le message d'erreur;</p> <p>si l'organisme fait partie des organismes offrant des services aux EHDAA,</p> <p>si la catégorie est absente, si l'élève a 21 ans au 30 juin de l'année scolaire précédente, si l'élève a déjà un type de diplôme 'DES', afficher le message d'erreur.</p>
Âge de l'élève	DA	<p>Si l'élève ne détient pas son diplôme d'étude secondaire (DES), son diplôme d'études professionnelles (DEP) ou son certificat de formation en métier semi-spécialisé (CFMS) :</p> <p>Si l'élève est âgé de moins de 16 ans au 30 juin de l'année scolaire précédente, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210184 : En FGA, l'élève de moins de 16 ans au 30 juin de l'année scolaire précédente ne peut pas être déclaré comme adulte.</p>
Âge de l'élève	DP	<p>Si l'élève est âgé de moins de 13 ans au 30 juin de l'année scolaire précédente, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210183 : En FP jeune, l'élève de moins de 13 ans au 30 juin de l'année scolaire précédente est inadmissible.</p> <p>Si le type de parcours est égal à « 19 » (Compétences à la carte) et que l'élève est âgé de moins de 16 ans au 30 juin de l'année scolaire précédente, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210181 : En FP, l'élève de moins de 16 ans au 30 juin de l'année scolaire précédente est inadmissible au parcours 'Compétences à la carte' (19).</p> <p>Si l'élève ne détient pas son diplôme d'étude secondaire (DES) :</p> <p>Si l'élève est âgé de moins de 16 ans au 30 juin de l'année scolaire précédente, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210184 : En FP, l'élève de moins de 16 ans au 30 juin de l'année scolaire précédente ne peut pas être déclaré comme adulte.</p> <p>Si la condition d'admission est égale à '28' (Conco. MAE – Explo. Métiers), l'élève doit être âgé d'au moins 15 ans au 30 septembre de l'année scolaire en cours.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210278 – « L'élève doit avoir au moins 15 ans au 30 septembre de l'année scolaire en cours lorsque la condition d'admission est '28' (Conco. MAE - Explo. métiers) ».</p>
Année scolaire	DJ, DA, DP	<p>L'année scolaire de la déclaration doit être égale à une des valeurs suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Année scolaire courante;</li> <li>• Année scolaire qui précède l'année scolaire courante.</li> </ul> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210102 : L'année scolaire de la déclaration doit être égale à l'année scolaire courante ou précédente.</p>

Élément	Type de transaction	Critères de validation
Catégorie de programme particulier	DJ	<p>Lors de la création d'une déclaration ou de la modification de la catégorie de programme particulier ou du type de parcours,</p> <p>si la catégorie de programme particulier est '13' (Préparation à la formation professionnelle) et que l'ordre d'enseignement est secondaire et que l'organisme scolaire est du réseau public et que l'année scolaire de la déclaration est 2008-2009 ou plus alors,</p> <p style="padding-left: 40px;">le type de parcours doit être '05' (Formation générale) ou '06' (Formation générale appliquée), sinon afficher le message d'erreur suivant :</p> <p style="padding-left: 40px;">CHF-210448 : La catégorie de programme particulier '13 - Préparation à la formation professionnelle', réservée au réseau public, n'est permise que pour les parcours '05 - Formation générale' et '06 - Formation générale appliquée'.</p> <p>Si la catégorie de programme particulier est 'Préparation à la formation professionnelle' (13) et que l'année scolaire de la déclaration est 2010-2011 ou plus</p> <p>et</p> <p style="padding-left: 40px;">(que l'ordre d'enseignement est différent du secondaire</p> <p style="padding-left: 80px;">ou (que l'ordre d'enseignement est du secondaire</p> <p style="padding-left: 120px;">ET</p> <p style="padding-left: 120px;">que la classe est présente et différente de '3'</p> <p style="padding-left: 120px;">OU</p> <p style="padding-left: 120px;">que la classe est absente et que le cycle d'enseignement/nombre d'années ne correspondent pas à une classe 3 du secondaire.))</p> <p style="padding-left: 40px;">Afficher le message d'erreur suivant:</p> <p style="padding-left: 40px;">CHF-210450 - "En 'FGJ', les élèves inscrits avec une catégorie de programme particulier '13' doivent obligatoirement être en troisième année du secondaire ou son équivalent en cycle/nombre d'années."</p> <p>Si l'année scolaire est supérieure ou égale à 2013-2014, la catégorie de programme particulier doit être différente de « 12 - Intensif en langue ».</p> <p style="padding-left: 40px;">Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant sera affiché :</p> <p style="padding-left: 40px;">CHF-210472 : À compter de l'année scolaire 2013-2014 la catégorie de programme particulier '12' ne doit plus être utilisée. Il faut plutôt utiliser la langue intensive présente sur la déclaration.</p> <p>Si l'année scolaire est supérieure ou égale à 2015-2016 et que la catégorie de programme particulier est égale à « 13 - Préparation à la FP 15 ans », l'élève doit être âgé de 15 ans et plus au 30 septembre de l'année scolaire en cours.</p> <p style="padding-left: 40px;">Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant sera affiché :</p> <p style="padding-left: 40px;">CHF-210473 : La catégorie de programme particulier '13' (Préparation à la FP 15 ans) n'est permise que pour un élève de 15 ans et plus au 30 septembre de l'année scolaire en cours.</p>

Élément	Type de transaction	Critères de validation
Classe	DJ	<p>Si la classe est présente :</p> <p>Si l'organisme scolaire est du réseau privé, ce dernier doit être autorisé à offrir la classe déclarée.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-310113 : Selon le système GDUNO, la classe %0 est invalide pour l'organisme scolaire.</p> <p>Si l'organisme scolaire est du réseau public, que l'année scolaire est plus grande ou égale à 2012-2013 et que l'élève n'est pas un EHDAA (plan d'intervention différent de « Oui »), cet organisme doit être autorisé à offrir la classe déclarée dans GDUNO.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210033 : Selon le système GDUNO, la classe %0 est invalide pour l'organisme scolaire.</p> <p>Si l'ordre d'enseignement est 'S' (Secondaire) et si l'année scolaire est égale ou supérieure à 2007-2008 :</p> <p>Alors, si la classe est présente, le cycle d'enseignement et le nombre d'années du cycle doivent être absents si le parcours est 05 ou 06. La classe doit être égale à 3, 4, 5, 7 ou 8 pour le parcours 05.</p> <p>Pour 2008-2009, la classe doit être égale à 3 ou 4 si le parcours est 06.</p> <p>Pour 2009-2010, la classe peut être 3, 4 ou 5 si le parcours est 06.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210168 : La combinaison des valeurs des données année scolaire, ordre d'enseignement, classe, ou cycle d'enseignement et nombre d'années du cycle d'enseignement est invalide en FGJ.</p> <p>Si l'ordre d'enseignement est 'P' (Primaire):</p> <p>Alors, la classe doit être absente.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210168 : La combinaison des valeurs des données année scolaire, ordre d'enseignement, classe, ou cycle d'enseignement et nombre d'années du cycle d'enseignement est invalide en FGJ.</p>

Élément	Type de transaction	Critères de validation
Code d'admissibilité exceptionnelle	DJ	<p>Lors de la création d'une déclaration ou de la modification du code d'admissibilité,</p> <p>Si le code d'admissibilité exceptionnelle est présent,</p> <p>si l'élève possède déjà une déclaration ayant un code d'admissibilité exceptionnelle, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210445 : L'élève possède déjà une déclaration antérieure ayant un code d'admissibilité exceptionnelle, fourni par l'organisme scolaire (<i>nom</i>).</p> <p>Si l'ordre d'enseignement n'est pas 'Préscolaire' ou 'Primaire' de 1<sup>er</sup> cycle, alors l'indicateur d'admissibilité exceptionnelle doit être absent.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210406 : Au primaire 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle, le code d'admissibilité exceptionnelle doit être absent.</p> <p>Si la validation de l'âge en fonction du code d'admissibilité exceptionnelle n'est pas respectée, afficher le message suivant :</p> <p>CHF-210444 : Le code d'admissibilité exceptionnelle ne respecte pas les conditions du règlement sur l'admissibilité exceptionnelle.</p> <p>Si l'élève ne possède pas déjà une déclaration ayant un code d'admissibilité exceptionnelle (année courante ou années précédentes) :</p> <p>Si l'ordre d'enseignement est égal à 'M' (Préscolaire) et si la classe est égale à '4' :</p> <p>si l'élève est âgé de 3 ans au 30 septembre de l'année scolaire et qu'il n'y a pas de code d'admissibilité exceptionnelle,</p> <p>ou</p> <p>si l'élève est âgé de 3 ans au 30 septembre de l'année scolaire et que le code d'admissibilité est différent de '07' (Aptitudes particulières), afficher le message d'erreur.</p> <p>Si l'ordre d'enseignement est égal à 'M' (Préscolaire) et si la classe est égale à '5' :</p> <p>si l'élève est âgé de 4 ans ou de 6 ans au 30 septembre de l'année scolaire et qu'il n'y a pas de code d'admissibilité exceptionnelle.</p> <p>ou</p> <p>si l'élève est âgé de 4 ans au 30 septembre et que le code d'admissibilité exceptionnelle est '08' (Passage précoce au primaire), '09' (Reprise) ou '10' (Entrée tardive),</p> <p>ou</p> <p>si l'élève est âgé de 6 ans au 30 septembre, que le code d'admissibilité exceptionnelle est égal à '09' (Reprise) et qu'il n'existe pas de déclaration active (non radiée) avec un ordre d'enseignement 'M' et une classe '5' pour l'année scolaire précédente,</p> <p>ou</p> <p>si l'élève est âgé de 6 ans au 30 septembre, que le code d'admissibilité exceptionnelle est '10' (Entrée tardive) et qu'il existe une déclaration active (non radiée) avec un ordre d'enseignement 'M' et une classe '5' pour l'année scolaire précédente,</p> <p>Afficher le message d'erreur.</p> <p>Si l'ordre d'enseignement est égal à 'P' (Primaire), que le cycle est '1', que le nombre d'années est '1' et que l'élève est âgé de 5 ans au 30 septembre de l'année scolaire mais sans code d'admissibilité exceptionnelle,</p> <p>ou</p> <p>si le code d'admissibilité exceptionnelle est présent et différent de '02' (Affectation temporaire), '03' (Poursuite de la scolarité), '07' (Aptitudes particulières) ou '08' (Passage précoce au primaire),</p> <p>Afficher le message d'erreur.</p> <p>Si l'ordre d'enseignement est égal à 'S' (Secondaire), que l'élève est âgé de moins de 10 ans au 30 juin de l'année scolaire précédente et que le code d'admissibilité exceptionnelle est absent ou différent de '03' (Poursuite de la scolarité), afficher le message d'erreur.</p>
Code de cours	DA	<p>Lors de la création d'une participation aux cours ou de la modification du code de cours ou du parcours, le code de cours spécifié doit être valide selon la table des cours.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210820 : Le code de cours n'existe pas.</p>

Élément	Type de transaction	Critères de validation
Code d'exemption	DJ, DA, DP	<p>Si l'indicateur de gratuité scolaire est égal à 'Oui', le code d'exemption doit être présent.            Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :            CHF-210140 : Si l'indicateur de gratuité scolaire est égal à 'Oui', le code d'exemption est obligatoire.</p> <p>Si l'indicateur de gratuité scolaire est égal à 'Non', le code d'exemption doit être absent.            Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :            CHF-210103 : Si l'indicateur de gratuité scolaire est égal à 'Non', le code d'exemption doit être absent.</p> <p>Si l'année scolaire est plus grande ou égale à 2013-2014 et plus petite ou égale à 2017-2018, le code d'exemption au paiement des droits de scolarité doit être valide selon le type de formation et le secteur d'enseignement.            Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :            CHF-210175 : Le code d'exemption %2 est invalide en %1 pour l'année scolaire %0.            Où :            - %0 représente l'année scolaire de la déclaration;            - %1 FGJ, FGA ou FP;            - %2 le code d'exemption de la déclaration.</p> <p>Si l'année scolaire est plus grande ou égale à 2018-2019, le code d'exemption au paiement des droits de scolarité doit être valide selon le type de formation, le secteur d'enseignement et le réseau d'enseignement.            Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :            CHF-210175 : Le code d'exemption %2 est invalide en %1 pour l'année scolaire %0.            Où :            - %0 représente l'année scolaire de la déclaration;            - %1 est FGJ, FGA ou FP concaténé du réseau d'enseignement transmis;            - %2 le code d'exemption de la déclaration.</p> <p>Voici la liste des valeurs acceptées pour chacune des clientèles et chacun des réseaux :</p> <p>FGJ :</p> <p>Réseau public :            11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 30, 35, 36, 37, 42, 49, 51, 52, 62, 63</p> <p>Réseau privé :            11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 30, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 39, 40, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 62</p> <p>Réseau gouvernemental :            11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19</p> <p>FGA :</p> <p>Réseau public :            11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 30, 31, 32, 33, 34, 36, 38, 39, 40, 42, 46, 47, 48, 49, 51, 52, 53, 54, 56, 61, 62, 63</p> <p>Réseau privé :            Non applicable</p> <p>Réseau gouvernemental :            11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19</p> <p>FP :</p> <p>Réseau public :            11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 30, 32, 33, 34, 35, 36, 39, 40, 43, 44, 46, 47, 48, 49, 51, 52, 55, 56, 62, 63, 70, 71</p> <p>Réseau privé :            11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 30, 32, 33, 34, 36, 39, 40, 46, 47, 48, 49, 55, 62, 70, 71</p> <p>Réseau gouvernemental :            Non applicable</p> <p>Si l'année scolaire est plus grande ou égale à 2014-2015 et que le code d'exemption est égal à « 61 » (Centre de détention - FGA), le statut de l'immeuble à GDUNO doit être « 05 » (Centre de détention) ou « 06 » (Pénitencier).            Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :            CHF-410146 : Le code d'exemption « 61 - Centre de détention FGA » ne s'applique uniquement que pour un élève qui fréquente un établissement de détention.</p>



Élément	Type de transaction	Critères de validation
Code de l'immeuble	DJ, DA, DP	<p>Si le code de l'organisme scolaire indique qu'il est du réseau public à la date de début de fréquentation, alors :</p> <p>Le code de l'immeuble est obligatoire.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-310124 : Le code de l'immeuble doit être présent pour un organisme du réseau public.</p> <p>Le code de l'immeuble doit être ouvert et être lié à l'organisme scolaire de la déclaration en date du début de fréquentation. Dans le cas contraire, afficher le message suivant :</p> <p>CHF-210145 : L'immeuble doit être actif dans le système GDUNO et doit être lié à l'organisme scolaire de la déclaration.</p> <p>Si le code de l'organisme scolaire indique qu'il est du réseau privé ou est une école gouvernementale à la date de début de fréquentation, alors :</p> <p>Le code de l'immeuble doit être absent.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210144 : Le code de l'immeuble doit être absent pour un organisme du réseau privé ou une école gouvernementale.</p> <p>Si l'organisme scolaire de la déclaration est du réseau public et que</p> <p>l'année scolaire est plus grande ou égale à 2008-2009 OU</p> <p>si le secteur d'enseignement est 'Jeunes' OU</p> <p>si le type d'organisme est différent de 'École' ou 'Centre d'éducation aux adultes' OU</p> <p>si le type de parcours est différent de 'Métier semi-spécialisé',</p> <p>l'immeuble fréquenté doit dispenser ses services pour le secteur d'enseignement de la déclaration en date de début de fréquentation. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-410113 : L'immeuble fréquenté ne peut dispenser le secteur d'enseignement de la déclaration.</p> <p>L'immeuble fréquenté doit dispenser ses services pour le type de formation de la déclaration en date de début de fréquentation. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-410114 : L'immeuble fréquenté ne peut dispenser le type de formation de la déclaration.</p>
Code de l'immeuble	DJ	<p>Si l'organisme fréquenté est du réseau public ou est une école gouvernementale, le code de l'immeuble du service de garde est obligatoire (doit obligatoirement être du réseau public) lorsque le type de service de garde est 'Enfant inscrit de façon régulière en service de garde', 'Enfant inscrit de façon sporadique en service de garde', 'Régulier un jour par semaine, au moins deux périodes par jour', 'Régulier deux jours par semaine, au moins deux périodes par jour' ou 'Régulier de trois à cinq jours par semaine, au moins deux périodes par jour'.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210002 : Le code de l'immeuble du service de garde est obligatoire pour l'enfant inscrit de façon régulière ou sporadique en service de garde s'il fréquente un organisme du réseau public ou une école gouvernementale.</p> <p>Si l'élève n'a pas de regroupement EHDAA sur la déclaration, le code de l'immeuble du service de garde est obligatoire lorsque l'organisme fréquenté est du réseau privé et que le type de service de garde est 'Enfant inscrit de façon régulière en service de garde', 'Enfant inscrit de façon sporadique en service de garde', 'Régulier un jour par semaine, au moins deux périodes par jour', 'Régulier deux jours par semaine, au moins deux périodes par jour' ou 'Régulier de trois à cinq jours par semaine, au moins deux périodes par jour'.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210003 : Le code de l'immeuble du service de garde est obligatoire pour l'enfant inscrit de façon régulière ou sporadique en service de garde s'il fréquente un organisme du réseau privé et qu'il n'a pas de regroupement EHDAA.</p> <p>Code de l'immeuble versus service de garde :</p> <p>Pour une déclaration de type 'Fréquentation', le type de service de garde et le code de l'immeuble du service de garde doivent être absents.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210417 : Le service de garde et l'immeuble du service de garde doivent être absents pour une déclaration de type 'Fréquentation'.</p>

Élément	Type de transaction	Critères de validation
Code de l'immeuble	DJ	<p>Pour une déclaration de type 'Financement' :</p> <p>Le code de l'immeuble du service de garde doit être absent lorsque le type de service de garde est 'Surveillance du midi non régie par les services de garde'.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210421 : Le code de l'immeuble du service de garde doit être absent, si le type de service de garde est 'Surveillance du midi'.</p> <p>Le code de l'immeuble du service de garde doit être absent lorsque le type de service de garde est absent.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210422 : Le code de l'immeuble du service de garde doit être absent, si le type de service de garde est absent.</p> <p>Le code de l'immeuble du service de garde, si présent, doit être autorisé à donner le service de garde.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210004 : L'immeuble du service de garde n'existe pas au système GDUNO ou n'est pas autorisé à offrir le type de service de garde.</p>
Code de l'organisme scolaire	DJ, DA, DP	<p>L'organisme scolaire de la déclaration doit dispenser ses services pour le secteur d'enseignement de la déclaration en date du début de la fréquentation.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210104 : L'organisme scolaire ne peut dispenser le secteur d'enseignement indiqué dans la déclaration.</p> <p>L'organisme scolaire de la déclaration doit dispenser ses services pour le type de formation indiqué dans la déclaration en date du début de la fréquentation.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210105 : L'organisme scolaire ne peut dispenser le type de formation indiqué dans la déclaration.</p>
Code de la langue maternelle / Code de la langue parlée à la maison	DJ	<p>Le code de la langue maternelle et le code de la langue parlée à la maison sont obligatoires. Dans le cas contraire :</p> <p>Si l'année scolaire de la déclaration est égale ou plus grande à 2011-2012, afficher le message d'erreur suivant : CHF-410133 : Les données obligatoires d'une déclaration complète en FGJ sont: code postal, langue maternelle, langue maison, lieu naissance mère/père, ind. gratuité scol., ind. décl. en attente et parcours.</p> <p>Si l'année scolaire de la déclaration est plus petite que 2011-2012, afficher le message d'erreur suivant : CHF-310122 : Les données obligatoires d'une déclaration complète sont: code postal, langue maternelle, langue maison, ind. gratuité scol., ind. décl. en attente et parcours.</p>
Code de la langue maternelle / Code de la langue parlée à la maison	DA, DP	<p>Le code de la langue maternelle et le code de la langue parlée à la maison sont obligatoires.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-310122 : Une des données obligatoires sur une déclaration complète (parcours, code postal, langue maternelle, langue parlée à la maison, exemption du paiement de droits de scolarité) est absente.</p>
Code de langue PELO	DJ	<p>Si l'organisme fréquenté est du réseau public et que l'année scolaire est plus petite ou égale à 2011-2012, le code de langue PELO doit être absent si la commission scolaire de l'organisme scolaire fréquenté n'est pas autorisée par la table de pilotage.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210439 : Votre organisme n'est pas autorisé à dispenser le programme d'enseignement des langues d'origine (PELO).</p> <p>Si l'organisme scolaire fréquenté est du réseau privé ou est une école gouvernementale, le code de langue PELO doit être absent.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210440 : Seul un organisme scolaire du réseau public peut dispenser le programme d'enseignement des langues d'origine (PELO).</p>

Élément	Type de transaction	Critères de validation
Code de programme	DP	<p>Si la source de financement est égale à 'Ministère', si le type de diplôme lié au code de programme est un "DEP", "ASP" ou "ACT", si le type de parcours est différent de « 19 » (Compétences à la carte), si le code de programme est présent et qu'il n'est pas autorisé au centre de services scolaire ou à la commission scolaire de l'organisme (GDUNO) en date de début de fréquentation, s'il n'existe pas d'entente de type 'Acquis extrascolaire' pour la déclaration, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210157 : Le programme déclaré n'est pas autorisé pour votre organisme.</p> <p>Le code de programme n'est pas modifiable pour la formation professionnelle. Sinon, le message d'erreur suivant sera affiché :</p> <p>CHF-410144 - Le code de programme est non modifiable pour une déclaration de type autre que FGJ ou FGA, vous devez annuler la déclaration déjà transmise et en recréer une nouvelle.</p> <p>Si l'organisme scolaire de la déclaration est un établissement d'enseignement privé et que l'année scolaire de la déclaration est plus grande ou égale à 2019-2020, le code de programme doit être parmi les programmes sur le permis de l'établissement.</p> <p>Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant sera retourné :</p> <p>CHF410158 - Ce programme de formation professionnelle n'est pas au permis de cet établissement.</p> <p>Une déclaration d'élève en exploration des métiers, donc avec la présence d'une autre mesure de type '16' (Conco. Exploration des métiers), ne peut chevaucher une autre déclaration d'élève en exploration des métiers qui possède le même code de programme.</p> <p>Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant sera retourné :</p> <p>CHF410166 - Il ne peut y avoir deux déclarations en exploration des métiers avec le même code de programme qui se chevauchent.</p>
Code de programme	DJ	<p>Le code de programme n'est modifiable que pour les types de parcours « 07 » (Préparation marché du travail) et « 08 » (Métier semi-spécialisé). Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-410142 - Le code de programme est non modifiable pour une déclaration FGJ ayant un parcours différent de 07 ou 08, vous devez annuler la déclaration déjà transmise et en recréer une nouvelle.</p>
Code de programme	DA	<p>Le code de programme n'est modifiable que pour le type de parcours « 10 » (Intégration socioprofessionnelle). Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-410143 - Le code de programme est non modifiable pour une déclaration FGA ayant un parcours différent de 10, vous devez annuler la déclaration déjà transmise et en recréer une nouvelle.</p>
Code de programme	DJ, DA	<p>Si l'année scolaire est inférieure à 2012-2013, la modification du code de programme n'est pas permise. Sinon, le message d'erreur suivant sera affiché :</p> <p>CHF-410137 - Le code de programme est non modifiable pour une déclaration ayant une année de déclaration inférieure à 2012-2013, vous devez annuler la déclaration déjà transmise et en recréer une nouvelle.</p> <p>Si l'année scolaire est supérieure ou égale à 2012-2013 et qu'il existe une mention pour le programme de la déclaration, le code de programme ne peut être modifié.</p> <p>Dans le cas contraire, le message suivant sera affiché :</p> <p>CHF-210165 : Le code de programme ne peut être modifié car il existe une mention pour ce programme au dossier de l'élève.</p>

Élément	Type de transaction	Critères de validation
Code de programme	DJ, DA, DP	<p>Le type de formation de la déclaration de l'effectif scolaire doit être conforme au type de formation du programme déclaré. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-410101 : Le type de formation doit être conforme au type de formation du programme déclaré.</p> <p>La langue d'enseignement de la déclaration de l'effectif scolaire doit être conforme à la langue d'enseignement du programme déclaré. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-410102 : La langue d'enseignement doit être conforme à la langue d'enseignement du programme déclaré.</p> <p>Le secteur d'enseignement de la déclaration de l'effectif scolaire doit être conforme au secteur d'enseignement du programme déclaré. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-410103 : Le secteur d'enseignement doit être conforme au secteur d'enseignement du programme déclaré.</p> <p>Le code de programme doit exister au cadre pédagogique, sinon afficher le message d'erreur suivant : CHF-210160 : Le code de programme est inexistant.</p> <p>Le code de programme doit être actif selon la règle suivante : La date de début de fréquentation doit être postérieure ou égale à la date de début d'activité du programme. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210153 : La date de début de fréquentation doit être postérieure ou égale à la date de début du programme.</p> <p>La date de début de fréquentation doit être antérieure à la date de fermeture du programme, si celle-ci est présente. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-410127 : La date de début de fréquentation doit être antérieure à la date de fermeture du programme.</p> <p>Si le programme possède une date de retrait, que son type de diplôme est 'DEP', 'ASP', 'AEP' ou 'ACT' et que la date de début de fréquentation est postérieure ou égale à la date de retrait : L'élève doit posséder au moins un résultat réussi, dont la date d'obtention est antérieure ou égale à la date de retrait du programme, relié à une déclaration ayant le même code de programme ou le code du programme équivalent dans l'autre langue. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210154 : L'élève ne peut débiter un programme retiré à moins d'avoir réussi un cours dans le programme déclaré.</p> <p>Si le code de programme est absent sur la déclaration, le système vérifie, au paramètre de pilotage, s'il est obligatoire au regard du type de formation, du secteur d'enseignement, du parcours et de l'année scolaire de la déclaration et ce, pour un type de diplôme absent. Si le programme est obligatoire alors qu'il est absent sur la déclaration (aucune occurrence n'est trouvée dans la vue du paramètre de pilotage avec un type de diplôme à nul, mais il existe d'autres occurrences avec le même type de formation, secteur d'enseignement, parcours et année scolaire de la déclaration), afficher le message d'erreur suivant : CHF-210123 : En (FGJ, FGA ou FP), le code de programme est requis et doit mener à un diplôme de type 'x' si le parcours est 'y'.</p>

Élément	Type de transaction	Critères de validation
		<p>Si le code de programme est présent sur la déclaration, le système trouve le type de diplôme relié au programme du cadre pédagogique optimisé et, selon le paramètre de pilotage, valide le programme avec le type de formation, le secteur d'enseignement, le parcours, l'année scolaire de la déclaration.</p> <p>Si le programme est obligatoire et que le type de diplôme du programme de la déclaration est invalide (aucune occurrence n'est trouvée dans la vue du paramètre de pilotage avec le type de diplôme de la déclaration ou un type de diplôme à nul, mais il existe d'autres occurrences avec le même type de formation, secteur d'enseignement, parcours et année scolaire de la déclaration), afficher le message d'erreur suivant : CHF-310131 : En (FGJ, FGA ou FP), le code de programme est requis et doit mener à un diplôme de type 'x' si le parcours est 'y'.</p> <p>Si le programme est facultatif et que le type de diplôme du programme de la déclaration est invalide, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210122 : En (FGJ, FGA ou FP), si le code de programme est présent, il doit mener à un diplôme de type 'x' si le parcours est 'y'.</p> <p>Si le programme doit être absent alors qu'il est présent sur la déclaration, afficher le message d'erreur suivant: CHF-310101 : En (FGJ, FGA ou FP), le code de programme doit être absent pour le parcours 'y'.</p> <p>Si l'année scolaire est supérieure ou égale à 2012-2013 et que le type de parcours est égal à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• '07' - Formation préparatoire au travail</li> <li>• '08' - Métier semi-spécialisé</li> <li>• '10' - Intégration socioprofessionnelle</li> </ul> <p>Il n'est pas possible de transmettre une déclaration si l'élève possède déjà une mention pour le code de programme transmis. Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant sera affiché : CHF-410141 - "L'élève ne peut débiter un programme pour lequel il a déjà une mention d'obtenue."</p>

Élément	Type de transaction	Critères de validation
Code du service d'enseignement	DA	<p>Si le type de parcours est égal à '04' (Formation commune), les valeurs permises pour le service d'enseignement sont '02' (Alphabétisation), '03' (Présecondaire) ou '04' (Secondaire 1<sup>er</sup> cycle).</p> <p>Si le type de parcours est égal à '11' (Formation diversifiée), les valeurs permises pour le service d'enseignement sont '05' (Secondaire 2<sup>e</sup> cycle), '09' (Préparation à la formation professionnelle) ou '10' (Préparation aux études post secondaires).</p> <p>Si le type de parcours est égal à '12' (Formation spécifique), les valeurs permises pour le service d'enseignement sont '06' (Intégration sociale) ou '08' (Francisation).</p> <p>Si le type de parcours est égal à '10' (Intégration socioprofessionnelle), la valeur permise pour le service d'enseignement est '07' (Intégration socioprofessionnelle).</p> <p>Si le type de parcours est égal à '13' (Soutien pédagogique), la valeur permise pour le service d'enseignement est '01' (Soutien pédagogique).</p> <p>Si le type de parcours est égal à '17' (Formation à distance),</p> <p>Si l'année scolaire est inférieure ou égale à 2015-2016, les valeurs permises pour le service d'enseignement sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• '02' - Alphabétisation</li> <li>• '03' - Présecondaire;</li> <li>• '04' - Secondaire 1<sup>er</sup> cycle;</li> <li>• '05' - Secondaire 2<sup>e</sup> cycle;</li> <li>• '09' - Préparation à la formation professionnelle;</li> <li>• '10' - Préparation aux études postsecondaires.</li> </ul> <p>Si l'année scolaire est supérieure ou égale à 2016-2017, les valeurs permises pour le service d'enseignement sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• '02' - Alphabétisation</li> <li>• '03' - Présecondaire;</li> <li>• '04' - Secondaire 1<sup>er</sup> cycle;</li> <li>• '05' - Secondaire 2<sup>e</sup> cycle;</li> <li>• '08' - Francisation;</li> <li>• '09' - Préparation à la formation professionnelle;</li> <li>• '10' - Préparation aux études postsecondaires.</li> </ul> <p>Si le type de parcours est égal à '01' (Reconnaissance des acquis) et si le code de programme est présent sur la déclaration de l'effectif scolaire et qu'il est relié à un type de diplôme 'TDG', les valeurs permises pour le service d'enseignement sont '07' (Intégration socioprofessionnelle) ou '09' (Préparation à la formation professionnelle).</p> <p>Si le type de parcours est égal à '01' (Reconnaissance des acquis) et si le code de programme est présent sur la déclaration de l'effectif scolaire et qu'il est relié à un type de diplôme 'AENS', la seule valeur permise pour le service d'enseignement est '09' (Préparation à la formation professionnelle).</p> <p>Si le type de parcours est égal à '01' 'Reconnaissance des acquis' et si le code de programme est présent sur la déclaration de l'effectif scolaire et qu'il est relié à un type de diplôme 'CEES', les valeurs permises pour le service d'enseignement sont '05' (Secondaire 2<sup>e</sup> cycle) ou '09' 'Préparation à la formation professionnelle'.</p> <p>Si le type de parcours est égal à '01' 'Reconnaissance des acquis' et si le code de programme est absent, les valeurs permises pour le service d'enseignement sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• '03' - Présecondaire;</li> <li>• '04' - Secondaire 1<sup>er</sup> cycle;</li> <li>• '05' - Secondaire 2<sup>e</sup> cycle;</li> <li>• '08' - Francisation;</li> <li>• '09' - Préparation à la formation professionnelle;</li> <li>• '10' - Préparation aux études postsecondaires.</li> </ul> <p>Si un de ces critères n'est pas respecté, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210159 : Le service d'enseignement déclaré est invalide pour ce parcours.</p> <p>Si la source de financement de la déclaration est 'Ministère' et si l'élève a déjà un 'DES', les valeurs suivantes ne sont pas permises pour le service d'enseignement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• '03' - Présecondaire;</li> <li>• '04' - Premier cycle du secondaire;</li> <li>• '05' - Second cycle du secondaire.</li> </ul> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210114 : Le service d'enseignement ... (celui transmis par l'organisme) est invalide puisque l'élève a un DES.</p>

Élément	Type de transaction	Critères de validation
Code postal de la résidence	DJ	<p>Le code postal de la résidence est obligatoire. Dans le cas contraire :</p> <p>Si l'année scolaire de la déclaration est égale ou plus grande à 2011-2012, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-410133 : Les données obligatoires d'une déclaration complète en FGJ sont: code postal, langue maternelle, langue maison, lieu naissance mère/père, ind. gratuité scol., ind. décl. en attente et parcours.</p> <p>Si l'année scolaire de la déclaration est plus petite que 2011-2012, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-310122 : Les données obligatoires d'une déclaration complète sont: code postal, langue maternelle, langue maison, ind. gratuité scol., ind. décl. en attente et parcours.</p> <p>Si l'année scolaire est égale à 2012-2013 :</p> <p>Si la déclaration est une déclaration de financement et que le code postal de résidence est associé à une réserve autochtone, l'indicateur « Autochtone résidant sur une réserve » doit être présent.</p> <p>Dans le cas contraire, le message suivant sera affiché :</p> <p>CHF-210451 : L'indicateur "Autochtone résidant sur une réserve" doit être présent.</p> <p>Si le code postal de résidence n'est pas associé à une réserve autochtone, l'indicateur « Autochtone résidant sur une réserve » doit être absent.</p> <p>Dans le cas contraire, le message suivant sera affiché :</p> <p>CHF-210452 : L'indicateur "Autochtone résidant sur une réserve" doit être absent.</p>
Code postal de la résidence	DA, DP	<p>Le code postal de la résidence est obligatoire.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-310122 : Une des données obligatoires sur une déclaration complète (parcours, code postal, langue maternelle, langue parlée à la maison, exemption du paiement de droits de scolarité) est absente.</p>
Cohorte	DP	<p>Si l'année scolaire est inférieure ou égale à 2014-2015, la cohorte doit être absente.</p> <p>Dans le cas contraire, le message suivant sera affiché :</p> <p>CHF-210559 : La cohorte doit être absente si l'année scolaire de la déclaration est inférieure ou égale à 2014-2015.</p> <p>Si l'année scolaire est supérieure ou égale à 2015-2016 et que la cohorte est présente, le programme déclaré doit mener à une AEP.</p> <p>Dans le cas contraire, le message suivant sera affiché :</p> <p>CHF-210560 : La cohorte doit être absente si la déclaration n'est pas dans un programme menant à une 'AEP'.</p> <p>Si l'année scolaire est égale à 2016-2017 et que le programme déclaré mène à une AEP :</p> <p>Si le parcours est différent de « 01 » (Reconnaissance des acquis) et que la source de financement est différente de « 02 » (Min. Env. dédiée), la cohorte doit être présente.</p> <p>Dans le cas contraire, le message suivant sera affiché :</p> <p>CHF-210561 : La cohorte est obligatoire si la déclaration est dans un programme menant à une 'AEP'.</p> <p>Sinon, si le parcours est égal à « 01 » (Reconnaissance des acquis), la cohorte doit être absente.</p> <p>Dans le cas contraire, le message suivant sera affiché :</p> <p>CHF-210563 : La cohorte doit être absente lorsque le parcours est '01' (Reconnaissance des acquis).</p> <p>Si l'année scolaire est supérieure ou égale à 2017-2018 et que le programme déclaré mène à une AEP :</p> <p>Si le parcours est différent de « 01 » (Reconnaissance des acquis) ou « 19 » (Compétences à la carte), la cohorte doit être présente.</p> <p>Dans le cas contraire, le message suivant sera affiché :</p> <p>CHF-210561 : La cohorte est obligatoire si la déclaration est dans un programme menant à une 'AEP'.</p> <p>Sinon, si le parcours est égal à « 01 » (Reconnaissance des acquis) ou « 19 » (Compétences à la carte), la cohorte doit être absente.</p> <p>Dans le cas contraire, le message suivant sera affiché :</p> <p>CHF-210565 : La cohorte doit être absente lorsque le parcours est '01' (Reconnaissance des acquis) ou '19' (Compétences à la carte).</p>

Élément	Type de transaction	Critères de validation
Condition d'admission	DP	<p>Si la condition d'admission est égale à '01'</p> <p>Si la date de respect des conditions d'admission calculée par Charlemagne est absente ou postérieure à la date de début de fréquentation de la déclaration, il y a non respect des conditions d'admission.</p> <p>Afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210203 : Le système n'a pu détecter le respect des conditions d'admission.</p> <p>Sinon, si la condition d'admission est égale à '22' ou '23' et que l'année scolaire est plus grande ou égale à 2011-2012 :</p> <p>Si la date de respect des conditions d'admission calculée par Charlemagne est présente et plus petite ou égale à la date de début de fréquentation de la déclaration, il y a respect des conditions d'admission.</p> <p>Afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF210229 - "La condition d'admission %0 ne peut être utilisée lorsqu'il y a respect des conditions d'admission."</p> <p>Si c'est un code de programme de lancement ou de gestion d'entreprise (5264, 5309, 5361, 5764, 5809 ou 5861), alors les seules conditions d'admission déclarées acceptées sont '19', '21' et '24'. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210214 : Seules les conditions d'admission '19', '21' et '24' sont acceptées pour l'élève inscrit dans un programme de lancement ou de gestion d'entreprise.</p> <p>Si la condition d'admission est égale à '19' le code de programme de lancement ou de gestion d'entreprise doit être 5264, 5309, 5361, 5764, 5809 ou 5861.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210211 : La condition d'admission '19' est acceptée seulement pour l'élève inscrit dans un programme de lancement ou de gestion d'entreprise.</p> <p>Si le parcours est 'Hors programme', alors la seule condition d'admission déclarée acceptée est '18'.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210215 : Seule la condition d'admission '18' est acceptée pour le parcours 'Hors programme'.</p> <p>Si la condition d'admission est égale à '18' le parcours doit être 'Hors programme'.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210210 : La condition d'admission '18' est acceptée seulement pour le parcours 'Hors programme'.</p> <p>Si le parcours est 'Reconnaissance des acquis', alors les seules conditions d'admission déclarées acceptées sont '19', '21' et '26'.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210216 : Seules les conditions d'admission '19', '21' et '26' sont acceptées pour le parcours 'Reconnaissance des acquis'.</p> <p>Si la condition d'admission est égale à '21' le parcours doit être 'Reconnaissance des acquis'.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210213 : La condition d'admission '21' est acceptée seulement pour le parcours 'Reconnaissance des acquis'.</p> <p>Si la condition d'admission est égale à '03', '04', '05', '06', '07', '08', '09', '10', '11', '12', '22', '23' ou '27' et si le type de diplôme décerné pour le programme est différent de 'DEP', afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210204 : La condition d'admission ... (celle qui est transmise) n'est permise que pour un programme menant à un DEP.</p> <p>Si la condition d'admission est égale à '07' ou '08' et si l'année de naissance de l'élève est postérieure à 1955, alors afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210205 : La condition d'admission ... (celle qui est transmise par l'organisme) n'est pas permise pour un élève né après 1955.</p> <p>Si la condition d'admission est égale à '03' ou '23' et :</p> <p>Si l'élève a moins de 18 ans à la date de début de fréquentation, alors afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210207 : L'élève doit avoir 18 ans à la date de début de fréquentation pour la condition d'admission ... (celle qui est transmise).</p> <p>Si l'élève n'a aucune mention obtenue de type 'TDG', alors afficher le message d'erreur suivant :</p>



Élément	Type de transaction	Critères de validation
		<p>CHF-210208 - "La condition d'admission %0 ne peut pas être acceptée puisque l'élève n'a aucune mention de type 'TDG'".</p> <p>Si la condition d'admission est égale à '04' et :</p> <p>Si les exigences du programme d'études sont différentes de 3e secondaire (langue d'enseignement, langue seconde et mathématiques), alors afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210231 - "La condition d'admission '04' n'est acceptée que pour un programme dont les exigences (langue d'enseignement, langue seconde et mathématiques) sont de 3e secondaire.</p> <p>Si l'élève n'a aucune mention de type 'CFMS' ou Si l'élève a une mention de type 'CFMS' dont la date d'obtention est supérieure à la date de début de fréquentation de la déclaration visée alors afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210232 - "La condition d'admission '04' n'est acceptée que lorsque l'élève a une mention de type 'CFMS' et dont la date d'obtention est inférieure ou égale à la date de début de fréquentation".</p> <p>Si la condition d'admission est égale à '22' et si les exigences du programme d'études sont de 3e secondaire (langue d'enseignement, langue seconde et mathématiques), alors afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210230 - "La condition d'admission '22' ne peut être utilisée pour un programme dont les exigences (langue d'enseignement, langue seconde et mathématiques) sont de 3e secondaire.</p> <p>Si la condition d'admission est '22' ou '23' et que l'année scolaire de la déclaration est supérieure ou égale à 2014-2015, si le type de diplôme du programme déclaré est différent de 'DEP' et de 'ASP', afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF210212 : La condition d'admission %0 n'est permise que pour un programme menant à un DEP ou à une ASP.</p> <p>Si la condition d'admission est '24' et que l'année scolaire de la déclaration est supérieure ou égale à 2017-2018, seul le type de parcours « 19 » (Compétences à la carte) est accepté. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF210245 : La condition d'admission est '24' (Compétences à la carte) ne peut être utilisée que pour le parcours '19' (Compétences à la carte).</p> <p>Si la condition d'admission est égale à '14', '15' ou '16' et si le type de diplôme associé au programme déclaré est différent de 'ASP', alors afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210209 : La condition d'admission ... (celle qui est transmise par l'organisme) n'est permise que pour un programme menant à une ASP.</p> <p>Si la condition d'admission est '06' ou '09' et qu'une des exigences du programme déclaré est de 4<sup>e</sup> ou de 5<sup>e</sup> secondaire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210222 : La condition d'admission n'est permise que pour un programme qui requiert des unités de 3<sup>e</sup> secondaire.</p> <p>Si la condition d'admission est '07' ou '10' et qu'une des exigences du programme déclaré est de 5<sup>e</sup> secondaire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210223 : La condition d'admission ne peut être utilisée pour un programme qui requiert des unités de 5<sup>e</sup> secondaire.</p> <p>Si la condition d'admission est égale à '15' et qu'il existe un ou des programmes préalables au programme déclaré, l'élève doit avoir au moins un résultat "Succès" dans un des programmes préalables.</p> <p>Dans le cas contraire (il n'y a pas de programme préalable déclaré ou l'élève n'a pas de résultat "Succès", afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210224 : La condition d'admission '15' n'est permise que pour un élève qui a débuté un des DEP préalables au programme déclaré.</p> <p>Si la condition d'admission est égale à '25', le programme transmis doit être celui de la formation d'appoint, infirmière ou infirmier auxiliaire, sinon afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210233 : La condition d'admission '25' ne peut être utilisée que pour le programme de formation d'appoint, infirmière ou infirmier auxiliaire.</p> <p>Si le programme transmis est celui de la formation d'appoint, infirmière ou infirmier auxiliaire, la condition d'admission doit être égale à '25', sinon afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210234 : Seule la condition d'admission '25' est acceptée pour l'élève inscrit au programme de formation d'appoint, infirmière ou infirmier auxiliaire.</p>

Élément	Type de transaction	Critères de validation
		<p>Si la condition d'admission est égale à '26', le code de programme transmis doit mener à l'obtention d'une AEP. Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant sera retourné :</p> <p>CHF-210239 : La condition d'admission '26' (Élève inscrit à une AEP) ne peut être utilisée que pour un programme menant à une AEP et seule cette condition d'admission (26) peut être utilisée pour un programme menant à une AEP.</p> <p>Si le code de programme transmis mène à l'obtention d'une AEP, seule la condition d'admission '26' est permise. Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant sera retourné :</p> <p>CHF-210239 : La condition d'admission '26' (Élève inscrit à une AEP) ne peut être utilisée que pour un programme menant à une AEP et seule cette condition d'admission (26) peut être utilisée pour un programme menant à une AEP.</p> <p>Si la condition d'admission est égale à '27' et que l'année scolaire est plus grande ou égale à 2020-2021, l'élève doit être âgé d'au moins 15 ans au 30 septembre de l'année scolaire en cours.</p> <p>Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant sera retourné :</p> <p>CHF-210246 : La condition d'admission '27' (Concomitance FP/FG en 3e sec.) ne peut être utilisée pour un élève ayant moins de 15 ans au 30 septembre de l'année scolaire en cours.</p> <p>Si la condition d'admission est égale à '27' et que l'année scolaire est égale à 2014-2015, 2017-2018, 2018-2019 ou 2019-2020, l'élève doit être âgé d'au moins 15 ans au 30 juin de l'année scolaire précédente.</p> <p>Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant sera retourné :</p> <p>CHF-210240 : La condition d'admission '27' (Concomitance FP/FG en 3e sec.) ne peut être utilisée pour un élève ayant moins de 15 ans au 30 juin de l'année scolaire précédente.</p> <p>Si la condition d'admission est égale à '27' et que l'année scolaire est égale à 2015-2016 ou 2016-2017, l'élève doit avoir 15 ans au 30 juin de l'année scolaire précédente.</p> <p>Dans le cas contraire, si l'élève est âgé de moins de 15 ans au 30 juin de l'année scolaire précédente, le message d'erreur suivant sera affiché :</p> <p>CHF-210240 : La condition d'admission '27' (Concomitance FP/FG en 3e sec.) ne peut être utilisée pour un élève ayant moins de 15 ans au 30 juin de l'année scolaire précédente.</p> <p>Dans l'autre cas contraire, si l'élève est âgé de plus de 15 ans au 30 juin de l'année scolaire précédente, le message d'erreur suivant sera affiché :</p> <p>CHF-210242 : La condition d'admission '27' (Concomitance FP/FG en 3e sec.) ne peut être utilisée que pour un élève ayant 15 ans au 30 juin de l'année scolaire précédente.</p> <p>Cependant, si l'élève est âgé de plus de 15 ans au 30 juin de l'année scolaire précédente, la transaction sera acceptée si l'élève est reconnu comme étant en continuité. Pour être reconnu en continuité, l'élève devra avoir une déclaration dans l'année scolaire précédente dans le même organisme scolaire, dans le même programme, avec la même condition d'admission et où au moins un résultat en succès (SUC) sera associé à cette déclaration.</p> <p>Si la condition d'admission est égale à '27', l'organisme scolaire doit être autorisé (dans les autorisations particulières à GDUNO) à donner cette forme de concomitance pour le code de programme transmis à la date de début de fréquentation.</p> <p>Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant sera retourné :</p> <p>CHF-210241 : La condition d'admission '27' (Concomitance FP 3e sec.) ne peut être utilisée pour ce programme.</p> <p>Pour les déclarations antérieures à 2008-2009, si le parcours est 'Métier semi-spécialisé', alors la seule condition d'admission déclarée acceptée est égale à '20'.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210221 : La condition d'admission '20' est acceptée seulement pour un programme menant à une AFP ou une AFPT.</p> <p>Si la condition d'admission est égale à '17' (Situation exceptionnelle) et que l'année scolaire de la déclaration est supérieure ou égale à 2016-2017, la Direction de la sanction des études (DSE) doit avoir préalablement autorisé la transmission de cette condition d'admission pour cet élève.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF210243 - La condition d'admission '17' (Situation exceptionnelle) ne peut être utilisée pour cet élève.</p> <p>Si la condition d'admission est égale à '28' (Conco. MAE – Explo. Métiers), une autre mesure '16' (Conco. Exploration des métiers) doit être présente.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF410167 - L'autre mesure de type '16' (Conco. Exploration des métiers) doit être présente</p>

Élément	Type de transaction	Critères de validation
		<p>lorsque la condition d'admission est '28' (Conco.MAE-Explo.métiers)</p> <p>Si l'autre mesure '16' (Conco. Exploration des métiers) est présente, la condition d'admission doit être égale à '28' (Conco. MAE – Explo. Métiers).</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF410163 - Une autre mesure de type '16' (Conco. Exploration des métiers) n'est permise que lorsque la condition d'admission est '28' (Conco.MAE-Explo.métiers)</p>
Cycle d'enseignement	DJ	<p>Si le cycle d'enseignement est présent :</p> <p>Si l'organisme scolaire est du réseau privé, ce dernier doit être autorisé offrir le cycle d'enseignement déclaré dans GDUNO.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-310114 : Selon le système GDUNO, le cycle d'enseignement 'x' ou le nombre d'années dans le cycle 'x' est invalide pour l'organisme scolaire.</p> <p>Si l'organisme scolaire est du réseau public et que l'année scolaire est plus grande ou égale à 2012-2013 :</p> <p>Si l'année dans le cycle d'enseignement est égale à 0 ou que l'élève n'est pas un EHDAA (plan d'intervention différent de « Oui »), cet organisme doit être autorisé à offrir la combinaison cycle/année déclarée dans GDUNO.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210034 : Selon le système GDUNO, le cycle d'enseignement %0 ou le nombre d'année dans le cycle %1 est invalide pour l'organisme scolaire.</p> <p>Si l'ordre d'enseignement est 'M' (Préscolaire), le cycle d'enseignement et le nombre d'années dans le cycle doivent être absents. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210168 : La combinaison des valeurs des données année scolaire, ordre d'enseignement, classe, ou cycle d'enseignement et nombre d'années dans le cycle d'enseignement est invalide en FGJ.</p> <p>Si l'ordre d'enseignement est 'P' (Primaire), le cycle d'enseignement doit être 1, 2 ou 3 et l'année doit être 1, 2, 7 ou 8.</p> <p>Si l'ordre d'enseignement est 'S' (Secondaire), Si le cycle d'enseignement est 1 le nombre d'années doit être 1, 2, 7 ou 8</p> <p>Si le cycle d'enseignement est 2 Si l'année scolaire est 2007-2008 le nombre d'années doit être 1, 2 ou 8 Si l'année scolaire est 2008-2009 le nombre d'années doit être 1, 2, 7 ou 8 Si l'année scolaire est supérieure à 2008-2009 le nombre d'années doit être 1, 2, 3, 7 ou 9</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210168 : La combinaison des valeurs des données année scolaire, ordre d'enseignement, classe, ou cycle d'enseignement et nombre d'années dans le cycle d'enseignement est invalide en FGJ.</p>
Cycle d'enseignement	DS	<p>Le cycle d'enseignement d'une déclaration de "Sanction" doit être "2". Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant est émis : CHF-310208 : Le cycle d'enseignement d'une déclaration de sanction doit être '2'.</p>

Élément	Type de transaction	Critères de validation
Date de début de fréquentation	DA, DP, SA, SP	<p>La date de début de fréquentation doit être comprise entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 juin de l'année scolaire de la déclaration.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210108 : En FGA et FP, la date de début de fréquentation doit être comprise inclusivement entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 juin de l'année scolaire.</p> <p>Si la date d'obtention du résultat sanctionné ou non sanctionné relié à la déclaration est plus petite que la date de début de fréquentation et que ces deux dates ne sont pas contenues dans le même mois de la même année, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-310184 - La date de début de fréquentation doit être plus petite ou égale ou être contenue dans le même mois de la même année que la date d'obtention du résultat sanctionné ou non sanctionné de la déclaration.</p> <p>La date de début de fréquentation doit être inférieure ou égale à la date du jour.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210107 : La date de début de fréquentation doit être plus petite ou égale à la date du jour.</p>

Élément	Type de transaction	Critères de validation
Date de début de fréquentation	DJ	<p>Si le type de déclaration est égal à 'Financement' :</p> <p>Si la date de début de fréquentation est présente, elle doit être plus petite ou égale à la date du jour. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant: CHF-210107 - " La date de début de fréquentation doit être plus petite ou égale à la date du jour. "</p> <p>Si la date de début de fréquentation est présente, elle doit être égale au 1er septembre de l'année scolaire. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant: CHF-310103 - " En FGJ, la date de début de fréquentation doit être égale au %0 de l'année scolaire pour une déclaration de type 'financement'."</p> <p>Si la date d'obtention du résultat sanctionné ou non sanctionné relié à la déclaration est plus petite que la date de début de fréquentation et que ces deux dates ne sont pas contenues dans le même mois de la même année, afficher le message d'erreur suivant : CHF-310184 - La date de début de fréquentation doit être plus petite ou égale ou être contenue dans le même mois de la même année que la date d'obtention du résultat sanctionné ou non sanctionné de la déclaration.</p> <p>Si le type de déclaration est égal à 'Fréquentation' :</p> <p>La date de début de fréquentation doit être présente. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210124 - "En FGJ, la date début de fréquentation est requise si le type de déclaration est 'fréquentation'."</p> <p>La date de début de fréquentation doit être plus petite ou égale à la date du jour. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant: CHF-210107 - " La date de début de fréquentation doit être plus petite ou égale à la date du jour. "</p> <p>La date de début de fréquentation doit être comprise entre le 1er octobre et le 30 juin de l'année scolaire de la déclaration inclusivement. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant: CHF-210110 - " En FGJ, la date de début de fréquentation doit être comprise incl. entre %0 ou entre %1 pour une déclaration de type 'fréquentation'."</p> <p>Si la date d'obtention du résultat sanctionné ou non sanctionné relié à la déclaration est plus petite que la date de début de fréquentation et que ces deux dates ne sont pas contenues dans le même mois de la même année, afficher le message d'erreur suivant : CHF-310184 - La date de début de fréquentation doit être plus petite ou égale ou être contenue dans le même mois de la même année que la date d'obtention du résultat sanctionné ou non sanctionné de la déclaration.</p> <p>Si le type de déclaration est égal à 'Sanction' :</p> <p>La date de début de fréquentation doit être présente. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-310109 - "En FGJ, la date début de fréquentation est requise si le type de déclaration est 'sanction'."</p> <p>La date de début de fréquentation doit être comprise entre le 1er septembre et le 31 août de l'année scolaire. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-310205 - " En FGJ, la date de début de fréquentation doit être comprise incl. entre %0 ou entre %1 pour une déclaration de type 'sanction'."</p> <p>Si la date d'obtention du résultat sanctionné ou non sanctionné relié à la déclaration et la date de début de fréquentation ne sont pas contenues dans le même mois de la même année, afficher le message d'erreur suivant : CHF-310216 - La date de début de fréquentation doit être contenue dans le même mois de la même année que la date d'obtention du résultat sanctionné ou non sanctionné de la déclaration.</p>

Élément	Type de transaction	Critères de validation
Date de fin de fréquentation	DA, DP, SA, SP	<p>Si la date de fin de fréquentation est présente, le motif de fin de fréquentation est obligatoire. Si le motif de fin de fréquentation est présent, la date de fin de fréquentation est obligatoire. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210115 : Le motif de fin de fréquentation est requis lorsqu'il y a une date de fin de fréquentation et vice-versa.</p> <p>Si la date de fin de fréquentation est présente, alors la date de début de fréquentation doit être inférieure ou égale à la date de fin de fréquentation. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210119 : La date de début de fréquentation doit être antérieure ou égale à la date de fin de fréquentation.</p> <p>La date de fin de fréquentation doit être inférieure ou égale à la date du jour. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210112 : La date de fin de fréquentation doit être plus petite ou égale à la date du jour.</p> <p>Si la date de fin de fréquentation est présente, elle doit être comprise entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 juin de l'année scolaire de la déclaration. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210189 : La date de fin de fréquentation doit être comprise inclusivement entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 juin de l'année scolaire.</p>
Date de fin de fréquentation	DJ	<p>Si le type de déclaration est égal à 'Financement' : La date de fin de fréquentation doit être comprise entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 30 juin de l'année scolaire de la déclaration. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant: CHF-210151 - " La date de fin doit être comprise inclusivement entre le %0 et le %1 pour une déclaration de type 'financement'. " La date de fin de fréquentation doit être plus petite ou égale à la date du jour. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant: CHF-210112 - " La date de fin de fréquentation doit être plus petite ou égale à la date du jour."</p> <p>Si la date de fin de fréquentation est présente, alors la date de début de fréquentation doit être inférieure ou égale à la date de fin de fréquentation. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210119 : La date de début de fréquentation doit être antérieure ou égale à la date de fin de fréquentation.</p> <p>Si le type de déclaration est égal à 'Fréquentation' : La date de fin de fréquentation doit être comprise entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 30 juin de l'année scolaire de la déclaration inclusivement. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant: CHF-310117 - " La date de fin doit être comprise inclusivement entre %0 ou entre %1 pour une déclaration de type 'fréquentation'. " La date de fin de fréquentation doit être plus petite ou égale à la date du jour. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant: CHF-210112 - " La date de fin de fréquentation doit être plus petite ou égale à la date du jour."</p> <p>Si la date de fin de fréquentation est présente, alors la date de début de fréquentation doit être inférieure ou égale à la date de fin de fréquentation. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210119 : La date de début de fréquentation doit être antérieure ou égale à la date de fin de fréquentation.</p> <p>Si l'année scolaire est plus grande ou égale à 2011-2012 et que la date de début de fréquentation est égale à la date de fin de fréquentation, afficher le message d'erreur suivant : CHF-410131 : La date de début de fréquentation doit être différente de la date de fin de fréquentation.</p> <p>Si le type de la déclaration est 'Sanction' : La date de fin de fréquentation doit être comprise entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 août de l'année scolaire. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant: CHF-310210 - " En FGJ, la date de fin de fréquentation doit être comprise incl. entre %0 ou entre %1 pour une déclaration de type 'sanction'."</p>
Date de fin de fréquentation	SA, SP	<p>Si la date de fin de fréquentation est présente : Si le type de parcours de la déclaration est '18 - Second niveau d'accueil (SARCA)', afficher le message d'erreur suivant : CHF-210225 - "La date de fin de fréquentation doit être absente lorsque le type de parcours de la déclaration est '18 - Second niveau d'accueil'.</p>

Élément	Type de transaction	Critères de validation
Élève pensionnaire	DJ	<p>Lors de la création d'une déclaration jeune spécifique ou de la modification de l'indicateur d'élève pensionnaire,</p> <p>si l'indicateur d'élève pensionnaire est à 'Oui', l'installation doit être autorisée (selon GDUNO) à offrir le service de pensionnat.</p> <p>Sinon, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210443 : L'école privée n'est pas autorisée à offrir le service de pensionnat.</p>
Exemption du paiement de droits de scolarité (Indicateur de gratuité scolaire)	DJ	<p>L'indicateur de gratuité scolaire est obligatoire. Dans le cas contraire :</p> <p>Si l'année scolaire de la déclaration est égale ou plus grande à 2011-2012, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-410133 : Les données obligatoires d'une déclaration complète en FGJ sont: code postal, langue maternelle, langue maison, lieu naissance mère/père, ind. gratuité scol., ind. décl. en attente et parcours.</p> <p>Si l'année scolaire de la déclaration est plus petite que 2011-2012, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-310122 : Les données obligatoires d'une déclaration complète sont: code postal, langue maternelle, langue maison, ind. gratuité scol., ind. décl. en attente et parcours.</p> <p>Si l'indicateur de gratuité scolaire est égal à 'Oui' et :</p> <p>Si le type d'organisme de la déclaration est 'EG' (École gouvernementale)</p> <p>Si le code d'organisme de la déclaration est différent de '030600', alors afficher le message suivant :</p> <p>CHF-221014 : "L'indicateur de gratuité scolaire doit être égal à 'Non'. "</p> <p>Si le type d'organisme de la déclaration est 'IN' (Installation privée) et :</p> <p>Si l'organisme est non subventionné, alors afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-221014 : "L'indicateur de gratuité scolaire doit être égal à 'Non'.</p> <p>Si l'organisme est subventionné, mais n'est pas agréé, si l'élève n'est pas handicapé et en difficulté d'apprentissage ou adaptation (EHDA) et n'est pas scolarisé selon le type d'entente entre organisme de type '01' (Scolarisation), alors afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-221014 : "L'indicateur de gratuité scolaire doit être égal à 'Non'.</p>
Exemption du paiement de droits de scolarité (Indicateur de gratuité scolaire)	DP, DA	<p>L'indicateur de gratuité scolaire est obligatoire.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-310122 : "Les données obligatoires d'une déclaration complète sont: code postal, langue maternelle, langue maison, ind. gratuité scol., ind. décl. en attente et parcours. "</p> <p>Si l'indicateur de gratuité scolaire est égal à 'Oui' et que la source de financement est différente de '01' (financement Ministère) et de '02' (Min. enveloppe dédiée), alors afficher le message suivant :</p> <p>CHF-221014 : "L'indicateur de gratuité scolaire doit être égal à 'Non'. "</p>

Élément	Type de transaction	Critères de validation
Groupe d'élèves	DJ	<p>À compter de l'année scolaire 2007-2008, la valeur de la donnée 'Groupe d'élèves' doit être comprise entre 001 et 100.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210438 : Le groupe d'élèves doit être une valeur comprise entre 001 et 100.</p> <p>Le groupe d'élèves doit être absent, pour une déclaration de type 'Fréquentation'. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210415 : Le groupe d'élèves doit être absent pour une déclaration de fréquentation.</p> <p>Pour une déclaration de type 'Financement'</p> <p>Si l'organisme est du réseau public à la date du début de la fréquentation Le groupe d'élèves doit être absent lorsque l'ordre d'enseignement est 'Secondaire' ou qu'il existe une autre mesure de type 'Passe-partout' ou de type 'Enseignement à la maison' (selon l'article 15.4 de la L.I.P.). Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210408 : Le groupe d'élèves doit être absent pour une déclaration de financement, si l'ordre d'enseignement est 'Secondaire' ou s'il y a présence d'une autre mesure de type 'Passe-partout' ou 'Enseignement à la maison' (selon l'article 15.4 de la L.I.P.).</p> <p>Le groupe d'élèves doit être présent lorsque l'ordre d'enseignement est 'Préscolaire' ou 'Primaire' et qu'il n'existe pas une autre mesure de type 'Passe-partout' ou de type 'Enseignement à la maison' (selon l'article 15.4 de la L.I.P.). Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210407 : Le groupe d'élèves est requis, si l'ordre d'enseignement est 'Primaire' ou 'Préscolaire' et qu'aucune autre mesure de type 'Passe-partout' ou 'Enseignement à la maison' (selon l'article 15.4 de la L.I.P.) n'est présente.</p> <p>Si l'organisme est du réseau privé ou une école gouvernementale à la date du début de la fréquentation Le groupe d'élèves doit être absent. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210416 : Le groupe d'élèves doit être absent pour une déclaration de financement, si l'élève fréquente une école du réseau privé ou une école gouvernementale.</p>
Indicateur Autochtone résidant sur une réserve	DJ	<p>Si l'année scolaire de la déclaration est inférieure à 2012-2013, l'indicateur « Autochtone résidant sur une réserve » doit être absent. Dans le cas contraire, le message suivant sera affiché : CHF-210455 : L'indicateur "Autochtone résidant sur une réserve" doit être absent lorsque l'année scolaire est inférieure à 2012-2013.</p> <p>À partir de l'année scolaire 2012-2013 :</p> <p>Si l'indicateur « Autochtone résidant sur une réserve » est à « Oui » (O) et que l'organisme scolaire n'est pas une école gouvernementale, une entente entre organisme de type « 08 » (Autochtone) ou « 14 » (Autochtone sans entente) doit être présente. Dans le cas contraire, le message suivant sera affiché : CHF-210031 : Il doit exister au moins une entente entre organisme de type "08 - Autochtone" ou "14 - Autochtone sans entente" lorsque l'indicateur "Autochtone résidant sur une réserve" est à "Oui".</p> <p>Si l'indicateur « Autochtone résidant sur une réserve » est à « Non » (N) ou absent, une entente entre organisme de type « 08 » (Autochtone) ou « 14 » (Autochtone sans entente) n'est pas permise. Dans le cas contraire, le message suivant sera affiché : CHF-210032 : Il ne doit pas y avoir d'entente entre organisme de type "08 - Autochtone" ou "14 - Autochtone sans entente" lorsque l'indicateur "Autochtone résidant sur une réserve" est à "Non" ou absent.</p>



Élément	Type de transaction	Critères de validation
Langue d'enseignement	DJ, DA, DP	<p>Si l'élève concerné par la déclaration a préalablement été autorisé par la direction responsable des Premières Nations à étudier dans une langue autre que celle offerte par son école (on parle ici normalement d'un élève déclaré avec la langue d'enseignement « Français » dans une commission scolaire anglophone), les validations suivantes ne seront pas appliquées :</p> <p>Pour une déclaration complète,</p> <p>Pour un organisme scolaire du réseau public en date de début de fréquentation, la langue d'enseignement de la déclaration doit être une des langues d'enseignement de l'immeuble en date de début de fréquentation. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-410108 : "La langue d'enseignement de la déclaration complète doit être une des langues d'enseignement dans lesquelles l'immeuble du réseau public dispense ses services en %0."  Où %0 prend la valeur 'FGJ', 'FGA' ou 'FP' selon le type de formation et le secteur d'enseignement de la déclaration.</p> <p>Pour un organisme scolaire du réseau privé ou une école gouvernementale en date de début de fréquentation, la langue d'enseignement de la déclaration doit être une des langues d'enseignement de l'organisme scolaire en date de début de fréquentation.  Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210121 : La langue d'enseignement de la déclaration complète doit être une des langues d'enseignement dans lesquelles l'organisme scolaire du réseau privé ou l'école gouvernementale dispense ses services.</p> <p>Pour une déclaration partielle,</p> <p>Pour un organisme scolaire du réseau public en date de début de fréquentation, la langue d'enseignement de la déclaration doit être une des langues d'enseignement de l'organisme en date de début de fréquentation. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF410109 - "La langue d'enseignement de la déclaration de %0 doit être une des langues d'enseignement dans lesquelles l'organisme du réseau public dispense ses services."  Où %0 prend la valeur « sanction » ou « service » selon le type de déclaration.</p> <p>Pour un organisme scolaire du réseau privé ou une école gouvernementale en date de début de fréquentation, si la déclaration n'est pas une déclaration de service, la langue d'enseignement de la déclaration doit être une des langues d'enseignement de l'organisme scolaire en date de début de fréquentation. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF210155 - "La langue d'enseignement de la déclaration de sanction doit être une des langues d'enseignement dans lesquelles l'organisme scolaire du réseau privé ou l'école gouvernementale dispense ses services."</p>
Langue d'enseignement	DJ	<p>Si la langue d'enseignement est une langue autochtone, la langue de sanction du DES doit être « Anglais », « Français », égale à la langue d'enseignement ou absente.  Dans le cas contraire, le message suivant sera affiché :</p> <p>CHF-210471 : La langue de sanction du DES ne peut pas être une langue autochtone différente de la langue d'enseignement.</p>
Langue intensive	DJ	<p>Si l'année scolaire est plus petite ou égale à 2012-2013, la langue intensive doit être absente.  Dans le cas contraire, le message suivant sera affiché :</p> <p>CHF-210460 : La langue intensive ne peut être définie qu'à partir de l'année scolaire 2013-2014.</p> <p>Si l'année scolaire est plus grand ou égale à 2013-2014 :</p> <p>Si l'ordre d'enseignement est « Préscolaire », la langue intensive doit être absente.  Dans le cas contraire, le message suivant sera affiché :</p> <p>CHF-210461 : La langue intensive ne peut être définie lorsque l'ordre d'enseignement est "Préscolaire".</p> <p>Si l'ordre d'enseignement est « Primaire » et que le modèle d'enseignement intensif de la langue est présent, la langue intensive doit être également présent.  Dans le cas contraire, le message suivant sera affiché :</p> <p>CHF-210462 : La langue intensive est obligatoire lorsque l'ordre d'enseignement est "Primaire" et que le modèle d'enseignement intensif de la langue est présent.</p> <p>La langue intensive doit être différente de la langue d'enseignement.  Dans le cas contraire, le message suivant sera affiché :</p> <p>CHF-210463 : La langue intensive doit être différente de la langue d'enseignement.</p>

Élément	Type de transaction	Critères de validation
Lieu de naissance du père/Lieu de naissance de la mère	DJ	<p>Si l'année scolaire de la déclaration est égale ou plus grande à 2011-2012, le lieu de naissance du père et le lieu de naissance de la mère sont obligatoires. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-410133 : Les données obligatoires d'une déclaration complète en FGJ sont: code postal, langue maternelle, langue maison, lieu naissance mère/père, ind. gratuité scol., ind. décl. en attente et parcours.</p>
Modèle d'enseignement intensif de la langue	DJ	<p>Si l'année scolaire est plus petite ou égale à 2012-2013, le modèle d'enseignement intensif de la langue doit être absent.</p> <p>Dans le cas contraire, le message suivant sera affiché :</p> <p>CHF-210456 : Le modèle d'enseignement intensif de la langue ne peut être défini qu'à partir de l'année scolaire 2013-2014.</p> <p>Si l'année scolaire est plus grand ou égale à 2013-2014 :</p> <p>Si l'ordre d'enseignement est « Secondaire », le modèle d'enseignement intensif de la langue doit être absent.</p> <p>Dans le cas contraire, le message suivant sera affiché :</p> <p>CHF-210457 : Le modèle d'enseignement intensif de la langue ne peut être défini lorsque l'ordre d'enseignement est "Secondaire".</p> <p>Si l'ordre d'enseignement est « Primaire » et que la langue intensive est présente, le modèle d'enseignement intensif de la langue doit être également présent.</p> <p>Dans le cas contraire, le message suivant sera affiché :</p> <p>CHF-210459 : Le modèle d'enseignement intensif de la langue est obligatoire lorsque l'ordre d'enseignement est "Primaire" et que la langue intensive est présente.</p> <p>Si l'ordre d'enseignement est « Préscolaire », le modèle d'enseignement intensif de la langue doit être absent.</p> <p>Dans le cas contraire, le message suivant sera affiché :</p> <p>CHF-210458 : Le modèle d'enseignement intensif de la langue ne peut être défini lorsque l'ordre d'enseignement est "Préscolaire".</p>

Élément	Type de transaction	Critères de validation
Motif de fin de fréquentation	DJ, DA, DP	<p>Si l'année scolaire est égale à 2013-2014, le motif de fin de fréquentation doit être valide selon le type de formation et le secteur d'enseignement.            Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :            CHF-210176 : Le motif de fin de fréquentation %2 est invalide en %1 pour l'année scolaire %0.            Où :            - %0 représente l'année scolaire de la déclaration;            - %1 FGJ, FGA ou FP;            - %2 le motif de fin de fréquentation de la déclaration.</p> <p>Voici la liste des valeurs acceptées pour chacune des clientèles :            FGJ :            01, 02, 04, 05, 06, 07, 08, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 20, 21            FGA :            01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 15, 17, 18, 19, 20, 21            FP :            01, 02, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 15, 20, 21</p> <p>Si l'année scolaire est égale à 2014-2015, le motif de fin de fréquentation doit être valide selon le type de formation et le secteur d'enseignement.            Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :            CHF-210176 : Le motif de fin de fréquentation %2 est invalide en %1 pour l'année scolaire %0.            Où :            - %0 représente l'année scolaire de la déclaration;            - %1 FGJ, FGA ou FP;            - %2 le motif de fin de fréquentation de la déclaration.</p> <p>Voici la liste des valeurs acceptées pour chacune des clientèles :            FGJ :            01, 02, 04, 05, 06, 10, 11, 15, 20, 22, 24, 25, 26, 27, 28            FGA :            01, 02, 03, 04, 05, 06, 09, 10, 11, 12, 15, 20, 22, 27, 30, 31            FP :            01, 02, 04, 05, 06, 09, 10, 11, 12, 15, 20, 22, 23, 27, 29, 30, 31</p> <p>Si l'année scolaire est plus grande ou égale à 2015-2016, le motif de fin de fréquentation doit être valide selon le type de formation et le secteur d'enseignement.            Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :            CHF-210176 : Le motif de fin de fréquentation %2 est invalide en %1 pour l'année scolaire %0.            Où :            - %0 représente l'année scolaire de la déclaration;            - %1 FGJ, FGA ou FP;            - %2 le motif de fin de fréquentation de la déclaration.</p> <p>Voici la liste des valeurs acceptées pour chacune des clientèles :            FGJ :            01, 02, 04, 05, 06, 10, 11, 15, 20, 22, 24, 25, 26, 27, 28            FGA :            01, 02, 03, 04, 05, 06, 09, 10, 11, 12, 15, 20, 22, 27, 31, 33            FP :            01, 02, 04, 05, 06, 09, 10, 11, 12, 15, 20, 22, 23, 27, 29, 31, 32</p>
Motif de fin de fréquentation	DA	<p>Si l'année scolaire est plus petite ou égale à 2012-2013, le motif de fin de fréquentation doit être différent de '14' 'Passage au réseau privé' et '16' 'Résultats/examen'.            Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :            CHF-210111 : En FGA, les motifs de fin de fréquentation 'Passage au réseau privé' et 'Résultats/examen' sont invalides.</p>

Élément	Type de transaction	Critères de validation
Motif de fin de fréquentation	DJ	<p>Si l'année scolaire est plus petite ou égale à 2012-2013, le motif de fin de fréquentation doit être différent de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Changement de service d'enseignement (03)</li> <li>• Fin de subvention, Emploi-Québec (09)</li> <li>• Formation en cours (10)</li> <li>• Phase 1 du bilan complétée (17)</li> <li>• Phase 2 du bilan débutée (18)</li> <li>• Phase 3 du bilan complétée (19)</li> </ul> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210187 : En FGJ, les motifs de fin de fréquentation 'Changement de service d'enseignement', 'Fin de subvention, Emploi-Québec', 'Formation en cours', 'Phase 1 du bilan complétée', 'Phase 2 du bilan débutée' et 'Phase 3 du bilan complétée' sont invalides.</p>
Motif de fin de fréquentation	DP	<p>Si l'année scolaire est plus petite ou égale à 2012-2013, le motif de fin de fréquentation doit être différent de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Changement de service d'enseignement (03)</li> <li>• Passage au réseau privé (14)</li> <li>• Résultats/examen (16)</li> <li>• Phase 1 du bilan complétée (17)</li> <li>• Phase 2 du bilan débutée (18)</li> <li>• Phase 3 du bilan complétée (19)</li> </ul> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210113 : En FP, les motifs de fin de fréquentation 'Changement de service d'enseignement', 'Passage au réseau privé', 'Résultats/examen', 'Phase 1 du bilan complétée', 'Phase 2 du bilan débutée' et 'Phase 3 du bilan complétée' sont invalides.</p> <p>Si l'année scolaire est plus grande ou égale à 2017-2018, le motif de fin de fréquentation « 32 » (Abandon - AEP) n'est permis que si le type de diplôme du code de programme est « AEP ».</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-310221 : Le motif de fin de fréquentation « 32 » (Abandon – AEP) ne concerne que les programmes dont le type de diplôme est « AEP ».</p>
Motif de fin de fréquentation	SA	<p>Si l'année scolaire est plus petite ou égale à 2013-2014 et que le parcours est 15 'Exploration des acquis (SARCA)', les motifs de fin de fréquentation acceptés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fin de la fréquentation après le début de la phase 1 et avant le commencement de la phase 2 du bilan des acquis (17)</li> <li>• Fin de la fréquentation après le début de la phase 2 et avant le commencement de la phase 3 du bilan des acquis (18)</li> <li>• Fin de la fréquentation une fois la phase 3 du bilan des acquis terminée (19)</li> </ul> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-410120 : En FGA, si le parcours est 'Exploration des acquis', les motifs de fin de fréquentation acceptés sont 'Phase 1 du bilan complétée', 'Phase 2 du bilan débutée' ou 'Phase 3 du bilan complétée'.</p>
Motif de fin de fréquentation	SA, SP	<p>Si l'année scolaire est plus grande ou égale à 2014-2015 et que le parcours est différent de 15 'Exploration des acquis (SARCA)', le motif de fin de fréquentation doit être différent de 30 'Dépôt du rapport synthèse (Exploration des acquis)'.</p> <p>Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant sera retourné :</p> <p>CHF-410147 : Le motif de fin de fréquentation 'Dépôt du rapport synthèse' n'est pas permis pour ce parcours.</p> <p>Si l'année scolaire est plus grande ou égale à 2014-2015 et que le parcours est 15 'Exploration des acquis (SARCA)', le motif de fin de fréquentation doit être présent et égal à 30 'Dépôt du rapport synthèse (Exploration des acquis)'.</p> <p>Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant sera retourné :</p> <p>CHF-410148 : Le motif de fin de fréquentation est obligatoire et doit être 'Dépôt du rapport synthèse' pour ce type de parcours.</p>
Motif de fin de fréquentation	SA, SP	<p>Le motif de fin de fréquentation doit être absent pour une déclaration ayant un type de parcours '18 - Second niveau d'accueil (SARCA)'. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF210226 - "Le motif de fin de fréquentation doit être absent lorsque le type de parcours de la déclaration est '18 - Second niveau d'accueil'."</p>
Nombre de compétences	DJ, DA	<p>Le nombre de compétences doit être absent pour une déclaration en FGJ ou en FGA.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210125 : En FGJ et en FGA, le nombre de compétences doit être absent.</p>

Élément	Type de transaction	Critères de validation
Nombre de compétences	DP	<p>Si l'année scolaire est 2008-2009 ou supérieure, le nombre de compétences doit être absent. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-310128 : En FP, le nombre de compétences doit être nul si l'année scolaire est supérieure à 2007-2008.</p> <p>Si l'année scolaire est antérieure à 2008-2009 : Si le parcours est égal à '08' (Métier semi-spécialisé), le nombre de compétences doit être compris entre 3 et 17. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210150 : En FP, le nombre de compétences doit être un nombre entre 3 et 17 si l'année scolaire est antérieure à 2008-2009.</p> <p>Si le parcours est différent de '08' (Métier semi-spécialisé), le nombre de compétences doit être absent. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-410124 : En FP, le nombre de compétences doit être nul si l'année scolaire est antérieure à 2008-2009 et que le parcours est différent de 'Métier semi-spécialisé'.</p>
Nombre d'heures FG	DP	<p>Si le nombre d'heures FG est présent : Il doit être supérieur ou égal à zéro. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210219 : Lorsque le nombre d'heures FG est présent, il doit être supérieur ou égal à zéro.</p> <p>Une entente entre organismes de type '13 - Concomitance FG' doit exister. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210220 : Lorsque le nombre d'heures FG est présent, il doit exister une entente entre organismes de type '13 - Concomitance FG'.</p> <p>Si le type d'entente est '13 - Concomitance FG' et que l'année scolaire est inférieure ou égale à 2014-2015, le nombre d'heures FG doit être présent. De plus, si le type d'entente est '13 - Concomitance FG', que l'année scolaire est supérieure ou égale à 2015-2016 et qu'il n'y a pas d'autres déclarations dans la même année scolaire avec une entente '13' pour le même organisme d'entente, le nombre d'heures FG doit également être présent. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210652 : Le nombre d'heures FG doit être présent lorsqu'il existe une entente de type '13 - Concomitance FG'.</p> <p>Si le type d'entente est '13 - Concomitance FG' et que l'année scolaire est supérieure ou égale à 2015-2016 et qu'il y a une ou plusieurs autres déclarations dans la même année scolaire avec une entente '13' pour le même organisme d'entente, le nombre d'heures FG ne doit être présent que sur une seule de ces déclarations. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210666 : Le nombre d'heures FG doit être présent sur une et une seule déclaration FP lorsqu'il existe plusieurs ententes de type '13 - Concomitance FG' avec le même organisme d'entente.</p> <p>Si une déclaration contenant un type d'entente '13' doit être radiée (désactivée) et que l'année scolaire est supérieure ou égale à 2015-2016, s'il y a une ou plusieurs autres déclarations dans la même année scolaire avec une entente '13' pour le même organisme d'entente, le nombre d'heures FG doit être présent sur une et une seule de ces déclarations (excluant la déclaration en cours de radiation). Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210667 : Le nombre d'heures FG doit être présent sur une et une seule déclaration FP lorsqu'il existe plusieurs ententes de type '13 - Concomitance FG' avec le même organisme d'entente, la désactivation de la déclaration est donc impossible.</p> <p>Si un type d'entente '13' doit être modifié (modification du type d'entente ou de l'organisme d'entente) et que l'année scolaire est supérieure ou égale à 2015-2016, s'il y a une ou plusieurs autres déclarations dans la même année scolaire avec une entente '13' pour le même organisme d'entente, le nombre d'heures FG doit être présent sur une et une seule de ces déclarations (excluant la déclaration en cours de modification). Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210668 : La modification de l'entente '13-Concomitance FG' n'est pas permise lorsqu'il en existe plusieurs avec le même organisme d'entente.</p>

Élément	Type de transaction	Critères de validation
Nombre d'heures de fréquentation	DJ	<p>Si l'ordre d'enseignement est 'Secondaire',                      Si l'année scolaire de la déclaration est 2010-2011 ou plus,                      le nombre d'heures de fréquentation est obligatoire (différent de nul et de zéro). Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :                      CHF-210136 : Le nombre d'heures de fréquentation est requis, si l'ordre d'enseignement est 'Secondaire'.</p> <p>Sinon:                      Le nombre d'heures de fréquentation est obligatoire (différent de nul). Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant:                      CHF210136 - "Le nombre d'heures de fréquentation est requis, si l'ordre d'enseignement est 'secondaire'."</p> <p>Si l'ordre d'enseignement est différent de 'Secondaire',                      Le nombre d'heures de fréquentation doit être absent.                      Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :                      CHF-210198 : Le nombre d'heures de fréquentation doit être absent, si l'ordre d'enseignement est autre que 'Secondaire'.</p> <p>Si le nombre d'heures de fréquentation est présent, il doit être plus petit ou égal à 900 heures.                      Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :                      CHF-210137 : En FGJ, le nombre d'heures de fréquentation doit être plus petit ou égal à 900.</p>

Élément	Type de transaction	Critères de validation
Nombre d'heures de fréquentation	DA	<p>Si le type de parcours est différent de 'Reconnaissance des acquis' et différent de 'Formation à distance' ou                      (Si le type de parcours est égal à 'Reconnaissance des acquis' ou 'Formation à distance' et que l'année scolaire est &lt; 2011-2012)</p> <p>Si la date de fin de fréquentation est présente, le nombre d'heures de fréquentation est obligatoire (peut cependant être égal à 0).                      Si le nombre d'heures de fréquentation est présent (peut cependant être égal à 0), la date de fin de fréquentation est obligatoire.                      Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :                      CHF-210142 : Le nombre d'heures de fréquentation est requis lorsqu'il y a une date de fin de fréquentation et vice-versa.</p> <p>Si le nombre d'heures de fréquentation est présent (peut cependant être égal à 0), le motif de fin de fréquentation est obligatoire.                      Si le motif de fin de fréquentation est présent, le nombre d'heures de fréquentation est obligatoire (peut cependant être égal à 0).                      Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :                      CHF-210178 : Le motif de fin de fréquentation est requis lorsqu'il y a un nombre d'heures de fréquentation et vice-versa.</p> <p>Si le nombre d'heures de fréquentation est présent, il doit être égal à 0 si le type de parcours est 15 'Exploration des acquis (SARCA)'.                      Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :                      CHF-410119 : En FGA, si le parcours est 'Exploration des acquis', le nombre d'heures de fréquentation doit être égal à 0.</p> <p>Si le type de parcours est égal 'Reconnaissance des acquis' ou 'Formation à distance' et Si l'année scolaire &gt;= 2011-2012                      Le nombre d'heures de fréquentation doit être absent. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :                      CHF410130 : En FGA, si le parcours est 'Reconnaissance des acquis' ou 'Formation à distance' (année scolaire &gt;= 2011-2012), le nombre d'heures de Fréquentation doit être absent.</p> <p>Si le nombre d'heures de fréquentation est présent et que le parcours est différent de 15 'Exploration des acquis (SARCA)', il doit être inférieur ou égal à 1350 heures.                      Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :                      CHF-210138 : En FGA, le nombre d'heures de fréquentation doit être inférieur ou égal à 1350 si le parcours est différent de 15 'Exploration des acquis (SARCA)'.</p> <p>Lorsque la date de début de fréquentation est différente de la date de fin de fréquentation, si le nombre d'heures de fréquentation est présent et que le parcours est différent de 15 'Exploration des acquis (SARCA)', la moyenne hebdomadaire d'heures de fréquentation (nombre d'heures de fréquentation/nombre de semaines de fréquentation) doit être inférieure ou égale à 60 heures.                      Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :                      CHF-210139 : En FGA, le nombre d'heures de fréquentation doit être inférieur ou égal à 60 heures par semaine si le parcours est différent de 15 'Exploration des acquis (SARCA)'.                      Le nombre de semaines de fréquentation est calculé comme suit :  <math display="block">((\text{Date de fin de fréquentation} - \text{Date de début de fréquentation}) + 1) / 7</math></p> <p>Lorsque la date de début de fréquentation est égale à la date de fin de fréquentation, si le nombre d'heures de fréquentation est présent et que le parcours est différent de 15 'Exploration des acquis (SARCA)', la moyenne quotidienne d'heures de fréquentation (moyenne hebdomadaire d'heures de fréquentation/7) doit être plus petite que 12.                      Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :                      CHF-210147 : En FGA, le nombre d'heures de fréquentation doit être plus petit ou égal à 12 heures par jour si le parcours est différent de 15 'Exploration des acquis (SARCA)'.</p>
Nombre d'heures de fréquentation	SA	<p>Si le nombre d'heures de fréquentation est présent, il doit être égal à 0 si le type de parcours est 15 'Exploration des acquis (SARCA)'.                      Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :                      CHF-410119 : En FGA, si le parcours est 'Exploration des acquis', le nombre d'heures de fréquentation doit être égal à 0.</p>

Élément	Type de transaction	Critères de validation
Nombre d'heures de fréquentation	DP	<p>Si l'année scolaire est égale ou postérieure à 2008-2009, alors le nombre d'heures de fréquentation déclaré doit être plus petit ou égal au nombre d'heures normatives du programme spécifié sur la déclaration de l'effectif scolaire, s'il est présent.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210148 : Le nombre d'heures de fréquentation prévues ne peut excéder le nombre d'heures normatives du programme.</p> <p>Si le type de parcours est différent de 'Reconnaissance des acquis' ou (Si le type de parcours est égal à 'Reconnaissance des acquis' et que l'année scolaire est &lt; 2011-2012)</p> <p>Le nombre d'heures de fréquentation est obligatoire (peut cependant être égal à 0). Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210186 : En FP le nombre d'heures de fréquentation est requis mais peut être égal à 0.</p> <p>Si l'année scolaire est &gt;= 2011-2012 et Si le nombre d'heures de fréquentation est présent et Si le type de parcours est égal 'Reconnaissance des acquis' Le nombre d'heures de fréquentation doit être absent. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF410129 - " En FP, si le parcours est 'Reconnaissance des acquis' (année scolaire &gt;= 2011-2012), le nombre d'heures de Fréquentation doit être absent."</p> <p>Si non Le nombre d'heures de fréquentation est obligatoire, (différent de nul, mais peut être égal à zéro). Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant: CHF210186 - " En FP le nombre d'heures de fréquentation est requis mais peut être égal à 0."</p>
Numéro de dossier dans l'organisme scolaire	DJ, DA, DP	<p>Si l'année scolaire est supérieure ou égale à 2018-2019, et que le type de déclaration est « FIN » (Financement) ou « FRE » (Fréquentation), le numéro de dossier dans l'organisme scolaire doit être présent. Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant sera retourné : CHF-410149 : La donnée Numéro de dossier dans l'organisme scolaire est obligatoire.</p> <p>Si l'année scolaire est inférieure à 2006-2007, le numéro de dossier dans l'organisme scolaire doit être absent. Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant sera retourné : CHF-410150 : La donnée Numéro de dossier dans l'organisme scolaire ne peut être saisie car l'année scolaire de la déclaration est antérieure à 2006-2007.</p>
Ordre d'enseignement	DJ	<p>Si l'organisme scolaire est du réseau privé ou est une école gouvernementale, il doit dispenser ses services pour l'ordre d'enseignement de la déclaration dans GDUNO en date de début de fréquentation. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210199 : L'ordre d'enseignement n'est pas dispensé par l'organisme associé à la fréquentation.</p> <p>Si l'organisme scolaire est du réseau public, il doit dispenser ses services pour l'ordre d'enseignement de la déclaration dans GDUNO en date de début de fréquentation. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210120 : L'ordre d'enseignement n'est pas dispensé par l'immeuble associé à la déclaration.</p> <p>L'ordre d'enseignement ne peut pas être 'Hors ordre'. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-310134 : En FGJ, l'ordre d'enseignement doit être différent de 'Hors ordre'.</p> <p>Si l'ordre d'enseignement est 'Secondaire', alors le type de service de garde et le code de l'immeuble du service de garde doivent être absents. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210402 : Le type de service de garde et le code de l'immeuble du service de garde doivent être absents, si l'ordre d'enseignement est 'Secondaire'.</p>
Ordre d'enseignement	DS	<p>L'ordre d'enseignement d'une déclaration est " Sanction " doit être " Secondaire ". Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant est émis : CHF-310207 : L'ordre d'enseignement d'une déclaration de sanction doit être 'Secondaire'.</p>
Programme	DJ, DA, DP	<p>Il n'est pas permis de modifier le programme. Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant est émis : CHF-310121 : La donnée 'Programme' est non modifiable, vous devez annuler la déclaration déjà transmise et en recréer une nouvelle.</p>



Élément	Type de transaction	Critères de validation
Programme	DA	<p>Lors de la création ou de la modification d'une déclaration en FGA</p> <p>Si le programme est 'un TDG'</p> <p>Si l'élève possède déjà une mention pour un TDG, alors le message d'erreur suivant est généré :</p> <p>CHF310190 - " Il n'est pas permis de créer ou modifier une déclaration TDG si l'élève a déjà un résultat réussi pour un programme de type 'TDG'. "</p> <p>Si l'élève possède plus d'un résultat relié à un TDG, alors le message d'erreur suivant est généré :</p> <p>CHF310215 - Il n'est pas permis de créer ou modifier une déclaration TDG si l'élève a plus d'un résultat relié à un TDG.</p> <p>Si l'élève possède un seul résultat relié à un TDG et que la date d'obtention de ce résultat n'est pas antérieure d'au moins un an à la date de début de fréquentation de la déclaration, alors le message d'erreur suivant est généré :</p> <p>CHF310191 - " Il n'est pas permis de créer ou modifier une déclaration TDG si l'élève a un résultat relié à un TDG avec une date d'obtention plus petite qu'un an de la date de début de fréquentation. "</p> <p>Si l'élève n'a pas de résultats reliés à un TDG</p> <p>OU</p> <p>Si l'élève possède un seul résultat relié à un TDG et que la date d'obtention de ce résultat est antérieure d'au plus un an à la date de début de fréquentation de la déclaration:</p> <p>Si l'élève possède une déclaration antérieure non radiée pour un TDG, avec une date de début de fréquentation inférieure à un an de la date de début de fréquentation de la déclaration en cours, alors le message d'erreur suivant est généré :</p> <p>CHF310192 - " Il n'est pas permis de créer ou modifier une déclaration TDG si l'élève a une déclaration antérieure de moins d'un an de la date de début de fréquentation pour un programme de type 'TDG'. "</p> <p>Si le programme est une AENS</p> <p>Si l'élève possède déjà une mention pour une AENS, alors le message d'erreur suivant est généré :</p> <p>CHF310193 - " Il n'est pas permis de créer ou modifier une déclaration AENS si l'élève a déjà un résultat réussi pour un programme de type 'AENS'. "</p> <p>Si l'élève possède déjà une autre déclaration pour une AENS pour un organisme différent et si la date de début de fréquentation de la nouvelle déclaration est comprise entre le 1er juillet et le 31 décembre et que l'écart entre la date de début de fréquentation des deux déclarations est inférieur à six mois, alors le message d'erreur suivant est généré :</p> <p>CHF-310202 - " Il existe déjà une déclaration pour le même élève et le même programme de type AENS. "</p> <p>Si l'élève possède des résultats reliés à une AENS :</p> <p>Si le résultat le plus récent (en fonction de sa date d'obtention) n'a pas été obtenu au moins un an avant la date de début de fréquentation de la déclaration, alors le message d'erreur suivant est généré :</p> <p>CHF310194 - " Il n'est pas permis de créer ou modifier une déclaration AENS si un résultat relié à un AENS a été obtenu moins d'un an avant la date de début de fréquentation. "</p> <p>Si le résultat le plus récent (en fonction de sa date d'obtention) a été obtenu au moins un an avant la date de début de fréquentation de la déclaration:</p> <p>Si l'élève possède déjà une autre déclaration pour une AENS et si la date de début de fréquentation de la nouvelle déclaration est comprise entre le 1er juillet et le 31 décembre et que l'écart entre la date de début de fréquentation des deux déclarations est supérieur à 6 mois et inférieur à 12 mois, alors le message d'erreur suivant est généré :</p> <p>CHF310201 - "Il n'est pas permis de créer ou modifier une déclaration AENS si l'élève a une déclaration antérieure de 6 à 12 mois de la date de début de fréquentation pour un programme de type AENS."</p> <p>Si l'élève possède déjà une autre déclaration pour une AENS et si la date de début de fréquentation de la nouvelle déclaration n'est pas comprise entre le 1er juillet et le 31 décembre et que l'écart entre la date de début de fréquentation des deux déclarations est inférieur à 12 mois, alors le message d'erreur suivant est généré :</p> <p>CHF310195 - " Il n'est pas permis de créer ou modifier une déclaration AENS si l'élève a une déclaration antérieure de moins d'un an de la date de début de fréquentation pour un programme de type AENS. "</p> <p>Si l'élève ne possède pas de résultats reliés à une AENS :</p> <p>Si l'élève possède déjà une autre déclaration pour une AENS et si la date de début de</p>

Élément	Type de transaction	Critères de validation
		<p>fréquentation de la nouvelle déclaration est comprise entre le 1er juillet et le 31 décembre et que l'écart entre la date de début de fréquentation des deux déclarations est supérieur à 6 mois et inférieur à 18 mois, alors le message d'erreur suivant est généré :</p> <p>CHF310200 - " Il n'est pas permis de créer ou modifier une déclaration AENS si l'élève a une déclaration antérieure de 6 à 18 mois de la date de début de fréquentation pour un programme de type 'AENS'. "</p> <p>Si l'élève possède déjà une autre déclaration pour une AENS et si la date de début de fréquentation de la nouvelle déclaration n'est pas comprise entre le 1er juillet et le 31 décembre et que l'écart entre la date de début de fréquentation des deux déclarations est inférieur à 18 mois, alors le message d'erreur suivant est généré :</p> <p>CHF310196 - " Il n'est pas permis de créer ou modifier une déclaration AENS si l'élève a une déclaration antérieure de moins de 18 mois de la date de début de fréquentation pour un programme de type 'AENS'. "</p> <p>Si le programme est un 'CEES'</p> <p>Si l'élève possède déjà une mention pour un CEES, alors le message d'erreur suivant est généré :</p> <p>CHF310197 - " Il n'est pas permis de créer ou modifier une déclaration GEDTS si l'élève a déjà une mention pour un programme de type 'CEES'. "</p> <p>Si l'élève possède déjà une mention pour un DES, alors le message d'erreur suivant est généré :</p> <p>CHF310198 - " Il n'est pas permis de créer ou modifier une déclaration GEDTS si l'élève a déjà un DES. "</p> <p>Si l'élève possède déjà une déclaration pour un GEDTS pour la même année scolaire, alors le message d'erreur suivant est généré :</p> <p>CHF310199 - " Il n'est pas permis de créer ou modifier une déclaration GEDTS s'il en existe déjà une dans la même année scolaire. "</p>
Secteur d'enseignement	DP	<p>Si le secteur d'enseignement est 'Adultes', l'élève doit obligatoirement avoir 16 ans ou plus au 30 juin de l'année scolaire précédent celle de la déclaration.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210192 : Le secteur d'enseignement doit être 'Jeunes' lorsque l'élève a moins de 16 ans au 30 juin de l'année scolaire précédente.</p> <p>Si le secteur d'enseignement est 'Jeunes',</p> <p>si l'élève a 18 ans au 30 juin de l'année scolaire précédente et,</p> <p>si l'élève n'est pas en continuité en FP (il n'a pas de déclaration pour l'année scolaire antérieure en FP avec un secteur d'enseignement 'Jeunes' avec le même programme et avec des résultats rattachés à la déclaration) ou en FGJ (il n'a pas de déclaration pour l'année scolaire antérieure en FGJ),</p> <p>afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210194 : Le secteur d'enseignement doit être 'Adultes' pour l'élève de 18 ans sans continuité au 30 juin de l'année scolaire précédente.</p> <p>Si le secteur d'enseignement est 'Jeunes',</p> <p>si l'élève a plus de 18 ans et moins de 21 ans, au 30 juin de l'année scolaire précédente,</p> <p>si les déclarations antérieures de l'élève ne comportaient pas de catégorie EHDAA ou cette catégorie était '14',</p> <p>afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210193 : Le secteur d'enseignement doit être 'Adultes' si l'élève a plus de 18 ans et moins de 21 ans au 30 juin de l'année scolaire précédente.</p> <p>Si le secteur d'enseignement est 'Jeunes',</p> <p>si l'élève a 21 ans ou plus au 30 juin de l'année scolaire précédente,</p> <p>afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-310138 : Le secteur d'enseignement doit être 'Adultes' lorsque l'élève a 21 ans ou plus au 30 juin de l'année scolaire précédente.</p>

Élément	Type de transaction	Critères de validation
Source de financement	DA, DP	<p>La source de financement est obligatoire.            Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :            CHF-210141 : En FGA et en FP, la source de financement est obligatoire.</p> <p>La source de financement d'une déclaration ayant permis l'acceptation d'un ou de plusieurs résultats est non modifiable.            Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :            CHF-310183 : La source de financement ne peut pas être modifiée lorsqu'il y a présence de résultats sanctionnés ou à sanctionner reliés à la déclaration.</p> <p>Si l'organisme est 'Privé' et n'est pas reconnu au financement dans le système GDUNO à la date du début de la fréquentation :            La source de financement doit être différente de 'Ministère' ou 'Ministère - enveloppe dédiée'.            Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :            CHF-210161 : En FGA ou en FP, la source de financement "Ministère" ou "Ministère - enveloppe dédiée" est invalide pour le réseau privé non reconnu pour le financement.</p>
Source de financement	DA	<p>Si l'organisme est une école gouvernementale à la date du début de la fréquentation :            La source de financement doit être différente de 'Ministère'.            Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :            CHF-210185 : En FGA, la source de financement "Ministère" est invalide pour une école gouvernementale.</p>
Source de financement	DP	<p>Si la source de financement est égale à « 01 » (Ministère), le type de diplôme lié au code de programme est 'DEP' ou 'ASP' ou 'ACT', le type de parcours est différent de « 19 » (Compétences à la carte) et le code de programme est autorisé au centre de services scolaire ou à la commission scolaire de l'organisme (GDUNO) en date de début de fréquentation,            Si la date de début de fréquentation de la déclaration est postérieure à la date de retrait de l'autorisation du programme (si présente),            Si l'élève n'a pas de résultat publié réussi relié à une déclaration ayant le même code de programme ou celui du programme équivalent dans l'autre langue (dont la date d'obtention est antérieure ou égale à la date de retrait de l'autorisation du programme), n'a pas au moins une déclaration pour le programme de l'autre langue lié au programme de la déclaration et que le programme de la déclaration n'est pas également fermé, afficher le message d'erreur suivant :            CHF-210158 : L'élève ne peut commencer un programme après la date de retrait de l'autorisation provisoire, à moins d'avoir réussi un cours dans le programme déclaré.</p>

Élément	Type de transaction	Critères de validation
		<p>Si l'organisme est 'Public' à la date du début de la fréquentation OU si l'organisme est 'Privé' et reconnu au financement par le système GDUNO à la date du début de la fréquentation :</p> <p>S'il y a un code de programme sur la déclaration :</p> <p>Si l'élève a moins de 16 ans au 30 juin de l'année scolaire précédente, la source de financement doit être égale à 'Ministère'. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210191 : En FP, la source de financement doit être "Ministère" pour l'élève de moins de 16 ans au 30 juin de l'année scolaire précédente. Si le secteur d'enseignement est 'Jeunes' et si l'élève a 16 ans ou plus au 30 juin de l'année scolaire précédente, toutes les sources de financement sont acceptées sauf 'Emploi-solidarité'. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-310126 : En FP, la source de financement 'Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale' est invalide pour le secteur d'enseignement 'Jeunes'.</p> <p>Si l'organisme est une école gouvernementale à la date du début de la fréquentation, la source de financement doit être différente de 'Ministère' ou de 'Ministère - enveloppe dédiée'. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-310125 : En FP, la source de financement 'Ministère' ou 'Ministère - enveloppe dédiée' est invalide pour une école gouvernementale.</p> <p>Si le code de programme est absent de la déclaration, la source de financement doit être différente de 'Ministère'. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-410111 : En FP, la source de financement doit être différente de 'Ministère' s'il n'y a pas de code de programme sur la déclaration.</p> <p>Si l'année scolaire de la déclaration est supérieure ou égale à 2017-2018, la source de financement doit être différente de « 02 » (Ministère enveloppe dédiée). Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210143 : En FP, la source de financement doit être différente de '02' (Min. enveloppe dédiée).</p> <p>Si la source de financement est égale à « 02 » (Ministère enveloppe dédiée), une autre mesure « 14 » (Compétences à la carte) doit être présente. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210564 : Le type d'autre mesure '14' (Compétences à la carte) doit être présente lorsque la source de financement est égale à '02' (Min. enveloppe dédiée).</p>
Transport scolaire	DJ	<p>Si le type de déclaration est 'Financement', si une entente de type '02' (Transport scolaire) existe, la nature du transport scolaire doit être présente, sinon afficher le message d'erreur suivant : CHF-210018 : Lorsqu'il y a une entente entre organismes de type 'Transport scolaire' la nature du transport scolaire doit être présente.</p> <p>Si le type de déclaration est 'Fréquentation', la nature du transport scolaire doit être absente. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-310137 : La nature du transport scolaire doit être absente pour une déclaration de type 'Fréquentation'.</p> <p>Si l'indicateur d'élève pensionnaire est égal à 'Oui', la nature du transport scolaire doit être 'Transport périodique' (07) ou 'Allocation aux parents' (08) lorsqu'elle est présente. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210425 : La nature du transport scolaire doit être '07' ou '08' si l'indicateur d'élève pensionnaire est 'Oui'.</p>
Type de clientèle	DP	<p>Si l'année scolaire de la déclaration est supérieure ou égale à 2015-2016 :</p> <p>Si le code de programme transmis ne correspond pas à la formation d'appoint (5340 ou 5840), alors le type de clientèle doit être absent. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant: CHF210276 - "Le type de clientèle doit être absent."</p> <p>Si le code de programme transmis correspond à la formation d'appoint (5340 ou 5840), alors le type de clientèle doit être présent. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur</p>

Élément	Type de transaction	Critères de validation
		<p>suivant: CHF210277 - "Le type de clientèle doit être présent."</p>
Type de déclaration	DJ	<p>Il n'est pas permis de modifier le type de déclaration. Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant est émis : CHF-310121 : La donnée 'Type de déclaration' est non modifiable, vous devez annuler la déclaration déjà transmise et en recréer une nouvelle.</p>
Type de parcours	DJ	<p>Le type de parcours est obligatoire. Dans le cas contraire :</p> <p>Si l'année scolaire de la déclaration est égale ou plus grande à 2011-2012, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-410133 : Les données obligatoires d'une déclaration complète en FGJ sont: code postal, langue maternelle, langue maison, lieu naissance mère/père, ind. gratuité scol., ind. décl. en attente et parcours.</p> <p>Si l'année scolaire de la déclaration est plus petite que 2011-2012, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-310122 : Les données obligatoires d'une déclaration complète sont: code postal, langue maternelle, langue maison, ind. gratuité scol., ind. décl. en attente et parcours.</p> <p>Si l'ordre d'enseignement est 'S' (Secondaire), alors le type de parcours est obligatoire et les valeurs permises sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation générale (05)</li> <li>• Formation générale appliquée (06)</li> <li>• Préparation au travail (07)</li> <li>• Métier semi-spécialisé (08)</li> <li>• Insertion sociale et professionnelle des jeunes (ISPJ) (16)</li> </ul> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210168 : La combinaison des valeurs des données année scolaire, type de parcours, ordre d'enseignement, classe, ou cycle d'enseignement et nombre d'années dans le cycle d'enseignement est invalide en FGJ.</p> <p>Si l'ordre d'enseignement est 'S' (Secondaire) Si le parcours est 'Formation générale' La classe doit être 3, 4, 5, 7 ou 8. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210168 : La combinaison des valeurs des données année scolaire, type de parcours, ordre d'enseignement, classe, ou cycle d'enseignement et nombre d'années dans le cycle d'enseignement est invalide en FGJ.</p> <p>Si l'ordre d'enseignement est 'M' (Préscolaire) ou 'P' (Primaire), le parcours doit être 'Formation générale'. Dans le cas contraire, la valeur sera remplacée par 'Formation générale'.</p> <p>Si le parcours est 'Préparation au marché du travail' ou 'Métier semi-spécialisé' L'élève doit être âgé de 13 ans ou plus au 30 septembre de l'année scolaire de la déclaration. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210914 : Le type de parcours (<i>parcours</i>) est permis pour un élève de 13 ans et plus au 30 septembre (<i>année de la déclaration</i>).</p> <p>Le plan d'intervention doit être égal à 'Oui'. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210915 : Le plan d'intervention est obligatoire pour le type de parcours (<i>parcours</i>).</p> <p>Le type de regroupement doit être présent. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210916 : Le type de regroupement est obligatoire pour le type de parcours (<i>parcours</i>).</p> <p>Si l'année scolaire est 2008-2009 ou postérieure, le type de regroupement doit être compris entre '03' et '09' inclusivement. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210917 : Pour l'année scolaire (<i>année scolaire</i>), le type de regroupement doit être compris entre '03' et '09' inclusivement pour le type de parcours (<i>parcours</i>).</p> <p>Lors de la création d'une déclaration ou de la modification de la catégorie de programme particulier ou du type de parcours, si la catégorie de programme particulier est '13' (Préparation à la formation professionnelle) et que l'ordre d'enseignement est secondaire et que l'organisme scolaire est du réseau public et que l'année scolaire de la déclaration est 2008-2009 ou plus alors, le type de parcours doit être '05' (Formation générale) ou '06' (Formation générale appliquée),</p>

Élément	Type de transaction	Critères de validation
		<p>sinon afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210448 : La catégorie de programme particulier '13 - Préparation à la formation professionnelle', réservée au réseau public, n'est permise que pour les parcours '05 - Formation générale' et '06 - Formation générale appliquée'.</p> <p>Si le type de parcours est 'Insertion sociale et professionnelle des jeunes' (ISPJ) et que l'organisme est du réseau privé, cet organisme doit enseigner exclusivement à des 'EHDA'.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-410123 : Le type de parcours 'x' est permis seulement pour un organisme du réseau privé enseignant exclusivement à des élèves EHDA.</p> <p>Aucun nouvel élève ne pourra s'inscrire en ISPJ – Transition à compter du 30 juin 2009. Cependant, les élèves l'ayant commencé pourront y demeurer.</p> <p>Si aucune déclaration antérieure non radiée n'est trouvée, afficher le message :</p> <p>CHF-410128 : Le type de parcours '16 - ISPJ' est permis seulement pour l'élève ayant déjà été inscrit dans ce parcours en 2007-2008 ou 2008-2009.</p>
Type de parcours	DA, DP, SA, SP	<p>Le type de parcours est obligatoire.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-310122 : Les données obligatoires d'une déclaration complète sont: code postal, langue maternelle, langue maison, ind. gratuité scol., ind. décl. en attente et parcours.</p>
Type de parcours	DA	<p>Si l'année scolaire est inférieure à 2012-2013 :</p> <p>Les valeurs permises sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconnaissance des acquis (01)</li> <li>• Formation commune (04)</li> <li>• Métier semi-spécialisé (08)</li> <li>• Intégration socioprofessionnelle (10)</li> <li>• Formation diversifiée (11)</li> <li>• Formation spécifique (12)</li> <li>• Soutien pédagogique (13)</li> <li>• Formation à distance (17)</li> </ul> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210167 : Pour l'année scolaire %0, le parcours %1 n'est pas valide pour une %2. (Où %0 correspond à l'année scolaire, %1 au type de parcours et %2 au type de déclaration.)</p> <p>Si l'année scolaire est supérieure ou égale à 2012-2013 :</p> <p>Les valeurs permises sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconnaissance des acquis (01)</li> <li>• Formation commune (04)</li> <li>• Intégration socioprofessionnelle (10)</li> <li>• Formation diversifiée (11)</li> <li>• Formation spécifique (12)</li> <li>• Soutien pédagogique (13)</li> <li>• Formation à distance (17)</li> </ul> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210167 : Pour l'année scolaire %0, le parcours %1 n'est pas valide pour une %2. (Où %0 correspond à l'année scolaire, %1 au type de parcours et %2 au type de déclaration.)</p>
Type de parcours	SA	<p>Si l'année scolaire est plus petite que 2012-2013,</p> <p>Les valeurs permises sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Exploration des acquis (15) (SARCA)</li> <li>• Second niveau d'accueil (18) (SARCA)</li> </ul> <p>Si l'année scolaire est plus grande ou égale que 2012-2013,</p> <p>Les valeurs permises sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Exploration des acquis (15) (SARCA)</li> </ul> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210167 : Pour l'année scolaire %0, le parcours %1 n'est pas valide pour une %2. (Où %0 correspond à l'année scolaire, %1 au type de parcours et %2 au type de déclaration.)</p>

Élément	Type de transaction	Critères de validation
Type de parcours	DP	<p>Les valeurs permises sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaissance des acquis (01)</li> <li>Traditionnelle (02)</li> <li>Alternance travail-études (03)</li> <li>Hors programme (14)</li> </ul> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210169 : La combinaison des valeurs des données année scolaire, secteur d'enseignement et type de parcours est invalide en FP.</p> <p>Le parcours ne peut pas être modifié lorsqu'il y a un ou plusieurs stages reliés à une déclaration et que le type de parcours est 'Alternance travail-études'.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-410112 : Il est impossible de modifier le parcours 'Alternance travail-études' lorsqu'un ou plusieurs résultats sont reliés à la déclaration avec une catégorie de cours 'Stage'.</p> <p>Si le parcours est 'Alternance travail-études', le programme associé à la déclaration doit avoir un indicateur ATE égal à 'B' dans GDUNO.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210195 : Le parcours "Alternance travail étude" n'est pas autorisé pour le programme déclaré.</p> <p>Si la déclaration est FP et que l'année scolaire est 2009-2010 ou plus et que le type de parcours est '01 - Reconnaissance des acquis' et que le code de programme correspond à 'SASI' (5287, 5787, 5325, 5825), afficher le message d'erreur suivant : CHF-310211 : À partir de 2009-2010, en FP, le type de parcours '01-RAC' n'est pas permis pour les programmes SASI (santé assistance et soins infirmiers).</p> <p>Si l'année scolaire de la déclaration est supérieure ou égale à 2017-2018 ou inférieure ou égale à 2020-2021 et que le type de parcours est « 19 » (Compétences à la carte), la source de financement doit être « 01 » (Ministère).</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210036 : Si le type de parcours est '19' (Compétences à la carte), la source de financement doit être '01' (Ministère).</p> <p>Si le type de parcours est « 19 » (Compétences à la carte), les seules conditions d'admission acceptées sont « 24 » (Compétences à la carte) et « 26 » (Élève inscrit à une AEP).</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210244 : Seules les conditions d'admission '24' (Compétences à la carte) et '26' (Élève inscrit à une AEP) sont acceptées pour le parcours '19' (Compétences à la carte).</p>
Type de parcours	SP	<p>Si l'année scolaire est plus petite que 2012-2013, La valeur permise est :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Second niveau d'accueil (18) (SARCA)</li> </ul> <p>Si l'année scolaire est égale à 2012-2013 ou 2013-2014, il n'est pas possible de transmettre une déclaration de service en formation professionnelle.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210169 : La combinaison des données année scolaire et type de parcours est invalide en FP.</p> <p>Si l'année scolaire est plus grande ou égale à 2014-2015, les valeurs permises sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Exploration des acquis (15) (SARCA)</li> </ul> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210169 : La combinaison des données année scolaire et type de parcours est invalide en FP.</p>
Type de production animale	DP	<p>Si le code de programme est différent de « 5338 » ou « 5354 » (Production animale), le type de production animale doit être absent. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF210237 - "Le type de production animale ne s'applique pas au programme déclaré, il doit donc être absent."</p>
Type de programme particulier	DJ	<p>À partir de l'année scolaire 2008-2009, si la catégorie de programme particulier est présente, l'organisme scolaire fréquenté doit dispenser des services pour au moins une combinaison 'catégorie' et 'type' de programme particulier comprenant la catégorie de programme particulier de la déclaration en date de début de fréquentation et;</p> <p>l'organisme scolaire fréquenté doit dispenser la catégorie de programme particulier spécifiée et le type de programme particulier pour la catégorie de programme particulier spécifiée en date de début de fréquentation.</p>

Élément	Type de transaction	Critères de validation
		<p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210410 : Selon le système GDUNO, la catégorie et/ou le type de programme particulier déclaré ne peut être dispensé par l'organisme/immeuble.</p> <p>Le type de programme particulier de formation doit être absent lorsque la catégorie de programme particulier de formation est absente ou si sa valeur est différente des valeurs suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Enrichissement en sports ('01')</li> <li>• Enrichissement en arts ('02')</li> <li>• Programme de sports-études ('10')</li> <li>• Programme en arts-études ('11')</li> <li>• Anglais intensif ('14')</li> </ul> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210401 : Le type de programme particulier doit être absent, si la catégorie de programme est absente ou si sa valeur n'est pas '01', '02', '10', '11' ou '14'.</p> <p>Si la catégorie de programme particulier de formation est présente et que sa valeur est l'une des suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Enrichissement en sports ('01')</li> <li>• Enrichissement en arts ('02')</li> <li>• Programme de sports-études ('10')</li> <li>• Programme en arts-études ('11')</li> <li>• Anglais intensif ('14')</li> </ul> <p>Le type de programme doit être présent et sa valeur est validée avec les combinaisons permises par la table associative ministérielle des systèmes REFER et GDUNO.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210411 : Le type de programme particulier est absent ou incohérent avec la catégorie de programme.</p>
Type de service de garde	DJ	<p>Si le type de service de garde est présent et qu'il est égal à 'Enfant inscrit de façon régulière en service de garde' ('01'), 'Enfant inscrit de façon sporadique en service de garde' ('02'), 'Régulier un jour par semaine, au moins deux périodes par jour' ('04'), 'Régulier deux jours par semaine, au moins deux périodes par jour' ('05') ou 'Régulier de trois à cinq jours par semaine, au moins deux périodes par jour' ('06') :</p> <p style="padding-left: 40px;">Si l'organisme fréquenté est du réseau public</p> <p style="padding-left: 80px;">La déclaration doit obligatoirement indiquer une entente de type 'Service de garde' lorsque le centre de services scolaire ou la commission scolaire où se situe l'immeuble du service de garde est différent du centre de services scolaire ou de la commission scolaire de l'immeuble fréquenté.</p> <p style="padding-left: 80px;">Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210005 : La déclaration doit indiquer une entente 'Service de garde' si le centre de services scolaire ou la commission scolaire de l'immeuble où est donné le service de garde est différent du centre de services scolaire ou de la commission scolaire de l'immeuble fréquenté.</p> <p style="padding-left: 40px;">Si l'organisme fréquenté est du réseau privé</p> <p style="padding-left: 80px;">La déclaration doit obligatoirement indiquer une entente de type 'Service de garde' et une entente de type 'Scolarisation' lorsque l'immeuble du service de garde est présent (et donc du réseau public).</p> <p style="padding-left: 80px;">Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210006 : La déclaration doit indiquer une entente 'Service de garde' et une entente 'Scolarisation' si l'organisme fréquenté est du réseau privé et que l'immeuble où est donné le service de garde est présent.</p> <p style="padding-left: 40px;">Si l'organisme fréquenté est une école gouvernementale</p> <p style="padding-left: 80px;">La déclaration doit obligatoirement indiquer une entente de type 'Service de garde'.</p> <p style="padding-left: 80px;">Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210007 : La déclaration doit indiquer une entente 'Service de garde' si l'organisme fréquenté est une école gouvernementale et que le type de service de garde est présent.</p> <p style="padding-left: 40px;">Si l'immeuble du service de garde est présent et qu'il y a une entente de type 'Service de garde' ('03')</p> <p style="padding-left: 80px;">Le centre de services scolaire ou la commission scolaire de l'immeuble du service de garde doit être le même centre de services scolaire ou la même commission scolaire que celui ou celle de l'entente.</p>



Élément	Type de transaction	Critères de validation
		<p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210008 : Le centre de services scolaire ou la commission scolaire de l'immeuble du service de garde doit être le ou la même que celui ou celle de l'entente 'Service de garde'.</p> <p>Si le type de service de garde est absent ou différent de 'Enfant inscrit de façon régulière en service de garde' ('01'), 'Enfant inscrit de façon sporadique en service de garde' ('02'), 'Régulier un jour par semaine, au moins deux périodes par jour' ('04'), 'Régulier deux jours par semaine, au moins deux périodes par jour' ('05') ou 'Régulier de trois à cinq jours par semaine, au moins deux périodes par jour' ('06')</p> <p>Il ne doit pas y avoir d'entente de type 'Service de garde' ('03').</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210009 : L'entente 'Service de garde' n'est pas permise si l'enfant n'est pas inscrit de façon régulière ou sporadique en service de garde.</p>
Vérification de chevauchement	DA	<p>Si l'élève a d'autres déclarations actives (non radiées) en FGA pour la même année scolaire, le même organisme scolaire, le même programme, le même service d'enseignement et la même source de financement, alors il ne doit pas y avoir de chevauchement entre les dates de début de fréquentation et les dates de fin de fréquentation de ces déclarations.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-310123 : La période de fréquentation de cette déclaration entre en conflit avec celle d'une autre déclaration en FGA.</p> <p>Toutefois, les parcours 'Reconnaissance des acquis (01)' et 'Formation à distance (17)' sont exclus de cette validation. En effet, le chevauchement est permis entre une déclaration d'un de ses deux parcours et une déclaration comportant un des autres parcours.</p> <p>Si le type de parcours est 'Reconnaissance des acquis (01)' ou 'Formation à distance (17), '</p> <p>Si l'élève a d'autres déclarations actives (non radiées) en FGA pour la même année scolaire, le même organisme scolaire, le même programme, le même service d'enseignement et la même source de financement, alors il ne doit pas y avoir de chevauchement entre les dates de début de fréquentation et les dates de fin de fréquentation de ces déclarations.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF310127 - "La période de fréquentation de cette déclaration entre en conflit avec celle d'une autre déclaration en FGA."</p>
Vérification de chevauchement	DP	<p>Si le type de parcours est 'Reconnaissance des acquis (01)',</p> <p>Si l'élève a d'autres déclarations (non radiées) en FP pour la même année scolaire, le même organisme scolaire, le même code de programme, le même type de parcours et la même source de financement, alors il ne doit pas y avoir de chevauchement entre les dates de début de fréquentation et les dates de fin de fréquentation de ces déclarations.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-310186 : Il existe une déclaration en FP pour le programme ... (celui transmis par l'organisme) dont la date de fin est absente ou les dates de fréquentation se chevauchent.</p> <p>Si le type de parcours est différent de 'Reconnaissance des acquis (01)',</p> <p>Si l'élève a d'autres déclarations (non radiées) en FP pour la même année scolaire, le même organisme scolaire, le même code de programme et la même source de financement, alors il ne doit pas y avoir de chevauchement entre les dates de début de fréquentation et les dates de fin de fréquentation de ces déclarations.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF310129 - "Il existe une déclaration en FP pour le programme %0 dont la date de fin est absente ou les dates de fréquentation se chevauchent."</p>
Vérification de chevauchement	DJ, DS	<p>Si l'élève a d'autres déclarations actives (non radiées) en FGJ, pour la même année scolaire et le même organisme scolaire, alors il ne doit pas y avoir de chevauchement entre les dates de début de fréquentation et les dates de fin de fréquentation de ces déclarations.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-310187 : Il existe une déclaration en FGJ dont la date de fin est absente ou les dates de fréquentation se chevauchent.</p> <p>Les déclarations de sanction de l'été sont exclues de cette validation.</p>

### 7.2.3.4 Validation des données d'une entente entre organismes

Élément	Type de transaction	Critères de validation
Création d'une entente entre organismes	DJ, DA, DP	La nouvelle entente entre organismes doit être unique pour la déclaration. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210631 : Une entente entre organismes identiques existe déjà pour la déclaration.
Suppression d'une entente entre organisme	DJ, DA, DP	Si la date de gel de financement est atteinte, alors afficher le message d'erreur suivant : CHF210027 - "La date de gel de financement est atteinte, la suppression de l'entente entre organisme est impossible."
Type d'entente entre organismes	DJ	<p>Les types d'entente 'Acquis extrascolaires', 'Effectif référé', 'Autorisation de programme' et 'Concomitance FG' ne sont pas permis. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210603 : En FGJ, les types d'entente 'Acquis extrascolaires', 'Effectif référé', 'Autorisation de programme' et 'Concomitance FG' ne sont pas permis.</p> <p>Si le type de déclaration est 'Financement', alors le type d'entente doit être différent de 'Hors réseau, scolarisation hors Québec'. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210623 : En FGJ, le type d'entente 'Hors réseau, scolarisé hors Québec' n'est pas permis pour une déclaration de type 'Financement'.</p> <p>Si le type de déclaration est 'Fréquentation' : Le type d'entente doit être différent de '02 Transport scolaire'. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant, si l'année scolaire est antérieure à 2009-2010 : CHF-210626 : Les types d'entente 'transport scolaire' et 'service de garde' ne sont pas permis pour une déclaration de type.</p> <p>Si le type d'entente est '01' (Scolarisation) et que les organismes de la déclaration et de l'entente sont du réseau public et que l'ordre d'enseignement est 'M' (Préscolaire) et que la classe est '4' : Il doit y avoir un regroupement EHDAA, sinon, le message suivant s'affiche : CHF-210644 : Le type de regroupement est obligatoire si l'entente est de type 'Scolarisation', que l'ordre d'enseignement est 'Préscolaire' et que la classe est 4.</p> <p>Si le type d'entente est '01' (Scolarisation) et que l'organisme de l'entente est du réseau public et que l'organisme de la déclaration est du réseau privé : Il doit y avoir un regroupement EHDAA, sinon, le message suivant s'affiche : CHF-210646 : Le type de regroupement est obligatoire si l'entente est de type 'Scolarisation', que l'organisme de l'entente est du réseau public et que l'organisme de la déclaration est du réseau privé.</p> <p>Si le type d'entente est '08' (Autochtone), il ne peut y avoir également une entente de type '14' (Autochtone sans entente) et vice-versa. Sinon, le message suivant s'affiche : CHF-210664 : Il ne peut exister une entente de type '08' (Autochtone) et de type '14' (Autochtone sans entente) sur la même déclaration.</p> <p>Si le type d'entente est '10' (Scolarisation entre installations privées), il doit y avoir un regroupement EHDAA, sinon le message suivant s'affiche : CHF-210645 : Le type de regroupement est obligatoire si l'entente est de type 'Scolarisation entre installations privées'.</p>
Type d'entente entre organismes	DA	Seul le type d'entente 'Effectif référé' est permis. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210602 : En FGA, le seul type d'entente permis est 'Effectif référé'.
Type d'entente entre organismes	DP	<p>Les seuls types d'entente permis sont 'Acquis extrascolaires', 'Effectif référé', 'Autorisation de programme' et 'Concomitance FG'. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210601 : En FP, les seuls types d'entente permis sont 'Acquis extrascolaires', 'Effectif référé', 'Autorisation de programme' et 'Concomitance FG'.</p> <p>Si le type de l'entente est '13 - Concomitance FG', L'organisme de l'entente est obligatoire et doit être un centre d'éducation aux adultes ou une école publique. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant, CHF-210655 : L'organisme de l'entente de type 'Concomitance FG' est requis et doit être un centre d'éducation aux adultes ou une école publique."</p>

Élément	Type de transaction	Critères de validation
		<p>Si l'année scolaire de la déclaration est supérieure ou égale à 2017-2018, la source de financement doit être « 01 » (Ministère).            Dans le cas contraire, afficher le message suivant :            CHF-210657 : Seule la source de financement '01' (Ministère) est permise pour une entente de type '13' (Concomitance FG).</p> <p>Sinon, si l'année scolaire de la déclaration est inférieure à 2017-2018, la source de financement doit être '01 - Ministère' ou '02 - Min. enveloppe dédiée'. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :            CHF-210650 : Seules les sources de financement '01 - Ministère' et '02 - Min. enveloppe dédiée' sont permises pour une entente de type '13 - Concomitance FG'.</p> <p>Le type de parcours doit être '02 - Traditionnel' ou '03 - Travail-études'. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :            CHF-210654 : Seuls les parcours '02 - Traditionnel' et '03 - Travail études' sont permis pour une entente de type '13 - Concomitance FG'.</p> <p>L'organisme de la déclaration doit être un centre de formation professionnelle du réseau public. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :            CHF-210651 : L'organisme qui déclare doit être un centre de formation professionnelle du réseau public pour une entente de type '13 - Concomitance FG'.</p> <p>Si l'élève ne fait pas partie de la commission scolaire Crie ou Kativik (paramètre de pilotage CHAPPVD72B),            si l'élève a 21 ans ou plus au 30 septembre de l'année scolaire et que son programme est déjà débuté            OU            si l'élève a 20 ans au 30 septembre de l'année scolaire et qu'il débute son programme, afficher le message d'erreur suivant :            CHF-210653 : L'âge de l'élève ne respecte pas les conditions pour le type d'entente '13 - Concomitance FG'.</p> <p>Sinon,            si l'élève a plus de 25 ans au 30 septembre de l'année scolaire,            OU            si l'élève a 20 ans au 30 septembre de l'année scolaire et qu'il débute son programme, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>afficher le message d'erreur suivant :            CHF-210653 : L'âge de l'élève ne respecte pas les conditions pour le type d'entente '13 - Concomitance FG'.</p> <p>Si l'année scolaire est postérieure ou égale à 2009-2010            Si le type d'entente est '07 - Acquis extrascolaire', le type de parcours doit être '01 - Reconnaissance des acquis'. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :            CHF-210643 : Le type de parcours doit être 'Reconnaissance des acquis' pour une entente entre organismes de type 'Acquis extrascolaire'.</p> <p>Si le type de diplôme du code de programme de la déclaration est 'AEP', le type d'entente entre organisme ne doit pas être égal à '12' (Autorisation de programme) ou '13' (Concomitance FG). Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant sera retourné :            CHF-210665 : Les types d'entente '12' (Autorisation de programme) et '13' (Concomitance FG) ne sont pas permis pour un programme menant à une AEP.</p> <p>Pour la même année scolaire et pour le même organisme d'entente, une seule entente de type "Concomitance-FG" (13) est permise pour un élève si l'année scolaire est inférieure ou égale à 2014-2015. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :            CHF210656 : L'élève possède déjà une entente de type d'entente '13 - Concomitance FG' pour l'année scolaire 0 et pour l'organisme d'entente 1 (une seule entente de ce type est permise par année scolaire et par organisme d'entente).</p>
Type d'entente entre organismes	DA, DP	<p>Si la source de financement est égale à 'MESS',            S'il n'existe pas d'entente de type 'Effectif référé' pour la déclaration, afficher le message d'erreur suivant :            CHF-210635 : Une entente entre organismes de type 'Effectif référé' est obligatoire lorsque la source de financement est le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).</p> <p>Si la source de financement est égale à 'MICC',            S'il n'existe pas d'entente de type 'Effectif référé' pour la déclaration, afficher le message d'erreur suivant :</p>

Élément	Type de transaction	Critères de validation
		<p>CHF-210637 : Une entente entre organisme de type 'Effectif référé' est obligatoire lorsque la source de financement est le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC).</p>
Organisme en cause	DA, DP	<p>Si la source de financement est égale à 'MESS',            S'il existe une entente de type 'Effectif référé' pour la déclaration avec l'organisme de l'entente différent du MESS (999014),            afficher le message d'erreur suivant :            CHF-210636 : L'organisme de l'entente de type 'Effectif référé' doit être 'Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale' (MESS), lorsque la source de financement est 'Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale' (MESS).</p> <p>Si la source de financement est égale à 'MICC',            S'il existe une entente de type 'Effectif référé' pour la déclaration avec l'organisme de l'entente différent du MICC (999025),            afficher le message d'erreur suivant :            CHF-210638 : L'organisme de l'entente de type 'Effectif référé' doit être 'Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC)', lorsque la source de financement est 'Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC)'.</p>
Organisme en cause	DJ, DA, DP	<p>Si l'organisme scolaire de la déclaration est du <b>réseau public</b> à la date du début de la fréquentation,            l'organisme de l'entente est obligatoire et doit être du réseau public pour les types d'entente 01 'Scolarisation', 02 'Transport scolaire', 03 'Service de garde' et 12 'Autorisation de programme'. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :            CHF-210604 : L'organisme de l'entente est requis et doit être du réseau public pour le type d'entente ... (celui qui est transmis par l'organisme scolaire).</p> <p>Si l'année scolaire de la déclaration est postérieure ou égale à 2008-2009, l'organisme de l'entente doit être un centre de services scolaire différent ou une commission scolaire différente de celui ou celle de l'organisme fréquenté. Dans le cas contraire, afficher le message suivant :            CHF-210642 : Le centre de services scolaire ou la commission scolaire de l'entente entre organismes doit être différent de celui ou celle de la déclaration.</p> <p>Si le type d'entente est '07' (Acquis extrascolaires), l'organisme de l'entente est obligatoire et il doit avoir l'autorisation de donner le programme. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :            CHF-210606 : L'organisme de l'entente est requis et doit être autorisé au programme déclaré pour le type d'entente 'Acquis extrascolaires'.</p> <p>Si l'année scolaire est inférieure à 2009-2010            Si le type d'entente est '05' (MELS-MSSS), '08' (Autochtone) ou '09' (Hors-réseau - hors Québec), l'organisme de l'entente doit être absent. Dans le cas contraire afficher le message d'erreur suivant :            CHF-210607 - "L'organisme de l'entente doit être absent pour le type d'entente 'MELS-MSSS', 'autochtone' ou 'hors-réseau'."</p> <p>Sinon,            Si le type d'entente est '08' (Autochtone), '09' (Hors-réseau - hors Québec) ou '14' (Autochtone sans entente), l'organisme de l'entente doit être absent. Dans le cas contraire afficher le message d'erreur suivant :            CHF-210648 - "L'organisme de l'entente doit être absent pour le type d'entente 'autochtone', 'hors-réseau' ou 'autochtone sans entente'."</p> <p>Le type d'entente ne peut être 'Scolarisation entre installations privées' (10).            Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :            CHF-210629 : Le type d'entente 'Scolarisation entre installations privées' est invalide pour le réseau public.</p> <p>Si le type d'entente est '11' (Effectif référé), l'organisme de l'entente est obligatoire et doit être le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) (999014) ou le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) (999025) ou l'ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ) (AOP001). Dans le cas contraire afficher le message d'erreur suivant :            CHF-210632 : L'organisme de l'entente de type 'Effectif référé' est requis et doit être 'Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale' (MESS), 'Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) ou 'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec' (OIIAQ).</p> <p>Si l'organisme scolaire de la déclaration est du <b>réseau privé</b> à la date du début de la fréquentation,            l'organisme de l'entente est obligatoire et doit être du réseau public ou privé pour le type</p>

Élément	Type de transaction	Critères de validation
		<p>d'entente 'Transport scolaire' (02).            Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :            CHF-210608 : L'organisme de l'entente est requis et doit être du réseau public ou du réseau privé pour le type d'entente 'Transport scolaire'.</p> <p>Si le type d'entente est '01' (Scolarisation) et l'organisme de l'entente est du réseau public, l'élève doit avoir un regroupement EHDAA ou fréquenté un organisme scolaire autorisé à conclure des ententes de scolarisation avec des organismes scolaires publics, en lien avec la mesure 30120 – Frais de scolarité hors réseau. Dans le cas contraire afficher le message d'erreur suivant :            CHF-210609 : Pour le type d'entente 'Scolarisation', l'élève doit avoir un regroupement EHDAA ou fréquenter un organisme permis par ce type d'entente.</p> <p>L'organisme de l'entente est obligatoire et doit être du réseau public (doit être un centre de services scolaire ou une commission scolaire) pour les types d'entente 01 (Scolarisation) et '03 (service de garde).            Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :            CHF-210612 : L'organisme de l'entente doit être du réseau public pour les types d'entente 'Scolarisation' ou 'Service de garde'.            L'organisme de l'entente doit être absent pour le type d'entente 08 (Autochtone) et 14 (autochtone sans entente).            Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :            CHF-210614 : L'organisme de l'entente doit être absent pour le type d'entente 'Autochtone' ou 'Autochtone sans entente'.</p> <p>Si le type d'entente est '10' (Scolarisation entre installations privées), l'organisme scolaire de la déclaration et l'organisme scolaire de l'entente doivent être autorisés à effectuer ce type d'entente. Dans le cas contraire, afficher le message suivant :            CHF-210630 : L'organisme de la déclaration et de l'entente doivent être autorisés pour le type d'entente 'Scolarisation entre installations privées'.</p> <p>Si le type d'entente est '10' (Scolarisation entre installations privées), l'école qui scolarise doit offrir les services aux EHDAA. Dans le cas contraire, afficher le message suivant :            CHF-210647 : Selon le système GDUNO, aucun élève EHDAA ne peut être inscrit dans votre organisme.</p> <p>Si le type d'entente est '11' (Effectif référé), l'organisme de l'entente est obligatoire et doit être le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) (999014) ou le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) (999025) ou l'ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec' (OIIAQ). Dans le cas contraire afficher le message d'erreur suivant :            CHF-210633 : L'organisme de l'entente de type 'Effectif référé' est requis et doit être 'Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale' (MESS), 'Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) ou 'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec' (OIIAQ).</p> <p>Les types d'entente 'Acquis extrascolaires' et 'Hors-réseau, scolarisé hors Québec' ne sont pas permis pour le réseau privé.            Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :            CHF-210615 : Le type d'entente ... (celui transmis) est invalide pour le réseau privé.</p> <p>Si l'organisme scolaire qui fait la déclaration est une <b>école gouvernementale</b> à la date de début de la fréquentation,            l'organisme de l'entente est obligatoire et doit être du réseau public (doit être un centre de services scolaire ou une commission scolaire) ou du réseau privé pour le type d'entente 'Scolarisation'.            Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :            CHF-210616 : L'organisme de l'entente doit être du réseau public ou du réseau privé pour le type d'entente 'Scolarisation'.</p> <p>L'organisme de l'entente est obligatoire et doit être du réseau privé ou public pour le type d'entente 'Transport scolaire'.            Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :            CHF-210617 : L'organisme de l'entente est requis et doit être du réseau public ou du réseau privé pour le type d'entente 'Transport scolaire'.</p> <p>L'organisme de l'entente est obligatoire et doit être du réseau public pour le type d'entente 'Service de garde'. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :            CHF-210619 : L'organisme de l'entente doit être du réseau public pour le type d'entente</p>

Élément	Type de transaction	Critères de validation
		<p>'Service de garde'.</p> <p>Les types d'entente '05' (MELS-MESS), '07' (Acquis extrascolaires), '08' (Autochtone), '10' (Scolarisation entre installations privées), '09' (Hors réseau - Hors Québec) et '14' (Autochtone sans entente) ne sont pas permis pour une école gouvernementale.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210621 : Le type d'entente ... (celui qui est transmis par l'organisme scolaire) est invalide pour une école gouvernementale.</p> <p>Si le type d'entente est '11' (Effectif référé), l'organisme de l'entente est obligatoire et doit être le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) (999014) ou le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) (999025) ou l'ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ). Dans le cas contraire afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210634 : L'organisme de l'entente de type 'Effectif référé' est requis et doit être 'Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale' (MESS), 'Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) ou 'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec' (OIIAQ).</p> <p>Si l'organisme de l'entente est présent, il doit être répertorié dans le système GDUNO ou Charlemagne. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210639 : L'organisme de l'entente doit être présent dans le système GDUNO.</p>

### 7.2.3.5 Validation des données d'une autre mesure

Élément	Type de transaction	Critères de validation
Création d'une autre mesure	DJ	<p>Une nouvelle autre mesure doit être unique pour la déclaration.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210529 : Une autre mesure identique existe déjà pour la déclaration.</p> <p>La date du début d'une autre mesure de type SAF (valeurs 02, 22, 23, 03, 32, 33 et 34) doit être plus grande ou égale à la date du début de la fréquentation.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210502 : Pour l'année scolaire %0 et le type d'autre mesure %1, la date de début d'une autre mesure doit être plus grande ou égale à la date du début de la fréquentation.</p>
Création d'une autre mesure	DP	<p>Lors de la création d'une autre mesure de type '13' (Petits groupes), si une occurrence du cumulatif FP existe pour le programme présent dans la déclaration et si la date de début de programme est différente de la date de début de fréquentation, une déclaration avec une autre mesure '13' et pour le même programme doit exister pour la même année scolaire ou pour l'année précédente.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210547 : Une autre mesure '13' n'est permise que lorsque l'élève commence ou poursuit dans un programme.</p> <p>La date de début du petit groupe doit être égale à la date de début du programme. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-230305 : " La date de début du petit groupe doit être égale à la date de début du programme. "</p> <p>Lors de la création d'une autre mesure, si le type d'autre mesure est '12' (Concomitance FP et FG intégrée), le type de diplôme doit être 'DEP' ou 'ASP'.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210541 : Le type de diplôme du programme déclaré doit être DEP ou ASP lorsque le type de mesure est (<i>celui déclaré</i>).</p> <p>Si le type d'autre mesure est '13' (Petits groupes) ou '14' (Compétences à la carte), le type de diplôme doit être 'DEP', 'AEP' ou 'ASP'.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210542 : Le type de diplôme du programme déclaré doit être DEP, ASP ou AEP lorsque le type de mesure est (<i>celui déclaré</i>).</p>
Suppression d'une autre mesure	DJ, DP	<p>Lors de la suppression d'une autre mesure, si la date de gel de financement est atteinte, alors afficher le message d'erreur suivant : CHF210029 - "La date de gel de financement est atteinte, la suppression d'autre mesure est impossible."</p>
Suppression d'une autre mesure	DP	<p>Lors de la suppression d'une autre mesure de type '13' (Petits groupes), si une déclaration postérieure avec une autre mesure '13' et pour le même programme existe pour la même année scolaire ou pour l'année suivante, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210548 : Une autre déclaration avec une mesure '13' existe pour l'élève pour l'année courante ou suivante. Veuillez la supprimer en premier.</p>

Élément	Type de transaction	Critères de validation
Date de début d'une autre mesure	DJ	<p>Pour une autre mesure de type SAF (valeurs 02, 22, 23, 03, 32, 33 et 34), si la date du début de l'autre mesure est absente et que l'autre mesure est reliée à une déclaration de type 'Financement', alors la date de début de l'autre mesure est générée au 1<sup>er</sup> septembre de l'année scolaire de la déclaration par le système Charlemagne.</p> <p>Si le type de l'autre mesure est SAF (valeurs 02, 22, 23, 03, 32, 33 et 34) :</p> <p>Si le type de déclaration est 'Financement' :</p> <p>Si la date de début de l'autre mesure est présente, elle doit être le 1<sup>er</sup> septembre ou postérieure, et antérieure au 30 juin de l'année scolaire de la déclaration.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210501 : Si la date de début de la mesure est présente, elle doit être comprise inclusivement entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 30 juin de l'année scolaire si le type de déclaration est 'Financement'.</p> <p>Si le type de déclaration est 'Fréquentation' :</p> <p>La date de début de l'autre mesure est obligatoire et doit être le 1<sup>er</sup> octobre ou postérieure, et antérieure au 30 juin de l'année scolaire de la déclaration.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210516 : Pour l'année scolaire %0 et le type d'autre mesure %1, la date de début d'une autre mesure est requise et doit être comprise inclusivement entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 30 juin si le type de déclaration est 'Fréquentation'.</p>
Date de début d'une autre mesure	DP	<p>Si le type de l'autre mesure est '12' (Concomitance FP et FG intégrée), '13' (Petits groupes), '14' (Compétences à la carte), '15' (Conco. Métiers d'avenir-études) ou '16' (Conco. Exploration des métiers), la date de début doit être absente.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210544 : La date de début de la mesure doit être absente dans le cas d'une autre mesure '12', '13', '14', '15' ou '16'.</p>
Date de fin d'une autre mesure	DJ	<p>Dans le cas où l'autre mesure est SAF (valeurs 02, 22, 23, 03, 32, 33 et 34) :</p> <p>La date de fin d'une autre mesure doit être postérieure à sa date de début.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210515 : Pour l'année scolaire %0 et le type d'autre mesure %1, la date de fin d'une autre mesure doit être plus grande que la date de début.</p> <p>Si la date de fin d'une autre mesure est présente, elle doit être plus petite ou égale à la date de fin de la fréquentation si cette dernière est également présente.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210507 : Pour l'année scolaire %0 et le type d'autre mesure %1, la date de fin d'une autre mesure doit être plus petite ou égale à la date de fin de la fréquentation.</p> <p>Si la date de fin d'une autre mesure est présente, elle doit être plus grande ou égale au 1<sup>er</sup> octobre et plus petite ou égale au 30 juin de l'année scolaire de la déclaration.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210506 : Pour l'année scolaire %0 et le type d'autre mesure %1, la date de fin d'une autre mesure doit être comprise inclusivement entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 30 juin de l'année scolaire.</p>
Date de fin d'une autre mesure	DP	<p>Si le type de l'autre mesure est '12' (Concomitance FP et FG intégrée), '13' (Petits groupes), '14' (Compétences à la carte), '15' (Conco. Métiers d'avenir-études) ou '16' (Conco. Exploration des métiers), la date de fin doit être absente.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210545 : La date de fin de la mesure doit être absente dans le cas d'une autre mesure '12', '13', '14', '15' ou '16'.</p>
Type d'autre mesure	DJ	<p>Pour un élève de l'éducation préscolaire 4 ans (ordre d'enseignement = 'Préscolaire' et classe = '4'),</p> <p>Si l'année scolaire est plus petite ou égale à 2012-2013 :</p> <p>Le type d'une autre mesure est obligatoire et doit posséder l'une des valeurs suivantes : 'Préscolaire 4 ans demi-journée', 'Préscolaire Multiâge' et 'Animation Passe-partout'.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210509 : Le type de mesure doit être 'Préscolaire 4 ans' (04), 'Passe-partout' (05) ou 'Multiâge' (06), si l'ordre d'enseignement est 'Préscolaire', la classe '4' et l'année scolaire plus petite ou égale à 2012-2013.</p> <p>Si l'année scolaire est plus grande ou égale à 2013-2014 :</p> <p>Le type d'une autre mesure est obligatoire et doit posséder l'une des valeurs suivantes : 'Préscolaire 4 ans demi-journée', 'Préscolaire Multiâge', et 'Animation Passe-partout' ou 'Préscolaire 4 ans temps plein'.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210508 : Pour l'ordre d'enseignement 'Préscolaire', la classe '4' et l'année scolaire</p>



Élément	Type de transaction	Critères de validation
		<p>supérieure ou égale à 2013-2014, on exige la présence d'une autre mesure de type 'Préscolaire 4 ans' (04), 'Passe-partout' (05), 'Multiâge' (06) ou 'Préscolaire 4 ans temps plein' (08).</p> <p>Le type d'autre mesure transmis doit être parmi les valeurs suivantes : 'Préscolaire 4 ans' (04), 'Passe-partout' (05), 'Préscolaire multiâge' (06), 'Préscolaire 4 ans temps plein' (08), 'Pas besoin des services SAF' (10), 'Soutien d'appoint en français' (11), 'SAF - Classe ordinaire' (22) ou 'SAF - Classe d'accueil' (23).</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210557 : Le type d'autre mesure doit être parmi les valeurs 'Préscolaire 4 ans' (04), 'Passe-partout' (05), 'Préscolaire multiâge' (06), 'Préscolaire 4 ans temps plein' (08), 'Pas besoin des services SAF' (10), 'Soutien d'appoint en français' (11), 'SAF - Classe ordinaire' (22) ou 'SAF - Classe d'accueil' (23) si l'ordre d'enseignement est 'Préscolaire', la classe '4' et l'année scolaire plus grande ou égale à 2013-2014.</p> <p>Pour un élève de l'éducation préscolaire 5 ans (ordre d'enseignement = 'Préscolaire' et classe = '5'),</p> <p>Si l'année scolaire est antérieure ou égale à 2007-2008, le type d'une autre mesure doit être '01' (Immersion), '02' (Sans grand retard scolaire (SAF)) ou absent. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210510 : Le type de mesure doit être 'Élève sans grand retard', 'Immersion' ou absent, si l'ordre d'enseignement est 'Préscolaire', la classe '5', et l'année scolaire plus petite ou égale à 2007-2008.</p> <p>Si l'année scolaire est entre 2008-2009 et 2010-2011 inclusivement, le type d'une autre mesure doit être '02' (Sans grand retard scolaire (SAF)) ou absent. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210531 : Le type de mesure doit être 'Élève sans grand retard' ou absent, si l'ordre d'enseignement est 'Préscolaire', la classe '5', et l'année scolaire entre 2008-2009 et 2010-2011 inclusivement.</p> <p>Si l'année scolaire est égale à 2011-2012, le type d'une autre mesure doit être '01' (Immersion), '02' (Sans grand retard scolaire (SAF)) ou absent. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210517 : Le type de mesure doit être 'Élève sans grand retard', 'Immersion' ou absent, si l'ordre d'enseignement est 'Préscolaire', la classe '5', et l'année scolaire 2011-2012.</p> <p>Si l'année scolaire est supérieure ou égale à 2012-2013, le type d'une autre mesure doit être '01' (Immersion), 'Pas besoin des services SAF' (10) 'Soutien d'appoint en français' (11), 'SAF - Classe ordinaire' (22), 'SAF - Classe d'accueil' (23) ou absent. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210549 : Le type de mesure doit être 'Pas besoin des services SAF' (10) 'Soutien d'appoint en français' (11), 'SAF - Classe ordinaire' (22), 'SAF - Classe d'accueil' (23), 'Immersion' (01) ou absent, si l'ordre d'enseignement est 'Préscolaire', la classe '5' et l'année scolaire plus grande ou égale à 2012-2013.</p> <p>Pour un élève au primaire (ordre d'enseignement = 'Primaire'),</p> <p>Si l'année scolaire est plus petite ou égale à 2011-2012, le type d'une autre mesure doit être 'Élève sans grand retard scolaire' (02), 'Élève avec grand retard scolaire' (03), 'Immersion' (01), 'Enseignement à la maison (selon l'article 15.4 de la L.I.P.)' (07) ou absent. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210511 : Le type de mesure doit être 'SAF' (02, 03), 'Immersion', 'Enseignement à la maison (selon l'article 15.4 de la L.I.P.)' ou absent, si l'ordre d'enseignement est 'Primaire' et l'année scolaire inférieure à 2012-2013.</p> <p>Si l'année scolaire est plus grande ou égale à 2012-2013, le type d'une autre mesure doit être 'Pas besoin des services SAF' (10) 'Soutien d'appoint en français' (11), 'SAF - Classe ordinaire' (22), 'SAF - Classe d'accueil' (23), 'SAF - Cl. ord. - Grand retard' (32), 'SAF - Cl. acc. - Grand retard' (33), 'SAF - Cl. uniq. - Grand retard' (34), 'Enseignement à la maison (selon l'article 15.4) (07), 'Immersion' (01), ou être absent. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210550 : Le type de mesure doit être 'SAF' (10, 11, 22, 23, 32, 33, 34), 'Immersion', 'Enseignement à la maison (selon l'article 15.4 de la L.I.P.)' ou absent, si l'ordre d'enseignement est 'Primaire' et l'année scolaire plus grande ou égale à 2012-2013.</p> <p>Pour un élève au secondaire (ordre d'enseignement = 'Secondaire')</p> <p>Si l'année scolaire est plus petite ou égale à 2011-2012, le type d'une autre mesure doit être 'Élève sans grand retard scolaire' (02), 'Élève avec grand retard scolaire' (03) ou absent si le</p>

Élément	Type de transaction	Critères de validation
		<p>type de parcours est 'Préparation au travail', 'Métier semi-spécialisé' ou 'ISPJ'. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210512 : Le type de mesure doit être 'SAF' (02, 03) ou absent, si le parcours est 'Préparation au travail', 'Métier semi-spécialisé', 'ISPJ'.</p> <p>Si l'année scolaire est plus grande ou égale à 2012-2013, le type d'une autre mesure doit être 'Pas besoin des services SAF' (10) 'Soutien d'appoint en français' (11), 'SAF - Classe ordinaire' (22), 'SAF -Classe d'accueil' (23), 'SAF - Cl. ord. - Grand retard' (32), 'SAF - Cl. acc. - Grand retard' (33), 'SAF - Cl. uniq. - Grand retard' (34) ou être absent si le type de parcours est 'Préparation au travail' ou 'Métier semi-spécialisé'. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210551 : Le type de mesure doit être 'SAF' (10, 11, 22, 23, 32, 33, 34) ou absent, si le parcours est 'Préparation au travail' ou 'Métier semi-spécialisé' et l'année scolaire plus grande ou égale à 2012-2013.</p> <p>Pour un élève au secondaire (ordre d'enseignement = 'Secondaire') dont le type de parcours est 'Formation générale' ou 'Formation générale appliquée', Si l'année scolaire est plus petite ou égale à 2011-2012, le type d'une autre mesure doit être 'Élève sans grand retard scolaire' (02), 'Élève avec grand retard scolaire' (03), 'Immersion'(01), Enseignement à la maison (selon l'article 15.4 de la L.I.P.)' (07) ou absent. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210534 : Le type de mesure doit être 'SAF' (02, 03), 'Immersion', 'Enseignement à la maison (selon l'article 15.4 de la L.I.P.)' ou absent, si le parcours est 'Formation générale' ou 'Formation générale appliquée' et l'année scolaire inférieure à 2012-2013.</p> <p>Si l'année scolaire est plus grande ou égale à 2012-2013, le type d'une autre mesure doit être 'Pas besoin des services SAF' (10) 'Soutien d'appoint en français' (11), 'SAF - Classe ordinaire' (22), 'SAF -Classe d'accueil' (23), 'SAF - Cl. ord. - Grand retard' (32), 'SAF - Cl. acc. - Grand retard' (33), 'SAF - Cl. uniq. - Grand retard' (34), 'Immersion'(01), Enseignement à la maison (selon l'article 15.4 de la L.I.P.)' (07) ou absent. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210552 : Le type de mesure doit être 'SAF' (10, 11, 22, 23, 32, 33, 34), 'Immersion', 'Enseignement à la maison (selon l'article 15.4 de la L.I.P.)' ou absent, si le parcours est 'Formation générale' ou 'Formation générale appliquée' et l'année scolaire plus grande ou égale à 2012-2013.</p> <p>Pour un élève au secondaire (ordre d'enseignement = 'Secondaire') dont le type de parcours est différent de 'Préparation au travail', de 'Métier semi-spécialisé', de 'Formation générale' ou de 'Formation générale appliquée', Si l'année scolaire est plus petite ou égale à 2011-2012, seuls les types d'autres mesures 'Élève sans grand retard scolaire' (02), 'Élève avec grand retard scolaire' (03) et 'Immersion' (01) sont permis. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210513 : Le type de mesure doit être 'SAF' (02,03), 'Immersion' ou absent, si le parcours est différent de 'Préparation au travail', 'Métier semi-spécialisé', 'Formation générale' ou 'Formation générale appliquée' et l'année scolaire inférieure à 2012-2013.</p> <p>Si l'année scolaire est plus grande ou égale à 2012-2013, le type d'une autre mesure doit être 'Pas besoin des services SAF' (10) 'Soutien d'appoint en français' (11), 'SAF - Classe ordinaire' (22), 'SAF -Classe d'accueil' (23), 'SAF - Cl. ord. - Grand retard' (32), 'SAF - Cl. acc. - Grand retard' (33), 'SAF - Cl. uniq. - Grand retard' (34), 'Immersion'(01) ou absent. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210553 : Le type de mesure doit être 'SAF' (10, 11, 22, 23, 32, 33, 34), 'Immersion' ou absent, si le parcours est différent de 'Préparation au travail', 'Métier semi-spécialisé', 'Formation générale' ou 'Formation générale appliquée' et l'année scolaire plus grande ou égale à 2012-2013.</p> <p>Pour un élève au primaire (ordre d'enseignement = 'Primaire') dont le type d'autre mesure est 'Élève avec grand retard' (03), 'SAF - Cl. ord. - Grand retard' (32), 'SAF - Cl. acc. - Grand retard' (33), 'SAF - Cl. uniq. - Grand retard' (34), l'élève doit avoir 9 ans ou plus au 30 septembre de l'année scolaire courante. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210525 : Pour l'année scolaire %, la valeur %1 de la mesure 'SAF' n'est pas valide pour l'élève de moins de 9 ans au 30 septembre de l'année courante.</p> <p>Si l'organisme fréquenté est du réseau privé à la date du début de la fréquentation et que l'année scolaire est inférieure ou égale à 2017-2018 : le type d'une autre mesure doit être différent de '05' (Passe-partout), '06' (Précolaire multiâge), '07' (Enseignement à la maison (selon l'article 15.4 de la L.I.P.) ou '08' (Précolaire 4 ans temps</p>

Élément	Type de transaction	Critères de validation
		<p>plein).</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :  CHF-210522 : Le type de l'autre mesure ne peut être 'Passe-partout' (05), 'Préscolaire multiâge' (06), 'Enseignement à la maison (selon l'article 15.4 de la L.I.P.)' (07) ou 'Préscolaire 4 ans temps plein' (08) pour une école du réseau privé.</p> <p>Si l'organisme fréquenté est du réseau privé à la date du début de la fréquentation et que l'année scolaire est égale à 2018-2019 ou 2019-2020 :</p> <p>Si l'organisme fréquenté n'est pas autorisé à offrir des services éducatifs aux EHDAA selon GDUNO :</p> <p>le type d'une autre mesure doit être différent de '05' (Passe-partout), '06' (Préscolaire multiâge), '07' (Enseignement à la maison (selon l'article 15.4 de la L.I.P.) ou '08' (Préscolaire 4 ans temps plein).</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :  CHF-210522 : Le type de l'autre mesure ne peut être 'Passe-partout' (05), 'Préscolaire multiâge' (06), 'Enseignement à la maison (selon l'article 15.4 de la L.I.P.)' (07) ou 'Préscolaire 4 ans temps plein' (08) pour une école du réseau privé.</p> <p>Sinon, si l'organisme fréquenté est autorisé à offrir des services éducatifs aux EHDAA selon GDUNO :</p> <p>le type d'une autre mesure doit être différent de '04' (Préscolaire 4 ans demi-journée), '05' (Passe-partout), '06' (Préscolaire multiâge) ou '07' (Enseignement à la maison (selon l'article 15.4 de la L.I.P.)).</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :  CHF-210521 : Le type de l'autre mesure ne peut être 'Préscolaire 4 ans demi-journée' (04), 'Passe-partout' (05), 'Préscolaire multiâge' (06) ou 'Enseignement à la maison (selon l'article 15.4 de la L.I.P.)' (07) pour une école du réseau privé qui offre des services éducatifs aux EHDAA.</p> <p>Si l'organisme fréquenté est du réseau privé à la date du début de la fréquentation et que l'année scolaire est supérieure ou égale à 2020-2021 :</p> <p>Le type d'une autre mesure doit être différent de '04' (Préscolaire 4 ans demi-journée), '05' (Passe-partout), '06' (Préscolaire multiâge) ou '07' (Enseignement à la maison (selon l'article 15.4 de la L.I.P.)).</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :  CHF-210279 : Le type de l'autre mesure ne peut être 'Préscolaire 4 ans demi-journée' (04), 'Passe-partout' (05), 'Préscolaire multiâge' (06) ou 'Enseignement à la maison (selon l'article 15.4)' (07) pour une école du réseau privé.</p> <p>Si l'organisme fréquenté est une école gouvernementale à la date du début de la fréquentation, le type d'une autre mesure ne peut être que '04' (Préscolaire 4 ans).</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :  CHF-210523 : Le type de l'autre mesure doit être 'Préscolaire 4 ans' (04) pour l'école gouvernementale.</p> <p>Si le type d'autre mesure est SAF (10, 11, 02, 22, 23, 03, 32, 33, 34), la langue d'enseignement de la déclaration doit être 'Français'.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :  CHF-210524 : Pour l'année scolaire %0, le type de l'autre mesure %1 est invalide, si la langue d'enseignement de la déclaration est différente du français.</p> <p>Si le type d'une autre mesure est 'Immersion', la langue d'enseignement de la déclaration doit être 'Anglais'.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :  CHF-210530 : Le type de l'autre mesure 'Immersion' est invalide, si la langue d'enseignement de la déclaration est différente de l'anglais.</p> <p>Si le type de l'autre mesure est différent de SAF (02, 22, 23, 03, 32, 33, 34) la date de début de l'autre mesure et la date de fin de l'autre mesure doivent être absentes.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :  CHF-210519 : Pour l'année scolaire %0, les dates de début et de fin de l'autre mesure doivent être absentes pour le type de mesure autre que %1.</p> <p>Si la déclaration comporte une autre mesure de type 'Enseignement à la maison (selon l'article 15.4 de la L.I.P.)',  si l'une ou l'autre des données suivantes de la déclaration Jeune Spécifique est présente 'Numéro du groupe d'élèves', 'Type de service de garde', 'Immeuble du service de garde' ou 'Langue PELO',  afficher le message suivant :  CHF-210014 : Les données groupe d'élèves, service de garde, immeuble service de garde, langue</p>

Élément	Type de transaction	Critères de validation
		<p>PELO, catégorie/type de programme particulier ne doivent pas être mentionnées si la déclaration comporte une autre mesure de type 'Enseignement à la maison (selon l'article 15.4 de la L.I.P.)'.</p> <p>Si l'autre mesure est de type 'Enseignement à la maison (selon l'article 15.4 de la L.I.P.)', si une aide à la pension/déplacement est présente, afficher le message suivant : CHF-210015 : Il n'est pas permis d'avoir une aide à la pension ou au déplacement si la déclaration comporte une autre mesure de type 'Enseignement à la maison (selon l'article 15.4 de la L.I.P.)'.</p> <p>Si l'autre mesure est de type 'Enseignement à la maison (selon l'article 15.4 de la L.I.P.)', si une entente entre organismes est présente, afficher le message suivant : CHF-210016 : Il n'est pas permis d'avoir une entente entre organismes si la déclaration comporte une autre mesure de type 'Enseignement à la maison (selon l'article 15.4 de la L.I.P.)'.</p> <p>Si la déclaration comporte une autre mesure de type 'Enseignement à la maison (selon l'article 15.4 de la L.I.P.)', si l'une des données EHDAA suivantes est présente : 'Catégorie EHDAA', 'Regroupement EHDAA' ou 'Plan d'intervention', afficher le message suivant : CHF-210017 : Les données Catégorie EHDAA, Regroupement EHDAA et Plan d'intervention ne doivent pas être mentionnées si la déclaration comporte une autre mesure de type 'Enseignement à la maison (selon l'article 15.4 de la L.I.P.)'.</p> <p>Si une autre mesure de type 'Précolaire 4 ans', 'Passe-Partout', 'Précolaire multiâge' ou 'Précolaire 4 ans temps plein' existe déjà à la déclaration, une autre mesure d'un de ces types ne peut être ajoutée et donc, afficher le message suivant : CHF-210537 : Si une autre mesure de type 'Précolaire 4 ans' (04), 'Passe-Partout' (05), 'Précolaire multiâge' (06) ou 'Précolaire 4 ans temps plein' (08) est présente, aucune autre mesure de ce type n'est permise.</p> <p>Si une autre mesure de type SAF (10, 11, 02, 22, 23, 03, 32, 33, 34) existe déjà à la déclaration, une autre mesure d'un de ces types ne peut être ajoutée et donc, afficher le message suivant : CHF-210538 : Pour l'année scolaire %0, si une autre mesure de type 'SAF' est présente, aucune autre mesure de ce type n'est permise.</p> <p>Si une autre mesure de type 'Enseignement à la maison (selon l'article 15.4 de la L.I.P.)' est présente, si une autre mesure est présente, afficher le message suivant : CHF-210535 : Si une autre mesure de type 'Enseignement à la maison (selon l'article 15.4 de la L.I.P.)' est présente, aucune autre mesure n'est permise.</p> <p>Si une autre mesure de type 'Enseignement à la maison (selon l'article 15.4 de la L.I.P.)' est présente, si le type de déclaration est différent de 'Fréquentation', afficher le message suivant : CHF-210536 : Le type de déclaration doit être 'Fréquentation' si une autre mesure de type 'Enseignement à la maison (selon l'article 15.4 de la L.I.P.)' est présente.</p> <p>S'il y a déjà présence d'une autre mesure 'Passe-Partout' (05) sur la déclaration, il ne peut y avoir présence d'une autre mesure de type « SAF » et vice-versa. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210558 : S'il existe une autre mesure de type 'Passe-Partout' (05), il ne peut y avoir également une autre mesure de type 'SAF' et vice-versa.</p> <p>Si l'année scolaire est plus grande ou égale à 2012-2013, que la langue d'enseignement de la déclaration est le français, que l'organisme scolaire de la déclaration n'est pas une école gouvernementale : Si les langues maternelle et parlée à la maison ne sont pas le français : Si la déclaration est pour un précolaire 4 ans, qu'il n'y a pas une autre mesure 'Passe-Partout' (05) sur la déclaration et que l'année scolaire est supérieure ou égale à 2013-2014, une autre mesure de type « SAF » est obligatoire à la donnée « Type d'autre mesure » parmi les valeurs possibles pour le précolaire 4 ans. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210562 : Une autre mesure est obligatoire et doit être de type 'SAF' (10, 11, 22, 23) pour un élève non francophone s'inscrivant dans une école francophone.</p>

Élément	Type de transaction	Critères de validation
		<p>Sinon, si la déclaration n'est pas pour un préscolaire 4 ans et qu'il n'y a pas présence d'une autre mesure de type 'Enseignement à la maison' (07), une autre mesure de type « SAF » est obligatoire à la donnée « Type d'autre mesure ».</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210555 : Une autre mesure est obligatoire et doit être de type 'SAF' (10, 11, 22, 23, 32, 33, 34) pour un élève non francophone s'inscrivant dans une école francophone.</p>
Type d'autre mesure	DP	<p>Le type d'autre mesure doit être égal à '12' (Concomitance FP et FG intégrée), '13' (Petits groupes), '14' (Compétences à la carte), '15' (Conco. Métiers d'avenir-études), '16' (Conco. Exploration des métiers) ou être absent.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF- 210539 : Le type de mesure (<i>celui déclaré</i>) n'est pas valide en 'FP'.</p> <p>Lors de la création d'une autre mesure ou de la modification du parcours, si le type d'autre mesure est '12' (Concomitance FP et FG intégrée), '13' (Petits groupes) ou '15' (Conco. Métiers d'avenir-études), le parcours doit être '02' (Traditionnel) ou '03' (Alternance travail-études).</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210540 : Le parcours doit être 02 ou 03 lorsque le type de mesure est (<i>type de l'autre mesure</i>).</p> <p>Lors de la création d'une autre mesure ou de la modification du parcours, si le type d'autre mesure est '14' (Compétences à la carte) ou '16' (Conco. Exploration des métiers), le parcours doit être '02' (Traditionnel).</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210540 : Le parcours doit être 02 lorsque le type de mesure est (<i>type de l'autre mesure</i>).</p> <p>Lors de la création d'une autre mesure ou de la modification de la source de financement, si le type d'autre mesure est '14' (Compétences à la carte), la source de financement doit être '02' (Enveloppe dédiée).</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210546 : La source de financement doit être 02 lorsque le type de mesure est 14 - Compétences à la carte.</p> <p>Lors de la création d'une autre mesure, si l'année scolaire de la déclaration est inférieure ou égale à 2016-2017 et si la condition d'admission est '24' (Compétences à la carte), une autre mesure '14' (Compétences à la carte) doit exister.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210024 : Si la condition d'admission est '24', une autre mesure 'Compétences à la carte' doit exister.</p> <p>Si le type d'autre mesure est égal à '14' (Compétences à la carte), la condition d'admission doit être égale à '24' (Compétences à la carte) ou '26' (Élève inscrit à une AEP). Sinon, le message d'erreur suivant sera retourné :</p> <p>CHF-210026 : Une autre mesure de type '14' (Compétences à la carte) n'est permise que lorsque la condition d'admission est '24' (Compétences à la carte) ou '26' (Élève inscrit à une AEP).</p> <p>Si le type d'autre mesure est '12' (Concomitance FG et FP intégrée), '13' (Petits groupes) ou '14' (Compétences à la carte), l'organisme doit être de type "CF" (Centre de formation professionnelle).</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210543 : Le type de mesure (<i>déclaré</i>) est réservé au centre de formation professionnelle du réseau public.</p> <p>lors de la modification de la date de début du programme ou lors de la modification de la date de début du petit groupe.</p> <p>La date de début du petit groupe doit être égale à la date de début du programme. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-230305 : "La date de début du petit groupe doit être égale à la date de début du programme."</p> <p>Si l'année scolaire de la déclaration est plus grande ou égale à 2011-2012 et qu'il y a présence d'une autre mesure de type '12' (Concomitance FG et FP intégrée), '15' (Conco. Métiers d'avenir-études) ou '16' (Conco. Exploration des métiers), le type d'entente '13' (Concomitance FG) est requis également avec la déclaration.</p> <p>Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant sera affiché :</p> <p>CHF-210028 : Le type d'entente "13 - Concomitance FG" est requis lorsque le type de mesure est "12 - Concomitance FP et FG intégrée", "15 - Conco. Métiers d'avenir-études" ou "16 - Conco. Exploration des métiers".</p> <p>Si le type d'autre mesure est '15' (Conco. Métiers d'avenir-études) ou '16' (Conco. Exploration des métiers), l'élève ne doit pas détenir un DES.</p>

Élément	Type de transaction	Critères de validation
		<p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF410164 - Le type d'autre mesure %0 n'est pas permis pour un élève qui détient un DES.</p> <p>Si le type d'autre mesure est '15' ('Conco. Métiers d'avenir-études') ou '16' ('Conco. Exploration des métiers'), le type de diplôme du programme à la déclaration doit être 'DEP' :</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant: CHF410165 - Le type de diplôme du programme déclaré doit être DEP lorsque le type de mesure est %0.</p> <p>Si le type d'autre mesure est 'Concomitance FP et FG intégrée' (12), 'Conco. Métiers d'avenir-études' (15), ou 'Conco. Exploration des métiers' (16), il ne peut y avoir présence sur la déclaration d'une autre mesure de type 'Concomitance FP et FG intégrée' (12), 'Conco. Métiers d'avenir-études' (15), ou 'Conco. Exploration des métiers' (16).</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF410161 - Si une autre mesure de type 'Concomitance FP et FG intégrée' (12), 'Conco. Métiers d'avenir-études' (15), ou 'Conco. Exploration des métiers' (16) est présente, aucune autre mesure de ce type n'est permise pour cette déclaration.</p> <p>Une déclaration d'élève en exploration des métiers, donc avec la présence d'une autre mesure de type '16' ('Conco. Exploration des métiers'), ne peut chevaucher une déclaration en formation professionnelle d'un élève n'étant pas en exploration des métiers.</p> <p>Dans le cas contraire, le message d'erreur sera retourné : CHF410162 - Une déclaration en exploration des métiers ne peut chevaucher une déclaration d'élève qui n'est pas en exploration des métiers.</p>

### 7.2.3.6 Validation des données d'une aide à la pension ou au déplacement

Élément	Type de transaction	Critères de validation
Création d'une aide à la pension ou au déplacement	DJ	<p>La nouvelle aide à la pension ou au déplacement doit être unique pour la déclaration.            Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :            CHF-211019 : Une aide à la pension ou au déplacement identique existe déjà pour la déclaration.</p> <p>Si l'élève a d'autres aides à la pension ou au déplacement sur la même déclaration, lors de la création d'une aide à la pension :</p> <p style="padding-left: 20px;">Si la date de fin est absente sur ces autres aides à la pension ou au déplacement, la date de fin sur la nouvelle aide à la pension doit être présente et elle doit être antérieure à la date de début de l'aide (ou des aides) à la pension déjà présente(s) sans date de fin.</p> <p style="padding-left: 20px;">Si la date de fin est présente sur ces autres aides à la pension ou au déplacement, la date de début et la date de fin de la nouvelle aide à la pension ne doivent pas être comprises entre la date de début et la date de fin des autres aides à la pension.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :            CHF-211018 : Il existe une autre aide à la pension ou au déplacement pour la même déclaration dont la date de fin est absente ou les dates d'aide à la pension ou au déplacement se chevauchent.</p> <p>L'élève doit fréquenter une école du réseau public ou privé à la date du début de la fréquentation.            Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :            CHF-210010 : L'aide à la pension est invalide pour les écoles gouvernementales.</p> <p>Si l'élève fréquente une école du réseau privé en date de début de fréquentation :</p> <p style="padding-left: 20px;">Il doit exister une entente de type 'Scolarisation' avec un organisme du réseau public et l'élève doit avoir un plan d'intervention à Oui,            ou l'élève doit avoir une catégorie de programme particulier correspondant à 'Programme sport-études' (10) ou 'Programme arts-études' (11).</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :            CHF-210011 : L'élève qui fréquente une école privée doit avoir une entente de type 'Scolarisation' et avoir un plan d'intervention ou avoir une catégorie de programme particulier 'Sport-études' ou 'Arts-études' pour bénéficier d'une aide à la pension.</p> <p>Si la déclaration est de type 'Fréquentation'</p> <p style="padding-left: 20px;">Pour qu'un élève puisse avoir de l'aide à la pension ou au déplacement, il doit fréquenter une école au 30 septembre de l'année scolaire (doit donc avoir une déclaration de financement au 30 septembre de l'année scolaire de la déclaration de fréquentation).            Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :            CHF-210012 : L'élève doit fréquenter une école au 30 septembre de l'année scolaire pour avoir de l'aide à la pension ou au déplacement.</p> <p>Lors de la création ou de la modification d'une aide à la pension ou au déplacement ou lors de la modification de l'ordre d'enseignement :</p> <p>Si l'ordre d'enseignement est égal à 'M' (Préscolaire) :</p> <p style="padding-left: 20px;">Alors afficher le message d'erreur suivant :            CHF-210021 : Il n'est pas permis d'avoir une aide à la pension ou au déplacement si l'ordre d'enseignement est préscolaire.</p> <p>Lors de la création ou de la modification d'une aide à la pension ou au déplacement :</p> <p>Si la raison de l'aide est égale à '01' (programme particulier) et que la catégorie de programme particulier est absente sur la déclaration :</p> <p style="padding-left: 20px;">Alors afficher le message d'erreur suivant :            CHF-210022 : La raison '01 - Programme particulier' peut être utilisée uniquement pour un élève qui est inscrit dans un programme particulier de formation.</p>

Élément	Type de transaction	Critères de validation
Date de début de l'aide à la pension ou au déplacement	DJ	<p>La date de début de l'aide à la pension ou au déplacement doit être postérieure ou égale à la date de début de la fréquentation.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-211006 : La date de début de l'aide à la pension ou au déplacement doit être postérieure ou égale à la date de début de fréquentation.</p> <p>Pour une déclaration de type financement, la date de début de l'aide à la pension ou au déplacement doit être postérieure ou égale au 1<sup>er</sup> septembre et antérieure au 30 juin de l'année scolaire de la déclaration.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-211002 : La date de début de l'aide à la pension ou au déplacement doit être comprise inclusivement entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 30 juin pour une déclaration de financement.</p> <p>Pour une déclaration de type fréquentation, la date de début de l'aide à la pension ou au déplacement doit être postérieure ou égale au 1<sup>er</sup> octobre et antérieure au 30 juin de l'année scolaire de la déclaration.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-211001 : La date de début de l'aide à la pension ou au déplacement doit être comprise inclusivement entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 30 juin pour une déclaration de fréquentation.</p> <p>Si la date de début de l'aide à la pension ou au déplacement est absente et que l'aide à la pension ou au déplacement est reliée à une déclaration de type 'Financement', alors la date de début de l'aide à la pension ou au déplacement est générée au 1<sup>er</sup> septembre de l'année scolaire de la déclaration par le système Charlemagne.</p>
Date de fin de l'aide à la pension ou au déplacement	DJ	<p>Si la date de fin de fréquentation est présente, alors la date de fin de l'aide à la pension ou au déplacement doit être antérieure ou égale à la date de fin de fréquentation.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-211005 : La date de fin de l'aide à la pension ou au déplacement doit être antérieure ou égale à la date de fin de fréquentation.</p> <p>La date de fin de l'aide à la pension ou au déplacement doit être postérieure à la date de début de l'aide à la pension ou au déplacement.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-211004 : La date de fin de l'aide à la pension ou au déplacement doit être postérieure à la date de début de l'aide à la pension ou au déplacement.</p> <p>La date de fin de l'aide à la pension ou au déplacement doit être postérieure ou égale au 1<sup>er</sup> octobre de l'année scolaire de la déclaration et antérieure ou égale au 30 juin de l'année scolaire de la déclaration.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-211003 : La date de fin de l'aide à la pension ou au déplacement doit être comprise inclusivement entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 30 juin de l'année scolaire.</p>
Raison de l'aide à la pension ou au déplacement	DJ	<p>Lors de la création d'une aide à la pension ou au déplacement ou de la modification du type d'aide :</p> <p>Si le type d'aide est "P" (Pension) ou "D" (Déplacement), la raison de l'aide doit être présente.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-211020 : La raison de l'aide est requise pour une aide à la pension.</p> <p>Lors de la création d'une aide à la pension ou au déplacement ou de la modification du type d'aide, la valeur doit être présente dans le domaine de valeurs. Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant sera affiché : CHF211015 - "La valeur %0 ne fait pas partie du domaine de valeur de la raison de l'aide à la pension ou au déplacement."</p> <p>Lors de la création d'une aide à la pension ou au déplacement ou de la modification du type d'aide, la valeur doit être active aux dates de la déclaration. Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant sera affiché : CHF211014 - "La valeur %0 pour la raison de l'aide à la pension ou au déplacement n'est pas active à la date de début d'aide à la pension ou au déplacement."</p>
Suppression d'une aide à la pension ou au déplacement	DJ	<p>Si la date de gel de financement est atteinte, alors afficher le message d'erreur suivant : CHF211009- "La date de gel de financement est atteinte, la suppression d'une aide à la pension ou au déplacement est impossible."</p>



### 7.2.3.7 Validation des données EHDAA

Élément	Code de transaction	Critères de validation
Création, modification ou suppression des données EHDAA	DJ	<p>Lors de la création d'une déclaration ou lors de la modification ou de la suppression des données EHDAA :</p> <p>L'organisme scolaire doit être identifié comme pouvant recevoir des élèves EHDAA.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message suivant :</p> <p>CHF-210906 : Selon le système GDUNO, aucun élève EHDAA ne peut être inscrit dans votre organisme.</p> <p>Si l'organisme est du réseau privé et qu'il enseigne exclusivement à des élèves EHDAA :</p> <p>La déclaration doit contenir des données pour un EHDAA, sinon, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210023 : L'organisme ne peut offrir des services d'enseignement à des élèves réguliers.</p>
Suppression des données EHDAA	DJ	<p>Si la date de gel de financement est atteinte, alors afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF210926 - "La date de gel de financement est atteinte, la suppression d'un élève EHDAA est impossible.</p>
Catégorie EHDAA	DJ	<p>Lors de la création d'une occurrence EHDAA ou de la modification de la catégorie EHDAA, si la déclaration est de type "Financement" et si la catégorie est présente, la création ou la modification de la catégorie EHDAA ne peut se faire par télétransmission après la date de fin de la période de transmission.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210925 : La catégorie EHDAA peut être mise à jour seulement en interactif après la période prévue pour la transmission.</p> <p>Lorsque la catégorie EHDAA est '98', que l'ordre d'enseignement est 'préscolaire' et que la classe est '4', l'organisme scolaire fréquenté doit être du réseau public à la date du début de la fréquentation.</p> <p>Lorsque que la catégorie EHDAA est '98' et que l'ordre d'enseignement est différent de préscolaire 4 ans,</p> <p>l'élève doit être âgé de 18 ans ou plus au 30 juin de l'année scolaire précédente et l'organisme scolaire fréquenté doit être du réseau public ou une installation privée à la date du début de la fréquentation</p> <p>ET</p> <p>Si l'élève a une déclaration de financement active (non radiée) pour l'année scolaire précédente, elle doit comporter un regroupement EHDAA.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-310136 : La catégorie de difficulté '98' est invalide.</p>
Regroupement EHDAA	DJ	<p>Lors de la création d'une occurrence EHDAA, le regroupement EHDAA est requis.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210901 : Le regroupement EHDAA est requis.</p> <p>Lorsque le regroupement EHDAA est égal à « 09 – Service régional ou suprarégional de scolarisation (SRSS) », l'organisme scolaire doit être autorisé à offrir ces services (il doit donc être présent dans la liste des écoles inscrites à l'annexe J du document « Renseignements spécifiques à l'année scolaire concernée »).</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-310222 : L'organisme scolaire n'est pas autorisé à offrir des services régionaux ou suprarégionaux de scolarisation (SRSS).</p>
Plan d'intervention	DJ	<p>La déclaration comportant une donnée EHDAA doit inclure un plan d'intervention.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210903 : L'indicateur de plan d'intervention doit être égal à 'oui'.</p>
Programme pour élève ayant une DIM-S ou une DIP	DJ	<p>Lors de la création d'un élève EHDAA, lors de la modification de la catégorie EHDAA ou de la modification du programme pour élèves DIM-S ou DIP :</p> <p>Si le type de programme pour élève ayant une DIM-S ou une DIP est 'Programmes d'études adaptés pour le primaire', l'ordre d'enseignement doit être 'P - primaire'.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210919 : Le programme pour élève ayant une DIM-S ou une DIP 'Programmes d'études adaptés pour le primaire' est réservé à l'ordre d'enseignement primaire.</p> <p>Si le type de programme pour élève ayant une DIM-S ou une DIP est 'PACTE', l'ordre d'enseignement doit être 'secondaire'.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210920 : Le programme pour élève ayant une DIM-S ou une DIP 'PACTE' est réservé à</p>

Élément	Code de transaction	Critères de validation
		<p>l'ordre d'enseignement secondaire.</p> <p>Si le type de programme pour élève ayant une DIM-S ou une DIP est 'DÉFIS', l'ordre d'enseignement doit être 'secondaire'.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210921 : Le programme pour élève ayant une DIM-S ou une DIP 'DÉFIS' est réservé à l'ordre d'enseignement secondaire.</p> <p>Si le type de programme pour élève ayant une DIM-S ou une DIP est 'Programme éducatif CAPS-I', l'ordre d'enseignement doit être 'P - primaire' ou 'S - secondaire'.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210931 : Le programme éducatif CAPS-I est réservé pour les élèves du primaire ou du secondaire.</p> <p>Si le type de programme pour élève ayant une DIM-S ou une DIP est 'Programme éducatif CAPS-I', l'âge de l'élève doit être entre 6 et 15 ans inclusivement au 30 septembre de l'année scolaire courante.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210932 : Le programme éducatif CAPS-I est réservé pour les élèves âgés entre 6 et 15 ans au 30 septembre de l'année scolaire courante.</p> <p>Si l'année scolaire est supérieure ou égale à 2017-2018 et que le Programme pour élève ayant une DIM-S ou une DIP est présent, le type de parcours doit être égal à '05' (Formation générale).</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210933: Le type de parcours doit être '05' (Formation générale) lorsqu'il y a présence d'un programme pour élève ayant une DIM-S ou une DIP.</p>
Type de plan d'intervention	DJ	<p>Lors de la création d'une déclaration EHDA, de la modification du type de plan d'intervention ou de l'indicateur de plan d'intervention :</p> <p>Si l'indicateur de plan d'intervention est à « Oui », alors le type de plan d'intervention doit être présent. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF210927 - Le type de plan d'intervention est requis lorsque l'indicateur de plan d'intervention est à "Oui".</p> <p>Si le type de plan d'intervention est présent, alors l'indicateur de plan d'intervention doit être présent et égal à « Oui ». Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF210930 - L'indicateur de plan d'intervention est requis et doit être égal à "Oui" lorsque le type de plan d'intervention est présent.</p>

### 7.2.3.8 Validation des données d'un service éducatif au secondaire

Élément	Code de transaction	Critères de validation
Création d'un service éducatif au secondaire	DJ	<p>Lors de la création d'un service éducatif au secondaire :</p> <p>Il ne peut y avoir deux services éducatifs au secondaire identiques sur la même déclaration.            Dans le cas contraire, afficher le message suivant :            CHF-211103 : Un autre service éducatif au secondaire identique existe déjà sur la déclaration.</p> <p>L'ordre d'enseignement doit être « Secondaire ».            Dans le cas contraire, afficher le message suivant :            CHF-211104 : Pour un service éducatif au secondaire, l'ordre d'enseignement doit être "Secondaire".</p> <p>L'organisme scolaire de la déclaration doit être une école du réseau public.            Dans le cas contraire, afficher le message suivant :            CHF-211105 : Le service éducatif au secondaire est réservé aux écoles publiques.</p> <p>Le type de formation doit être « Formation générale » et le secteur d'enseignement doit être « Jeune ».            Dans le cas contraire, afficher le message suivant :            CHF-211106 : Un service éducatif au secondaire ne peut être présent que pour une déclaration en "FGJ".</p> <p>Si l'année scolaire est plus grande ou égale à 2013-2014 :            Il ne doit y avoir qu'un seul service éducatif au secondaire sur la même déclaration.            Dans le cas contraire, afficher le message suivant :            CHF-211110 : Il ne peut y avoir qu'un seul service éducatif au secondaire pour la déclaration.</p> <p>Le type de déclaration doit être « Financement » (FIN).            Dans le cas contraire, afficher le message suivant :            CHF-211111 : Un service éducatif au secondaire ne peut être présent que pour une déclaration de financement.</p>
Code de cours	DJ	<p>Le code de cours doit être valide.            Dans le cas contraire, afficher le message suivant :            CHF-211107 : Le code de cours n'existe pas.</p> <p>Le code de cours doit être celui d'un cours de mathématique.            Dans le cas contraire, afficher le message suivant :            CHF-211108 : Le code de cours ne fait pas partie des codes de mathématique acceptés.</p>

## 7.2.4 Validation d'une demande de services PC

### 7.2.4.1 Validation de format (unitaire)

La validation unitaire porte sur le format de chaque élément du fichier XML tel qu'il est présenté à la section 6 (contenu des transactions). Si une erreur de format (unitaire) survient, ce message d'erreur est généré :

*CHA-613204 : La valeur ... (celle qui est transmise par l'organisme scolaire) est invalide pour l'élément (concerné par la validation).*

Si la balise principale d'une transaction est erronée, le message d'erreur suivant est généré :

*CHA-601402 : La balise XML initiale de la transaction (balise transmise) ne correspond pas au type de demande de service (type de demande de service).*

Si une balise secondaire d'une transaction est erronée, le message d'erreur suivant est généré :

*CHA-601404 : La balise XML suivante : (balise transmise) n'est pas définie dans la liste des balises permises pour le type de demande de service (type de demande de service).*

### 7.2.4.2 Validation de la clé fonctionnelle

Une clé fonctionnelle est formée de données qui permettent d'identifier, de façon unique, une participation aux cours. Dans le cas de la participation aux cours, la clé fonctionnelle est composée, entre autres, de la clé fonctionnelle de la déclaration à laquelle elle est rattachée.

La clé fonctionnelle d'une participation aux cours est formée des éléments suivants :

Nom de l'élément	Élément
Code permanent de l'élève	<CD_PERMN>
Code de l'organisme scolaire	<CD_ORGNS>
Code de programme	<CD_PROGR>
Service d'enseignement	<CD_SERV_ENSEI>
Source de financement	<SOURC_FINCM>
Code de cours	<CD_COURS>
Date de début de participation aux cours	<DT_DEBUT_PARTC_COURS>
Type de parcours	<TYPE_PARCR>

S'il s'agit d'une création, il faut valider que la déclaration de l'effectif scolaire pour laquelle la participation aux cours est transmise existe au système Charlemagne. De plus, il faut valider que la participation aux cours pour laquelle la création est demandée n'existe pas déjà au système Charlemagne. Dans le cas contraire, l'un des messages suivants est généré :

*CHA-613203 : La déclaration est absente dans le système CHARLEMAGNE.*

*CHA-613205 : La participation aux cours est déjà présente dans le système CHARLEMAGNE.*

S'il s'agit d'une suppression, il faut valider que la déclaration de l'effectif scolaire pour laquelle la suppression de la participation aux cours est transmise existe au système Charlemagne. De plus, il faut valider que la participation aux cours pour laquelle la suppression est demandée existe au système Charlemagne. Dans le cas contraire, l'un des messages suivants est généré :

*CHA-613203 : La déclaration est absente dans le système CHARLEMAGNE.*

*CHA-613206 : La participation aux cours à supprimer est absente dans le système CHARLEMAGNE.*

### 7.2.4.3 Validation des données d'une participation aux cours

Élément	Type de transaction	Critères de validation
Création d'une participation aux cours	PC	La nouvelle participation aux cours doit être unique pour la déclaration. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210824 : Une participation aux cours identique existe déjà pour la déclaration.
Suppression d'une participation aux cours	PC	Si la date de gel de financement est atteinte, alors afficher le message d'erreur suivant : CHF210825 - "La date de gel de financement est atteinte, la suppression d'une participation au cours est impossible."
Code de cours	PC	Le code de cours doit être du même service d'enseignement que la déclaration si le parcours n'est pas 'métier semi-spécialisé' ou 'sans objet' ou 'Exploration des acquis' : Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210813 : Le code de cours de la participation n'est pas du même service d'enseignement que la déclaration.
Date de début de participation aux cours	PC	La date de début de participation est obligatoire et doit être antérieure ou égale à la date du jour. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210809 : La date de début de participation aux cours est requise et doit être antérieure ou égale à la date du jour.  La date de début de la participation doit être postérieure ou égale à la date de début d'activité du cours. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210812 : La date de début de la participation aux cours doit être postérieure ou égale à la date de début du cours.  Si le type de service de formation est différent de '07' (Examen seulement), et si le cours comporte une date de RETRAIT, la date de début de participation doit être antérieure ou égale à cette date, autrement, le message suivant s'affiche :  CHF-210816 : La date de début de la participation aux cours doit être antérieure ou égale à la date de retrait du cours.  Si le type de service de formation est '07' (Examen seulement), et si le cours comporte une date de FERMETURE, la date de début de participation doit être antérieure ou égale à cette date, autrement, le message suivant s'affiche :  CHF-210817 : La date de début de la participation au cours doit être antérieure ou égale à la date de fermeture du cours.
Date de début de participation aux cours	PC	La date de début de participation aux cours doit être postérieure ou égale à la date de début de fréquentation de la déclaration. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210808 : La date de début de participation aux cours doit être postérieure ou égale à la date de début de fréquentation.  Si la date de fin de la fréquentation est présente, la date de début de participation devra être antérieure ou égale à cette date. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHF-210810 : La date de début de la participation aux cours doit être antérieure ou égale à la date de fin de fréquentation.
Type de service de formation	PC	Si le parcours de la déclaration est 'Métier semi-spécialisé' (08), il ne doit pas y avoir de participation aux cours pour la déclaration. Dans le cas contraire afficher le message d'erreur suivant : CHF-210821 : La participation aux cours est interdite lorsque le parcours est 'Métier semi-spécialisé'.  Lors de la création d'une participation aux cours ou de la modification du type de service de formation ou de la modification du type de parcours :  Si le parcours de la déclaration est 'Reconnaissance des acquis' (01),  Si le service d'enseignement est égal à l'un des suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- '03' (Présecondaire),</li> <li>- '04' (Secondaire 1<sup>er</sup> cycle),</li> <li>- '05' (Secondaire 2<sup>e</sup> cycle),</li> <li>- '08' (Francisation),</li> <li>- '09' (Préparation à la formation professionnelle),</li> </ul>

Élément	Type de transaction	Critères de validation
		<p>- '10' (Préparation aux études postsecondaires).</p> <p>Si présent, le type de service de formation doit être :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- '07' (Examen seulement).</li> </ul> <p>Si le service d'enseignement est égal à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-'07' (Intégration socioprofessionnelle)</li> </ul> <p>Le type de diplôme doit être 'TDG' et le type de service de formation doit être '07' (Examen seulement)</p> <p>Si le parcours de la déclaration est 'Formation commune' (04),</p> <p>Si le service d'enseignement est égal à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-'02' (Alphabétisation).</li> </ul> <p>Si présent, le type de service de formation doit être égal à l'un des suivants :</p> <p>Si l'année scolaire est plus grande ou égale à 2007-2008 et plus petite que 2011-2012 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- '01' (Fréquentation),</li> <li>- '05' (Formation à distance).</li> </ul> <p>Si l'année scolaire est plus grande ou égale à 2011-2012 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- '01' (Fréquentation),</li> <li>- '05' (Formation à distance),</li> <li>- '07' (Examen seulement).</li> </ul> <p>Si l'année scolaire est plus petite que 2007-2008:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- '01' (Fréquentation).</li> </ul> <p>Si le service d'enseignement est égal à l'un des suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- '03' (Présecondaire),</li> <li>- '04' (Secondaire 1<sup>er</sup> cycle).</li> </ul> <p>Si présent, le type de service de formation doit être égal à l'un des suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- '01' (Fréquentation),</li> <li>- '04' (Autodidacte),</li> <li>- '05' (Formation à distance),</li> <li>- '07' (Examen seulement).</li> </ul> <p>Si le parcours de la déclaration est 'Formation diversifiée' (11),</p> <p>Si le service d'enseignement est égal à l'un des suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- '05' (Secondaire 2<sup>e</sup> cycle),</li> <li>- '09' (Préparation à la formation professionnelle),</li> <li>- '10' (Préparation aux études postsecondaires).</li> </ul> <p>Si présent, le type de service de formation doit être égal à l'un des suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- '01' (Fréquentation),</li> <li>- '04' (Autodidacte),</li> <li>- '05' (Formation à distance),</li> <li>- '07' (Examen seulement).</li> </ul> <p>Si le parcours de la déclaration est 'Formation spécifique' (12),</p> <p>Si le service d'enseignement est égal à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- '06' (Intégration sociale).</li> </ul> <p>Si le type de service de formation est présent et que l'année scolaire est inférieure à 2024-2025, il doit être égal à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- '01' (Fréquentation)</li> </ul>

Élément	Type de transaction	Critères de validation
		<p>- '04' (Autodidacte).</p> <p>Si le type de service de formation est présent et que l'année scolaire est supérieure ou égale à 2024-2025, il doit être égal à :</p> <p>- '01' (Fréquentation)</p> <p>- '07' (Examen seulement).</p> <p>Si le service d'enseignement est égal à :</p> <p>- '08' (Francisation).</p> <p>Si l'année scolaire est inférieure ou égale à 2015-2016, si présent, le type de service de formation doit être égal à l'un des suivants :</p> <p>- '01' (Fréquentation),</p> <p>- '04' (Autodidacte),</p> <p>- '07' (Examen seulement).</p> <p>Si l'année scolaire est supérieure ou égale à 2016-2017, si présent, le type de service de formation doit être égal à l'un des suivants :</p> <p>- '01' (Fréquentation),</p> <p>- '04' (Autodidacte),</p> <p>- '05' (Formation à distance)</p> <p>- '07' (Examen seulement).</p> <p>Si le parcours de la déclaration est 'Intégration socioprofessionnelle' (10),</p> <p>Si le service d'enseignement est égal à</p> <p>- '07' (Intégration socioprofessionnelle).</p> <p>Si présent, le type de service de formation doit être égal à :</p> <p>- '01' (Fréquentation).</p> <p>Si le parcours de la déclaration est 'Soutien pédagogique' (13),</p> <p>Si le service d'enseignement est égal à :</p> <p>- '01' (Soutien pédagogique).</p> <p>Si présent, le type de service de formation doit être égal à :</p> <p>Si l'année scolaire est plus petite que 2011-2012 :</p> <p>- '01' (Fréquentation).</p> <p>Si l'année scolaire est plus grande ou égale à 2011-2012 :</p> <p>- '01' (Fréquentation),</p> <p>- '07' (Examen seulement).</p> <p>Si le parcours de la déclaration est 'Formation à distance' (17),</p> <p>Si le service d'enseignement est égal à l'un des suivants :</p> <p>- '02' (Alphabétisation),</p> <p>- '03' (Présecondaire),</p> <p>- '04' (Secondaire 1<sup>er</sup> cycle),</p> <p>- '05' (Secondaire 2<sup>e</sup> cycle),</p> <p>- '08' (Francisation)</p> <p>- '09' (Préparation à la formation professionnelle),</p> <p>- '10' (Préparation aux études postsecondaires).</p> <p>Si présent, le type de service de formation doit être égal à :</p> <p>- '05' (Formation à distance).</p>

Élément	Type de transaction	Critères de validation
		<p>Si le parcours de la déclaration est 'sans objet' (SO),</p> <p>Si le service d'enseignement est compris entre '01' et '11' inclusivement,</p> <p>Si présent, le type de service de formation doit être égal à l'un des suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- '01' (Fréquentation),</li> <li>- '04' (Autodidacte),</li> <li>- '05' (Formation à distance).</li> </ul> <p>Si un de ces critères n'est pas respecté, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHF-210806 : Le type de service de formation (<i>valeur</i>) est invalide pour le service d'enseignement (<i>valeur</i>) et le parcours (<i>valeur</i>).</p>



## 7.2.5 Validation d'une demande de services AD et AA

### 7.2.5.1 Validation de format (unitaire)

La validation unitaire porte sur le format de chaque élément du fichier XML tel qu'il est présenté à la section 6 (contenu des transactions). Si une erreur de format (unitaire) survient, ce message d'erreur est généré :

*CHA-601401 : La valeur ... (celle qui est transmise par l'organisme scolaire) pour l'élément ... (concerné par la validation) ne respecte pas le format attendu.*

Si la balise principale d'une transaction est erronée, le message d'erreur suivant est généré :

*CHA-601402 : La balise XML initiale de la transaction (balise transmise) ne correspond pas au type de demande de service (type de demande de service).*

Si une balise secondaire d'une transaction est erronée, le message d'erreur suivant est généré :

*CHA-601404 : La balise XML suivante : (balise transmise) n'est pas définie dans la liste des balises permises pour le type de demande de service (type de demande de service).*

### 7.2.5.2 Validation de la clé fonctionnelle

Une clé fonctionnelle est formée de données qui permettent d'identifier, de façon unique, une adresse. Dans le cas d'une adresse liée à une aide à la pension ou au déplacement, la clé fonctionnelle de l'adresse est composée, entre autres, de la clé fonctionnelle de l'aide à la pension ou au déplacement à laquelle elle est rattachée.

La clé fonctionnelle de l'adresse est formée des éléments suivants :

Pour une adresse liée au dossier de l'élève

Nom de l'élément	Élément
Code permanent de l'élève	<CD_PERMN>
Type d'utilisation d'adresse	<TYPE_UTILS_ADRES>
Date de début d'application	<DT_DEBUT_APPLI>

Pour une adresse liée à l'aide à la pension ou au déplacement

Nom de l'élément	Élément
Code permanent	<CD_PERMN>
Année scolaire	<AN_SCOLR_PPS>
Code de l'organisme de référence	<CD_ORGNS>
Date de début de fréquentation	<DT_DEBUT_FREQN>
Date de début de l'aide à la pension ou au déplacement	<DT_DEBUT_PENSN_DEPLC>
Type d'utilisation d'adresse	<TYPE_UTILS_ADRES>
Date de début d'application	<DT_DEBUT_APPLI>

S'il s'agit d'une création, il faut valider que l'adresse pour laquelle la création est demandée n'existe pas déjà dans le système Charlemagne. Dans le cas contraire, le message suivant est généré :

*CHA-601408 : L'adresse existe déjà dans le système CHARLEMAGNE.*

S'il s'agit d'une création ou d'une modification d'une adresse reliée à l'aide à la pension ou au déplacement, il faut valider que l'aide à la pension ou au déplacement à laquelle est rattachée l'adresse existe dans le système Charlemagne. Dans le cas contraire, le message suivant est généré :

*CHA-601405 : L'aide à la pension ou au déplacement est inexistante dans la déclaration de cet élève.*

S'il s'agit d'une modification, il faut valider que l'adresse pour laquelle la modification est demandée existe au système Charlemagne. Dans le cas contraire, le message suivant est généré :

*CHA-601403 : L'adresse est inexistante dans le système CHARLEMAGNE.*

S'il s'agit d'une création ou d'une modification d'une adresse reliée à l'aide à la pension ou au déplacement, il faut valider que la déclaration correspondante existe dans le système Charlemagne. Dans le cas contraire, le message suivant est généré :

*CHA-601406 : La déclaration de cet élève à laquelle il faut lier l'adresse est inexistante dans le système Charlemagne.*

### 7.2.5.3 Validation des données d'une adresse

Élément	Type de transaction	Critères de validation
1 <sup>re</sup> ligne d'adresse	AD, AA	<p>La ligne 1 de l'adresse est obligatoire pour une adresse de type 'Postal' de format 'Québec' ou 'Canada'.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHA-210413 : L'adresse ligne 1 (ou Succ./Case postale) est obligatoire dans le cas d'une adresse postale de format 'Québec' ou 'Canada'.</p> <p>La ligne 1 de l'adresse est obligatoire dans le cas d'une adresse de format 'Canada' ou 'International'.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHA-210439 : L'adresse ligne 1 est obligatoire dans le cas d'une adresse de format 'Canada' ou 'International'.</p> <p>La ligne 1 de l'adresse doit être absente dans le cas d'une adresse de type 'Municipal' de format 'Québec' ou 'Canada'.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHA-210440 : L'adresse ligne 1 (ou Succ./Case postale) doit être absente dans le cas d'une adresse municipale de format 'Québec' ou 'Canada'.</p>
2 <sup>e</sup> ligne d'adresse	AD, AA	<p>La ligne 2 de l'adresse doit être absente dans le cas d'une adresse de format 'Québec' ou 'Canada'.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHA-210414 : L'adresse ligne 2 doit être absente lorsqu'on traite une adresse de format 'Québec' ou 'Canada'.</p>
3 <sup>e</sup> ligne d'adresse	AD, AA	<p>La ligne 3 de l'adresse doit être absente dans le cas d'une adresse de format 'Québec', 'Canada' ou 'Canada'.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHA-210415 : L'adresse ligne 3 doit être absente lorsqu'on traite une adresse de format 'Québec', 'Canada' ou 'Canada'.</p> <p>La ligne 3 de l'adresse PEUT être présente si et seulement si la ligne 2 de l'adresse est présente.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHA-210446 : La ligne 3 de l'adresse peut être présente si et seulement si la ligne 2 de l'adresse est présente.</p>
Appartement	AD, AA	<p>Le numéro d'appartement doit être une chaîne composée d'un maximum de 6 caractères. La chaîne de caractères doit être composée entièrement de lettres et/ou de chiffres et/ou de barres oblique (/) et/ou ¼, ½, ¾ et/ou de blancs.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHA-210402 : Le numéro d'appartement est invalide.</p> <p>L'appartement doit être absent dans le cas d'une adresse de type 'Postal' ou dans le cas d'une adresse ayant le format 'Canada' ou 'International'.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHA-210418 : L'appartement doit être absent dans le cas d'une adresse de type 'Postal' ou dans le cas d'une adresse de format 'Canada' ou 'International'.</p>
Code de l'organisme de référence	AD, AA	<p>L'organisme de référence doit correspondre à l'<b>organisme transmis</b> au moment de la transaction de système.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHA-601409 : L'organisme de l'adresse ne correspond pas à l'organisme qui a transmis l'adresse.</p>

Élément	Type de transaction	Critères de validation
Code de municipalité	AD, AA	<p>Le code de municipalité est obligatoire dans le cas d'une adresse de format 'Québec'.            Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :            CHA-210419 : Le code de municipalité est obligatoire pour une adresse de format 'Québec'.</p> <p>Le code de municipalité est absent dans le cas d'une adresse de format 'Canada', 'Canada' ou 'International'.            Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :            CHA-210451 : Le code de municipalité doit être absent dans le cas d'une adresse de format 'Canada', 'Canada' ou 'International'.</p>
Code de pays	AD, AA	<p>Le pays doit absolument être 'Canada' dans le cas d'une adresse de format 'Québec' ou 'Canada'.            Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :            CHA-210424 : Le pays doit être le Canada pour une adresse de format 'Québec' ou 'Canada'.</p> <p>Le pays doit absolument être 'Canada' dans le cas d'une adresse de format 'Canada',            Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :            CHA-210436 : Le pays doit être les Canada pour une adresse de format 'Canada'.</p> <p>Le pays doit être autre que 'Canada' ou 'Canada' dans le cas d'une adresse de format 'International'.            Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :            CHA-210437 : Le pays doit être autre que le Canada ou les Canada pour une adresse de format 'International'.</p>
Code postal	AD, AA	<p>Le code postal doit posséder le format suivant :            Première position caractères permis : ABCEGHJKLMNPRSTVXY            Positions 2-4-6 chiffres permis : de 0 à 9            Positions 3 et 5 caractères permis : ABCEGHJKLMNPRSTVXYWZ            Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :            CHA-210404 : Le code postal est invalide.</p> <p>Le code postal doit être cohérent avec la province utilisée dans l'adresse.            Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :            CHA-210405 : Le code postal est incohérent avec le code de la province ou du territoire du Canada.</p> <p>Le code postal est obligatoire dans le cas d'une adresse de format 'Québec' ou 'Canada'.            Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :            CHA-210421 : Le code postal est obligatoire pour une adresse de format 'Québec' ou 'Canada'.</p> <p>Le code postal doit être absent dans le cas d'une adresse de format 'Canada' ou 'International'.            Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :            CHA-210453 : Le code postal doit être absent pour une adresse de format 'Canada' ou 'International'.</p>
Code de province ou territoire du Canada	AD, AA	<p>La province doit absolument être 'Québec' dans le cas d'une adresse de format 'Québec'.            Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :            CHA-210422 : Le code de province doit être Québec pour une adresse de format Québec.</p> <p>La province doit absolument être autre que 'Québec' dans le cas d'une adresse de format 'Canada'.            Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :            CHA-210454 : Le code de province doit être différent de 'Québec' pour une adresse de format 'Canada'.</p> <p>La province doit être absente dans le cas d'une adresse de format 'Canada' ou 'International'.            Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :            CHA-210455 : Le code de province doit être absent dans le cas d'une adresse de format 'Canada' ou 'International'.</p>

Élément	Type de transaction	Critères de validation
Date de début d'application de l'adresse	AD	<p>Si la date de début d'application de l'adresse est antérieure à la date de début d'application de l'adresse de correspondance active du système Charlemagne, alors le message d'avertissement suivant est émis :</p> <p>CHA-601411 : L'adresse de type ... (celui transmis par l'organisme scolaire) a une date de début d'application antérieure à l'adresse active.</p> <p>La date de début d'application de l'adresse de communication ne doit pas être plus grande que la date de jour plus 31 jours.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHA-210461 : La date de début ne peut pas être plus grande que la date du jour plus 31 jours.</p>
Date de début d'application de l'adresse	AD, AA	<p>Pour une adresse reliée à une aide à la pension ou au déplacement, la date de début d'application doit être égale à la date de début de l'aide à la pension ou au déplacement mais elle doit aussi être antérieure ou égale au 30 juin de l'année scolaire de la déclaration.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHA-210423 : La date de début d'application de l'adresse liée à une aide à la pension ou au déplacement doit être postérieure ou égale à la date de début de l'aide à la pension ou au déplacement et elle doit être antérieure ou égale au 30 juin de l'année scolaire de la déclaration.</p>
Date de fin d'application de l'adresse	AD, AA	<p>La date de fin d'application est obligatoire dans le cas d'une adresse de correspondance temporaire (type d'utilisation de l'adresse = « Adresse de correspondance temporaire »).</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHA-210412 : La date de fin d'application est obligatoire dans le cas d'une adresse de correspondance temporaire.</p> <p>La date de fin d'application, si elle est présente, doit être postérieure ou égale à la date de début d'application. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHA-210434 : La date de fin doit être postérieure ou égale à la date de début d'application.</p> <p>S'il s'agit d'une adresse liée à une aide à la pension ou au déplacement, alors la date de fin d'application, si elle est présente, doit être égale à la date de fin de l'aide à la pension ou au déplacement (ou au 30 juin de l'année scolaire de la déclaration à laquelle est liée l'aide à la pension ou au déplacement si la date de fin d'aide à la pension ou au déplacement est absente).</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHA-210435 : La date de fin d'application doit être inférieure ou égale à la date de fin d'aide à la pension ou au déplacement.</p>
Modification d'un élément d'adresse	AD, AA	<p>Si une modification d'une adresse convertie par le système Charlemagne est demandée, alors le message d'erreur suivant est émis :</p> <p>CHA-210406 : La modification est interdite pour une adresse non conforme.</p>
Nom de rue	AD, AA	<p>Le nom de rue doit être une chaîne dont le premier caractère est une lettre (majuscule ou minuscule accentuée ou non) ou un chiffre. Les autres caractères sont : les lettres (majuscules ou minuscules francisées ou non), les chiffres, les caractères spéciaux (parenthèses, apostrophe, virgule, deux-points, point et tiret (non consécutifs, sauf « .-« ), et le blanc.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHA-210401 : Le nom de rue est invalide.</p> <p>Le nom de rue est obligatoire dans le cas d'une adresse de type 'Municipal' de format 'Québec' ou 'Canada'.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHA-210417 : Le nom de rue est obligatoire pour une adresse de type 'Municipal' de format 'Québec' ou 'Canada'.</p> <p>Le nom de rue doit être absent dans le cas d'une adresse de type 'Postal' ou dans le cas d'une adresse ayant le format 'Canada' ou 'International'.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :</p> <p>CHA-210443 : Le nom de rue doit être absent dans le cas d'une adresse de type 'Postal' ou dans le cas d'une adresse de format 'Canada' ou 'International'.</p>

Élément	Type de transaction	Critères de validation
Numéro de l'immeuble	AD, AA	<p>Le numéro d'immeuble doit être une chaîne composée d'un maximum de 6 caractères. La chaîne de caractères doit être composée entièrement de lettres et/ou de chiffres et/ou de barre oblique (/) et/ou ¼, ½, ¾ et/ou de blancs.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHA-210400 : Le numéro d'immeuble est invalide.</p> <p>Le numéro d'immeuble est obligatoire dans le cas d'une adresse de type 'Municipal' ayant le format 'Québec' ou 'Canada'.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHA-210416 : Le numéro d'immeuble est obligatoire pour une adresse de type 'Municipal' ayant le format Québec ou Canada.</p> <p>Le numéro d'immeuble doit être absent dans le cas d'une adresse de type 'Postal' ou une adresse ayant le format 'Canada' ou 'International'.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHA-210442 : Le numéro d'immeuble doit être absent dans le cas d'une adresse de type 'Postal' ou dans le cas d'une adresse de format 'Canada' ou 'International'.</p>
Type d'utilisation de l'adresse	AD, AA	<p>Une adresse dont le type d'utilisation est « Correspondance », « Correspondance temporaire » ou « Correspondance d'un deuxième parent » doit être liée au dossier de l'élève.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHA-210411 : Le type d'utilisation n'est pas cohérent avec une adresse liée au dossier de l'élève.</p> <p>Une adresse dont le type d'utilisation est « Domicile » ou « Pension » doit être liée à une aide à la pension ou au déplacement.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHA-210433 : Le type d'utilisation n'est pas cohérent avec une adresse liée à une aide à la pension ou au déplacement.</p> <p>Une adresse utilisée à titre d'adresse de domicile ou d'adresse de pension doit être de type 'Municipal'.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHA-210425 : L'adresse doit être de type 'Municipal' lorsqu'on traite une adresse utilisée à titre d'adresse de domicile ou d'adresse de pension.</p>
Ville, village ou municipalité	AD, AA	<p>La donnée « ville, village ou municipalité » doit être une chaîne dont le premier caractère est une lettre majuscule (accentuée ou non). Les autres caractères sont : les lettres (majuscules ou minuscules francisées ou non), les chiffres, les caractères spéciaux (parenthèses, apostrophe, virgule, deux-points, point et tiret (non consécutifs, sauf « .- »), et le blanc.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHA-210403 : Le nom de la ville, du village ou de la municipalité est invalide.</p> <p>La ville, le village ou la municipalité est obligatoire dans le cas d'une adresse de format 'Canada'.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHA-210420 : La ville, le village ou la municipalité est obligatoire pour une adresse de format 'Canada'.</p> <p>La ville, le village ou la municipalité doit être absent dans le cas d'une adresse de format 'Canada' ou 'International'.</p> <p>Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant : CHA-210452 : La ville, le village ou la municipalité ne doivent pas apparaître dans le cas d'une adresse de format 'Canada' ou 'International'.</p>

## 7.2.6 Validation des données d'une demande de services RJ, RA ou RP

### 7.2.6.1 Validation de format (unitaire)

La validation unitaire porte sur le format de chaque élément du fichier XML tel que présenté à la section 6 (contenu des transactions). Si une erreur de format (unitaire) survient, ce message d'erreur est généré :

*CHA-600801 : La valeur ... (celle qui est transmise par l'organisme scolaire) pour la donnée ... (concernée par la validation) ne respecte pas le format attendu.*

Si la balise principale d'une transaction est erronée, le message d'erreur suivant est généré :

*CHA-600818 : La balise XML initiale de la transaction (balise transmise) ne correspond pas au type de demande de service (type de demande de service).*

Si une balise secondaire d'une transaction est erronée, le message d'erreur suivant est généré :

*CHA-600819 : La balise XML suivante : (balise transmise) n'est pas définie dans la liste des balises permises pour le type de demande de service (type de demande de service).*

### 7.2.6.2 Validation de la clé fonctionnelle

Une clé fonctionnelle est formée de données qui permettent d'identifier, de façon unique, un résultat local.

La clé fonctionnelle du résultat local **FGJ** est formée des éléments suivants :

Nom de l'élément	Élément
Code permanent de l'élève	<CD_PERMN>
Code de l'organisme scolaire	<CD_ORGNS> (applicable pour la modification uniquement)
Code de cours	<CD_COURS>
Année d'obtention du résultat	<AN_OBTEN_RESLT>
Session d'obtention du résultat	<SESN_OBTEN_RESLT>
Numéro de groupe	<NO_GROUP_ELEVE> (applicable pour la modification uniquement)

La clé fonctionnelle du résultat local **FGA** est formée des éléments suivants :

Nom de l'élément	Élément
Code permanent de l'élève	<CD_PERMN>
Code d'organisme scolaire	<CD_ORGNS> (applicable pour la modification uniquement)
Code de cours	<CD_COURS>
Date d'obtention du résultat	<DT_OBTEN_RESLT>

La clé fonctionnelle du résultat local **FP** est formée des éléments suivants :

Nom de l'élément	Élément
Code permanent de l'élève	<CD_PERMN>
Code d'organisme scolaire	<CD_ORGNS> (applicable pour la modification uniquement)
Code de cours	<CD_COURS>
Date d'obtention du résultat	<DT_OBTEN_RESLT>
Numéro de groupe	<NO_GROUP_ELEVE> (applicable pour la modification uniquement)

S'il s'agit d'une création, il faut valider que le résultat local pour lequel la création est demandée n'existe pas déjà au système Charlemagne. Dans le cas contraire, et dépendamment s'il existe déjà pour le même numéro d'organisme et pour le même numéro de groupe (dans le cas des résultats locaux en FGJ et en FP), les messages suivants sont générés :

*CHA-600813 : Création demandée. Résultat à sanctionner déjà présent pour l'élève.*

*CHA-600817 : Création demandée. Résultat à sanctionner en provenance d'un autre organisme scolaire est déjà présent pour l'élève.*

*CHA-600822 : Création demandée. Résultat à sanctionner avec un autre numéro de groupe est déjà présent pour l'élève.*

*CHA-600809 : Création demandée. Résultat déjà sanctionné pour l'élève.*

S'il s'agit d'une modification, il faut valider que le résultat local pour lequel la modification est demandée existe déjà au système Charlemagne. Dans le cas contraire, le message suivant est généré :

*CHA-600802 : Modification demandée. Résultat à sanctionner absent pour l'élève.*

## 7.2.7 Validation des données d'une demande de services IJ

### 7.2.7.1 Validation de format (unitaire)

La validation unitaire porte sur le format de chaque élément du fichier XML tel que présenté à la section 6 (contenu des transactions). Si une erreur de format (unitaire) survient, ce message d'erreur est généré :

*CHA-600801 : La valeur ... (celle qui est transmise par l'organisme scolaire) pour la donnée ... (concernée par la validation) ne respecte pas le format attendu.*

Si la balise principale d'une transaction est erronée, le message d'erreur suivant est généré :

*CHA-600818 : La balise XML initiale de la transaction (balise transmise) ne correspond pas au type de demande de service (type de demande de service).*

Si une balise secondaire d'une transaction est erronée, le message d'erreur suivant est généré :

*CHA-600819 : La balise XML suivante : (balise transmise) n'est pas définie dans la liste des balises permises pour le type de demande de service (type de demande de service).*

### 7.2.7.2 Validation de la clé fonctionnelle

Une clé fonctionnelle est formée de données qui permettent d'identifier, de façon unique, une inscription.

La clé fonctionnelle d'une inscription **FGJ** est formée des éléments suivants :

Nom de l'élément	Élément
Code permanent de l'élève	<CD_PERMN>
Code d'organisme scolaire	<CD_ORGNS> (applicable pour la suppression uniquement)
Code de cours	<CD_COURS>
Année de l'épreuve	<AN_EPREU>
Session de l'épreuve	<SESN_EPREU>
Numéro de groupe	<NO_GROUP_ELEVE> (applicable pour la suppression uniquement)

S'il s'agit d'une création, il faut valider que l'inscription pour laquelle la création est demandée n'existe pas déjà dans le système Charlemagne. Dans le cas contraire, et dépendamment si l'inscription existe déjà pour le même numéro d'organisme et pour le même numéro de groupe, les messages suivants sont générés :

*CHA-600808 : Création d'inscription demandée. Une occurrence (inscription ou résultat) est déjà présente pour l'élève.*

*CHA-600816 : Création d'inscription demandée. Une occurrence (inscription ou résultat) en provenance d'un autre organisme scolaire est déjà présente pour l'élève.*

*CHA-600809 : Création demandée. Résultat déjà sanctionné pour l'élève.*

*CHA-600822 : Création demandée. Inscription avec un autre numéro de groupe est déjà présente pour l'élève.*

S'il s'agit d'une modification, il faut valider que l'inscription pour laquelle la modification est demandée existe déjà dans le système Charlemagne. Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant est généré :

*CHA-600802 : Modification demandée. Inscription absente pour l'élève.*

S'il existe un résultat qui n'est plus à l'étape d'inscription (cela signifie qu'un résultat a donc été reçu), le message d'erreur suivant est généré :

*CHA-600831 : La modification de l'inscription n'est pas permise car des résultats ont été reçus pour l'élève. Les informations en lien avec le mode de passation d'une épreuve peuvent toutefois être modifiées en interactif dans le système Charlemagne.*



S'il s'agit d'une suppression, il faut valider que l'inscription pour laquelle la suppression est demandée existe déjà dans le système Charlemagne. Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant est généré :

*CHA-600802 : Suppression demandée. Inscription absente pour l'élève.*

S'il existe un résultat déjà sanctionné pour l'inscription, le message d'erreur suivant est généré :

*CHA-600809 : Suppression demandée. Résultat déjà sanctionné pour l'élève.*

Si l'inscription existe, mais que des résultats ont été reçus pour l'élève, le message d'erreur suivant est généré :

*CHA-600814 : La suppression de l'inscription n'est pas permise car des résultats ont été reçus pour l'élève.*

## 7.2.8 Validation des données d'une demande de services UJ

### 7.2.8.1 Validation de format (unitaire)

La validation unitaire porte sur le format de chaque élément du fichier XML tel qu'il est présenté à la section 6 (contenu des transactions). Si une erreur de format (unitaire) survient, ce message d'erreur est généré :

*CHA-600801 : La valeur ... (celle qui est transmise par l'organisme scolaire) pour la donnée ... (concernée par la validation) ne respecte pas le format attendu.*

Si la balise principale d'une transaction est erronée, le message d'erreur suivant est généré :

*CHA-600818 : La balise XML initiale de la transaction (balise transmise) ne correspond pas au type de demande de service (type de demande de service).*

Si une balise secondaire d'une transaction est erronée, le message d'erreur suivant est généré :

*CHA-600819 : La balise XML suivante : (balise transmise) n'est pas définie dans la liste des balises permises pour le type de demande de service (type de demande de service).*

### 7.2.8.2 Validation de la clé fonctionnelle

Une clé fonctionnelle est formée de données qui permettent d'identifier, de façon unique, un résultat d'épreuve unique.

La clé fonctionnelle d'un résultat d'épreuve unique **FGJ** est formée des éléments suivants :

Nom de l'élément	Élément
Code permanent de l'élève	<CD_PERMN>
Code d'organisme scolaire	<CD_ORGNS> (applicable pour la modification uniquement)
Code de cours	<CD_COURS>
Année de l'épreuve	<AN_EPREU>
Session de l'épreuve	<SESN_EPREU>
Numéro de groupe	<NO_GROUP_ELEVE> (applicable pour la modification uniquement)

S'il s'agit d'une création, il faut valider que le résultat d'épreuve unique pour lequel la création est demandée n'existe pas ou qu'il existe mais pour le même numéro d'organisme et pour le même numéro de groupe. Dans le cas contraire, les messages suivants sont générés :

*CHA-600817 : Création demandée. Résultat à sanctionner en provenance d'un autre organisme scolaire est déjà présent pour l'élève.*

*CHA-600822 : Création demandée. Résultat à sanctionner avec un autre numéro de groupe est déjà présent pour l'élève.*

S'il existe, les conditions suivantes doivent être respectées :

- Si l'étiquette de la note école brute est présente dans la transaction, la note école brute doit être « RIN » ou absente du résultat présent dans le système Charlemagne.
- Si l'étiquette de la note de la partie objective est présente dans la transaction, la note de la partie objective doit être absente du résultat présent dans le système Charlemagne.
- Si la partie à développement est présente dans la transaction, elle doit être absente du résultat présent dans le système Charlemagne.
- Si l'étiquette du rang cinquième est présente dans la transaction, le rang cinquième doit être absent du résultat présent dans le système Charlemagne.

Pour chacune des conditions non respectées, le message d'erreur suivant est généré :

*CHA-600805 : Création demandée. Les données transmises (concernées par la validation) sont déjà présentes pour l'élève.*

Si le résultat d'épreuve unique existe et qu'une demande de service doit être effectuée, le message suivant est généré :

*CHA-600812 : Une tâche à l'Agenda des tâches (Mercure) doit être créée pour l'élève. Veuillez utiliser l'activité « Gérer les résultats d'apprentissages » du système Charlemagne (en interactif) pour enregistrer votre requête.*

S'il s'agit d'une modification, il faut valider que le résultat d'épreuve unique pour lequel la modification est demandée existe dans le système Charlemagne. Dans le cas contraire, le message suivant est généré :

*CHA-600802 : Modification demandée. Résultat à sanctionner absent pour l'élève.*

Si le résultat d'épreuve unique existe, les conditions suivantes doivent être respectées :

- Si l'étiquette de la note école brute est présente dans la transaction, la note école brute doit apparaître dans le résultat présent dans le système Charlemagne;
- Si l'étiquette de la note de la partie objective est présente dans la transaction, la note de la partie objective doit apparaître dans le résultat présent dans le système Charlemagne;
- Si la partie à développement est présente dans la transaction, elle doit apparaître dans le résultat présent dans le système Charlemagne;
- Si l'étiquette du rang cinquième est présente dans la transaction, le rang cinquième doit apparaître dans le résultat présent dans le système Charlemagne.

Pour chacune des conditions non respectée, le message d'erreur suivant est généré :

*CHA-600806 : Modification demandée. Les données (concernées par la validation) sont absentes pour l'élève.*

Si le résultat d'épreuve unique existe et qu'une demande de service doit être effectuée, le message suivant est généré :

*CHA-600812 : Une tâche à l'Agenda des tâches (Mercure) doit être créée pour l'élève. Veuillez utiliser l'activité « Gérer les résultats d'apprentissages » du système Charlemagne (en interactif) pour enregistrer votre requête.*

## 7.2.9 Validation des données d'une demande de services EA

### 7.2.9.1 Validation de format (unitaire)

La validation unitaire porte sur le format de chaque élément du fichier XML tel qu'il est présenté à la section 6 (contenu des transactions). Si une erreur de format (unitaire) survient, ce message d'erreur est généré :

*CHA-600801 : La valeur ... (celle qui est transmise par l'organisme scolaire) pour la donnée ... (concernée par la validation) ne respecte pas le format attendu.*

Si la balise principale d'une transaction est erronée, le message d'erreur suivant est généré :

*CHA-600818 : La balise XML initiale de la transaction (balise transmise) ne correspond pas au type de demande de service (type de demande de service).*

Si une balise secondaire d'une transaction est erronée, le message d'erreur suivant est généré :

*CHA-600819 : La balise XML suivante : (balise transmise) n'est pas définie dans la liste des balises permises pour le type de demande de service (type de demande de service).*

### 7.2.9.2 Validation de la clé fonctionnelle

Une clé fonctionnelle est formée de données qui permettent d'identifier, de façon unique, une équivalence.

- La clé fonctionnelle de l'équivalence **FGA** est formée des éléments suivants :

Nom de l'élément	Élément
Code permanent de l'élève	<CD_PERMN>
Code d'organisme scolaire	<CD_ORGNS> (ne s'applique pas pour la création)
Code de cours	<CD_COURS>
Date d'obtention du résultat	<DT_OBTEN_RESLT>

S'il s'agit d'une création, il faut valider que l'équivalence pour laquelle la création est demandée n'existe pas déjà dans le système Charlemagne. Dans le cas contraire, et selon qu'existe pour le même numéro d'organisme, les messages suivants sont générés :

*CHA-600813 : Création demandée. Résultat à sanctionner déjà présent pour l'élève.*

*CHA-600817 : Création demandée. Résultat à sanctionner en provenance d'un autre organisme scolaire est déjà présent pour l'élève.*

*CHA-600809 : Création demandée. Résultat déjà sanctionné pour l'élève.*

Si aucun résultat n'est trouvé, mais que le cours pour lequel la création est demandée n'est pas une équivalence, le message suivant est généré :

*CHA-600803 : Création d'équivalence demandée. Le code transmis dans la transaction « Équivalence FGA » n'est pas une équivalence.*

### 7.2.10 Validation des données d'une transaction de sanction

Cette section présente l'ensemble des validations relatives aux transactions d'inscription, de résultat (unique et local) et équivalence.

Élément	Type de transaction	Critères de validation
Cours	RJ, RA, RP IJ, UJ, EA	Lors de la création d'un résultat en formation générale des jeunes, en formation générale des adultes ou en formation professionnelle, lors de la création d'une équivalence en formation générale des adultes, lors de la création d'une inscription ou lors de la création d'un résultat d'une épreuve unique en formation générale des jeunes,  si le code de cours est absent dans le cadre pédagogique, alors le message d'erreur suivant est retourné :  CHS-300012 : Le code de cours [0] n'est pas présent dans le cadre pédagogique.  Où [0] est remplacé par le code de cours.
Cours	RJ, RA, RP	Lors de la création d'un résultat en formation générale des jeunes, en formation générale des adultes ou en formation professionnelle,  si le code de cours correspond à une épreuve ministérielle, alors le message d'erreur suivant est retourné :  CHS-340701 : Le code de cours [0] doit correspondre à une épreuve locale.  Où [0] est remplacé par le code de cours.
Cours	RJ, RA, RP	Lors de la création d'un résultat local en formation générale des jeunes, en formation générale des adultes ou en formation professionnelle,  si le cours est « à autorisation de passation restreinte » et que l'organisme n'est pas autorisé à le transmettre, alors le message d'erreur suivant est retourné :  CHS-340729 : Un résultat local à autorisation de passation restreinte ne peut être enregistré pour l'organisme scolaire demandé.
Cours	UJ, IJ	Lors de la création d'un résultat d'une épreuve unique ou lors de la création d'une inscription en formation générale des jeunes,  si le code de cours ne correspond pas à une épreuve ministérielle, alors le message d'erreur suivant est retourné :  CHS-340801 : Aucune épreuve ministérielle n'est définie pour le cours [0] de l'année [1] et de la session [2].
Cours	UJ, IJ	Lors de la création d'un résultat d'une épreuve unique ou lors de la création d'une inscription en formation générale des jeunes,  si le cours n'est pas de formation générale des jeunes, alors le message d'erreur suivant est retourné :  CHS-340810 : Un résultat d'épreuve unique doit être saisi pour un cours en formation générale des jeunes seulement.
Année d'obtention du résultat	RJ, IJ, UJ	Lors de la création d'un résultat en formation générale des jeunes, lors de la création d'une inscription ou lors de la création d'un résultat d'une épreuve unique en formation générale des jeunes,  si l'année d'obtention du résultat est absente, alors le message d'erreur suivant est retourné :  CHS-340008 : L'année d'obtention d'un résultat est obligatoire pour un résultat de la formation générale des jeunes.
Année d'obtention du résultat	RA, RP	Lors de la création d'un résultat en formation générale des adultes ou en formation professionnelle,  si l'année d'obtention du résultat est présente, alors le message d'erreur suivant est retourné :  CHS-340015 : L'année d'obtention d'un résultat doit être absente pour un résultat de la formation générale des adultes ou de la formation professionnelle.
Année d'obtention du résultat	RA	Lors de la création d'un résultat en formation générale des adultes,  Si le programme est une AENS  La date de réception du résultat doit se situer obligatoirement dans les six (6) mois qui suivent la date du début de fréquentation. Sinon le message d'erreur suivant est généré:  CHS340730 - La date d'obtention du résultat doit se situer obligatoirement dans les six mois qui suivent la date du début de fréquentation d'une déclaration dont le type de programme est AENS.

Élément	Type de transaction	Critères de validation
Session d'obtention du résultat	RJ, IJ, UJ	Lors de la création d'un résultat en formation générale des jeunes, lors de la création d'une inscription en formation générale des jeunes ou lors de la création d'un résultat d'une épreuve unique en formation générale des jeunes,  si la session ou le mois d'obtention du résultat est absent, alors le message d'erreur suivant est retourné :  CHS-340009 : La session d'obtention du résultat est obligatoire pour un résultat de la formation générale des jeunes.
Session d'obtention du résultat	RA, RP	Lors de la création d'un résultat en formation générale des adultes ou en formation professionnelle,  si la session ou le mois d'obtention du résultat est présent,  alors le message d'erreur suivant est retourné :  CHS-340016 : La session d'obtention du résultat doit être absente pour un résultat de la formation générale des adultes ou de la formation professionnelle.
Session d'obtention du résultat	IJ, UJ	Lors de la création d'une inscription en formation générale des jeunes ou lors de la création d'un résultat d'une épreuve unique en formation générale des jeunes,  si c'est un résultat hors session,  alors le message d'erreur suivant est retourné :  CHS-340028 : La session [0] n'est pas permise pour un transfert massif. Veuillez transmettre ce résultat manuellement.  Où [0] est remplacé par la session d'obtention du résultat.
Année et session d'obtention du résultat	RJ, UJ	Lors de la création d'un résultat en formation générale des jeunes ou lors de la création d'un résultat d'une épreuve unique en formation générale des jeunes,  si c'est un résultat hors session et si l'année du mois d'obtention du résultat est postérieure à l'année du mois de la date de réception du résultat,  alors le message d'erreur suivant est retourné :  CHS-300011 : Un résultat d'épreuve [0] ne peut être transmis pour une session qui n'a pas débuté.
Année et session d'obtention du résultat	RJ, RA, RP	Lors de la création ou de la modification d'un résultat en formation générale des jeunes, en formation générale des adultes ou en formation professionnelle, l'année scolaire du résultat permise est vérifiée dans Charlemagne pour la date d'obtention du résultat (formée à partir de l'année et de la session d'obtention du résultat s'il s'agit de la formation générale des jeunes).  Si aucune valeur n'est trouvée  alors le message d'erreur suivant est retourné :  CHS-300016 : Aucune année scolaire n'a été trouvée à l'aide de la date [0].  Où [0] est remplacé par la date d'obtention.
Date d'obtention du résultat	RJ, RA, RP, UJ, IJ	Lors de la création ou de la modification d'un résultat en formation générale des jeunes ou en formation professionnelle, lors de la création ou de la modification d'un résultat d'une épreuve unique ou lors d'une inscription en formation générale des jeunes,  si la date d'obtention du résultat (formée avec l'année et la session s'il s'agit de la formation générale des jeunes) est antérieure à la date de début d'activité  ou  si la date d'obtention du résultat est postérieure à la date de retrait, alors vérifier si le cours est une reprise.  Si le cours n'est pas une reprise  ou  si le cours est une reprise, alors comparer la date d'obtention à la date de fermeture. Si elle est postérieure,  alors le message d'erreur suivant est retourné :  CHS-300001 : Le code de cours [0] n'est pas actif à la date [1].  Où  [0] est remplacé par le code de cours  [1] est remplacé par la date d'obtention du résultat.

Élément	Type de transaction	Critères de validation
Date d'obtention du résultat	RA, RP	Lors de la création ou de la modification d'un résultat en formation générale des adultes ou en formation professionnelle, si la date d'obtention du résultat est absente alors le message d'erreur suivant est retourné :  CHS-340702 : La date d'obtention du résultat est obligatoire pour un résultat de la formation générale des adultes ou de la formation professionnelle.
Date d'obtention du résultat	RA, RP	Lors de la création ou de la modification d'un résultat en formation générale des adultes ou en formation professionnelle, si la date d'obtention du résultat est postérieure à la date de réception du résultat, alors le message d'erreur suivant est retourné :  CHS-340703 : La date d'obtention du résultat doit être antérieure ou égale à la date de réception [0].  Où [0] est remplacé par la date de réception du résultat.
Inscription à une épreuve unique	IJ	Si la date de réception de l'inscription reçue se situe en dehors de la période de réception des inscriptions, alors le message d'erreur suivant est retourné :  CHS-340825 : Les inscriptions aux épreuves ministérielles devraient être transmises entre le (date de début de l'inscription) et le (date de fin de l'inscription) pour (la session X de l'année Y).
Mode de passation de l'épreuve	IJ	Si le type de correction de l'épreuve concernée est "Mixte" (MIX) ou "Développement court" (DCO) au cadre pédagogique, le mode de passation de l'épreuve reçu en paramètre doit être "Imprimé" (IMP) ou "Imprimé et numérique" (IMN).  Dans le cas contraire, le message suivant est retourné : CHS-340836: Le mode de passation de l'épreuve doit être "Imprimé" ou "Imprimé et numérique" lorsque le type de correction de l'épreuve est "Mixte" ou "Développement court".  Si le type d'épreuve est "Unique" (UNI) au cadre pédagogique, le mode de passation de l'épreuve doit être présent.  Dans le cas contraire, le message suivant est retourné : CHS-340841: Le mode de passation de l'épreuve doit être présent pour une épreuve unique.  Si le type d'épreuve est "Obligatoire" (OBL) au cadre pédagogique, le mode de passation de l'épreuve doit être absent.  Dans le cas contraire, le message suivant est retourné : CHS-340843: Le mode de passation de l'épreuve doit être absent pour une épreuve obligatoire.
Motif de passation numérique	IJ	Si le mode de passation de l'épreuve est "Imprimé" (IMP), le motif de passation numérique doit être absent.  Dans le cas contraire, le message suivant est retourné : CHS-340839: Le motif de passation numérique doit être absent lorsque le mode de passation de l'épreuve est "Imprimé" ou absent.  Si le mode de passation de l'épreuve est "Imprimé et numérique" (IMN) ou "Numérique" (NUM), le motif de passation numérique doit être présent.  Dans le cas contraire, le message suivant est retourné : CHS-340839: Le motif de passation numérique doit être présent lorsque le mode de passation de l'épreuve est "Imprimé et numérique" ou "Numérique" ou absent.

Élément	Type de transaction	Critères de validation
Indicateur d'utilisation d'un logiciel de correction	IJ	<p>Si le mode de passation de l'épreuve est "Imprimé et numérique" (IMN) ou "Numérique" (NUM) et que l'indicateur d'utilisation d'un logiciel de correction est présent, le code de cours reçu en paramètre doit être 132520. Si ce n'est pas le cas, retourner le message :</p> <p>CHS-340840: L'indicateur d'utilisation d'un logiciel de correction doit être absent pour le code de cours [0].</p> <p>Où [0] est remplacé par le code de cours transmis (qui est autre que 132520).</p> <p>Si le mode de passation de l'épreuve est "Imprimé et numérique" (IMN) ou "Numérique" (NUM) et que l'indicateur d'utilisation d'un logiciel de correction est absent, le code de cours doit être différent de 132520. Si ce n'est pas le cas, retourner le message :</p> <p>CHS-340842 : L'indicateur d'utilisation d'un logiciel de correction doit être présent pour le code de cours 132520.</p> <p>Si le mode de passation de l'épreuve est "Imprimé" (IMP), l'indicateur d'utilisation d'un logiciel de correction doit être absent. Dans le cas contraire, retourner le message :</p> <p>CHS-340844 : L'indicateur d'utilisation d'un logiciel de correction doit être absent lorsque le mode de passation de l'épreuve est "Imprimé" ou absent.</p>
Note école brute	RJ, RA, RP	<p>Lors de la création ou de la modification d'un résultat en formation générale des jeunes, en formation générale des adultes ou en formation professionnelle,</p> <p>si le type d'utilisateur n'est pas admissible pour une note ayant une valeur spéciale,</p> <p>alors le message suivant est retourné :</p> <p>CHS-340704 : Le champ 'Note' ne peut contenir la valeur [0] lorsque le résultat est transmis par un utilisateur d'un organisme scolaire.</p> <p>Où [0] est remplacé par la valeur de la note.</p>
Note école brute	RJ, RA, RP	<p>Lors de la création ou de la modification d'un résultat en formation générale des jeunes, en formation générale des adultes ou en formation professionnelle,</p> <p>si le format de résultat attendu pour la note est de type 'Note' et que la note école brute ne contient pas une valeur numérique et n'est pas comprise entre la valeur minimum et la valeur maximum du format de résultat attendu défini pour le code de cours et la date d'obtention du résultat,</p> <p>alors le message d'erreur suivant est retourné :</p> <p>CHS-340705 : La note pour le cours [0] doit être exprimée dans le format [1] et être comprise entre [2].</p> <p>Où</p> <p>[0] est remplacé par le code de cours</p> <p>[1] est remplacé par le type du format de résultat attendu ('Note')</p> <p>[2] est remplacé par la valeur minimum concaténée à « et » suivie de la valeur maximum.</p>
Note école brute	RJ, RA, RP	<p>Lors de la création ou de la modification d'un résultat en formation générale des jeunes, en formation générale des adultes ou en formation professionnelle,</p> <p>si la note école brute est absente,</p> <p>alors le message d'erreur suivant est retourné :</p> <p>CHS-340710 : La note est obligatoire.</p>
Note école brute	RJ, RA, RP	<p>Lors de la création ou de la modification d'un résultat en formation générale des jeunes, en formation générale des adultes ou en formation professionnelle,</p> <p>si le format de résultat attendu est de type « Dichotomique » et que la note école brute ne contient pas « Succès » ['SUC'] ou « Échec » ['ECH'],</p> <p>alors le message d'erreur suivant est retourné :</p> <p>CHS-340721 : La note pour le cours [0] doit avoir la valeur « SUC » ou « ECH ».</p> <p>Où [0] est remplacé par le code de cours.</p>

Élément	Type de transaction	Critères de validation
Note école brute	RJ, RA, RP	Lors de la création ou de la modification d'un résultat en formation générale des jeunes, en formation générale des adultes ou en formation professionnelle, si le format de résultat attendu est de type 'Mixte' et que la note école brute ne contient pas une valeur de type numérique et n'est pas comprise entre la valeur minimum et la valeur maximum pour le format 'Note' défini pour le format de résultat attendu ou n'est pas une valeur 'Succès' ['SUC'] ou 'Échec' ['ECH'], alors le message d'erreur suivant est retourné : CHS-340722 : La note pour le cours [0] doit être exprimée dans le format [1]. Où [0] est remplacé par le code de cours [1] est remplacé par le texte suivant : 'Note' ou avoir la valeur 'SUC' ou 'ECH'.
Note école brute	RJ, RA, RP	Lors de la création ou de la modification d'un résultat en formation générale des jeunes, en formation générale des adultes ou en formation professionnelle, si le format attendu de la note du résultat est absent du cadre pédagogique pour le code de cours et la date d'obtention du résultat (formée par l'année et la session s'il s'agit de la formation générale), alors le message d'erreur suivant est retourné : CHS-340723 : Aucun résultat n'est attendu pour le cours [0]. Où [0] est remplacé par le code de cours.
Note école brute	RA	Lors de la création ou de la modification d'un résultat en formation générale des adultes, si le format résultat attendu est de type « Équivalence FGA » (EQUI), la note école brute doit contenir la valeur « Équivalence » (EQU), sinon le message d'erreur suivant est retourné : CHS-340728 : La note pour le cours (code de cours) dont le format de résultat attendu est « Équivalence FGA » doit avoir la valeur « EQU ».
Note école brute	UJ	Lors de la transmission d'un résultat d'épreuve unique à la session du mois d'août, si la note école brute est présente dans la transaction, différente de « RIN » et que la combinaison « organisme scolaire / épreuve / groupe » ne fait pas partie des exceptions acceptées par le Ministère, le message d'erreur suivant sera retourné : CHS-340838 : La note d'école brute doit être absente ou « RIN » pour un résultat de la session d'août.
Note école brute et Note de la partie objective	UJ	Lors de la création ou de la modification d'un résultat d'une épreuve unique en formation générale des jeunes, si le format attendu de la note du résultat est absent du cadre pédagogique pour le code de cours et la date d'obtention du résultat (formée par l'année et la session), alors le message d'erreur suivant est retourné : CHS-340828 : Aucun résultat n'est attendu pour le cours [0] à la date d'obtention [1]. Où [0] est remplacé par le code de cours [1] est remplacé par la date d'obtention.
Note totale de la partie à développement	UJ	Si l'indicateur total pour la partie à développement est « N » (Non), le résultat doit être absent, sinon, retourner le message d'erreur suivant : CHS-341007 : La note calculée pour la partie à développement doit être absente lorsque le total pour la partie à développement est « Non ».
Note totale de la partie à développement court	UJ	Si l'indicateur total pour la partie à développement court est « N » (Non), le résultat doit être absent, sinon, retourner le message d'erreur suivant : CHS-341008 : La note calculée pour la partie à développement court doit être absente lorsque le total pour la partie à développement court est « Non ».
Note totale de la partie objective	UJ	Si l'indicateur total pour la partie objective est « N » (Non), le résultat doit être absent, sinon, retourner le message d'erreur suivant : CHS-341008 : La note calculée pour la partie objective doit être absente lorsque le total pour la partie objective est « Non ».



Élément	Type de transaction	Critères de validation
Note de la partie objective	UJ	Lors de la création ou de la modification d'un résultat d'une épreuve unique, si la note de la partie objective est inférieure à 0 ou dépasse le nombre de points alloués à la partie objective alors le message d'erreur suivant est retourné :  CHS-341004 : La note pour la partie objective doit être comprise entre 0 et [0].  Où [0] est remplacé par le nombre de points pouvant être alloués à la partie objective pour l'épreuve.
Note de la partie objective	UJ	Lors de la création ou de la modification d'un résultat d'une épreuve unique en formation générale des jeunes, si la note calculée de la partie objective est présente et que le type de correction de l'épreuve est développement ['DEV'] ou « Développement court » ['DCO'], alors le message d'erreur suivant est retourné :  CHS-341005 : La note pour la partie objective doit être absente, lorsque le type de correction de l'épreuve est développement ou développement court.
Note de la partie objective	UJ	Lors de la création ou de la modification d'un résultat d'une épreuve unique en formation générale des jeunes, si le transmetteur du résultat est un organisme scolaire et que le responsable de la correction de la partie objective est 'Ministère' ['MIN'] (trouvé dans le cadre pédagogique), alors le message d'erreur suivant est retourné :  CHS-340826 : Vous n'êtes pas autorisé à saisir une note pour la partie objective lorsque cette dernière est corrigée par le Ministère.
Note ministérielle brute	UJ	Lors de la création ou de la modification d'un résultat d'une épreuve unique en formation générale des jeunes, si résultat transmis est numérique, alors le message d'erreur suivant est retourné :  CHS-340821 : Vous n'avez pas l'autorisation de saisir une note numérique comme note ministérielle brute.  Lors de la création ou de la modification d'un résultat d'une épreuve unique en formation générale des jeunes, si le résultat transmis n'est pas numérique, mais est autre chose que « ABS », alors le message d'erreur suivant est retourné :  CHS-340807 : La Note ministérielle brute ne peut contenir la valeur %0 lorsque transmise par un utilisateur d'un organisme scolaire.  Où %0 est remplacé par la valeur transmise.  Il ne peut y avoir présence d'un résultat ou d'une réponse à une partie d'épreuve s'il y a également présence d'un résultat « ABS » à la note ministérielle brute.  Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant sera retourné :  CHS-340814 : Il ne peut y avoir à la fois une note ministérielle brute « Absence » ('ABS') et un résultat pour une des parties de l'épreuve ou des réponses aux questions de l'épreuve.
Numéro du groupe d'élèves	RJ, IJ, UJ	Lors de la création d'un résultat en formation générale des jeunes, lors de la création d'une inscription ou de la création d'un résultat d'une épreuve unique en formation générale des jeunes, si le numéro du groupe d'élèves est absent, alors le message d'erreur suivant est retourné :  CHS-340024 : Le numéro du groupe d'élèves est obligatoire pour un résultat de la formation générale des jeunes.
Numéro du groupe d'élèves	RJ, IJ, UJ	Lors de la création d'un résultat en formation générale des jeunes, lors de la création d'une inscription ou de la création d'un résultat d'une épreuve unique en formation générale des jeunes, si le numéro du groupe d'élèves n'est pas de format numérique, alors le message d'erreur suivant est retourné :  CHS-340025 : Le numéro du groupe d'élèves doit avoir une valeur numérique comprise entre 0 et 99 lorsqu'il est présent.

Élément	Type de transaction	Critères de validation
Numéro du groupe d'élèves	RA	Lors de la création ou de la modification d'une épreuve en formation générale des adultes, si le numéro de groupe d'élèves est présent, alors le message d'erreur suivant est retourné :  CHS-340036 : Le numéro du groupe d'élèves doit être absent pour un résultat de la formation générale des adultes.
Rang cinquième	RJ, UJ	Lors de la création ou de la modification d'un résultat en formation générale des jeunes ou lors de la création ou la modification d'un résultat d'une épreuve unique, si le rang cinquième est présent et que la note école brute contient une valeur spéciale ou si la note école brute est absente, alors le message d'erreur suivant est retourné :  CHS-340010 : Le rang cinquième doit être absent lorsque la note école brute est absente [0].  Où  [0] est remplacé, lorsque la note école brute contient une valeur spéciale, par le texte « ou contient la valeur » concaténée à la note école brute de la transaction.
Rang cinquième	RJ, UJ	Lors de la création ou de la modification d'un résultat en formation générale des jeunes ou lors de la création ou de la modification d'un résultat d'une épreuve unique, si le rang cinquième est absent, alors le message d'erreur suivant est retourné :  CHS-340011 : Le rang cinquième est obligatoire pour un résultat de la formation générale des jeunes.
Rang cinquième	RA, RP	Lors de la création ou de la modification d'un résultat en formation générale des adultes ou en formation professionnelle, si le rang cinquième est présent, alors le message d'erreur suivant est retourné :  CHS-340017 : Le rang cinquième doit être absent pour un résultat de la formation générale des adultes « FGA » ou de la formation professionnelle « FP ».
Nombre d'heures de stage	RJ, RA, UJ	Lors de la création ou de la modification d'un résultat en formation générale des jeunes, en formation générale des adultes ou lors de la création ou de la modification d'un résultat d'une épreuve unique en formation générale des jeunes, si le nombre d'heures de stage est présent, alors le message d'erreur suivant est retourné :  CHS-300026 : Le nombre d'heures de stage doit être absent pour un cours de la formation générale des jeunes « FGJ » ou de la formation générale des adultes « FGA ».
Nombre d'heures de stage	RP	Lors de la création d'un résultat local en formation professionnelle ou lors de la modification du nombre d'heures de stage ou du type de service de formation d'un résultat local, si le nombre d'heures de stage est présent et que le type de service de formation est différent de 'Fréquentation', alors le message d'erreur suivant est retourné :  CHS-300027 : Le nombre d'heures de stage doit être absent lorsque le type de service de formation est différent de 'Fréquentation'.
Nombre d'heures de stage	RP	Lors de la création d'un résultat local en formation professionnelle ou lors de la modification du nombre d'heures de stage ou du type de service de formation d'un résultat local, si le nombre d'heures de stage est absent pour un cours de catégorie 'Stage' de la formation professionnelle, alors le message d'erreur suivant est retourné :  CHS-300028 : Le nombre d'heures de stage est obligatoire pour un cours de catégorie 'Stage'.
Nombre d'heures de stage	RP	Lors de la création d'un résultat local en formation professionnelle ou lors de la modification du nombre d'heures de stage ou du type de service de formation d'un résultat local, si le nombre d'heures de stage pour un cours de la catégorie « Stage » de la formation professionnelle n'est pas compris entre '1' et '999', alors le message d'erreur suivant est retourné :  CHS-300029 : Le nombre d'heures de stage pour un cours de catégorie 'Stage' doit être compris entre '1' et '999'.

Élément	Type de transaction	Critères de validation
Nombre d'heures de stage	RP	<p>Lors de la création d'un résultat local en formation professionnelle ou lors de la modification du nombre d'heures de stage ou du type de service de formation d'un résultat local,</p> <p>si le nombre d'heures de stage est présent, que le cours n'est pas de catégorie « Stage » et que le diplôme du programme auquel appartient le cours est différent de « Attestation de spécialisation professionnelle » [ASP], de « Diplôme d'études professionnelles » [DEP], de « Attestation d'études professionnelles » [AEP] ou de « Actualisation de compétences » [ACT].</p> <p>alors le message d'erreur suivant est retourné :</p> <p>CHS-300030 : Le nombre d'heures de stage est permis en formation professionnelle uniquement pour le résultat d'un cours appartenant à un programme dont le diplôme est une ASP, un DEP, une AEP ou une Actualisation de compétences (ACT), et dont la date d'obtention est postérieure au 30 juin 2008.</p>
Nombre d'heures de stage	RP	<p>Lors de la création d'un résultat local en formation professionnelle ou lors de la modification du nombre d'heures de stage ou du type de service de formation d'un résultat local,</p> <p>si le nombre d'heures de stage est plus petit que 1 ou plus grand que le nombre d'heures du cours, alors le message d'erreur suivant est retourné :</p> <p>Si le nombre d'heures de stage est plus petit que 1 ou plus grand que le nombre d'heures du cours majoré d'un pourcentage défini (fixé actuellement à 35%), alors retourner le message :</p> <p>CHS-300031 : Le nombre d'heures de stage doit être compris entre 1 et [0], soit le nombre d'heures défini pour le cours [1] augmenté de [2].</p> <p>Où</p> <p>[0] est remplacé par le nombre d'heures récupéré pour le cours;</p> <p>[1] est remplacé par le code de cours;</p> <p>[2] est remplacé par le % de majoration établi.</p>
Source de financement	RP	<p>Lors de la création d'un résultat local en formation professionnelle ou lors de la modification de la source de financement.</p> <p>si la source de financement est absente,</p> <p>alors le message d'erreur suivant est retourné :</p> <p>CHS-300036 : La source de financement doit être présente pour un résultat de la formation professionnelle « FP ».</p>
Numéro de l'élément	UJ	<p>Lors de la création ou de la modification d'un résultat d'une épreuve unique en formation générale des jeunes,</p> <p>si le numéro de question et le type de la question n'existent pas dans le cadre pédagogique,</p> <p>alors le message d'erreur suivant est retourné :</p> <p>CHS-340903 : Aucune question portant le numéro [0] et ayant un type de question [1] n'est définie dans le cadre pédagogique.</p> <p>Où</p> <p>[0] est remplacé par le numéro de la question reçu en paramètre</p> <p>[1] est remplacé par « objectif » si le type de question est 'OB', par « à développement court » si le type de question est 'DC' ou par « à développement » si le type de question est 'AD'.</p>

Élément	Type de transaction	Critères de validation
Résultat	UJ	<p>Lors de la création d'un résultat à une des parties à développement ou d'une réponse à la partie objective :</p> <p>Si le type de question est « À développement » (AD) :</p> <p>Si l'indicateur total pour la partie à développement est « O » (Oui), le résultat doit être absent, sinon, retourner le message d'erreur suivant :</p> <p>CHS-340912 : Le résultat à la question à développement [0] doit être absent lorsque l'indicateur 'Total pour la partie à développement' est 'Oui'</p> <p>Où [0] correspond au numéro de la question.</p> <p>Si le type de question est « À développement court » (DC) :</p> <p>Si l'indicateur total pour la partie à développement est « O » (Oui), le résultat doit être absent, sinon, retourner le message d'erreur suivant :</p> <p>CHS-340914 : Le résultat à la question à développement court [0] doit être absent lorsque l'indicateur 'Total pour la partie à développement court' est 'Oui'</p> <p>Où [0] correspond au numéro de la question.</p> <p>Si le type de question est « Objective » (OB) :</p> <p>Si l'indicateur total pour la partie à développement est « O » (Oui), le résultat doit être absent, sinon, retourner le message d'erreur suivant :</p> <p>CHS-340913 : La réponse à la question objective [0] doit être absente lorsque l'indicateur 'Total pour la partie objective' est 'Oui'</p> <p>Où [0] correspond au numéro de la question.</p>
Résultat	UJ	<p>Lors de la création ou de la modification d'un résultat d'une épreuve unique en formation générale des jeunes,</p> <p>Si le type de question est « À développement » (AD) :</p> <p>si le résultat de la question à développement est absent, n'est pas numérique, est inférieur à zéro ou dépasse le nombre de points alloués pour la question,</p> <p>alors le message d'erreur suivant est retourné :</p> <p>CHS-340904 : Le résultat de la question à développement [0] doit être de format numérique et compris entre 0 et [1].</p> <p>Où</p> <p>[0] est remplacé par le numéro de la question à développement reçu en paramètre;</p> <p>[1] par le nombre de points pouvant être alloués à la question récupérée au cadre pédagogique optimisé.</p> <p>Si le type de question est « À développement court » (DC) :</p> <p>si le résultat de la question à développement court est absent, n'est pas numérique, est inférieur à zéro ou dépasse le nombre de points alloués pour la question,</p> <p>alors le message d'erreur suivant est retourné :</p> <p>CHS-340910 : Le résultat de la question à développement court [0] doit être de format numérique et compris entre 0 et [1].</p> <p>Où</p> <p>[0] est remplacé par le numéro de la question à développement court reçu en paramètre;</p> <p>[1] par le nombre de points pouvant être alloués à la question récupérée au cadre pédagogique optimisé.</p>

Élément	Type de transaction	Critères de validation
Résultat	UJ	<p>Lors de la création d'un résultat d'une épreuve unique et lorsque le résultat de la question à développement est présent ou lors de la modification d'un résultat d'épreuve unique si le résultat de la question à développement a été modifié,</p> <p>si le type d'utilisateur indique que le transmetteur du résultat est un organisme scolaire [Type d'utilisateur = 'EE'] et que le responsable de la correction de la partie à développement est 'Ministère' [MIN]</p> <p>alors le message d'erreur suivant est retourné :</p> <p>CHS-340909 : Vous n'êtes pas autorisé à transmettre des résultats pour la partie à développement lorsque cette dernière est corrigée par le Ministère.</p> <p>Lors de la création d'un résultat d'une épreuve unique et lorsque le résultat de la question à développement court est présent ou lors de la modification d'un résultat d'épreuve unique si le résultat de la question à développement court a été modifié,</p> <p>si le type d'utilisateur indique que le transmetteur du résultat est un organisme scolaire [Type d'utilisateur = 'EE'] et que le responsable de la correction de la partie à développement court est 'Ministère' [MIN]</p> <p>alors le message d'erreur suivant est retourné :</p> <p>CHS-340915 : Vous n'êtes pas autorisé à transmettre des résultats pour la partie à développement court lorsque cette dernière est corrigée par le Ministère.</p>
Résultat	IJ, UJ	<p>Lors de la création d'un résultat d'une épreuve unique</p> <p>si l'étape du résultat d'épreuve unique est « Inscription complétée » ou « Incomplet », alors le message d'erreur suivant est retourné :</p> <p>CHS-340802 : Une inscription est déjà présente pour le cours [0] de l'année /session [1] [2]</p>
Résultat	UJ, RJ	<p>Si la date de réception du résultat est plus petite que la date de début de réception autorisée pour un résultat en FGJ, alors le message d'erreur suivant est retourné :</p> <p>CHS-300003 : Les résultats doivent être transmis à partir du [0]. [0] représente la date de début de réception autorisée.</p>
Résultat	RJ, RA, RP	<p>Lors de la création d'un résultat d'épreuve locale,</p> <p>si un résultat local existe déjà pour l'élève, le code de cours et la date d'obtention, alors le message suivant est retourné :</p> <p>CHS-340720 : Un résultat est déjà présent pour le cours de cet élève.</p>
Résultat	RJ	<p>Lors de la création d'un résultat d'épreuve locale ou d'un résultat d'épreuve unique, le cours concerné ne doit pas être un cours sommaire (cours composé de volets).</p> <p>Dans le cas contraire, alors le message suivant est retourné :</p> <p>CHS-300013 : Il n'est pas permis d'ajouter un résultat concernant un cours avec volets.</p>
Résultat	RJ, UJ	<p>Lors de la modification ou de la suppression d'un résultat d'épreuve locale ou d'un résultat d'épreuve unique, le cours concerné ne doit pas être un cours sommaire (cours composé de volets).</p> <p>Dans le cas contraire, alors le message suivant est retourné :</p> <p>CHS-340032 : Il n'est pas permis de modifier ou de supprimer un résultat de cours sommaire.</p>
Résultat	RA, RP	<p>Lors de la création ou de la modification d'un résultat, si l'origine du résultat est « Cours accordé » l'opération n'est pas permise et le message d'erreur suivant est retourné :</p> <p>CHS-340033 : Il n'est pas permis de créer ou modifier un résultat concernant un cours accordé</p>
Résultat	RA, RP	<p>Lors de la création ou de la modification d'un résultat,</p> <p>si l'origine du résultat est « Équivalence », l'opération n'est pas permise et le message d'erreur suivant est retourné :</p> <p>CHS-340033 : Il n'est pas permis de créer ou modifier un résultat concernant une équivalence.</p> <p>Si l'origine du résultat est différent de "Équivalence" [EQU] alors, retourner le message :</p> <p>CHS-340035: Il n'est pas permis d'ajouter ou de modifier un résultat concernant une équivalence.</p>

Élément	Type de transaction	Critères de validation
Général	UJ	Lors de la création ou de la modification d'un résultat d'une épreuve unique, si l'opérateur déterminant la réussite (voir cadre pédagogique optimisé) est 'Volet' [VOLR], alors le message d'erreur suivant est retourné :  CHS-300013 : Il n'est pas permis d'ajouter ou de modifier un résultat concernant un cours avec volets.
Général	RP	Lors de la création ou de la modification d'un résultat en formation professionnelle, si la catégorie du cours est 'Compétence' [COM], alors le message d'erreur suivant est retourné :  CHS-300014 : Il n'est pas permis d'ajouter ou de modifier un résultat concernant une compétence.
Général	RJ, RA	Lors de la création d'un résultat en formation générale des jeunes ou en formation générale des adultes ou lors de la modification du type de service de formation, si le type de service de formation est présent, alors le message d'erreur suivant est retourné :  CHS-300022 : Le type de service de formation doit être absent pour un résultat de la « FGJ » ou de la « FGA ».
Général	RP	Lors de la création ou de la modification d'un résultat en formation professionnelle, si le type de service de formation est absent, alors le message d'erreur suivant est retourné :  CHS-300037 : Le type de service de formation doit être présent pour un résultat de la « FP ».  Pour un résultat « EQU », le type de service de formation doit être 06-Sans service. Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur suivant :  CHS-300038 : Le type de service de formation doit être « 06-Sans service » pour un résultat dont la note est « EQU ».  Si le type de service de formation est '03' (Acquis extrascolaire), la note école brute reçue en paramètre doit être "SUC".  Dans le cas contraire, afficher le message d'erreur : CHS-300039 : La note d'un résultat doit être "SUC" pour un type de service de formation "03-Acquis extrascolaire".  À partir de l'année scolaire 2019-2020, le type de service de formation doit être différent de « 04-Autodidacte » lorsqu'il s'agit d'une transaction du résultat en formation professionnelle. Dans le cas contraire, retourner le message d'erreur suivant : CHS-300040 : Le type de service de formation doit être différent de "04-Autodidacte" pour un résultat de la « FP ».
Général	IJ, UJ	Lors de la création d'un résultat d'une épreuve unique ou lors de la création d'une inscription en formation générale, si aucune déclaration n'existe pour l'élève, l'année scolaire, le type de formation et pour l'organisme, alors le message d'erreur suivant est retourné :  CHS-340813 : Aucune déclaration n'a été trouvée.
Général	EA	Lors de la création d'une équivalence en formation générale des adultes, si aucune occurrence de résultat à sanctionner ainsi qu'aucune occurrence de résultat sanctionné ne sont trouvées pour le code de cours et la même date d'obtention et que la catégorie du cours est différente de 'EQU', alors le message d'erreur suivant est retourné :  CHA-600803 : Création d'équivalence demandée. Le code transmis dans la transaction <Équivalence FGA> n'est pas une équivalence. CP = [1], cours = [2], date d'obtention = [3].  Où  [1] est remplacé par le code permanent  [2] est remplacé par le code de cours  [3] est remplacé par la date d'obtention du résultat.

Élément	Type de transaction	Critères de validation
Général	UJ	<p>Lors de la création d'un résultat d'une épreuve unique en formation générale,</p> <p>si la 'Note école brute' est présente dans la transaction et présente dans le résultat de l'épreuve unique à sanctionner,</p> <p>ou</p> <p>si la note de la partie objective est présente dans la transaction et présente dans le résultat de l'épreuve unique à sanctionner,</p> <p>ou</p> <p>si la partie à développement est présente dans la transaction et présente dans le résultat de la question pour le résultat de l'épreuve unique à sanctionner,</p> <p>ou</p> <p>si le rang cinquième est présent dans la transaction et présent dans le résultat de l'épreuve unique à sanctionner,</p> <p>alors le message d'erreur suivant est retourné :</p> <p>CHA-600805 : Création demandée. La donnée transmise [0] est déjà présente pour l'élève. CP = [1], cours = [2], année de l'épreuve = [3], session de l'épreuve = [4].</p> <p>Où</p> <p>[0] est remplacé par 'Note école brute' ou 'Note calculée de la partie objective' ou 'Partie à développement' ou 'Rang cinquième' selon le contexte</p> <p>[1] est remplacé par le code permanent</p> <p>[2] est remplacé par le code de cours</p> <p>[3] est remplacé par l'année de l'épreuve</p> <p>[4] est remplacé par la session de l'épreuve.</p>
Général	UJ	<p>Lors de la modification d'un résultat d'une épreuve unique,</p> <p>si la note école brute est présente dans la transaction, elle doit être présente dans le résultat de l'épreuve unique à sanctionner,</p> <p>ou</p> <p>si la note de la partie objective est présente dans la transaction, elle doit être présente dans le résultat de l'épreuve unique à sanctionner,</p> <p>ou</p> <p>si la partie à développement est présente dans la transaction, elle doit être présente dans le résultat de la question pour le résultat de l'épreuve unique à sanctionner,</p> <p>ou</p> <p>si le rang cinquième est présent dans la transaction, il doit être présent dans le résultat de l'épreuve unique à sanctionner,</p> <p>sinon, le message d'erreur suivant est retourné :</p> <p>CHA-600806 : Modification demandée. La donnée transmise [0] est absente pour l'élève. CP = [1], cours = [2], année de l'épreuve = [3], session de l'épreuve = [4].</p> <p>Où</p> <p>[0] est remplacé par 'Note école brute' ou 'Note calculée de la partie objective' ou 'Partie à développement' ou 'Rang cinquième' selon le contexte</p> <p>[1] est remplacé par le code permanent</p> <p>[2] est remplacé par le code de cours</p> <p>[3] est remplacé par l'année de l'épreuve</p> <p>[4] est remplacé par la session de l'épreuve.</p>

Élément	Type de transaction	Critères de validation
Général	IJ	<p>Lors de la création de l'inscription d'un résultat d'une épreuve unique,</p> <p>si il existe déjà une occurrence de la transaction avec les mêmes informations de la transaction : code permanent, code de l'organisme, groupe d'élèves, cours et année session,</p> <p>le message d'erreur suivant est retourné :</p> <p>CHA-600808 : Création d'inscription demandée. Une occurrence (inscription ou résultat) est déjà présente pour l'élève. CP = [1], cours = [2], année de l'épreuve = [3], session de l'épreuve = [4].</p> <p>Où</p> <p>[1] est remplacé par le code permanent</p> <p>[2] est remplacé par le code de cours</p> <p>[3] est remplacé par l'année de l'épreuve</p> <p>[4] est remplacé par la session de l'épreuve.</p>
Général	RJ, RA, RP, IJ, UJ, EA	<p>Lors de la création d'un résultat en formation générale des jeunes, en formation générale des adultes ou en formation professionnelle, lors de la création ou la suppression d'une inscription, lors de la création ou la modification d'une épreuve unique en formation générale des jeunes,</p> <p>si une occurrence de résultat d'une épreuve locale ou unique est trouvée pour le même code de cours et la même date d'obtention (dans le cas d'un résultat de la FGJ, l'année session est convertie en date d'obtention)</p> <p>alors le message d'erreur suivant est retourné :</p> <p>CHA-600809 : [0] demandée. Résultat déjà sanctionné pour l'élève. CP = [1], cours = [2], date d'obtention = [3].</p> <p>Où</p> <p>[0] est remplacé par « Modification » ou « Création » selon le code de transaction en traitement</p> <p>[1] est remplacé par le code permanent</p> <p>[2] est remplacé par le code de cours</p> <p>[3] est remplacé par la date d'obtention du résultat.</p>
Général	UJ	<p>Lors de la création ou de la modification d'un résultat d'une épreuve unique,</p> <p>si la note école brute, la note ministérielle brute, la note ou réponses de la partie objective ou les éléments de la partie à développement ou à développement court sont absentes de la transaction</p> <p>alors le message d'erreur suivant est retourné :</p> <p>CHA-600810 : La note école brute, la note ministérielle brute, les notes, réponses et résultats des parties objective, à développement et à développement court sont absentes de la transaction de transmission d'un résultat d'épreuve unique. CP = [1], cours = [2], année de l'épreuve = [3], session de l'épreuve = [4].</p> <p>Où</p> <p>[1] est remplacé par le code permanent</p> <p>[2] est remplacé par le code de cours</p> <p>[3] est remplacé par l'année de l'épreuve</p> <p>[4] est remplacé par la session de l'épreuve.</p>
Général	UJ	<p>Lors de la création ou de la modification d'un résultat d'une épreuve unique,</p> <p>si le nombre de réponses pour l'épreuve n'est pas égal au nombre défini dans le cadre pédagogique,</p> <p>alors le message d'erreur suivant est retourné :</p> <p>CHA-600811 : Le nombre des réponses reçues pour l'épreuve est incohérent avec la définition de l'épreuve du cadre pédagogique. CP = [1], cours = [2], année de l'épreuve = [3], session de l'épreuve = [4].</p> <p>Où</p> <p>[1] est remplacé par le code permanent</p> <p>[2] est remplacé par le code de cours</p> <p>[3] est remplacé par l'année de l'épreuve</p> <p>[4] est remplacé par la session de l'épreuve.</p>



Élément	Type de transaction	Critères de validation
Général	IJ, UJ	<p>Lors de la création ou de la modification d'un résultat d'une épreuve unique ou lors de la création ou de la suppression d'une inscription d'une épreuve unique,</p> <p>si une occurrence du résultat d'apprentissage est trouvée, l'organisme scolaire doit créer une tâche car le résultat a été sanctionné,</p> <p>alors le message d'erreur suivant est retourné :</p> <p>CHA-600812 : Une tâche à l'Agenda des tâches (Mercure) doit être créée pour l'élève CP = [1], cours = [2], année de l'épreuve = [3], session de l'épreuve = [4]. Veuillez utiliser l'activité « Gérer les résultats d'apprentissages » du système Charlemagne (en interactif) pour enregistrer votre requête.</p> <p>Où</p> <p>[1] est remplacé par le code permanent</p> <p>[2] est remplacé par le code de cours</p> <p>[3] est remplacé par l'année de l'épreuve</p> <p>[4] est remplacé par la session de l'épreuve.</p>
Général	RJ, RA, RP, EA	<p>Lors de la création d'un résultat en formation générale des jeunes, en formation générale des adultes ou en formation professionnelle ou lors de la création d'une équivalence,</p> <p>si une occurrence de résultat d'une épreuve locale est trouvée pour le même code de cours et la même date d'obtention (dans le cas d'un résultat de la formation générale des jeunes, l'année session est convertie en date d'obtention).</p> <p>Alors le message d'erreur suivant est retourné :</p> <p>CHA-600813 : Création demandée. Résultat déjà présent pour l'élève. (%0)</p> <p>Où</p> <p>[0] est remplacé par le code permanent</p>
Général	IJ	<p>Lors de la suppression d'une inscription en formation générale,</p> <p>si une occurrence de résultat est trouvée pour le même code de cours et la même année session,</p> <p>alors le message d'erreur suivant est retourné :</p> <p>CHA-600814 : La suppression de l'inscription n'est pas permise car des résultats ont été reçus pour l'élève. CP = [1], cours = [2], année de l'épreuve = [3], session de l'épreuve = [4].</p> <p>Où</p> <p>[1] est remplacé par le code permanent</p> <p>[2] est remplacé par le code de cours</p> <p>[3] est remplacé par l'année de l'épreuve</p> <p>[4] est remplacé par la session de l'épreuve.</p>
Général	IJ	<p>Lors de la création d'une inscription en formation générale des jeunes,</p> <p>s'il existe déjà une occurrence de résultat d'épreuve ou une inscription et que le code d'organisme de la transaction n'est pas égal à celui de l'occurrence trouvée,</p> <p>alors le message d'erreur suivant est retourné :</p> <p>CHA-600816 : Création d'inscription demandée. Une occurrence (inscription ou résultat) en provenance d'un autre organisme scolaire est déjà présente pour l'élève. CP = [1], cours = [2], année de l'épreuve = [3], session de l'épreuve = [4].</p> <p>Où</p> <p>[1] est remplacé par le code permanent</p> <p>[2] est remplacé par le code de cours</p> <p>[3] est remplacé par l'année de l'épreuve</p> <p>[4] est remplacé par la session de l'épreuve.</p>

Élément	Type de transaction	Critères de validation
Général	RA, RP, EA, UJ	<p>Lors de la création d'un résultat en formation générale des adultes ou en formation professionnelle, lors de la création d'une équivalence ou lors de la création d'un résultat d'une épreuve unique en formation générale des jeunes,</p> <p>si une occurrence de résultat d'une épreuve locale est trouvée ou une occurrence de résultat d'une épreuve unique est trouvée pour le même code de cours et la même date d'obtention (dans le cas d'un résultat de la formation générale des jeunes, l'année session est convertie en date d'obtention) et si le code organisme trouvé est différent de celui de la transaction</p> <p>alors le message d'erreur suivant est retourné :</p> <p>CHA-600817 : Création demandée. Résultat en provenance d'un autre organisme scolaire est déjà présent pour l'élève. CP = [1], cours = [2], date d'obtention = [3].</p> <p>Où</p> <p>[1] est remplacé par le code permanent</p> <p>[2] est remplacé par le code de cours</p> <p>[3] est remplacé par la date d'obtention du résultat.</p>
Général	RJ, RP, UJ, IJ	<p>Lors de la création d'un résultat d'une épreuve en formation générale des jeunes ou en formation professionnelle, lors de la création d'une inscription ou lors de la création d'un résultat d'une épreuve unique,</p> <p>si une occurrence de résultat d'épreuve existe avec un numéro du groupe d'élèves différent de celui de la transaction,</p> <p>alors le message d'erreur suivant est retourné :</p> <p>CHA-600822 : Création demandée. [0] avec un autre numéro de groupe est déjà présent pour l'élève. CP = [1], cours = [2], date d'obtention = [3].</p> <p>Où</p> <p>[0] est remplacé par &lt;Inscription&gt; ou &lt;Résultat à sanctionner&gt;</p> <p>[1] est remplacé par le code permanent</p> <p>[2] est remplacé par le code de cours</p> <p>[3] est remplacé par la date d'obtention du résultat (formée par l'année session de la transaction s'il s'agit de la formation générale des jeunes).</p>

### 7.3 RÈGLES D'ASSOCIATION D'UNE DÉCLARATION AVEC UNE INSCRIPTION OU UN RÉSULTAT

Pour qu'une inscription ou un résultat transmis soient acceptés, le dossier de l'élève doit posséder une déclaration qui permet une association.

Les points suivants décrivent les critères permettant d'établir cette association :

#### **Formation générale :**

- Si la transaction est de type (IJ) «< Inscription en formation générale des jeunes >>, le dossier de l'élève doit posséder une déclaration dont :
  - Le code permanent est le même que celui de l'inscription;
  - l'année scolaire englobe l'année session de l'inscription;
  - l'établissement d'enseignement est le même que celui de l'inscription;
  - le type de formation est « Formation générale »;
  - le secteur d'enseignement est « Jeunes »;
  - l'année session de l'inscription est postérieure ou égale à la date de début de fréquentation tout en étant dans la même année scolaire.
  
- Si la transaction est de type (RJ) « Création ou modification d'un résultat local en formation générale des jeunes » ou de type (UJ) « Création ou modification d'un résultat d'une épreuve unique en formation générale des jeunes », le dossier de l'élève doit posséder une déclaration dont :
  - Le code permanent est le même que celui qui correspond au résultat;
  - l'année scolaire englobe l'année session du résultat;
  - l'établissement d'enseignement est le même que celui d'où provient le résultat;
  - le type de formation est « Formation générale »;
  - le secteur d'enseignement est « Jeunes »;
  - l'année session du résultat est postérieure ou égale à la date de début de fréquentation tout en étant dans la même année scolaire.
  
- Si la transaction est de type (RA) « Création ou modification d'un résultat local en formation générale des adultes », le dossier de l'élève doit posséder une déclaration dont :
  - Le code permanent est le même que celui qui correspond au résultat;
  - l'année scolaire englobe la date d'obtention du résultat;
  - l'établissement d'enseignement est le même que celui du résultat;
  - le type de formation est « Formation générale »;
  - le secteur d'enseignement est « Adultes »;
  - la date d'obtention du résultat est supérieure ou égale à la date de début de fréquentation tout en étant dans la même année scolaire;
  - le programme dans lequel le cours relatif au résultat est défini (pour les cours associés aux AENS (attestation d'équivalence de niveau de scolarité), TDG (test de développement général), CEES (certificat d'équivalence d'études secondaires), etc.).

Les déclarations dont le service d'enseignement correspond au service d'enseignement du cours sont retenues en priorité.

Une déclaration ayant un parcours « Exploration des acquis (SARCA) » n'est pas considérée pour l'association d'un résultat en formation générale des adultes.

#### **Formation professionnelle :**

- Si la transaction est de type (RP) « Création ou modification d'un résultat local en formation professionnelle », le dossier de l'élève doit posséder une déclaration dont :
  - Le code permanent est le même que celui du résultat;
  - l'année scolaire englobe la date d'obtention du résultat;

- l'établissement d'enseignement est le même que celui du résultat;
- le type de formation est « Formation professionnelle »;
- la source de financement est la même que celle du résultat;
- la date d'obtention du résultat est supérieure ou égale à la date de début de fréquentation tout en étant dans la même année scolaire;
- le code de programme est le même que celui dont fait partie le cours relatif au résultat.

#### **Programmes AFP :**

- Si le cours est lié à un programme d'attestation de formation professionnelle (AFP), la validation suivante est appliquée :
  - La déclaration doit posséder un programme d'AFP (même si le cours transmis n'en fait pas partie);
  - les validations de base (code permanent, année scolaire, établissement d'enseignement, type de formation, source de financement et date d'obtention) s'appliquent également.

#### **Programmes AFPT :**

- Si le cours est lié à un programme d'attestation de formation professionnelle transitoire (AFPT), la validation suivante est appliquée :
  - La déclaration doit posséder un programme d'AFPT (même si le cours transmis n'en fait pas partie);
  - les validations de base (code permanent, année scolaire, établissement d'enseignement, type de formation, source de financement et date d'obtention) s'appliquent également.

#### **Parcours hors programme :**

- Dans le cas où le cours est lié à un DEP ou ASP et qu'aucune déclaration avec le programme concerné n'est présente, alors une déclaration pour un parcours hors programme permet l'acceptation du résultat. Il est à noter que les validations de base (code permanent, année scolaire, établissement d'enseignement, type de formation, source de financement et date d'obtention) s'appliquent également.

#### **Cours de catégorie stage :**

- Lorsque le résultat est transmis pour un stage hors programme (498000 ou 998000), le parcours de la déclaration doit être « Alternance travail-études »;
- le programme de la déclaration doit être le même que celui de la transaction;
- les validations de base (code permanent, année scolaire, établissement d'enseignement, type de formation, source de financement et date d'obtention) s'appliquent également.

#### **Cours en exception :**

- Si le cours relatif au résultat transmis fait partie des « Cours FP en exception pour la transmission et le financement » (voir annexe V de l'Instruction de la formation professionnelle) et qu'il n'est défini dans aucun programme (exemple : Sensibilisation à l'entrepreneuriat – 499001), une déclaration contenant un programme (peu importe lequel) permet son acceptation. Il est à noter que les validations de base (code permanent, année scolaire, établissement d'enseignement, type de formation, source de financement et date d'obtention) s'appliquent également.

Si aucune déclaration n'est trouvée à partir des éléments d'une transaction d'un cours, alors le message d'erreur suivant est retourné : **CHS-340727 : Aucune déclaration n'est trouvée.**

Si aucune déclaration n'est trouvée à partir des éléments d'une transaction d'une épreuve unique, alors le message d'erreur suivant est retourné : **CHS-340813 : Aucune déclaration n'est trouvée.**

## 7.4 INSCRIPTION DES COMPTEURS

D'autres compteurs sont ajoutés par le système Charlemagne et permettent de détailler davantage la demande de service en faisant le décompte des créations, des modifications, et des suppressions des transactions système, permettant à l'organisme transmetteur de valider les résultats quantitatifs du traitement de la demande de service. Ces compteurs sont :

### Déclaration de l'effectif scolaire

- Nombre de créations de déclaration de fréquentation
- Nombre de créations de déclaration de fréquentation rejetées
- Nombre de modifications de déclaration de fréquentation
- Nombre de modifications de déclaration de fréquentation rejetées
- Nombre de suppressions de déclaration de fréquentation
- Nombre de suppressions de déclaration de fréquentation rejetées
- Nombre de créations de déclaration de financement
- Nombre de créations de déclaration de financement rejetées
- Nombre de modifications de déclaration de financement
- Nombre de modifications de déclaration de financement rejetées
- Nombre de suppressions de déclaration de financement
- Nombre de suppressions de déclaration de financement rejetées

### Adresse reliée au dossier de l'élève

- Nombre de créations d'adresses reliées au dossier de l'élève
- Nombre de créations d'adresses rejetées reliées au dossier de l'élève
- Nombre de modifications d'adresses reliées au dossier de l'élève
- Nombre de modifications d'adresses rejetées reliées au dossier de l'élève

### Adresse reliée à l'aide à la pension ou au déplacement

- Nombre de créations d'adresses reliées à l'aide à la pension ou au déplacement
- Nombre de créations d'adresses rejetées reliées à l'aide à la pension ou au déplacement
- Nombre de modifications d'adresses reliées à l'aide à la pension ou au déplacement
- Nombre de modifications d'adresses rejetées reliées à l'aide à la pension ou au déplacement

### Participation aux cours

- Nombre de créations de participation aux cours
- Nombre de créations de participation aux cours rejetées
- Nombre de suppressions de participation aux cours
- Nombre de suppressions de participation aux cours rejetées

### Résultat local

- Nombre de créations de résultat local
- Nombre de créations de résultat local rejetées
- Nombre de modifications de résultat local
- Nombre de modifications de résultat local rejetées

### Résultat d'épreuve unique

- Nombre de créations de résultat d'épreuve unique
- Nombre de créations de résultat d'épreuve unique rejetées
- Nombre de modifications de résultat d'épreuve unique

- Nombre de modifications de résultat d'épreuve unique rejetées

### **Inscription**

- Nombre de créations d'inscription
- Nombre de créations d'inscription rejetées
- Nombre de suppressions d'inscription
- Nombre de suppressions d'inscription rejetées

### **Équivalence**

- Nombre de créations d'équivalence
- Nombre de créations d'équivalence rejetées

### **Rapports**

- Nombre de production de rapports/listes
- Nombre de production de rapports/listes rejetés

### **Clés de correction**

- Nombre de production de fichiers des clés de correction
- Nombre de production de fichiers des clés de correction rejetés

## 8 MESSAGES

### 8.1 MESSAGES DU SYSTÈME *ÉCHANGEUR*

Code	Valeur
ECH-201002	Code de l'organisme transmetteur inactif
ECH-201003	Code de l'organisme transmetteur non autorisé pour le code de l'organisme transmis
ECH-201004	Répertoire FTP incohérent
ECH-202001	Code de l'organisme transmis invalide
ECH-202002	Code de l'organisme transmis inexistant
ECH-202003	Code de l'organisme transmis absent
ECH-202004	Code de l'organisme transmis non requis
ECH-202005	Code de l'organisme transmis incohérent avec le type d'organisme
ECH-202006	Code de l'organisme transmis inscrit sur la transaction de système incohérent avec celui fourni sur la transaction de demande de service
ECH-201001	Code de l'organisme transmetteur invalide
ECH-202007	Code de l'organisme transmis ... (celui qui est transmis par l'organisme scolaire) inactif pour la période ... (indiquée)
ECH-202008	Code de l'organisme transmis non autorisé
ECH-203001	Code de transaction de commande invalide
ECH-203101	Code de transaction de demande de service invalide
ECH-203103	Code de transaction de demande de service non opérationnel (tel qu'il a été planifié)
ECH-203104	Code de transaction de demande de service ... (celui qui est transmis par l'organisme scolaire) non opérationnel (fermeture provisoire)
ECH-204001	Code de transaction de système inexistant
ECH-204002	Code de transaction de système incohérent avec le type de transaction
ECH-204003	Code de transaction de système non autorisé pour le code de l'organisme transmis
ECH-204004	Code de transaction de système non autorisé pour le code de l'organisme transmetteur
ECH-205001	Type de transaction inexistant
ECH-205002	Type de transaction non opérationnel (tel qu'il a été planifié)
ECH-205003	Type de transaction ... (celui qui est transmis par l'organisme scolaire) non opérationnel (fermeture provisoire) pour le code de transaction de demande de service ... (celui qui est transmis par l'organisme scolaire)
ECH-205004	Nombre de transactions de système maximum dépassé pour le type de transaction ... (celui qui est transmis par l'organisme scolaire)
ECH-206001	Mode de traitement de mise à jour invalide
ECH-206002	Mode de traitement de mise à jour «S» (Simulation) non autorisé
ECH-206501	Format de diffusion électronique des rapports invalide
ECH-207001	Nombre de transactions de système transmises invalide
ECH-207002	Nombre de transactions de système transmises différent du nombre de transactions effectivement présentées ... (celui qui est transmis par l'organisme scolaire)
ECH-208001	Période invalide

Code	Valeur
ECH-208002	Période inscrite sur la transaction de système incohérente avec celle fournie sur la transaction de demande de service
ECH-208003	Impossible de valider la période, car les dates ne sont pas déterminées dans la table des types de période (CRM07VAC_TYPE_PER_SOUS_TYPE_DA).
ECH-209001	Sigle de système invalide
ECH-209002	Sigle de système inexistant
ECH-209003	Système non opérationnel (tel qu'il a été planifié)
ECH-209004	Système non opérationnel (fermeture provisoire)
ECH-209101	Le nombre de demandes transmises doit être inférieur à 999
ECH-210001	Code permanent ... (celui qui est transmis par l'organisme scolaire) invalide
ECH-210002	Code permanent ... (celui qui est transmis par l'organisme scolaire) inexistant dans la banque des données d'identification de l'élève
ECH-210003	Code permanent ... (celui qui est transmis par l'organisme scolaire) inactif accompagné d'un nom de famille ou d'un prénom non correspondant
ECH-210004	Code permanent ... (celui qui est transmis par l'organisme scolaire) inactif accompagné d'un nom de famille et d'un prénom correspondant.
ECH-210005	Code permanent absent
ECH-210024	Code permanent ... (celui qui est transmis par l'organisme scolaire) inactif accompagné d'un nom de famille et d'un prénom correspondant.
ECH-211001	Nom de famille absent
ECH-211002	Nom de famille non requis
ECH-211003	Nom de famille ... (celui qui est transmis par l'organisme scolaire) invalide
ECH-211004	Nom de famille ... (celui qui est transmis par l'organisme scolaire) différent de celui qui est enregistré dans la banque des données d'identification de l'élève
ECH-211005	Différence mineure dans le nom de famille ... (celui qui est transmis par l'organisme scolaire) par rapport à celui qui est enregistré dans la banque des données d'identification de l'élève ... (celui qui est enregistré dans le système)
ECH-212001	Prénom absent
ECH-212002	Prénom non requis
ECH-212003	Prénom ... (celui qui est transmis par l'organisme scolaire) invalide
ECH-212004	Prénom ... (celui qui est transmis par l'organisme scolaire) différent de celui qui est enregistré dans la banque des données d'identification de l'élève
ECH-212005	Différence mineure dans le prénom ... (celui qui est transmis par l'organisme scolaire) par rapport à celui qui est enregistré dans la banque des données d'identification de l'élève ... (celui qui est enregistré dans le système)
ECH-252001	Système obligatoire
ECH-252002	Système inexistant
ECH-500002	Code de l'organisme transmetteur invalide pour le système spécifié
ECH-500003	Code de l'organisme transmis invalide pour le système spécifié
ECH-800009	Code de transaction de demande de service obligatoire
ECH-800010	Échec pour obtenir le répertoire ... (celui qui est transmis par l'organisme scolaire) de la table de référence standard



Code	Valeur
	«PARAM_ECH».
ECH-800013	Une seule demande de service par commande est autorisée.
ECH-800014	Le répertoire pour la copie spécifique de fichier n'est pas défini dans la table des paramètres du système ÉCHANGEUR.
ECH-800015	La structure du fichier de données XML est invalide. Note : Ce message sert lors de la validation avec le fichier XSD du système ÉCHANGEUR et aussi avec le fichier XSD du client si cela est demandé. Le message comporte 3 parties variables qui ne sont cependant pas imprimées sur le rapport de la commande car la partie variable #1 est en anglais. La partie variable #1 contient la raison de l'échec, la partie variable #2 contient 'XSD Échangeur' ou 'XSD Client' et la partie variable #3 contient le contenu du paramètre VALDT_XSD_CLIEN (répertoire et nom du fichier XSD du client).
ECH-800016	Au moins une demande de service doit être incluse avec la commande.
ECH-800020	Fichier invalide – Veuillez valider votre fichier à l'aide de la définition du schéma XML (XSD) pour plus de précisions.



3	<codeTransactionCommande>	Code de transaction de la commande	Alphanumérique (3)	Le code de transaction de la commande identifie la transaction utilisée pour véhiculer les paramètres relatifs à une commande soumise au Ministère par un organisme. Toujours « COM »
3	<sigleSysteme>	Sigle de système	Alphanumérique (20)	Le sigle de système identifie les systèmes reconnus par le Ministère. Toujours « Charlemagne »
3	<codeOrganismeTransmetteur>	Code de l'organisme transmetteur	Alphanumérique (6)	Désigne le code de l'organisme reconnu (centre de services scolaire, commission scolaire, installation du réseau privé ou école gouvernementale) et autorisé par le Ministère pour utiliser ce service d'échange électronique de données.
3	<formatDiffusion>	Format de la diffusion électronique des rapports	Alphanumérique (3)	Indique le format choisi pour tous les rapports à produire dans le cadre de cette commande. Toujours XML.
3	<listeMessageCommande>	Liste des messages de la commande		
4	<messageCommande>	Message de la commande		
5	<noMessage>	Numéro du message d'erreur	Alphanumérique (9)	Le numéro de message identifie l'erreur détectée par l'application lors du traitement de la transaction
5	<consequence>	Conséquence du message d'erreur	Alphanumérique (1)	Niveau de sévérité du message. Les types de sévérité sont :  « A » Acceptée L'opération ou la transaction est acceptée malgré le non-respect de la règle correspondante. « R » Rejetée L'opération ou la transaction n'est pas acceptée. « S » Mise en suspens L'opération ou la transaction est mise en suspens.
5	<message>	Message d'erreur	Alphanumérique (1000)	Libellé du message d'erreur
5	<listeMessageAdditionnel>	Liste des messages additionnels		
6	<MessageAdditionnel>	Message additionnel	Alphanumérique (300)	
3	<nbDemandesTransmises>	Nombre de demandes transmises	Numérique (3)	Le nombre de demandes transmises représente le nombre de demandes associées à une commande lors de la transmission d'informations au Ministère par les organismes.
3	<nbDemandesAcceptees>	Nombre de demandes acceptées	Numérique (3)	Le nombre de demandes acceptées représente le nombre de demandes acceptées et associées à une commande lors de la transmission d'informations au Ministère par les organismes.
3	<nbDemandesRefusees>	Nombre de demandes refusées	Numérique (3)	Le nombre de demandes refusées représente le nombre de demandes refusées et associées à une commande lors de la transmission d'informations au Ministère par les organismes.



Lorsqu'il est demandé en format XML, le rapport possède la structure suivante :

Niveau	Élément	Nom	Format	Description
1	<ECH01020298>	ECH01020299		Elle est précisée par les attributs : organismeTransmetteur= »Code organisme/Nom organisme » date=" YYYY-MM-JJ HH:MM:SS" periode= » » organismeEmetteur= »Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport » codeRapport= »CHA01020298 » titreRapport= »Contrôle relatif à la demande et aux transactions » destination= » » noCommande= »numéro de commande » nomFichier= »nom_fichier commande » formatTransmission= »XML » systeme= »Gestion du dossier scolaire de l'élève au PPS (Charlemagne) »
2	<Demande>	Type de demande		Indique le type de demande de service relatif à toutes les transactions contenues dans la demande de service.
3	<noDemande>	Numéro de la demande	Numérique (7)	Le numéro de demande de service est généré par le Ministère lors de toute demande de service présentée au Ministère en relation avec un système. Il constitue un numéro séquentiel qui s'attribue automatiquement dès qu'une demande de service est reconnue comme telle.
3	<codeTransaction>	Type de demande de service	Alphanumérique (3)	Indique le type de demande de service relatif à toutes les transactions contenues dans la demande de service. Elle est précisée par l'attribut <codeTransactionDemandeService>.
3	<codeOrganismeTransmis>	Code de l'organisme transmis	Alphanumérique (6)	Code de l'organisme scolaire relatif aux données de la transaction comportant les renseignements transmis. Par exemple, l'école de la fréquentation, dans le cadre d'une déclaration.
3	<periode>	Période	Alphanumérique (16)	La période désigne l'année civile, l'année financière, l'année-trimestre, l'année-session, etc. visée par un événement (transmission, exploitation) ou par l'enregistrement d'une donnée par un système.
3	<typeTransaction>	Type de transaction	Alphanumérique (2)	Indique un regroupement de transactions possédant les mêmes attributs.
3	<modeTraitementMaj>	Mode de traitement de la mise à jour	Alphanumérique (1)	Indique le genre de traitement de mise à jour désiré. Dans ce contexte sa valeur est « P ».
3	<nbTransactionsSystemeTransmises>	Nombre de transactions de système transmises	Numérique (6)	Indique le nombre de transactions de système contenues dans la demande de service.
3	<autresParametresDemandeService>	Autres paramètres de la demande de service	Alphanumérique (4000)	Indique les paramètres d'identification de la demande de service propre au transmetteur. Les attributs contenus dans ce paramètre sont de format libre.

3	<listeCompteurTransaction>	Liste des compteurs de la transaction		
4	<compteurTransaction>	Compteurs de la transaction		
5	<nomCompteurTransaction>	Nom du compteur	Alphanumérique (50)	Nom du compteur de la transaction
5	<nbTransactionsTransmises>	Nombre de transactions transmises	Numérique (6)	Indique le nombre de transactions contenues dans la demande de service.
5	<nbTransactionsAccepteesSansMessage>	Nombre de transactions acceptées sans message	Numérique (6)	Indique le nombre de transactions acceptées sans aucun message d'erreur
5	<nbTransactionsAccepteesAvecMessage>	Nombre de transactions acceptées avec message	Numérique (6)	Indique le nombre de transactions acceptées avec au moins un message d'erreur
5	<nbTransactionsRefusees>	Nombre de transactions refusées	Numérique (6)	Indique le nombre de transactions refusées
3	<listeMessageDemande>	Liste des messages de la demande		
4	<messageDemande>	Message de la demande		
5	<noMessageDemande>	Numéro du message d'erreur	Alphanumérique (9)	Le numéro de message identifié l'erreur détectée par l'application lors du traitement de la transaction
5	<consequenceDemande>	Conséquence du message d'erreur	Alphanumérique (1)	Niveau de sévérité du message. Les types de sévérité sont :  « A » Acceptée L'opération ou la transaction est acceptée malgré le non-respect de la règle correspondante. « R » Rejetée L'opération ou la transaction n'est pas acceptée.
5	<descriptionMessageDemande>	Message d'erreur	Alphanumérique (1000)	Libellé du message d'erreur
5	<listeMessageAddionnelDemande>	Liste des messages additionnels de la demande		
6	<messageAdditionnelDemande>	Message additionnel de la demande	Alphanumérique (300)	
3	<listeCompteurSysteme>	Liste des compteurs		
4	<compteurSysteme>	Compteur		
5	<nomCompteurSysteme>	Nom du compteur	Alphanumérique (50)	Nom du compteur de la transaction
5	<valeurCompteurSysteme>	Valeur du compteur	Numérique (6)	Valeur du compteur
2	<listeTransaction>	Liste des transactions		
3	<transactionSysteme>	Transaction		
4	<codeTransactionSysteme>	Code de la transaction	Alphanumérique (3)	Le code de la transaction de système identifie la transaction utilisée par un système pour véhiculer les éléments de données relatifs à une transmission d'informations.

4	<identificationTransaction>	Identification de la transaction	Alphanumérique (80)	L'identifiant de la transaction permet aux organismes d'associer un identifiant clair et concis à une transaction.
4	<periodeTransaction>	Période de la transaction	Alphanumérique (16)	La période de la transaction désigne l'année civile, l'année financière, l'année-trimestre, l'année-session, etc. visées par un événement (transmission, exploitation) ou par l'enregistrement d'une donnée par un système.
4	<listeMessageTransactionSysteme>	Liste des messages de la transaction		
5	<messageTransactionSysteme>	Message de la transaction		
6	<noMessageTransaction>	Numéro du message d'erreur	Alphanumérique (9)	Le numéro de message identifie l'erreur détectée par l'application lors du traitement de la transaction
6	<consequenceTransaction>	Conséquence du message d'erreur	Alphanumérique (1)	Niveau de sévérité du message. Les types de sévérité sont :  « A » Acceptée L'opération ou la transaction est acceptée malgré le non-respect de la règle correspondante. « R » Rejetée L'opération ou la transaction n'est pas acceptée. « S » Mise en suspens L'opération ou la transaction est mise en suspens.
6	<descriptionMessageTransactionSysteme>	Message d'erreur	Alphanumérique (1000)	Libellé du message d'erreur.
6	<listeMessageAddionneltransactionSysteme>	Liste des messages additionnels de la transaction		
7	messageAdditionnelTransactionSysteme	Message additionnel de la transaction	Alphanumérique (300)	

## **10 ANNEXE – DOMAINES DE VALEURS**

Pour obtenir la liste des domaines de valeurs de Charlemagne, vous pouvez cliquer sur le lien suivant :

[http://www1.education.gouv.qc.ca/charlemagne/medias/Domaine\\_valeurs\\_Declarations.pdf](http://www1.education.gouv.qc.ca/charlemagne/medias/Domaine_valeurs_Declarations.pdf)